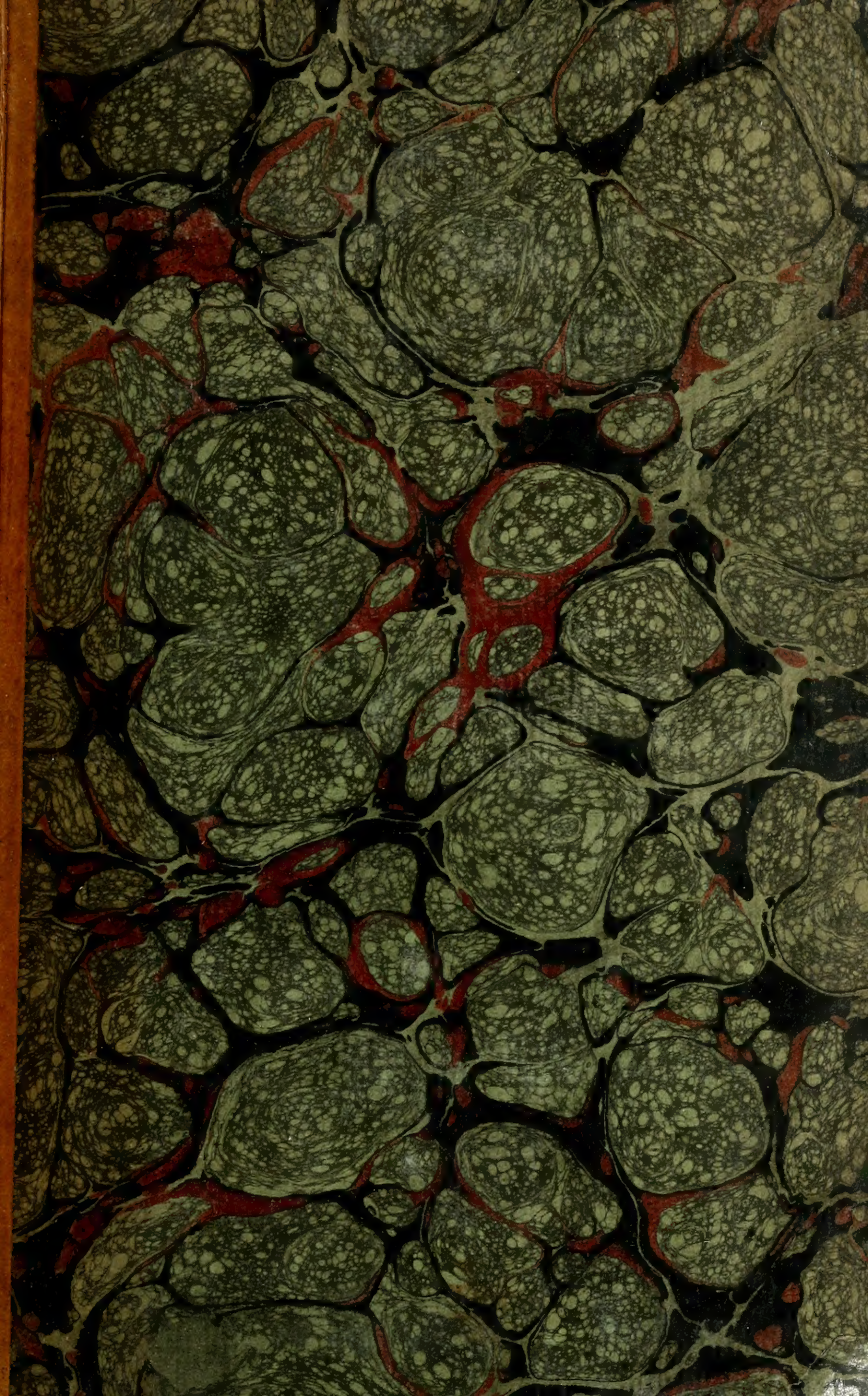


P. C. Bergfalk

HISTOIRE
DES PROGRÈS
DE LA
CIVILISATION
EN EUROPE.

HISTOIRE
DES PROGRÈS
DE LA
CIVILISATION
EN EUROPE.

IMPRIMERIE DE J. GRATIOT ET J.-B. GROS,
Rue du Foin-Saint-Jacques, n° 18.

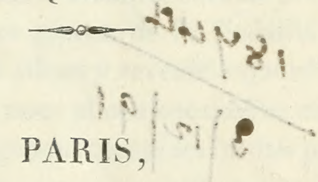
HISTOIRE
DES PROGRÈS
DE LA
CIVILISATION
EN EUROPE,

DEPUIS L'ÈRE CHRÉTIENNE JUSQU'AU XIXe SIÈCLE.

PAR H. ROUX-FERRAND.

« S'il existe une science de prévoir les progrès de l'esprit humain, de les diriger, de les accélérer, l'histoire de ceux qu'elle a faits en doit être la base première. » (CONDORCET.)

TOME QUATRIÈME.



PARIS,
CHEZ L. HACHETTE,
LIBRAIRE DE L'UNIVERSITÉ ROYALE DE FRANCE,
RUE PIERRE-SARRAZIN, N° 12;
ET CHEZ PAULIN, RUE DE SEINE, N° 6.
1838.

HISTOIRE

DES

PROGRÈS DE LA CIVILISATION

EN EUROPE

DEPUIS L'ÈRE CHRÉTIENNE JUSQU'AU 19e SIÈCLE.

CHAPITRE PREMIER.

Nous avons parcouru dans le volume précédent quelques-unes des phases de la féodalité et du moyen âge ; nous allons y revenir aujourd'hui et en voir d'autres ; nous allons considérer cette société du moyen âge sous toutes ses formes patentes et occultes, et ce sera un curieux spectacle, car cette société n'est qu'un assemblage de petits mondes à part, ayant chacun leur vie propre, leur organisation diverse : cloître, chapitre, université, ordre religieux ou militaire, baronie, truanderie même, tout vit et se meut dans sa

sphère particulière, bien murée, bien séparée du reste de l'univers, obéissant à un chef unique et despote... Et tous ces corps hétérogènes se réunissent dans la grande œuvre du moyen âge, la croisade; puis se disséminant, se mêlant, s'organisant sur nouveaux frais et sous nouvelles formes, important dans les communes, dans les châteaux, les cloîtres et les chaumières des idées de liberté et d'unité, se métamorphosant enfin pour arriver à un nouvel état social, à de nouveaux progrès dont l'histoire du quinzième siècle amènera le récit.

Depuis plus de dix siècles Jérusalem recevait d'humbles pélerins de toutes les contrées du monde chrétien, lorsque eut lieu la première croisade armée dans le but de délivrer le Saint-Sépulcre [1]. Soit espoir de guérison, soit pénitence ordonnée pour l'expiation d'un crime [2], soit enfin le simple désir de voir les lieux devenus si célèbres par l'événement immense qui s'y était accompli, la route, aussitôt après l'Ascension du Christ, fut couverte de pieux voyageurs portant bourdon et pannetière [3]. A mesure que les peuples de l'Occident se convertissaient au christia-

nisme, ils tournaient leurs regards vers l'Orient. Du fond de la Gaule, des forêts de la Germanie, de toutes les contrées de l'Europe on voyait accourir de nouveaux chrétiens qui venaient visiter le berceau de la foi qu'ils avaient embrassée [4]. Quand l'époque déterminée par son vœu était arrivée, le pélerin partait d'ordinaire accompagné des bénédictions des populations entières des villages et des hameaux, dont le souvenir le suivait jusqu'au moment où, revenu amaigri par les fatigues et les privations, brûlé par le soleil de la Syrie, mais sanctifié par de cruelles épreuves, il venait déposer la branche de palmier de Jérusalèm sur l'autel de sa paroisse [5]. Devenu désormais un objet de vénération parmi ses concitoyens, les honneurs dont il était entouré étaient la source de nouveaux vœux et de nouveaux pélerinages [6]. Ces concerts de louanges n'étaient cependant pas toujours unanimes; quelques-uns blâmaient les pélerinages, et entre autres chefs de l'église, Grégoire, évêque de Nice, qui prétendait que ces émigrations, inutiles pour les hommes, étaient toujours périlleuses pour la vertu des femmes. Saint Jérôme fait une description peu flatteuse de la dépravation de la ville sainte; mais tous les conseils d'une piété éclairée ne purent ralentir l'ardeur des nombreux pénitents, qui eussent cru

manquer de zèle et de foi en n'adorant pas Jésus-Christ aux lieux mêmes où avait brillé, du haut de la croix, la première lumière de l'Évangile. Les pélerinages augmentaient au contraire en raison des conversions qui s'opéraient constamment dans l'Orient. Les nouveaux convertis allaient se laver au Saint-Sépulcre de leurs anciennes souillures, en rapportaient une relique, précieux reste de la vraie croix dont la crédulité populaire a inondé le monde chrétien, tellement, dit un auteur satyrique, que si les fragments de la croix du Sauveur du monde étaient rassemblés, il y en aurait assez pour construire un vaisseau [7]. D'autres motifs venaient se mêler à ces pieuses résolutions: avec la palme et la vraie croix le pélerin rapportait souvent quelque riche production de l'Asie [8]; peu à peu des relations suivies s'établirent, et le voyage du pélerin n'eut plus la croix pour but. Le commerce attira un grand nombre d'Européens en Égypte, en Syrie et en Palestine, et, si l'on en croit le moine Bernard, on voyait une grande foire établie tous les ans, au 15 septembre, sur la montagne du Calvaire [9]...

Il n'y avait cependant pas sécurité parfaite dans ces relations, surtout depuis que les Sarrasins, prétendant aussi que la Terre-Sainte leur avait été promise [10], en disputaient l'entrée aux

Chrétiens et aux Juifs ; mais que peuvent tous les obstacles contre la foi et la cupidité? Ni les sables, ni le terrible *simoun* qui les soulève, ni le soleil brûlant, ni la longueur et la fatigue du trajet, ni le cimeterre des Sarrasins et le poignard des brigands arabes embusqués sur toutes les routes, ne purent ralentir l'ardeur des néophytes et celle des trafiquants venus sur leurs traces à la cité sainte [11].

Les pélerinages prirent avec le temps un caractère plus grave ; ce n'est plus un pélerin partant solitaire avec son bourdon, mais le clergé de l'Allemagne qui va visiter en corps le tombeau du Sauveur, avec son historien à titre, pour rapporter les détails de cette sainte expédition [12]. Leur nombre cette fois est de sept mille, et l'on compte parmi eux des évêques et des archevêques... Leur marche à travers l'Europe fut peu troublée, mais ils n'arrivèrent pas à Jérusalem sans avoir, comme les autres, et malgré leur nombre, payé tribut aux Arabes dévalisateurs [13].

Ces persécutions ne s'arrêtèrent pas là. La domination des infidèles arabes ou seldjoukides devint toujours plus intolérable aux Chrétiens [14]; aussi les cruautés que ces derniers eurent à supporter réveillèrent-elles des sentiments de piété parmi les nations de l'Occident. Les récits des

pélerins animaient journellement les populations européennes, et la première idée d'une croisade arriva au pape Sylvestre II, qui invita, mais sans succès, l'Église catholique à secourir l'Église de Jérusalem et à délivrer le *glorieux Sépulcre dont les enfants de Satan cherchaient à ternir la gloire* [15]...

Dans le courant du onzième siècle, l'empereur Manuel VII réclama encore l'intercession des Chrétiens d'Occident, et le pape Grégoire VII fit une tentative infructueuse aussi, malgré son touchant appel aux princes européens qui demandait aide et protection *pour le peuple du Christ, égorgé comme un vil troupeau,* et sa résolution de se mettre en personne à la tête des croisés [16]. Cependant la puissance des Turcs s'étendait jusqu'aux portes de Constantinople ; le sabre de Soliman agrandit encore leurs conquêtes, malgré les efforts des empereurs grecs. La guerre était partout, partout cruelle et dévastatrice, et les pélerins et les trafiquants d'Europe ne pouvaient plus y trouver ni protection, ni sûreté [17].

A cette époque, visitait la Terre-Sainte un de ces hommes de foi et de génie, dont les idées profondes et vives ont la puissance de remuer un monde. Courbé sur les dalles du Saint-Sépulcre, Pierre crut entendre la voix de Dieu qui deman-

dait plus que de simples prières aux Chrétiens d'Occident; il sentit dans son cœur d'anachorète assez de force pour faire pénétrer dans d'autres cœurs la foi ardente qui l'animait; et abandonnant la retraite, qui semblait fermée à jamais pour lui, il s'élança des sables de la Syrie dans les populeuses contrées de l'Occident qu'il devait remplir de son nom.

Pierre était petit, son corps, frêle et décharné, portait les marques des pénitences et des austérités que son esprit imposait depuis si long-temps à sa chair; mais son œil avait conservé une expression forte, vive, intelligente, et cette expression s'anima encore lorsqu'il se crut le dépositaire et l'instrument des volontés de Dieu [18].

Le solitaire se rendit alors auprès de Syméon, patriarche de Jérusalem. Animé aussi d'un zèle fervent, et après avoir pleuré tous deux sur les maux qui accablaient les fidèles, il dit au prélat : « Écrivez au saint Père, à l'Église romaine, à tous les Chrétiens latins, apposez sur vos lettres le sceau de votre ministère sacré, moi je parcourrai l'Europe en expiation de mes péchés, je peindrai aux princes et aux peuples l'état de dégradation de l'Église et ils viendront la délivrer [19]. »

Il se rendit aussitôt auprès d'Urbain II, et trouva

en lui une âme à l'unisson de la sienne. Agissant de concert avec le souverain pontife, il parcourut alors l'Italie, la France et une partie de l'Europe, sans craindre ni les fatigues ni les dangers; il voyageait monté sur une mule, un crucifix à la main, les pieds nus, la tête découverte, le corps ceint d'une grande corde, couvert d'un long froc et d'un manteau d'ermite [20] de l'étoffe la plus grossière. La singularité de ses vêtements était un spectacle pour le peuple; l'austérité de ses mœurs, sa charité, la morale qu'il prêchait le faisaient révérer comme un saint.

Il allait de ville en ville, de province en province, implorant le courage des uns, la piété des autres; tantôt il se montrait dans la chaire des églises, tantôt il prêchait dans les chemins et sur les places publiques. Son éloquence était vive et emportée, remplie de ces apostrophes véhémentes qui entraînent la multitude; il rappelait la profanation des saints lieux et le sang des Chrétiens versé par torrents dans les rues de Jérusalem; il invoquait tour à tour le ciel, les saints, les anges qu'il prenait à témoins de la vérité de ses récits; il s'adressait à la montagne de Sion, à la roche du Calvaire, au mont des Oliviers qu'il faisait retentir de sanglots et de gémissemens. Quand il ne trouvait plus de paroles pour peindre les mal-

heurs des fidèles, il montrait aux assistants le crucifix qu'il portait avec lui ; tantôt il se frappait la poitrine et se meurtrissait le sein, tantôt il versait un torrent de larmes.

Le peuple se pressait en foule sur les traces de Pierre. Le prédicateur de la Terre-Sainte était partout reçu comme un envoyé de Dieu : on s'estimait heureux de toucher ses vêtements ; le poil, arraché à la mule qu'il montait, était conservé comme une relique [21].

Pendant ce temps, Urbain II convoquait un concile à Clermont, en Auvergne, où se réunissaient plus de 400 évêques et chefs de l'Église, « tellement, dit une ancienne chronique, que, vers le milieu du mois de novembre, les villes et les villages des environs furent remplis de peuple, et furent plusieurs contraints de faire dresser leurs tentes et pavillons au milieu des champs et des prairies, encore que la saison et le pays fussent pleins d'extrême froidure. »

La dernière séance de ce concile fut consacrée en entier à la prédication pour la croisade. Pierre et Urbain y parlèrent tous deux, et tous deux émurent violemment le clergé et le peuple : la voix du premier était étouffée par ses sanglots, et les sanglots de la multitude lui répondaient.

Urbain, dans un discours plus savant et plus

modéré, parla le langage de la raison et ne fut pas écouté avec moins de faveur. Son discours, en langue vulgaire, et rapporté par douze historiens, qui sont tous d'accord sur les choses principales, est trop précieux pour que nous n'en rapportions pas les parties les plus essentielles [2].

Le pontife, après avoir dépeint avec véhémence les malheurs des Chrétiens en Palestine, et arraché de nouvelles larmes aux auditeurs, toujours plus nombreux... « Allez, mes frères, ajouta-t-il, allez avec confiance attaquer les ennemis de Dieu : car, ô triste sujet de reproches pour les Chrétiens! ils sont depuis long-temps en possession de la Syrie et de l'Arménie; ils se sont dernièrement emparés de toute l'Asie-Mineure, dont les provinces sont la Bythinie, la Phrygie, la Galatie, la Lydie, la Cappadoce, la Pamphylie, l'Isaurie, la Lycaonie, la Cilicie, et ils dominent maintenant avec insolence sur l'Illyrie et sur toutes les contrées situées au-delà, même jusqu'à la mer appelée le Détroit de Saint-Georges. Ils ont fait plus encore, ils ont usurpé le tombeau de Jésus-Christ, ce monument étonnant de notre foi, et ils vendent à nos pélerins l'entrée d'une ville qui ne serait actuellement ouverte qu'aux Chrétiens, s'ils avaient conservé quelque reste de leur valeur passée. Tout ceci est plus que suffisant pour obs-

curcir la sérénité de nos fronts. Mais, excepté ceux qui sont jaloux de la réputation des Chrétiens, qui pourrait supporter la honte de ne pas partager, au moins également, le monde avec les infidèles?

« Oh, Chrétiens! mettez enfin un terme à vos crimes, et que la concorde règne parmi vous dans les pays lointains. Allez et déployez, dans la plus noble entreprise, cette valeur et cette sagacité, si mal à propos prodiguées dans vos différends particuliers; allez, soldats, et votre renommée s'étendra partout. Que la valeur bien connue des Français marche la première, et, suivie des nations ses alliées, la terreur seule de son nom remplira d'effroi le monde entier. Mais pourquoi ma bouche vous a-t-elle si long-temps entretenus du manque de courage des Gentils? Rappelez plutôt à votre esprit les paroles de Dieu... *Le sentier qui conduit à la vie est étroit.* La route que vous allez suivre est étroite, il est vrai; elle est semée de dangers innombrables et remplie par la mort, mais elle doit vous conduire dans un monde que vous avez perdu. Ne doutez point qu'à force de tribulations vous ne parveniez à entrer dans le royaume de Dieu. Si vous devenez prisonniers, représentez à votre imagination les chaînes, les tortures et toutes les souffrances qu'il est possible

d'infliger à l'humanité, et attendez-vous à subir les plus horribles peines pour demeurer fidèles à votre foi. C'est ainsi, s'il le faut, que vous pourrez racheter votre âme aux dépens de votre corps. Craindrez-vous la mort, vous qui êtes des hommes d'un courage et d'une intrépidité exemplaire? La méchanceté humaine ne peut certainement rien inventer contre vous qui puisse être mis en comparaison avec la gloire céleste; car *les souffrances du temps présent ne sont pas dignes d'entrer en parallèle avec la gloire qui nous sera révélée. Ne savez-vous pas que c'est un malheur pour l'homme d'exister, et que le bonheur est dans la mort?* Vous devez vous souvenir que les prédications des prêtres vous ont fait sucer cette doctrine presque en même temps que le lait de votre mère, et c'est cette même doctrine que les martyrs, vos ancêtres, ont soutenue par leur exemple. La mort délivre l'âme humaine de sa prison impure, et lui fait prendre son vol vers la demeure réservée à ses vertus; la mort avance le départ des bons pour le séjour qui les attend; la mort arrête la méchanceté de l'impie... C'est donc par la mort que l'âme, libre enfin, jouit des douceurs de l'espérance, ou qu'elle reçoit la punition de ses fautes, sans craindre de plus grands châtiments. Aussi long-temps qu'elle est en-

chaînée au corps elle est soumise à la contagion terrestre, ou, pour parler plus exactement, elle est morte ; car il ne peut exister d'alliance convenable entre les choses terrestres et les choses célestes, entre les choses divines et les choses mortelles. Mais lorsqu'elle est dégagée des entraves qui l'attachent à la terre, elle reprend l'éclat qui lui est propre, elle recouvre une parfaite et bienheureuse énergie, en communiquant, jusqu'à un certain point, avec l'invisibilité de la nature divine. S'acquittant donc d'un double devoir, elle inspire la vie au corps quand elle est unie avec lui, quand elle s'en sépare, elle le rend à sa première destination; et vous avez dû remarquer que l'âme veille, avec un grand plaisir, dans un corps endormi, que, dans le silence des sens, elle entrevoit beaucoup d'événements futurs, à cause de ses relations naturelles avec la Divinité. Pourquoi donc craindriez-vous la mort, lorsque vous aimez le repos du sommeil qui ressemble à la mort? Il est évident qu'il y aurait de la folie à vous, de vous priver du bonheur éternel pour goûter les jouissances d'une vie passagère.

Ainsi, mes très chers frères, si l'occasion s'en présente, n'hésitez pas à sacrifier votre vie pour vos frères; le sanctuaire de Dieu repousse le spoliateur et le méchant, et accueille l'homme pieux.

Que l'amour de vos proches ne vous retienne point, car c'est à Dieu que l'homme doit principalement son amour; que votre attachement pour votre terre natale ne vous arrête point, parce que, sous différents points de vue, le monde entier étant un lieu d'exil pour le Chrétien, son pays est le monde entier; la terre d'exil est son pays, et son pays la terre d'exil. Qu'aucun de vous ne demeure à cause de la richesse de son patrimoine, car un patrimoine plus riche encore lui est promis; il ne se compose point de ces choses qui adoucissent notre misère par une vaine attente ou qui flattent notre indolence par les petits avantages de la richesse, mais de ces biens que des exemples perpétuels et journaliers doivent nous faire regarder comme les seuls véritables. Les biens de la terre sont agréables, mais vains; ceux qui les méprisent en sont récompensés au centuple.

« Je publie et je commande toutes ces choses, et je fixe pour leur exécution la fin du printemps prochain. Dieu répandra sa grâce sur tous ceux qui s'engageront dans cette expédition; il leur donnera une année favorable et pour l'abondance de la récolte et pour la sérénité de la saison. Ceux qui mourront entreront dans les demeures célestes, et ceux qui continueront de vivre verront

le tombeau du Seigneur. Et quel plus grand bonheur pour un homme de voir dans sa vie les lieux où le Seigneur a parlé dans le langage des hommes? Bénis soient ceux qui, appelés à ces nobles travaux, en retireront une belle récompense!... »

Des milliers de voix réunies en une seule interrompirent alors l'orateur : Dieu le veut! Dieu le veut! est le seul cri qui s'échappe de leur bouche [25]. Et le prélat répond avec une chaleur et une émotion toujours croissante: « Oui, mes frères, oui, Dieu le veut! C'est aujourd'hui que se vérifient les paroles de l'Écriture, que toutes les fois que deux ou trois fidèles se réuniront au nom du Christ, le Christ sera avec eux. La puissance de Dieu est seule capable d'avoir produit cette unanimité de sentiments; que les paroles mêmes que son esprit a dictées soient donc votre cri de guerre. Lorsque vous attaquerez l'ennemi, faites retentir de tous côtés ces mots à son oreille : *Deus vult! Deus vult!*

« Que chacun de vous porte sur la poitrine une image de la croix de notre Sauveur, afin que ces paroles soient accomplies : *Celui qui prend la croix et me suit est digne de moi.* »

L'assemblée tout entière se jeta alors à genoux d'un mouvement spontané; le cardinal Grégoire fit, au nom des assistants, une confession géné-

rale; chacun se frappa la poitrine avec une douloureuse piété, et le pape, étendant ses deux mains, donna l'absolution à la multitude prosternée et la bénit.

Dès ce moment le zèle religieux des Chrétiens d'Occident ne connut plus de bornes : chacun des assistants de cette émouvante cérémonie orne sa poitrine de la croix de drap rouge, et va à son tour prêcher des hommes tièdes et lents; ils voient et racontent des choses miraculeuses. Des météores tombent sans relâche sur les routes qui conduisent à Jérusalem. Le tonnerre gronde constamment et la foudre éclate dans le ciel; la terre tremble et les villes s'écroulent en Syrie et dans l'Asie-Mineure, des pluies de pierres tombent dans la Bourgogne. Le Bosphore et le Nil charrient des glaçons; on voit dans le ciel des traces de sang et dans les nuages des troupes de cavaliers conduits par l'ombre de Charlemagne qui les guide la croix à la main. Le manque de récolte qui survient est interprété en faveur de l'émigration générale. L'évêque Adhémar se met à la tête des plus impatients[24], et de nombreux soldats se pressent sous sa bannière sacrée. Il n'y eut pas de nation si éloignée qui ne répondit aux vœux de l'ermite et du pape. Cet ardent amour embrasa non seulement le continent, mais encore les îles les

plus reculées et les contrées les plus sauvages ; tellement, dit un historien anglais, que l'habitant du Pays de Galle abandonna ses bêtes fauves, l'Écossais ses compagnons couverts de vermine, le Danois son ivrognerie et le Norwégien son poisson cru [25]... Les voleurs des grandes villes, les brigands des Alpes et des Pyrénées quittaient leurs retraites pour venir confesser leurs forfaits, et promettaient en recevant la croix d'aller les expier en Palestine [26]. Les femmes et les vieillards se croisaient aussi, malgré la défense expresse du pape, et l'on eût dit, enfin, que les Chrétiens n'avaient plus d'autre patrie que la Terre-Sainte [27].

Les rois seuls s'abstinrent de prendre part à cette croisade. Les chevaliers errants se hasardèrent les premiers dans une si longue et si périlleuse entreprise. Au milieu de l'anarchie et des troubles qui désolaient l'Europe depuis le démembrement de l'empire de Charlemagne, il s'était formé une association de chevaliers de noble lignage, qui couraient le monde en cherchant des aventures. Les divers commandements de l'expédition leur furent naturellement confiés, et les champions de l'innocence opprimée, de l'infortune et de la beauté devinrent les champions de Dieu, peut-être aussi y apportèrent-ils l'espoir de conserver en patrimoine les terres enlevées aux infidèles.

La foule des croisés en marche offrait un spectacle des plus curieux, un bizarre mélange de sexe, de rang, d'états et d'armures. Des femmes, dit Michaud, paraissaient en armes au milieu des guerriers. La prostitution se montrait au milieu des austérités de la pénitence; on voyait la vieillesse à côté de l'enfance, l'opulence près de la misère; le casque était confondu avec le froc, la mitre avec l'épée. Près des villes, près des forteresses, dans les plaines, sur les montagnes s'élevaient des tentes et des pavillons; partout se déployait un appareil de guerre et de fête : ici on entendait le bruit des armes et le son des trompettes, plus loin on chantait des psaumes et des cantiques. Depuis le Tibre jusqu'à l'Océan, depuis le Rhin jusqu'aux Pyrénées, on ne voyait que des troupes d'hommes revêtus de la croix, qui juraient d'exterminer les Sarrazins, et qui d'avance chantaient leurs conquêtes. De toutes parts se faisait entendre le cri de guerre des Croisés : *Dieu le veut! Dieu le veut!..*

Les familles, des villages entiers partaient pour la Palestine, et entraînaient dans leur marche tous ceux qu'ils rencontraient sur leur passage. Ils marchaient sans prévoyance, et ne pouvaient croire que celui qui nourrit les petits oiseaux laissât périr de misère des pélerins revêtus de sa croix. Leur

ignorance ajoutait à leur illusion, et prêtait à tout ce qu'ils voyaient un air d'enchantement; ils croyaient sans cesse toucher au terme de leur pélerinage. Les enfans des villageois, lorsqu'une ville ou un château se présentait à leurs yeux, demandaient si *c'était là Jérusalem*... Beaucoup de grands seigneurs qui avaient passé leur vie dans leurs donjons rustiques n'en savaient guère plus que leurs vassaux. Ils faisaient conduire avec eux leurs équipages de pêche et de chasse, et marchaient précédés d'une meute, portant leur faucon sur le poing. Ils espéraient atteindre Jérusalem en faisant bonne chère, et montrer à l'Asie le luxe grossier de leurs châteaux.

Au milieu de ce délire universel, personne ne s'étonnait alors de ce qui fait aujourd'hui notre surprise. Ces scènes si étranges, dans lesquelles tout le monde était acteur, ne devaient être un spectacle que pour la postérité [28].

Cependant Pierre ne tarda pas à s'apercevoir qu'il était plus facile d'enthousiasmer la foule que de conduire une multitude indisciplinée. Il partagea sa troupe en plusieurs corps : le premier fut confié à un brave chevalier, nommé Gauthier *sans avoir* ou *sens aveir*, comme disent les vieilles chroniques. Cette sorte d'avant-garde ne comptait que huit chevaliers. Le reste marchait à la con-

quête de l'Église en demandant l'aumône ou pillant sur la route, et recrutant de nouveaux vagabonds qui les aidèrent à enlever des troupeaux, à brûler les maisons et à massacrer les propriétaires qui s'opposaient à leurs violences. Ils furent exterminés sur la route.

Le second corps des Croisés fut conduit par le moine Gotschalck, et ne fut ni plus sage ni plus heureux. D'autres bandes, tout aussi indisciplinées, s'y mêlèrent encore; et, commettant les mêmes excès, eurent le même sort. La Hongrie fut leur tombeau.

Un noyau, composant la majeure partie des Croisés et la moins dénuée de ressources, atteignit Constantinople sans trop de désastres, mais il le dut surtout à ses chefs, Godefroy de Bouillon, duc de Lorraine; Eustache et Baudouin, ses frères; Dudon de Conti, Renaud et Pierre de Toul; Hugues de Saint-Paul, Tancrède, Bohémond et d'autres princes et ducs moins célèbres, mais braves et loyaux chevaliers [29].

Pendant qu'ils arrivaient en Palestine, d'autres convois, également guidés par de nobles chevaliers, quittaient la cour de France pour la Palestine. Nicée, Édesse, Antioche voulurent se défendre contre leurs armées aguerries. Le premier choc leur fut fatal, et les Croisés occupèrent les

capitales, dans chacune desquelles ils laissèrent un de leurs chefs. Décimés cependant par la fatigue, l'ardeur du climat et quelques défaites, ils arrivèrent enfin devant cette Jérusalem, seul but de tant d'efforts et de fatigues [30], avec vingt ou trente mille combattans; mais c'était l'élite de l'armée, et après quarante jours de siége, la place fut emportée d'assaut. Ce brillant fait d'armes, si différent de tout ce qu'avaient fait jusqu'alors cette myriade de Croisés partis de tous les coins du monde, a été choisi par le prince des poètes italiens comme le plus beau sujet d'un poème qui en a éternisé la mémoire [31]. Godefroy fut aussitôt proclamé par ses compagnons roi de Jérusalem, comme Baudouin l'avait été à Édesse et Bohémond à Antioche [32]. Ces trois conquêtes, si importantes et si glorieuses, n'avaient été effectuées qu'après des maux sans nombre et des fatigues inouïes. Il est vrai de dire aussi qu'ils le firent payer cher aux Musulmans et aux Juifs. Leur implacable fureur, irritée par la résistance, ne se laissa désarmer ni par la faiblesse de l'âge, ni par celle du sexe. Le massacre dura trois jours, à tel point que l'infection des cadavres produisit une maladie épidémique. Tancrède, disent les chroniques, fut le seul entre ces féroces guerriers qui laissât voir quelques sentiments de compassion.

Le Saint-Sépulcre était enfin libre, et les vainqueurs se préparèrent à accomplir leur vœu. La tête et les pieds nus, le cœur contrit et dans une humble posture, ils montèrent le calvaire, au milieu des antiennes chantées, à haute voix, par le clergé; ils purent imprimer leurs lèvres sur la pierre qui avait couvert le Sauveur du monde; ils baignèrent de larmes de joie et de pénitence le monument de leur rédemption.

L'armée entière confirma alors le choix de ses chefs, et donna à Godefroy le pouvoir et le titre de roi de Jérusalem; le héros accepta un dépôt non moins accompagné de dangers que de gloire, mais, dans une cité où le Sauveur du monde avait été couronné d'épines, le pieux Godefroy rejeta le titre et les marques de la royauté, et le fondateur du royaume de Jérusalem se contenta du nom modeste de défenseur et baron du Saint-Sépulcre. Son règne qui, pour le malheur de ses sujets, ne dura qu'une année, fut troublé dès la première quinzaine par l'approche du visir ou Sultan d'Égypte, qui, n'ayant pu venir assez tôt pour prévenir la perte de Jérusalem, était impatient d'en tirer vengeance. Sa défaite totale, à la bataille d'Ascalon, scella la puissance des Latins dans la Syrie, et signala la valeur des princes français qui, après cette action, prirent congé

pour long-temps de la Palestine. Tancrède, seul, resta avec une faible troupe.

Godefroy songea alors à donner des lois à son nouveau peuple, et réunit des hommes de savoir, de sagesse et d'expérience pour composer les assises du royaume. Cette assemblée fit un code approprié aux besoins et à l'esprit de la population : ce code est célèbre sous le nom d'*Assises de Jérusalem* [33]. La ville sainte voyait l'aurore d'une civilisation croissante, lorsque, au retour d'une expédition, Godefroy tomba malade et expira bientôt après, victime d'un climat dévorant ou d'un empoisonnement probable. Il fut enseveli dans l'enceinte du Calvaire et pleuré même des Musulmans. Son frère, Baudouin, fut appelé au trône par les chefs des Croisés, restés barons du royaume ; ce prince vécut et mourut au milieu des camps. Pendant son règne, qui dura dix-huit ans, les habitants de Jérusalem entendirent, chaque année, le beffroi annoncer l'approche des Sarrasins ; ils ne virent presque jamais reposer dans le sanctuaire le bois de la vraie croix qui accompagnait les armées, et dont la vue suffisait souvent pour donner la victoire aux Chrétiens.

Trois ordres monastiques naquirent à cette époque dans Jérusalem : les Hospitaliers, les Templiers et les Teutoniques consacrés alors au ser-

vice des hôpitaux et à la défense de la Terre-Sainte. Ces guerriers religieux s'attirèrent les bénédictions des populations chrétiennes; mais bientôt, enrichis et démoralisés par l'or et le repos, ils se divisèrent et devinrent, plus tard, la honte du nom chrétien [34].

Un demi-siècle après la délivrance du Saint-Sépulcre, une seconde croisade fut entreprise pour secourir l'empire ébranlé des Latins de la Palestine. Le pape Eugène III l'avait provoquée, le fameux abbé de Clairvaux, saint Bernard, en fut l'apôtre. Ses prédications avaient produit un tel enthousiasme qu'il écrivit au pape : « Villes et châteaux, tout est désert; on ne voit partout que des veuves dont les maris sont vivants... » Son éloquence, en effet, était entraînante et ne reculait devant aucun moyen [35], surtout pour décider les puissants souverains. Conrad III, à peine revêtu de la pourpre, venait de convoquer à Spire une diète générale; saint Bernard s'y rendit et pressa vivement l'empereur de prendre la croix. Conrad hésitait et alléguait des troubles récents de l'empire : « Pendant que vous défendrez son héritage, lui dit-il, Dieu défendra et gouvernera lui-même vos peuples. »

Un jour que l'orateur de la croisade disait la messe devant les princes et les seigneurs convo-

qués à Spire, il interrompit tout-à-coup le service divin pour prêcher la guerre contre les infidèles. A la fin de son discours, il transporta la pensée de ses auditeurs au jour du jugement dernier, et leur fit entendre les trompettes qui devaient appeler toutes les nations de la terre devant le tribunal de Dieu. Jésus-Christ, armé de sa croix, entouré de ses anges, s'adressant à l'empereur d'Allemagne, lui rappelait tous les biens dont il l'avait comblé, et lui reprochait son ingratitude. Conrad fut si touché de cette apostrophe véhémente qu'il interrompit le prédicateur, et s'écria, les larmes aux yeux : « Je sais ce que je dois à Jésus-Christ, et je jure d'aller où sa volonté m'appelle. » Alors le peuple et les grands, qui crurent être témoins d'un miracle, se jetèrent à genoux et rendirent à Dieu des actions de grâce. Conrad reçut, des mains de l'abbé de Clairvaux, le signe des croisés, avec un drapeau qui était déposé sur l'autel et que le ciel lui-même avait béni. Un grand nombre de barons et de chevaliers prirent la croix, à l'exemple de Conrad, et la diète, qui s'était assemblée pour délibérer sur les intérêts de l'empire, ne s'occupa plus que du salut des colonies chrétiennes en Asie [36].

L'esprit de chevalerie, qui faisait tous les jours de nouveaux progrès, amena beaucoup de preux

sous la bannière des deux princes, et l'on vit jusqu'à des dames de haut lignage qui, entraînées par l'exemple de la reine Éléonore de Guyenne, prirent la croix, la lance et l'épée...

L'empereur Conrad et le roi Louis VII conduisirent cette expédition, mais, moins heureux que Godefroy, ils furent obligés, après des calamités sans nombre, de s'embarquer à peine arrivés pour retourner dans leurs états. Aussi, la désolation la plus grande régnait-elle en France en en Allemagne. La gloire du martyre, promise à ceux dont on regrettait la perte, ne pouvait essuyer les larmes. On accusait l'abbé de Clairvaux d'avoir envoyé les Chrétiens mourir en Orient, comme si l'Europe avait manqué de sépultures. Les partisans de saint Bernard, qui avaient vu sa mission attestée par des miracles, ne savaient que répondre, et restaient dans la stupeur et l'étonnement. « Dieu, dans ces derniers temps, disaient-ils entre eux, n'avait épargné ni son peuple ni son nom ; les enfants de l'Église avaient été livrés à la mort dans le désert, ou massacrés par le glaive, ou dévorés par la faim. Le mépris du Seigneur s'était répandu jusque sur les princes; Dieu les avait laissés s'égarer dans des routes inconnues, et toutes sortes de peines et d'afflictions avaient été semées dans leur carrière. » Tant de

malheurs, arrivés dans une guerre sainte, dans une guerre entreprise au nom de Dieu, confondaient la raison des Chrétiens qui avaient le plus applaudi à la croisade, et saint Bernard lui-même s'étonnait que Dieu eût voulu juger l'univers avant le temps, sans se ressouvenir de sa miséricorde. « Quelle honte pour nous, disait-il, dans une apologie adressée au pape, pour nous qui avons été partout annoncer la paix et le bonheur! nous sommes-nous donc conduits témérairement? Nos courses ont-elles été faites par fantaisie? N'avons-nous pas suivi les ordres du chef de l'Église et ceux de Dieu? Pourquoi Dieu n'a-t-il pas regardé nos jeûnes? Pourquoi a-t-il paru ignorer nos humiliations? Avec quelle patience entend-il les voix sacriléges et les blasphêmes des peuples d'Arabie qui l'accusent d'avoir conduit les siens dans le désert pour les faire périr? Tout le monde sait, ajouta-t-il, que les jugemens du Seigneur sont véritables, mais celui-ci est un si profond abîme qu'on peut appeler heureux celui qui n'en est pas scandalisé [37]. »

C'est de cette époque que date l'apparition dans l'Orient du célèbre Salah-Eddyn ou Saladin, le plus grand capitaine de son siècle, et contre le génie duquel vinrent se briser les efforts de tous les rois de la chrétienté. Son premier fait d'armes fut

la défaite du roi de Jérusalem, et la prise de cette ville après quatorze jours de combats meurtriers[38].

Ce désastre eut dans l'Europe un immense retentissement. Philippe-Auguste et Richard Cœur-de-Lion, alors en guerre, firent cesser leurs querelles, et, à la voix de l'archevêque de Tyr, s'embrassèrent en pleurant. Frédéric Barberousse se joignit à eux, et les autres souverains suivirent cet exemple. L'enthousiasme, un peu refroidi par tant de désastres successifs, se réveilla comme au temps de l'ermite Pierre. Nobles et vilains, tout prit la croix. Le roi de France ordonna que ceux de ses sujets qui ne pourraient ou ne voudraient pas partir pour cette grande entreprise paieraient le dixième de leurs revenus, et cet impôt fut appelé *la dime saladine*. Arrivés devant Jérusalem, la première affaire des Croisés fut de disputer de vains titres de prééminence, et des guerres civiles affaiblirent une coalition qui eût pu avoir des suites glorieuses... Bientôt découragés, les rois de l'Europe repartirent. Richard seul resta en vrai paladin, pour faire admirer sa bravoure et l'étonnante vigueur de son bras; mais il fut forcé d'en repartir à son tour, n'y laissant que le souvenir de sa vaillance, et s'en vint retrouver la captivité en Allemagne, et la mort en Angleterre.

Quelques mois après, Saladin mourut aussi, et

la guerre civile s'alluma dans le camp musulman, mais les Chrétiens n'étaient plus là pour en profiter.

On raconte entre autres singularités du soudan, dont nous regrettons de ne pouvoir peindre plus longuement le caractère, qu'il ordonna avant d'expirer que son drap mortuaire fût porté dans les rues de la capitale, et suivi d'un officier du palais qui devait crier à haute voix : *Voilà tout ce que Saladin, vainqueur de l'Orient, emporte de ses conquêtes !*

Saladin ne laissa après lui que des esclaves accablés sous le poids de sa gloire, et qui partagèrent son autorité sans pouvoir la faire respecter.

Vers la fin du douzième siècle, un simple abbé, Foulques, curé de Neuilly, ralluma le feu des croisades, et Baudouin, comte de Flandre, conduisit en Palestine une armée française. Les Croisés s'emparèrent de Constantinople et la pillèrent impitoyablement, sans en excepter les églises, qu'ils profanèrent ensuite. Ce fut le seul résultat de cette quatrième expédition.

En 1212, quelques prêtres eurent l'idée ingénieuse de conduire à la conquête de Jérusalem cinquante mille enfants, par la raison que Dieu, d'après l'Écriture, *avait tiré sa gloire des enfants*.. Les uns périrent en chemin, les autres furent vendus en Égypte [40].

En 1217, le roi de Hongrie conduisit une autre croisade. Elle aboutit à la prise de Damiette, après un siége de quinze mois. En 1228, d'autres Croisés partirent encore, et d'autres les imitèrent plus tard ; mais rien de réellement intéressant n'eut lieu jusqu'au moment où Louis IX s'embarqua à son tour, en 1248, dans le port d'Aygues-Mortes.

Lorsqu'on compare les Croisés des diverses époques à ceux que guida Godefroy, on retrouve en eux la même ardeur chevaleresque, mais non plus cet enthousiasme qui animait les premiers soldats de la Croix à la vue des Saints-Lieux. Jérusalem, qui n'avait jamais cessé d'être ouverte à la dévotion des Chrétiens [41], ne voyait plus dans ses murs cette foule de pélerins qui, au commencement des guerres saintes, s'y rendaient de toutes les parties de l'Occident. «Le pape, dit Michaud, défendit aux Croisés d'entrer dans la ville sainte avant de l'avoir conquise. Les Croisés obéissaient sans peine à cette défense, au point que cent mille guerriers, qui avaient quitté l'Europe pour délivrer Jérusalem, revinrent dans leurs foyers sans avoir eu la pensée de visiter le Saint-Sépulcre [42].»

Saint Louis, persuadé que la possession de l'Egypte était nécessaire à la conservation de la Palestine, se dirigea vers Damiette dont il s'empara,

et où il eut la douleur de voir, comme dans une autre Capoue, son armée toute chrétienne parvenue à un tel degré de dissolution, qu'elle souffrait des lieux de prostitution jusque autour du pavillon royal [43].

Sortis de cette place pour courir à de nouveaux dangers, les Croisés, après quelques combats malheureux à Mansourah et à Djédileh, en proie à la famine et aux maladies [44], commencèrent, le 7 avril 1250, cette funeste retraite qui leur coûta la vie, et la liberté à leur roi [45]. Saint Louis, prisonnier, fut conduit chargé de fer à Mansourah, où il fit admirer une grandeur d'âme vraiment royale et une courageuse résignation. C'est le plus fier des rois, disaient les quelques compagnons qu'on lui avait laissés; c'est le plus fier chrétien que nous ayons vu, disaient les Musulmans... Le sultan offrit de lui vendre chèrement sa liberté. Il répondit qu'un roi de France ne se rachetait point ainsi; qu'il donnerait la ville de Damiette pour sa personne royale et de l'or pour ses sujets [46]. Le généreux sultan lui fit remise d'une partie de cette somme, mais sa mort retarda l'exécution du traité. Il périt assassiné par ses mameluks, et la vie de saint Louis eût été aussi en danger sans leur chef, qui tint à honneur d'accomplir le traité, et laissa partir saint Louis et son armée, qui, après un sé-

jour de plus de trois ans dans la Palestine, revit la France, en 1254.

Seize ans après, la Méditerranée se couvrit encore de ses flottes, et dix-huit cents voiles portèrent soixante mille hommes sur les côtes d'Afrique. Il espérait, disent quelques historiens, convertir le roi de Tunis à la foi chrétienne [47]. Mais celui-ci, loin de songer au baptême, vint fondre sur les Français à la tête de cent mille soldats. Les chaleurs excessives, la mauvaise nourriture, les eaux corrompues décimèrent l'armée, et produisirent une maladie contagieuse à laquelle le roi lui-même succomba [48].

Quelques expéditions sans résultat suivirent encore cette dernière et funeste entreprise de saint Louis. Les Musulmans, maîtres sur tous les points, rasèrent les dernières fortifications chrétiennes, et un silence de mort régna sur ce rivage qui, pendant plus de deux siècles, avait rententi du bruit des armes.

Ainsi finirent les croisades, dont nous n'avons fait que retracer ici les principaux événements, nous réservant d'examiner plus tard quelle fut leur influence sur l'état moral et religieux des peuples d'Europe, comme sur leur état matériel.

CHAPITRE SECOND.

Les croisades ont été l'événement le plus important de l'époque qui nous occupe, mais elles n'ont pas été le seul fait important. Pendant que les princes, les barons et les évêques conduisaient en Palestine des troupes indisciplinées, le désordre était souvent dans l'intérieur du royaume. Le retour de la Terre-Sainte amenait alors le châtiment des coupables, ou des troubles plus graves encore et d'autres événements surgissaient alors de ce retour. Le plus important d'entre eux est l'affranchissement des communes, que nous nous contentons d'indiquer dans ce chapitre, pour lui donner une place à part dans le chapitre consacré à la peinture de l'état social et des lois.

Sans abolir la féodalité, cet établissement des communes en fit du moins disparaître les effets les plus barbares et les plus oppressifs; dès lors les habitants des villes purent être gouvernés par des échevins, des consuls, des maires ou majeurs, etc.,

enfin, par des autorités de leur choix. Ils purent en appeler des justices seigneuriales au jugement du roi, ce qui était un grand pas vers d'autres améliorations qu'ils obtinrent plus tard. Ils recouvrèrent le droit de changer de domicile, de se marier, de commercer et de disposer de leurs biens à leur gré. La liberté des villes, en ranimant l'industrie, rendit à la France un peu de cette vie active, animée, qui fait le bonheur et la richesse des états... Mais cet événement, résultat des longues souffrances d'un peuple opprimé, ne fut pas l'affaire d'un jour; il fut au contraire long et partiel : ici ce fut l'évêque qui l'accorda et obtint la sanction du roi, ailleurs la violence seule put l'arracher après de longs débats. Dans beaucoup de communes, des sommes d'argent considérables engagèrent le souverain à accorder un droit plus favorable que nuisible à son autorité. Louis-le-Gros a eu l'honneur de l'octroyer le premier; mais Louis VII, Philippe-Auguste et saint Louis eurent encore bon nombre de chartes à sanctionner; et telle commune qui commença sa régénération sous Philippe Ier, ne fut réellement libre qu'après les dernières croisades. A l'exemple des rois, les seigneurs, presque tous ruinés par ces croisades, ravis de trouver une ressource qui rétablissait leur fortune, et ne prévoyant pas assez

le coup qu'ils allaient porter à leur puissance, vendirent à leurs vassaux l'affranchissement de l'esclavage dont ils les avaient accablés; ils accordèrent aussi des chartes de communes dans leurs terres.

Louis-le-Gros fut plus vertueux que politique et se laissa toujours tromper par le roi d'Angleterre. Il mourut, laissant à son fils, encore bien jeune, la charge du gouvernement; les dernières paroles qu'il lui adressa méritent d'être répétées: « Souvenez-vous, mon fils, que la royauté n'est qu'une charge publique dont vous rendrez un compte très rigoureux après votre mort. » Depuis le règne de Hugues-Capet, le pouvoir royal était anéanti en France; on doit savoir gré à Louis d'avoir, plus que ses prédécesseurs, songé à ses sujets et adopté des mesures énergiques.

C'est sous son règne qu'eurent lieu les disputes théologiques de saint Bernard, de l'abbé de Cluny, et du malheureux Abeilard, tous trois diversement célèbres. Les leçons de ce dernier étaient suivies par trois mille écoliers, et, comme aucune salle n'était assez vaste, il les donnait en plein air. Il fonda ainsi la réputation des écoles de Paris. Les progrès de l'esprit se manifestaient par le zèle qui se réveillait pour les études; malheureusement la direction donnée à ces études était plus favorable

à la dispute qu'à la raison, et ne reproduisait qu'une vaine scolastique ; malheureusement aussi, la science du droit féodal remplaçait pour les princes toute autre étude.

Les moines firent à cette époque ce que les rois ne voulaient et ne pouvaient pas faire : ils rendirent de grands services aux lettres en établissant des écoles dans leurs monastères, en copiant les anciens manuscrits ; sans eux nous aurions peut-être perdu tous les trésors de l'antiquité.

Philippe-Auguste signala la première année de son règne en chassant les Juifs de ses états et en exterminant les Brabançons, bandits rassemblés en corps, dont les brigandages portaient partout la désolation. Cependant les Croisés, divisés en Palestine, étaient battus par le célèbre Saladin ; cette triste nouvelle ranima l'ardeur des croisades : les rois de France et d'Angleterre oublièrent leurs querelles pour prendre la croix.

Après cette expédition sans succès, Philippe s'empara de la Normandie, divorça et encourut l'excommunication ; mais il méprisa l'anathême et usa de son autorité avec les évêques. Il fit plus : le roi d'Angleterre avait tué le jeune Arthur, qui avait quelques droits au trône ; Philippe le fit juger et condamner par sa cour des Pairs comme

son vassal, et réunit ensuite ses états à la couronne de France.

C'est à cette époque qu'eut lieu la croisade contre les Albigeois, *abominable épisode de notre histoire* [1], dont nous nous contenterons de donner ici le résultat pour parler plus tard des causes et des conséquences de cet événement, qui se lie d'une manière fâcheuse à l'histoire de l'Église.

La doctrine de ces novateurs, plus hardie et moins spécieuse que celle de Luther qu'elle précédait, attira sur eux les plus cruelles persécutions. Connus d'abord sous le nom d'hérétiques de la Provence, ils le furent plus tard sous celui d'Albigeois, parce qu'ils se mirent sous la bannière du vicomte d'Alby et couvrirent le territoire.

Après beaucoup de combats et de scènes d'horreur, qui toutes rappellent les siècles de barbarie, quatre ou cinq cent mille Croisés [2] furent envoyés pour en finir : Bourguignons, Nivernais, Picards, Normands, sous la conduite de leurs seigneurs se firent une joie de dévaster le riche Languedoc et la riante Provence.

Monfort, soutien de cette croisade, exécuta, dépassa même les conseils d'Amalric, qui avait osédire de sang-froid : « Tuez-les tous, Dieu connaîtra bien ceux qui sont à lui... » Aussi y eut-il sept mille cadavres dans une seule église de Bé-

siers, quarante mille autres gisaient épars sur les places et les rues de la ville !... A Carcassonne, outre des scènes de la plus honteuse débauche que notre plume se refuse à décrire, quatre cents chevaliers ou bourgeois furent pendus ou brûlés vifs. On eût dit que les Croisés, pleins de générosité, d'affection et de courtoisie entre eux, mais fanatisés, regardaient les hérétiques comme étant hors de la race humaine. Le zèle de Monfort était partagé par la majeure partie des princes de l'Europe [3], et, tel était l'aveuglement général, que cet homme odieux était presque assimilé à Godefroy de Bouillon. Il trouva enfin la mort sous les murs de Toulouse, où vint se briser son orgueil. Après trois siéges consécutifs, une pierre lancée par un mangonneau brisa la tête du féroce guerrier. Le fruit de ses conquêtes tomba avec cette tête que la cruauté seule avait rendue célèbre [4], mais qui n'avait eu ni génie pour conquérir, ni sagesse pour conserver. Le roi de France, Louis VIII, profita de ses succès et continua la croisade : mais le résultat en fut déplorable : après avoir ravagé le Languedoc à la tête d'une nombreuse armée et assiégé Avignon, il périt victime de la contagion qui décimait son armée.

Toulouse avait long-temps résisté aux assiégeants ; on la réduisit par la famine en détruisant

toute végétation dans un rayon de plusieurs lieues. Cependant le fanatisme commençait à se lasser. Le bûcher et le gibet ne trouvaient plus que de rares victimes. La guerre dans l'Albigeois continua sans éclat comme sans intérêt, et la couronne de France hérita de ces provinces vastes et fertiles autrefois, mais désolées et ruinées par le fer et le feu... L'hérésie seule n'était pas détruite, car on ne détruit jamais l'hérésie par la persécution.

Revenons au règne de Philippe-Auguste, que nous avons laissé à la première expédition contre les Albigeois.

Innocent III, mécontent du roi d'Angleterre, avait disposé de sa couronne en faveur de Philippe, qui avait eu l'imprudence d'accepter ce parti dangereux. Une prompte soumission du roi Jean aux désirs du pontife changea ses dispositions, et une puissante ligue menaça Philippe : l'empereur Othon IV et le comte de Flandre s'y joignirent ; deux cent mille hommes marchèrent contre le roi de France ; il les vainquit avec cinquante mille dans les champs de Bouvines. Ce fait extraordinaire, qui amène l'attention sur Philippe-Auguste, s'est renouvelé souvent depuis son règne et surtout de nos jours. Bientôt après, les Anglais, mécontents de leur roi, proclamèrent

Louis, fils de Philippe-Auguste, malgré les désirs du pape. Louis ne jouit pas de son triomphe : il fut chassé par les Anglais, et changea bientôt cette couronne contre celle de France, que lui laissa la mort de son père.

Philippe-Auguste avait été brave, actif et grand capitaine, il sut se faire obéir d'une noblesse orgueilleuse et dominatrice jusqu'alors. En défendant son autorité et son influence, il franchit aussi les bornes étroites de l'humble héritage des Capets : son infatigable épée dompta beaucoup de grands vassaux et réunit à la couronne les provinces de Normandie, du Maine, de l'Anjou, de la Touraine et d'autres encore ; l'indépendance des grands neutralisée, peu à peu s'apaisent les violences et les brigandages qu'avait enfantés le régime féodal. Les épaisses murailles des châteaux forts ne dérobent plus leurs maîtres à la justice royale. Le prince s'appuie sur la force de l'épée et sur la force de la loi. Il ne put néanmoins achever l'œuvre, quelle que fût son habileté. Il était réservé à Louis IX de dominer, et à Louis XI de courber sous un joug de fer cette arrogante noblesse.

Les exploits du roi Louis VIII, qu'on a, nous ne savons trop pourquoi, surnommé *le Lion*, se bornèrent à chasser le roi Jean de la terre de

France, comme ce dernier l'avait chassé de l'Angleterre ; il mourut peu après, laissant sur le trône un enfant sous la régence d'une femme, mais cette femme était Blanche de Castille et cet enfant Louis IX. Forçés d'aller vite et de résumer à grands traits, les événements peu importants de cette régence ne nous arrêteront pas, non plus que ceux de la croisade que nous connaissons déjà.

Louis parut destiné de bonne heure à de grandes choses ; roi à douze ans, il prit les rênes de l'état à vingt-et-un. Le comte de la Marche, excité et soutenu par le roi d'Angleterre, s'étant révolté, il battit les Anglais à Taillebourg et remporta le lendemain une nouvelle victoire ; mais il fit plus que triompher de ses vassaux, il gagna leur affection. Il sut terminer la déplorable guerre des Albigeois qui avait coûté tant de crimes et de malheurs ; son domaine s'agrandit, sa puissance se fortifia ; après avoir raffermi l'état contre l'étranger et le trône contre les grands vassaux, il régla les droits des divers ordres du royaume, il protégea les communes contre la noblesse et le clergé, et le clergé contre Rome. Quelques souverains sollicitèrent sa puissante médiation, il refusa une couronne, et, après avoir mis la France en paix et diminué les désordres de l'Italie, de l'Angleterre et de l'Empire, il alla en Orient défendre l'Europe contre

les barbares qui la menaçaient. Après trois ans de préparatifs, il laissa la régence à sa mère, partit pour l'Égypte, prit Damiette et mit les Sarrasins en fuite; mais ses succès s'arrêtèrent là; il fit en pure perte des prodiges de valeur; les maladies et la famine anéantirent son armée; lui-même resta prisonnier.

De retour en France, à la mort de Blanche, il fut reçu avec des transports de joie. Il se livra, tout entier alors, à l'administration du royaume; il entretint l'harmonie entre ses feudataires; de toute part on vint réclamer sa justice. Il soumit à l'hommage-lige le roi d'Angleterre, et opéra en France de grandes réformes. Sa seule volonté y maintenait l'ordre, mais il sentit que ce bienfait serait temporaire, il voulut le rendre durable par les lois : ce fut l'époque de ses *établissemens*, législation admirable, pour le siècle, que nous aurons occasion d'examiner plus tard.

La France recueillait tous les jours les avantages d'un gouvernement plein de sagesse, mais Louis rêvait encore la Terre-Sainte... Il y trouva la mort; conservant son beau caractère, il la reçut en chrétien comme il l'avait bravée en héros. Pendant les vingt-deux jours que dura sa maladie, il s'efforça d'inculquer à son fils des sentiments religieux et des préceptes pour gouverner ses peu-

ples. « Biau filz, lui disait-il, la première chose que je t'enseigne, si es que tu mettes ton cuer en aimer Dieu. Maintiens les bonnes coustumes de ton royaume, et les mauvèses abesse. Ne convoite pas sus ton peuple, ne le charge pas de *tolte* ni de taille... A justices tenir et à droitures soies loyaus et roide, et à tes soubjez, sans tourner à dextre ni à senestre; mais aide au droit et soustien la querelle du pauvre, jeusques à ce que la vérité soit desclairiée : et si aucun a action contre toy, ne le croi pas, jeusques à ce que tu en saches la vérité; car ainsi le jugeront tes conseillers, plus hardiement selonc la vérité, pour toy ou contre toy. Si tu tiens rien d'autruy, ou par toy ou par tes dévenciers, si c'est chose certenne, rens-le sans demourer; si c'est chose douteuse, fais-le enquerre par sages gens, isnellement et diligemment... Soutiens la querelle du pauvre jusques à tant quelle soit éclaircie... Sois soigneux et diligent d'avoir bons baillis et bons prévos; enquiers souvent d'eulz et de ceulz de ton hostel comment ilz se maintiennent... Prens te garde que les dépenses de ton hostel soient résonnables... En la fin, doulz filz, je te conjure et te requiers que, si je meurs avant toy, tu fasses secourir mon asme par messes et par oraisons partout le royaume de France... Au dernier, cher filz, je te donne toutes

les bénédictions que bon père et piteux peut donner à son filz. »

Ce prince, dit un célèbre écrivain, si extraordinaire pour l'humanité, mais plus encore pour son époque, vit un siècle inique et ombrageux en admiration devant sa vertu, et en sécurité sur ses entreprises. Des Barbares, vainqueurs, furent à ses pieds; des papes et des empereurs, un roi et ses barons, deux grandes Églises, celle d'Orient et celle d'Occident, le prirent pour arbitre de leurs droits et de leurs différends. La France, déchirée, désunie, livrée à tous les désordres, vit dans lui son sauveur et son législateur. Prince de paix et de justice, comme l'appellent ses contemporains, infatigable dans ses travaux, insouciant pour les périls, juste envers tous et contre lui même, héroïque au milieu des batailles et dans les fers, admiré, aimé, pleuré de tous, il est le modèle le plus accompli de l'homme, des guerriers, du monarque. Il n'est personne qui ne soit saisi d'attendrissement au souvenir de son amour pour l'humanité, de son respect pour les droits de chacun, de sa compassion pour le malheur, de sa bienfaisance envers les pauvres et de son humilité devant Dieu [5].

Son fils, Philippe III, s'empressa de retourner en France où l'attendait une couronne. Après

quelques guerres sans éclat, il se laissa gouverner par le barbier de saint Louis, Pierre de la Brosse. Ce favori, d'un nouveau genre, fut pendu bientôt après pour avoir calomnié la reine.

L'événement le plus remarquable de ce règne se passa en Sicile. Nous avons vu, sous Louis IX, Conradin décapité et le comte d'Anjou usurpant son royaume. Il en avait joui tranquillement pendant plus de seize ans, quand les habitants de Palerme, las de sa tyrannie, conjurèrent la perte des Français. Un lundi de Pâques, au moment des vêpres, un soldat, ayant insulté une jeune fille de Palerme, expira sur-le-champ, percé de coups, et ce meurtre devint le signal d'un massacre général : on donna le nom de Vêpres-Siciliennes à cette vengeance affreuse, mais qui n'était pas dénuée de justice. Charles d'Anjou jure d'exterminer les rebelles, le roi d'Arragon survient avec une flotte considérable, la Sicile lui rend hommage, et le pape, irrité de son audace, le foudroie. Dès lors une croisade est publiée contre lui, et Philippe la dirige sur l'Espagne : il prend Gironne, après un long siége; les maladies ravagent l'armée, le roi repasse les monts et vient mourir à Perpignan.

Philippe-le-Bel succéda à Philippe-le-Hardi; de grandes actions et de grandes fautes ont en-

touré son règne d'un assez vif éclat. A peine âgé de dix-sept ans lorsqu'il monta sur le trône, il s'empara de la Guyenne qui appartenait au roi d'Angleterre; bientôt après il conquit la Flandre. Toutes ces guerres appauvrissaient le trésor. Philippe, pour l'enrichir, leva un impôt sur le clergé, mais le pape défendit aux siens de rien payer aux laïques; le roi fit à ceux-ci la même défense à l'égard du clergé. Le pape lance une bulle, et bientôt après envoie à Philippe un légat qui ose l'insulter en face et le menacer de la redoutable excommunication. Le roi le chasse de sa présence. Boniface, à cette nouvelle, ne met plus de bornes à sa colère; il envoie bulle sur bulle et lance toutes ses foudres. Le moindre de ces coups eût détrôné un des prédécesseurs de Philippe-le-Bel, mais ce roi leur opposa une fermeté inébranlable, et donna le premier exemple d'une pareille résistance. Il fit brûler ces bulles, et écrivit au pape une lettre qui commence par ces mots : « Philippe, par la grâce de Dieu, roi des Français, à Boniface qui se donne pour pape, peu ou point de salut; que ta grande fatuité sache que nous ne sommes soumis à personne pour le temporel, etc. [6] »

Cependant il avait besoin d'argent et trouvait partout de la résistance dans la levée d'impôts

excessifs et fréquents. Pour obtenir des secours et se mettre hors des atteintes du pontife, il assembla les états-généraux du royaume, flatta le peuple en l'admettant pour la première fois au conseil, sous le nom de tiers-état. Il ne manqua pas son but : les trois ordres, c'est-à-dire le clergé, la noblesse et le tiers donnèrent chacun leur avis en faveur de l'indépendance de la couronne [7].

Les ecclésiastiques, qui craignirent le pape, ne parurent point à l'assemblée, et furent le trouver à Rome. La dispute, bien loin de s'éteindre, devint plus violente : Boniface donna la couronne de France à l'empereur d'Autriche et fit déclarer sa toute-puissance dans un concile. Philippe accusa à son tour le pape d'imposture et d'hérésie, et le fit enlever par Nogaret, et quelques chevaliers français, dans son château d'Anagnie. Délivré par les habitants d'Anagnie, il se réfugia à Rome où il mourut. Son successeur leva l'excommunication et réconcilia la France avec le Saint-Siége.

Cependant les Flamands s'étaient révoltés; le comte d'Artois, envoyé pour les soumettre, fut battu à Courtrai, et Philippe, venu pour le secourir, échoua comme lui : il fallut rétablir le comte de Flandre dans ses états. On voit que le roi était loin d'être tout-puissant, et que les seigneurs étaient encore redoutables.

Le besoin d'argent amena l'expulsion des Juifs, toujours accusés de profaner des hosties et de sacrifier des enfants, mais certainement coupables de grosses usures, et devenus l'objet de la haine publique. Ils furent de nouveau bannis du royaume, mais leurs biens y restèrent au profit du trésor.

Le procès des Templiers est le grand événement de ce règne : cet ordre religieux et militaire avait été établi à Jérusalem pendant les croisades. De grands priviléges, d'immenses richesses, la licence des armes, l'orgueil de la naissance, y avaient introduit des abus, augmentés sans doute par l'ignorance et la superstition qui régnaient alors. On ne peut douter que les Templiers ne se livrassent aux excès de leur siècle ; mais les accusations qu'on porta contre eux avaient un tel caractère d'absurdité que la postérité les en a absous. Ces accusations disaient : *que des moines armés renonçaient à Dieu et à Jésus-Christ dans l'acte de leur réception ; qu'ils crachaient trois fois sur le crucifix ; qu'ils adoraient une tête hideuse et se livraient en secret aux débauches les plus infâmes*.

Plus bouillant que juste et éclairé, Philippe demanda leur ruine à Clément V, et, de concert avec ce pape, les fit tout-à-coup arrêter d'un

bout de la France à l'autre. On les interroge et ils avouent dans les tortures tous les crimes dont on les accuse; mais, le supplice fini, ils se rétractent et désavouent ce que la douleur leur avait arraché. Les juges ne les condamnent pas moins; cinquante-neuf furent brûlés à petit feu. Il n'y en eut pas un seul qui n'invoquât Dieu dans les flammes; le peuple, étonné de leur courage héroïque, le regarda comme une preuve d'innocence.

Quelques écrivains prétendent que la destruction des Templiers fut une conséquence de la haine que Philippe-le-Bel gardait à cet ordre, qui l'avait si mal protégé contre la populace, lorsqu'en 1302 il s'était retiré au Temple. Nous n'entrerons point dans ces discussions historiques que je me borne à signaler.

Les Templiers détruits, l'ordre fut aboli; le pape donna leurs biens aux religieux Hospitaliers, appelés depuis Chevaliers de Malte. On raconte que le grand-maître des Templiers, sur le point d'expirer, ajourna Clément V à comparaître dans quarante jours au tribunal de Dieu, et Philippe au bout d'une année, prédiction fabriquée sans doute après l'événement. Le pape vint mourir à Roquemaure en Languedoc, et le roi périt dans une chasse à Fontainebleau [8].

Philippe avait rendu ses peuples malheureux en les accablant d'impôts ; la misère lui fit craindre un soulèvement général. Cette idée et les chagrins domestiques qu'il éprouva hâtèrent sa mort. Ce roi avait eu bien des torts envers son peuple ; mais il en répara quelques-uns en mettant un frein à la tyrannie des nobles, la plus insupportable de toutes : souverains dans leurs provinces, ils s'entouraient d'une grande pompe militaire, de créneaux, de fossés et de ponts-levis, qu'ils ne franchissaient que pour opprimer des vassaux et attaquer des princes. Philippe était orgueilleux, irascible, souvent injuste et toujours sans pitié, mais politique habile. La convocation des états-généraux est un des effets de cette politique. Il savait que ces corps étaient divisés entre eux, et qu'en les mettant en présence leur animosité augmenterait. Tous alors devaient implorer la protection du roi ; c'est ce qui arriva. Il voulait des impôts plus forts, et, pour les obtenir, il allégea le peuple et les fit tomber sur la noblesse et le clergé, qui, en présence de la nation, n'eurent pas la force de résister. Un siècle auparavant, deux seigneurs ligués contre le roi auraient suffi pour le faire trembler. La reconnaissance du peuple, qui était consulté pour la première fois, accorda à Philippe plus qu'il n'eût osé demander.

La joie que les Français laissèrent éclater à la mort de Philippe-le-Bel est la meilleure preuve que sa tyrannie commençait à peser sur eux ; mais leur espoir en Louis X, héritier du trône, fut bientôt déçu. A un roi sévère et dur, succéda un prince prodigue, uniquement occupé de fêtes, et assez cruel pour faire étouffer sa femme sur un soupçon d'infidélité, et pendre un bon ministre sur une fausse accusation.

Le peuple et la noblesse, également mécontents, se révoltèrent sur plusieurs points, et forcèrent le roi à leur faire des concessions qu'il était peu disposé à accorder. Il promit de ne plus altérer les monnaies, de ne plus exiger des nobles d'autre service que celui qu'ils doivent comme grands vassaux, de ne plus lever de nouvelles tailles ou impôts ; et, cherchant un moyen de continuer la guerre de Flandre, il imagina de vendre la liberté aux serfs des campagnes ; mais ces pauvres cultivateurs la payèrent au-delà de leurs moyens, et ce bienfait fut, en quelque sorte, un nouvel impôt. « Nous voulons, disait son ordonnance, que franchise leur soit accordée à *bonnes et convenables conditions,* car chacun, *selon le droit de nature,* doit naître franc. » Mais ces conditions étaient dures pour des gens déjà dépouillés, ruinés, et malgré *le droit de nature*, beaucoup d'entre eux restèrent serfs.

Quelques guerres sans succès terminèrent ce règne sans gloire. Louis X périt ainsi qu'il avait vécu dans l'ivresse et le jeu. Il était à Vincennes, dit un contemporain, où il s'était fort échauffé au jeu de la paume; après quoi, ne consultant indiscrètement que l'appétit de ses sens, il était descendu dans une cave très froide, où il se mit à boire sans mesure des vins très frais. Le froid pénétra ses entrailles, et il fut porté au lit où il ne tarda pas à mourir [9].

Les historiens ne sont pas trop d'accord sur ce qui lui valut le surnom de *Hutin*. Heureusement ce n'est pas ce qui nous importe le plus de savoir.

Philippe dit *le Long* succéda à son père, après avoir été quelques mois régent du royaume. Ses ennemis, s'opposant à son couronnement, voulurent placer sur le trône la fille du feu roi. Philippe, entouré de ses soldats, se fit sacrer à Reims, convoqua les états-généraux, et, comme son père, en obtint ce qu'il voulut. Ils décidèrent, d'après la loi salique, dont il n'avait jamais été parlé jusque là, que les femmes ne pouvaient succéder à la couronne. Pour tout arranger, il épousa ensuite sa nièce, et donna sa fille à un duc de Bourgogne avec une belle dot, cent mille livres!.. [10].

Le pape Jean XXII avait favorisé Philippe; il crut pouvoir plus tard user de son ascendant sur

lui : établi à Avignon, il lui traçait sa conduite et ses devoirs. On lit dans les annales ecclésiastiques une lettre dans laquelle Jean recommande à Philippe de ne plus parler pendant la messe, comme il en avait l'habitude, de porter l'habit long, de ne point consacrer le dimanche à sa toilette, etc. Ce pontife poursuivit sévèrement la sorcellerie, et livra aux tribunaux séculiers quelques-uns de ceux qui en étaient accusés. L'une des principales victimes de l'ignorance fanatique de ce siècle fut l'évêque de Cahors : ce malheureux, si l'on en croit quelques chroniques, fut écorché vivant, tiré à quatre chevaux et enfin brûlé! Cette victime fut suivie d'une grande quantité d'autres, convaincues de crimes nombreux qui tous ont leur source dans la tendance à l'hérésie et à l'esprit de liberté ou d'insubordination. Les uns piquaient au cœur des images de cire à l'effigie du pape ; d'autres, les plus exaltés des moines de Saint-François, par exemple, s'engageaient à ne rien posséder en propre, pas même les alimens qu'ils mangeaient..... Avignon, Marseille, Narbonne, Lunel, Béziers et d'autres villes du Languedoc, furent témoins du supplice d'une quantité innombrable de *béguins* et de *béguines* [11], qui eussent eux-mêmes allumé les bûchers s'ils eussent été les plus forts. Ces persécutions sont indépendantes de celles qui furent

exercées contre les vrais hérétiques, les hérétiques sérieux.

Philippe laissait faire, et, pendant ce temps, s'occupait de quelques réformes utiles dans l'organisation de la milice et des tribunaux.

Des guerres, nous n'en parlons pas; elles sont d'ailleurs assez insignifiantes à cette époque. C'est vers ce temps qu'eut lieu la Croisade des Pastoureaux. Ils se réveillèrent en 1320 et se réunirent par milliers, n'écoutant ni le clergé, ni le souverain pontife alarmés de ce zèle fanatique. Ils suivaient, déguenillés, l'étendard de la croix, demandaient l'aumône de château en château; devenus plus nombreux et pressés par la faim, ils pillèrent plus tard sans demander, en poursuivant toujours leur route. On évalue à quarante mille le nombre de ceux qui traversèrent le Languedoc, saccageant et massacrant tout, les Juifs de préférence. Ils furent enfin arrêtés à Beaucaire et à Aigues-Mortes; quelques-uns s'échappèrent, les autres périrent de misère. La plus grande partie fut pendue aux arbres de la campagne par les gens du roi. « C'était, dit un chroniqueur, un singulier spectacle qu'une forêt portant tels fruits. »

Les Juifs et les lépreux, en fort grand nombre alors, furent accusés, sur la fin du règne de Philippe, d'empoisonner les sources et les puits. On

était en train de punir, on les brûla par centaines. Dans le seul bailliage de Tours, on creusa une fosse immense, et l'on y jeta pêle-mêle Juifs, lépreux, feu et fagots. Le roi retira de la dépouille des Juifs des sommes énormes, et mourut bientôt après. On conçoit qu'il fut peu regretté. On frémit, en lisant l'histoire, des horreurs qui sont accumulées à chaque pas ; mais à travers ces exemples si fréquents d'une cruelle superstition et d'une ignorance brutale, on voit toujours surgir quelques améliorations qui restent, ou s'effacent pour reparaître plus tard.

Le règne de Charles IV n'a pas eu d'historien contemporain, et, à vrai dire, le malheur n'est pas grand. Sauf quelques guerres peu importantes, et la juste punition des financiers qui ruinaient le peuple et des gentilshommes qui le persécutaient, rien de bien saillant ne s'oppose à notre course.

Je n'ajouterai qu'un mot : Charles IV visitant, en 1324, les provinces qui lui étaient soumises, passa à Toulouse avec la reine et sa cour. Pour honorer sa venue, les Toulousains imaginèrent d'ouvrir dans leur ville un concours de poésie en langue provençale. Sept bourgeois de Toulouse, qui se firent appeler *les sept trobadors de Tolosa,* invitèrent, par une circulaire, les poètes de leur langue à présenter à Toulouse, le 1er mai 1324, une

pièce de poésie sacrée, promettant de donner pour prix à la meilleure une violette d'or et le titre de *docteur de la gaie science*[12]. Ce fut l'origine des *jeux floraux*.

Ainsi sécha sur pied et périt toute la descente de Philippe-le-Bel, dit Mézerai. En effet, nous avons vu le règne de ses trois fils, mourant tous sans enfants, et léguant des troubles à leur successeur. Ceux que fit naître la mort de Charles IV furent plus longs et plus sérieux. Édouard III, neveu des trois derniers rois, avait des droits à la couronne de France. Roi d'Angleterre et conquérant de l'Écosse, il avait des forces pour les appuyer ; mais Philippe de Valois était prince français et la nation le préféra. Le règne de ce dernier fut une longue guerre, une longue suite de calamités qui ne justifient pas le surnom de *Fortuné* que lui donnent quelques historiens.

Philippe connaissait peu la guerre et moins encore l'administration ; il était violent, cupide et cruel ; aussi voit-on tour-à-tour, dans son règne de vingt-deux ans, des défaites nombreuses, des luttes entre les tribunaux civils et ecclésiastiques, une nouvelle altération des monnaies, des supplices injustes, et des ordonnances pour extirper l'hérésie et rendre à l'inquisition toute sa force.

Édouard III, malgré ses titres, avait cédé à la né-

cessité et fait hommage à Philippe; mais une altercation vint ranimer la discorde plusieurs années après. Un brasseur flamand, nommé Arteveld, puissamment riche, aida l'anglais de ses trésors, et Louis de Bavière de ses soldats. Philippe arma tout, sujets et alliés, et une guerre ruineuse autant qu'inutile épuisa les deux nations.

Édouard, vainqueur à la désastreuse journée de Crécy, où périrent plus de trente mille hommes, mit le siége devant Calais. La courageuse résistance des habitans le retint long-temps devant les murs de la place, qu'il prit enfin [13].

Pendant que les deux rois épuisés d'hommes et d'argent signaient une trève qui devait peu durer, Jeanne, reine de Naples et propriétaire d'Avignon, obligée de se réfugier en Provence pour échapper au juste châtiment qui l'attendait, vendit au pape sa ville d'Avignon pour 80,000 florins. Elle s'en retourna ensuite, disent les historiens italiens, non plus comme une fugitive criminelle, encore souillée par l'assassinat de son mari et méprisée pour ses débordements, mais comme une reine brillante d'innocence autant que de jeunesse et de beauté [14]. Avignon, le Dauphiné et la Provence ne faisaient point alors partie de la France; le Rhône servait de limite entre ce royaume et celui d'Arles, relevant de l'Empire.

Cette triste époque vit encore la peste de Florence. Ce terrible fléau, apporté de l'Orient, se propagea dans la plus grande partie de l'Italie et de la France. La mortalité devint telle qu'on emportait chaque jour environ cinq cents morts de l'Hôtel-Dieu de Paris, et on lit dans l'histoire de Languedoc qu'elle moissonna les deux tiers des habitants. Le peuple, devenu plus cruel par ses souffrances, s'en prit aux misérables Juifs et les précipitait sur les bûchers allumés pour les morts... On vit alors des hommes aveuglés par l'excès du malheur et la superstition, parcourir nus les villes et les champs en se fouettant jusqu'au sang pour apaiser la colère céleste.

Philippe le-Fortuné mourut sur ces entrefaites, léguant à Jean son fils la continuation de la guerre et de tous les maux dont il avait été la cause ou la victime.

Le Dauphiné, le Roussillon, la Cerdagne et Montpellier sont cependant des acquisitions de Philippe. Où avait-il pris l'argent pour les payer? La gabelle, impôt sur le sel, et les altérations de monnaies y contribuèrent sans doute beaucoup; mais s'il laissa le royaume plus grand, il le laissa ruiné. Le roi ne manquait pas de courage, mais ce courage était sans discernement. Toujours surpris ou trompé par Edouard, il échoua dans

toutes ses entreprises et fit partager ses malheurs à la France qui l'avait préféré!

Jean-le-Bon signala son avènement au trône par quelques supplices qui lui aliénèrent une partie de la noblesse. Ce roi, chevalier par-dessus tout, ce qui veut dire brave, mais ignorant et léger, oubliait, dans les fêtes et les jeux guerriers, qu'il tenait les rênes d'un grand empire. Le trésor, déjà épuisé, ne pouvait plus fournir à ses dépenses. Enfin, après un voyage dans le midi et un brillant tournois à Villeneuve-lès-Avignon, où les habitants du Languedoc, de la Province et du Comtat purent admirer sa grâce chevaleresque et ses grands coups de lance, il assembla les états-généraux. Cette mesure et l'altération des monnaies étaient alors les deux grandes ressources pour avoir de l'argent; mais, cette fois, la première échoua devant l'attitude ferme des députés de la nation. Il fallait qu'ils fussent bien irrités contre les vexations de la couronne pour être d'accord entre eux. A cette époque, les nobles, les bourgeois et les paysans formaient trois corps ennemis, trois nations auxquelles on pourrait ajouter une quatrième, le clergé. Cependant, la force des choses les réunit plusieurs fois, et alors ils obtinrent des dégrèvemens en n'accordant quelque argent que sous des conditions avantageuses.

La suite de ce règne est une continuelle alternative de défaites honteuses, de levées d'impôts, de plaintes du peuple, d'assemblées des états, d'altérations de monnaies, de soulèvements populaires et de massacres. Soixante mille Français furent battus dans les plaines de Poitiers par vingt mille hommes d'armes, et Jean y fut fait prisonnier. La ville de Bordeaux vit un roi de France orner le triomphe d'un prince anglais... De pareils faits ne se renouvellent pas souvent dans notre histoire. Mais laissons la guerre et les assemblées politiques pour nous arrêter sur une époque intéressante de ce règne : *la Jacquerie*. Nous viendrons ensuite retrouver le roi de France dans sa prison.

Jusqu'à ce moment le peuple avait souffert, comme un mal nécessaire, le despotisme des barons. Le joug devint enfin si dur, que la mort était préférable et qu'il ne la craignait plus. *Jacques Bonhomme*, comme on l'appelait, essaya de se venger, se leva furieux et écrasa ses oppresseurs dans leurs propres châteaux. La misère et l'obéissance passive des paysans était devenue pour les hauts-barons un tel objet de mépris, qu'ils n'en faisaient aucune différence d'avec leur bétail : « Jacques Bonhomme, disaient-ils, est bête patiente ; » mais à force de coups la bête devint enragée

et mordit son maître... Le maître la tua : les nobles mieux armés, plus unis, plus habitués à la guerre, eurent bientôt le dessus et massacrèrent à leur tour les paysans soulevés. Des deux parts les horreurs furent égales ; on exposait les villageois à de longues tortures pour leur arracher de l'argent, et souvent on les tuait après, pour se débarrasser de leurs plaintes ; les villageois font, à leur tour, rôtir le châtelain dans son manoir et forcent sa famille à se repaître de sa chair... Et tout cela est consigné avec preuves dans les chroniques du temps, et l'on nous parle encore *de ce bon vieux temps,* et l'on ose repousser les lumières en invoquant les mœurs de nos ancêtres !

Pendant que les nobles et les *Jacques* s'exterminaient dans quelques provinces, Paris était dans un état à peu près semblable. Les bourgeois, sous la conduite d'un évêque et d'un prévôt des marchands, le célèbre Marcel, après avoir demandé la réduction des impôts et d'autres concessions importantes, se soulevèrent. La tête ornée d'un chaperon rouge et bleu, ils pénétrèrent jusqu'au dauphin, et là Marcel dit au prince : « Sire, ne vous esbahissez de chose que vous voyez ; » puis, se tournant vers ceux qui l'avaient suivi : « Allons, dit-il, faites en bref ce pourquoi vous êtes venus ici. » Et les bourgeois massacrèrent deux de leurs

plus puissants ennemis. Le dauphin, effrayé, se jeta aux pieds de Marcel, en demandant la vie sauve; celui-ci, touché de pitié, le couvrit de son chaperon protecteur!... Ce Marcel périt plus tard assassiné.

C'est un bien triste spectacle que la France de cette époque : la population des campagnes ruinée, massacrée, les villages saccagés, les instruments d'agriculture détruits, le bétail emmené, les champs sans culture, les villes prises, reprises, pillées, sans commerce, sans industrie, partout le brigandage, nulle part un gouvernement protecteur; et, pendant un tel état politique, pendant que la peste venait y ajouter ses horreurs, le roi Jean achetait sa liberté au prix du tiers de ses états et de trois millions d'écus. Il chercha en vain, dans la France épuisée, une somme aussi énorme, et ne pouvant la trouver, il retourna en vrai chevalier, esclave de sa parole, reprendre ses fers. Cette fois il y mourut.

A Jean *le bon* succéda Charles *le sage*, car il a été d'un usage constant de donner aux rois un surnom que souvent ils ne méritaient guère. Nous verrons cependant, sous ce nouveau règne, le calme et la prospérité renaître un peu dans un pays qu'ils semblaient avoir abandonné pour jamais.

Haï de sa famille, méprisé de l'armée qui l'avait vu fuir à Poitiers, peu aimé des bourgeois qu'il avait trompés et des paysans qu'il avait laissé piller, Charles V, faible et maladif, monta sur le trône avec des chances peu favorables pour l'occuper avec éclat. Il sut cependant s'y maintenir, faire respecter son autorité, rétablir l'ordre et réparer enfin seize années de malheurs; beaucoup de prudence et de sagesse tinrent chez lui la place du génie. Il possédait surtout une qualité précieuse pour un prince, qualité qui tiendrait lieu de toutes si elle pouvait être isolée, celle de savoir distinguer et récompenser le mérite; c'est à elle que Louis XIV et Napoléon doivent une partie de leur gloire; c'est elle qui donna à Charles V de bons hommes de guerre, qui vainquirent pour lui au dehors et punirent au dedans les fauteurs de troubles. La Navarre et la Bretagne furent long-temps le théâtre de la guerre; les combats et les traités de paix se multiplient, sans autre intérêt que celui qu'inspire un pays malheureux, toujours ravagé par l'ambition, la mauvaise foi ou l'ardeur guerrière de quelques hommes. Au nombre des fléaux de ce temps, furent ces compagnies d'aventuriers qui, réunies sous le drapeau d'un chef dont l'intrépidité était le seul titre, se vendaient au plus offrant et pil-

laient pour leur propre compte lorsqu'elles ne trouvaient pas de souverain disposé à les solder. Ces brigandages, nés avant le règne de Jean, devinrent plus remarquables à cette époque de troubles; ils avaient acquis, sous Charles V, une telle force qu'on cherchait en Europe les moyens d'éloigner ce fléau. Le roi de Chypre projetait une croisade contre les Turcs, on lui envoya les compagnies, elles revinrent; Duguesclin s'en chargea dans une expédition contre l'Espagne, elles revinrent encore; la France leur plaisait. Edouard III les appela, s'épuisa pour les payer et les renvoya de nouveau : c'était une véritable calamité, née dans l'anarchie, qui ne devait finir qu'avec le rétablissement de l'ordre.

Cet ordre revenait lentement, mais enfin il revenait; la guerre civile et extérieure, la peste et la famine, fléaux presque inséparables, avaient beaucoup diminué la population. A peine quelque relâche fut-il apporté à cet état que le besoin du travail se fit sentir partout : il fallait réparer les édifices ravagés, remonter les ateliers, remettre en culture les champs abandonnés. Les plus pauvres furent les premiers à retrouver des jours plus heureux; par leur industrie, la richesse commença à renaître, et la population, qui suit toujours la richesse, augmenta aussi rapidement.

Tant que l'anarchie avait duré, chacun, ne songeant qu'à soi, avait renoncé à d'inutiles efforts pour maintenir l'ordre général ; mais aussitôt que le brigandage ne fut plus ouvertement autorisé, les villageois, dans les campagnes, les bourgeois, dans les villes, s'unirent pour repousser et détruire les bandes armées qui avaient si long-temps ravagé le pays ; les grandes routes devinrent plus sûres, les communications plus faciles, plus rapides ; tout s'améliora [15] ! Il faut bien peu de chose à un roi pour faire le bonheur de son peuple : dès qu'il en a la volonté il en a le pouvoir. Charles V, du fond de son cabinet, fit plus de bien à ses sujets que le roi d'Angleterre n'en avait fait aux siens par ses conquêtes. En peu d'années il avait battu Charles-le-Mauvais, avec l'épée de Duguesclin, il avait chassé les Anglais et le duc de Bretagne, rattaché la Flandre à ses états, acquis l'alliance de l'empereur d'Allemagne, du roi de Lombardie et l'amitié du pape. Il avait, comme nous l'avons vu, ramené l'aisance et le bonheur public, accru la puissance royale, et pour tout cela que lui a-t-il fallu ? Une volonté ferme, un plan suivi avec constance et un excellent choix de ministres, de conseillers et de capitaines. Ses moyens, il est vrai, ne furent pas toujours légitimes ; il avait mis en pratique cette

maxime hautement avouée plus tard par Louis XI : *Où est le profit là est la gloire*. Sa politique fut toujours voilée, et ses succès se suivaient sans relâche, sans que le prince en fût plus connu, plus aimé; il se dérobait aux yeux comme à la reconnaissance de son peuple; on eût dit qu'il ne voulait exciter que de l'étonnement.

C'est à cette époque qu'eut lieu le grand schisme qui partagea l'Occident ou plutôt le monde chrétien divisé entre deux pontifes, Urbain VI et Clément VII; le premier avait établi son siége à Rome, l'autre vint, avec tous ses cardinaux, établir le sien à Avignon.

Charles V secondait Clément VII et ordonnait, sous peine de la vie, l'abandon de son antagoniste. A cette époque déjà avancée de son règne, Charles vit se soulever contre son pouvoir absolu la Flandre et la Bretagne; le Languedoc, dont il avait confié le gouvernement à son frère, le duc d'Anjou, despote dur et avide, se révolta aussi. Nîmes osa la première résister à ses ordres tyranniques; cette cité riche et industrieuse refusa, en 1378, de voter les impôts, mais, réduite à ses propres forces, elle fut bientôt obligée de se soumettre; elle y perdit ses consuls et quelques-uns de ses priviléges. Charles V soutenait son frère, et son autorité éprouvait depuis long-temps peu

de résistance. Montpellier se souleva ensuite; le duc d'Anjou menaça les habitants de *les passer au fil de l'épée, de raser leur ville et d'en labourer le sol* [16]. Cette menace odieuse fit son effet : Montpellier se soumit, obtint sa grâce à la sollicitation de Clément VII et du cardinal Albano, et en fut quitte pour quelques confiscations et la punition des chefs. Les Languedociens exaspérés portèrent des plaintes amères à Charles V qui, craignant de les voir se donner aux Anglais, en enleva le gouvernement au duc d'Anjou pour le confier à Gaston, comte de Foix.

Les troubles de la Flandre et de la Bretagne empoisonnèrent les dernières années du roi; il mourut dans son palais, au milieu de ses frères et dans les bras de son fils, à qui il donna de bons conseils sur la politique qu'il devait suivre. Puis il fit apporter la sainte couronne d'épines et lui adressa une longue prière; il demanda aussi qu'on tirât du trésor de Saint-Denis la couronne royale et la fit poser au pied de son lit. « Ah! précieuse couronne de France, dit-il, et à cette heure si impuissante et si humble : précieuse par le mystère de justice renfermé en toi, mais vile, plus vile que toute chose, à cause du fardeau, du travail, des angoisses, des tourments, des peines du cœur, de corps, d'âme et des périls de cons-

cience que tu donnes à ceux qui te portent. Ah ! s'ils pouvaient d'avance le savoir, ils te laisseraient plutôt tomber en la boue que de te placer sur leur tête. »

Sa fin approchait, il ordonna d'amener le jeune dauphin pour le bénir, ce qu'il fit dans les paroles de la Bible, comme Isaac avait béni Jacob : « Plaise à Dieu d'accorder à mon fils Charles la rosée du ciel, la graisse de la terre, l'abondance du froment, du vin et de l'huile ; que sa famille lui obéisse, qu'il soit le seigneur de ses frères, que les fils de sa mère s'inclinent devant lui ; qui le bénira soit béni, qui le maudira soit maudit. »

Il donna encore sa bénédiction à tous ceux qui étaient présents, ajoutant : « Mes amis, maintenant retirez-vous ; priez pour moi et laissez-moi endurer en paix le dernier travail de la mort. » Et il se tourna de l'autre côté, se fit lire la passion et commença d'agoniser ; peu à près il rendit le dernier soupir entre les bras de son ami, le sire de la Rivière [17].

A peine eut-il fermé les yeux, que le duc d'Anjou s'empara des joyaux de la couronne et du trésor qui, disent les chroniques, *se montait, chose incroyable, à dix-neuf millions !*

Nous avons vu la féodalité faire beaucoup de mal en France : souverains dans leurs domaines,

les nobles traitaient de puissance à puissance avec les rois; quelques-uns de ces derniers avaient beaucoup affaibli ce pouvoir, mais il existait un autre genre de désordre causé par les princes du sang. Un roi fort les contenait jusqu'à un certain point, mais c'étaient autant de loups déchaînés contre le peuple, dès que la régence ou la faiblesse du roi leur donnait quelque autorité. Le duc d'Anjou, par exemple, fut un des plus grands fléaux de la France dans la dernière moitié du quatorzième siècle.

Nommé régent, à la mort de Charles V, il pilla le trésor, ruina les provinces, leva de nouveaux impôts et se livra à de telles violences que le peuple exaspéré se souleva. On le déchaîna contre les Juifs, qui payèrent pour tous, comme cela arrivait souvent. Le duc de Berry, autre oncle du roi, voulant sa part du butin, demanda et obtint le gouvernement de Languedoc; cette province, plus turbulente que les autres, refusa de se soumettre à lui, et remit à Gaston de Foix le soin de la défendre. Le duc de Berry fut battu.

L'insatiable duc d'Anjou lève à Paris un impôt sur les comestibles : le premier percepteur, qui vient demander *le droit du roi* sur un peu de cresson que vendait une pauvre femme, est écharpé. Le cri *aux armes!* se fait entendre; le

duc ne leur en avait pas laissé ; les séditieux forcent l'arsenal, y trouvent des maillets de plomb et en assomment les gens du roi. Le duc, absent de Paris, y rentre avec le jeune Charles, fait pendre et jeter à la rivière tous les chefs de métiers, en quelque sorte responsables du peuple. Cette émeute est connue sous le nom d'*insurrection des Maillotins*.

La guerre continuait en Bretagne et en Flandre surtout; on y conduisit le jeune roi, qui ne vit dans cette expédition importante que le plaisir de revêtir une armure et de se récréer d'un spectacle nouveau. Émancipé à douze ans, il s'était accoutumé à bouleverser, par un caprice ridicule, les lois et la politique : une foule de vils courtisans, toujours prêts à flatter ses plus bizarres fantaisies, avaient achevé d'affaiblir sa tête déjà faible. Il signala ses premières armes par des cruautés sans motifs dans les provinces. Mais, comment se fait-il que dans cette lutte les communes aient constamment succombé devant des êtres ineptes, aussi méprisables que cruels? La résistance à ses ordres tyranniques s'était organisée presque partout avec énergie; mais les villes étaient isolées, sans lien commun, les campagnes abruties et dépeuplées, les bourgeois sans connaissances militaires; chacun se battait pour défendre ses foyers, sa li-

berté particulière... La noblesse, au contraire, accoutumée aux combats, bien servie, bien armée, riche de ses exactions et de ses pillages, ayant des plans arrêtés, des moyens de transport et de siége, devait l'emporter sur une masse plus forte en nombre, mais plus faible de moyens.

Le mariage du roi avec Isabeau de Bavière, sa résolution de gouverner par lui-même, sa nouvelle trève avec l'Angleterre, son voyage dans le midi où il reçoit des plaintes générales et ne s'occupe que de fêtes, et enfin sa démence terminèrent tristement le quatorzième siècle. Cette démence ne vint pas subitement, quoiqu'un accident extraordinaire sembla la faire naître tout-à-coup. « Depuis le premier jour d'août, dit le religieux de Saint-Denis, il paraissait aux officiers qui l'approchaient de plus près, comme tout idiot; il ne disait que des niaiseries et gardait dans ses gestes une façon de faire fort messéante à la majesté. Néanmoins, il n'en était pas moins absolu, et le fit bien voir le cinquième du mois, quand il fit publier, par les hérauts et les trompettes, que toute l'armée sortît en bataille de la ville de Maux.

« Ce jour, choisi pour mettre l'armée en mouvement, était le plus chaud qu'on eût éprouvé depuis plusieurs années. Le roi sortit du Mans, entre

neuf et dix heures du matin, par la route d'Angers; il portait un *jacques*, juste-au-corps de velours noir qui l'échauffait beaucoup, et un chaperon de vermeil. Un soleil ardent dardait sur lui; il n'y avait aucun de ses hommes d'armes qui ne souffrît cruellement de la chaleur. Comme il traversait une forêt, un fou, qui s'était caché parmi les arbres, s'élance tout-à-coup à la tête de son cheval; cet homme, déchaussé, la tête nue, couvert seulement d'un sarreau blanc, saisit la bride du cheval de Charles, en s'écriant : « Roi, ne chevauche plus avant, mais retourne, car tu es trahi. » Les gardes accoururent et firent lâcher prise à ce malheureux; le roi ne dit rien, mais ces mots avaient frappé son imagination. Peu de moments après, étant sorti de la forêt, il se trouva dans une grande plaine sablonneuse qu'aucun ombrage n'entrecoupait : il était alors midi; une poussière intolérable se joignait à l'ardeur du soleil. Le cortége du roi se dispersa dans la crainte de l'incommoder; les seigneurs eux-mêmes s'écartèrent pour ne pas le couvrir de leur poudre, quelques pages seulement le suivaient; l'un d'eux, sommeillant, laissa tomber la pointe de sa lance sur le casque d'un de ses compagnons. Ce cliquetis de fer fit tressaillir le roi; il se crut attaqué par les traîtres dont l'homme de la forêt lui

avait dit qu'il était entouré, et devenant aussitôt furieux, il s'écria, en tirant son épée et lançant son cheval au galop : « Avant, avant sur ces traîtres! » Il fondit ensuite sur les pages et les écuyers les plus proches de lui ; personne n'osait se défendre autrement qu'en fuyant, et dans cet accès de fureur il tua successivement le bâtard de Polignac, chevalier de Gascogne, et trois autres hommes. Les pages croyaient encore que l'un d'eux avait commis quelque désordre qui l'avait courroucé ; mais, quand on le vit venir l'épée haute sur le duc d'Orléans, son frère, on comprit enfin qu'il avait perdu la raison. Le duc de Bourgogne fut le premier à crier : « Haro! le grand meschefs (malheur)! Monseigneur est tout dévoyé. » Heureusement pour le duc d'Orléans, il était monté sur un très bon cheval et il put se dérober au roi qui le poursuivait vivement ; on convint, pour arrêter celui-ci, de chercher à l'épuiser de fatigue ainsi que son cheval, et de lui laisser donner la chasse l'un après l'autre à ceux qu'il lui prendrait la fantaisie de poursuivre : de cette manière il en abattit encore plusieurs qui, quand ils ne pouvaient plus l'éviter, se laissaient choir devant le coup. Enfin, comme il était déjà tout haletant, baigné de sueur, ainsi que son cheval qui se refusait à galoper davantage, un che-

valier normand qu'il aimait beaucoup, Guillaume Hartel, s'élança sur lui par derrière et lui arrêta les bras; on lui ôta alors son épée et ses armes, on le coucha par terre, on le couvrit de son manteau. Déjà la faiblesse avait succédé à cet accès de fureur; il ne faisait plus aucun mouvement, mais ses yeux roulaient encore dans sa tête d'une manière effrayante [18]... »

Dès ce moment, Charles, délaissé par ses parents et ses serviteurs, indignement traité par Isabeau de Bavière et privé même du nécessaire, ne compta plus en France...

Le quatorzième siècle a donc pris fin, et dans le récit des faits aucune amélioration ne semble s'être faite en France; il y en a eu cependant de peu apparentes, il est vrai, mais importantes dans l'état moral, intellectuel et politique.

Nous essaierons plus tard d'en retracer le tableau. Continuons à suivre les événements dans le reste de l'Europe occidentale.

CHAPITRE TROISIÈME.

Nous avons laissé l'Angleterre divisée entre les trois fils de Guillaume, qui tous prétendaient au trône et qui l'occupèrent tous un instant. Des querelles fréquentes entre les chefs normands, quelques révoltes partielles de moines et de bourgeois saxons, horriblement maltraités, remplirent cette période, dont Henri profita en habile politique pour s'emparer du trésor et gagner les grands et le clergé en accordant une charte favorable à leurs intérêts [1]. Il céda dans l'affaire des investitures au pape et au primat Anselme; il consentit de plus à se laisser couper les cheveux [2], et pour s'attacher les partisans de la dynastie saxonne, il épousa une princesse de ce sang.

Ces concessions et une conduite constamment prudente et habile, un caractère ferme et sévère, donnèrent une longue durée au règne d'Henri Ier. Pendant cette période de trente-quatre ans, il fit

de bonnes lois, réprima quelques abus, et entre autres le droit de *purveyance*, qui obligeait le peuple à fournir à la cour des provisions et des moyens de transport quand le roi voyageait dans ses états. Cette prérogative oppressive et ruineuse, avait été, pendant plusieurs siècles, un des fardeaux les plus pénibles à supporter. Henri fut assez clairvoyant pour s'en apercevoir et assez sage pour en dégrever le peuple et la bourgeoisie. L'Angleterre vit pour la première fois sous ce règne le vol puni de mort, ainsi que la fabrication de fausse monnaie.

Les fils d'Henri ayant péri dans une traversée de France en Angleterre, le roi maria sa fille Mathilde à son favori *Geoffroy-Plante-Genest*; mais, à la mort d'Henri (qui eut lieu en Normandie à la suite d'une indigestion de lamproie), les seigneurs et le clergé, d'accord cette fois avec le peuple, élurent Étienne, son neveu et petit-fils du conquérant. Loyal et populaire, il avait su se faire aimer de tous.

Pour étayer son usurpation, il accorda une charte plus favorable encore que celle d'Henri, et distribua une partie du trésor dont il s'était emparé.

Le comte de Glocester, frère naturel de Mathilde, souleva le peuple en sa faveur et fut vaincu.

Mathilde elle-même se présenta plus tard au peuple anglais, rallia de nombreux partisans et se fit couronner aussi par le primat, contraint d'obéir au plus fort.

L'Écosse était à cette époque plus civilisée dans ses points éloignés du centre que dans les environs de l'Angleterre et des conquérants. Elle était gouvernée par un roi du continent et un roi des îles. Les Saxons et les Normands mécontents s'y étaient réfugiés, et un prétexte suffit pour allumer la guerre entre les deux peuples. La bataille de l'Étendard donna la victoire aux Anglais; attaqués plus tard par les Gallois, ils les vainquirent encore, et achevèrent la conquête de ce pays montagneux et reculé. A cette guerre succéda celle que Mathilde, fille de Henri Ier et ses partisans nombreux, firent à Étienne. Retranchés dans l'île d'Ély, ils parvinrent à faire le roi prisonnier. Mathilde, proclamée reine, se porta à tous les excès de l'avarice et de l'orgueil réunis au pouvoir. Elle fut chassée de Londres par les bourgeois et le parti d'Étienne le releva. Pendant les guerres civiles, les paysans saxons se vengeaient un peu en tombant sur les Normands des deux partis.

Sur ces entrefaites débarque Henri, fils de Mathilde, qui s'annonçait alors avec éclat. Il avait épousé Éléonore de Guienne, et à peine âgé de

seize ans s'était distingué par de brillantes incursions en Angleterre. Possesseur d'une partie de la France par sa mère ou sa femme, il leva de nombreuses troupes qui eussent envahi l'Angleterre et mis en péril le sort du roi. Une négociation termina cette guerre de succession : Étienne reconnut Henri II comme son légitime héritier, et régna paisiblement jusqu'à sa mort. Des chagrins, des révoltes, des guerres, avaient été le seul fruit de l'ambition de ce prince : sous son règne, les appels au pape, défendus par les lois anglaises, avaient été tolérés ; ils devinrent très communs, et la puissance pontificale s'en accrut prodigieusement.

Henri II devint bientôt l'un des plus puissants souverains de l'Europe. Obligé de faire sentir aux grands de l'état une autorité forte et qui veut être respectée, il fut souvent forcé de les combattre, et prit plusieurs centaines de châteaux à main armée ; il rasa ces fortifications féodales et n'eut plus de craintes de ce côté ; mais il n'était pas au bout avec les factieux : le clergé, après s'être soustrait à la juridiction laïque, avait attiré à lui toutes les affaires du royaume et les réglait d'une manière préjudiciable au fisc. Henri crut faire un grand acte de politique en nommant son chancelier et son ami Thomas Becket archevêque de Cantor-

béry; mais celui-ci, sous l'empire de nouveaux devoirs, soutint avec ardeur la cause du clergé. Une lutte longue et terrible s'éleva alors entre ce prélat et le roi.

L'influence de la couronne obtint des évêques et des barons, dans l'assemblée de Clarendon, que les clercs accusés seraient jugés par les cours laïques, qu'aucun baron ne serait excommunié sans le consentement du roi, et qu'on ne pourrait appeler au pape des sentences rendues en Angleterre. Thomas Becket, soutenu par le pape, opposa aux persécutions un caractère inflexible et se retira en France. Tour-à-tour accueilli et rejeté par Louis VII, absous et condamné par le pape, il mendia son pain dans la Bourgogne, et refusa constamment de donner sa démission. Il n'était réellement aimé que des Saxons et des Gallois, qu'il avait protégés et qui ne pouvaient rien pour lui. Enfin Louis VII le réconcilia avec Henri, et on lui persuada de partir pour l'Angleterre.

Rétabli sur son siége par un compromis qui lui était favorable, il lança de nouveaux anathêmes contre les actes du roi. Celui-ci, saisi d'une affreuse colère, laisse échapper ces mots : « Eh! quoi, personne ne me délivrera d'un prêtre ingrat et audacieux?... » C'en fut assez..... Quatre chevaliers normands, courtisans trop dévoués, par-

tent aussitôt et vont assassiner le prélat sur l'autel même. Henri, dont la volonté n'eût pas été si cruelle avec quelques instants de réflexion, s'affligea de ce crime avec sincérité, se justifia auprès du pape et fit canoniser Becket, dont le tombeau reçut pendant long-temps de pieux pélerins anglais.

Sorti de cette pénible lutte, Henri II en eut deux autres non moins difficiles à soutenir : la première, contre l'Irlande; l'autre, contre ses propres enfants.

L'Irlande, empreinte dès son origine d'idées religieuses et catholiques, résista cependant au pouvoir des papes jusqu'au douzième siècle. Adrien IV, d'accord avec Henri II, la soumirent, l'un au joug de l'Angleterre, l'autre au denier de saint Pierre. Henri profita des fréquentes incursions et des conquêtes de ses grands vassaux, et, par un seul édit, sans combat, se fit livrer Dublin. Saxons, Normands et Gallois avaient été attirés en Irlande par la division des chefs de ce pays.

Après cette conquête, le jeune Henri, associé à la couronne et se croyant, par son sacre, le droit de régner du vivant de son père, le traita avec hauteur, prétendant (suivant les principes de la noblesse du douzième siècle) qu'un fils de

comte ne valait pas un fils de roi...[3]. Soutenu par la France, il se révolta ainsi que ses frères Richard Cœur-de-Lion et Geoffroy. Le roi obtint du pape leur excommunication, soudoya une armée d'aventuriers nommés *Brabançons* ou *Routiers*, marcha contre ses enfants rebelles, leur fit de vaines offres d'accommodement, les vainquit sans les soumettre, et finit par mourir de chagrin à la nouvelle d'une troisième rébellion. Triste fin, après trente-quatre ans d'un règne qui n'avait pas été sans gloire! Ambitieux, vindicatif et emporté, mais juste, brave et législateur éclairé, Henri réforma les lois anglaises, et les réforma à lui tout seul. Protecteur du peuple, il défendit de saisir les biens d'un vassal pour dettes de son seigneur; et, pour son propre compte, il donna à ses vassaux la faculté de lui payer en argent le service militaire féodal. C'est avec cet impôt qu'il soudoyait les *Routiers*. Une taxe universelle le suivit, mais elle fut temporaire et à l'occasion des Croisades.

Il arriva à Richard ce qui arrive à tout conquérant, à tout homme qui a vivement désiré d'atteindre un but quelconque : il pleura, lorsqu'il l'eut atteint, sur les crimes qu'il lui avait fait commettre et sur le néant qui suit la possession.

A peine roi, Richard s'accusa d'être le meur-

trier de son père, et se promit de racheter sa conduite passée par sa conduite à venir ; mais la violence de son caractère l'emporta bientôt sur sa résolution. Après avoir puni ses complices, il se livra à des actions aussi blâmables, et qui toutes provenaient d'un caractère ardent, irascible, impérieux et obstiné. Paladin couronné, il rêva la Terre-Sainte non par piété, mais par amour pour les aventures et les hauts faits d'armes ; il épuisa l'Angleterre et partit avec son or, laissant les Juifs, torturés, massacrés dans ses états, et le désordre partout [4].

Son expédition terminée (et nous connaissons déjà ses chevaleresques prouesses sous les murs d'Acre), il tomba dans les embûches d'un prince d'Allemagne, son ennemi, qui le retint prisonnier. Miraculeusement parvenu à échapper au coup qui le menaçait, il revint dans ses états sous un déguisement, remonta, sans être plus sage, sur le trône d'Angleterre, et s'en fut mourir, peu de temps après, devant le château d'un vassal qu'il assiégeait en personne pour avoir sa part d'un trésor trouvé par le châtelain. Ce dernier offrait de se rendre ; Richard répondit « qu'ayant pris la peine d'attaquer, il voulait aller jusqu'au bout et avoir l'honneur de son fait d'armes, et le plaisir de les faire tous pendre... » De tels exemples peignent à

eux seuls le caractère d'un homme. Il prit le château, reçut un coup de flèche en montant à l'assaut, fit pendre la garnison et mourut... Richard était appelé par les Anglais *Cœur-de-Lion;* de pareils traits lui eussent plutôt mérité celui de *Cœur-de-Tigre.* Son règne fut un long enchaînement de malheurs pour l'Angleterre, livrée en son absence à la basse tyrannie du prince Jean. Des impôts nouveaux et excessifs étaient levés à chaque instant : le clergé n'ayant pas voulu payer les plus exorbitants, il fit défendre aux tribunaux de rendre aucune sentence contre les débiteurs du clergé. Il ne mérite guère d'éloge que pour avoir établi dans ses états un poids et une mesure uniformes : règlement utile qui subsista peu. Londres était sans police; les meurtres, les vols s'y commettaient en plein jour; il y avait des sociétés de scélérats que rien ne pouvait réprimer. Un de ces brigands ayant été pris dans une église et exécuté, la populace qui l'aimait, comme l'ennemi des riches, l'honora quelque temps comme un saint. Les désordres ne firent qu'augmenter sous le règne suivant, qui commença avec le treizième siècle.

La guerre entre les souverains de France et d'Angleterre remplit cette dernière période : elle eut toujours lieu en France et principalement sur les côtes, depuis la Normandie jusqu'à la Guienne.

Les dernières tentatives d'insurrection saxonne se bornent aux vols et aux pillages fréquents de Robin-Hood dans les forêts de Bervood, et qui perdirent, après lui, leur couleur patriotique. William-Longue-Barbe fut la dernière victime de ce patriotisme saxon qu'on ne retrouve plus après la mort de ce défenseur des pauvres Anglais de race.

Le roi Jean, qu'on appela *Jean sans terre*, parce que son père Henri II ne lui avait point laissé d'apanage, avait pour compétiteur à la couronne le jeune Arthur, duc de Bretagne, son neveu qui, étant fils d'un aîné, aurait eu des droits incontestables si la représentation et l'hérédité eussent été alors bien établies, mais dans la confusion des droits et des lois, la guerre et l'assassinat devaient tout terminer. Le prince Arthur soutenu par Philippe-Auguste, voulut détrôner Jean, celui-ci le vainquit et le poignarda : le règne de ce dernier fut pire que celui de Richard ; s'il avait la tête un peu moins folle, il avait le cœur plus mauvais. L'un était, comme on le voudra, tigre ou lion, mais avec de la bravoure et de la générosité ; l'autre tenait du renard et de la hyène, et sa lâcheté venait encore enlaidir ses vices. La lâcheté était en effet le plus grand contre-sens avec les mœurs de l'époque : aussi les Anglais du douzième siècle pardonnaient-

ils plutôt aux folies de Richard qu'à la haineuse et froide cruauté d'un roi lâche et hypocrite. Débarrassé de son jeune compétiteur, il eut à soutenir contre le pape une lutte plus formidable. Innocent III avait soutenu l'élection de Langton au siége du primat. Jean s'y opposa; l'interdit fut lancé sur le royaume, les églises fermées et les sacrements refusés aux laïques indisposèrent les Anglais. Jean ne céda pas davantage et fut excommunié lui-même. Le pape offrit alors la couronne d'Angleterre à Philippe-Auguste.... Ce dernier coup porta , car Jean connaissait Philippe et s'il eût accepté, il n'était pas assez sûr de son peuple pour se fier à lui du soin de sa défense, il se résigna donc et prosterné aux pieds du légat son ennemi il porta hommage au pape. Innocent satisfait, abandonna Philippe-Auguste qui , dans son empressement avait levé une flotte pour prendre possession de sa nouvelle conquête.

Cependant l'interdit, formidable à cette époque, avait porté le coup mortel au pouvoir : la noblesse et le clergé, fatigués avec raison d'un joug si odieux résolurent de reconquérir et d'agrandir encore le priviléges que leur assurait la charte d'Henri Ier Une puissante conjuration s'organisa , et malgré la résistance de Jean , on lui fit signer de force la *grande charte*... Dans ce nouveau pacte social ,

les élections du clergé étaient déclarées libres; les exactions du fisc sur les barons défendues, les franchises des villes maintenues, les successions exemptées des droits exorbitants; aucun subside ni *scutage* (subvention de guerre) ne seraient levés sans l'autorisation du conseil commun; la personne et les biens des hommes *libres* et des marchands étaient protégés contre toute vexation, sous la garantie du jugement de leurs pairs. Une disposition concernait les *vilains* : on leur accordait la faveur de ne pouvoir être mis à l'amende au point d'être dépouillés de leurs ustensiles : c'était une grande marque de sollicitude.

Voilà en substance cette *magna charta*, qu'on a l'habitude de regarder comme le fondement des libertés anglaises, parce qu'elle fut pendant longtemps l'unique objet des réclamations faites au pouvoir. Mais on voit que ce n'était qu'un acte réglementaire du régime féodal, qui prouve combien ce régime était oppressif.

Les barons, qui ne tendaient qu'à s'emparer de l'autorité, établirent de prétendus *conservateurs de libertés*, avec pouvoir sans bornes; le roi parut se soumettre : mais il fit anathématiser la charte par le pape, ce dont on ne tint nul compte. Alors il la rétracta, et, à la tête d'une armée de Brabançons, il ravagea les terres des barons. Ceux-ci

prononcèrent sa déchéance et offrirent sa couronne au prince Louis de France, qui arriva en Angleterre avec une armée, fit de rapides conquêtes, puis irrita par des préférences pour les Français. Les Anglais retournaient déjà au parti de Jean, quand ce roi mourut, laissant la couronne à son fils aîné.

Les communes avaient à cette époque assez de force et de richesses. La grande charte n'avait amélioré leur sort qu'en apparence. Elles profitèrent de la faiblesse de Henri III pour prendre une position plus avantageuse. Le fils de Simon de Montfort, Français d'origine, comte de Leicester par sa mère et beau-frère du roi, avait pris sur ce dernier un empire auquel il ne pouvait plus se soustraire. A peu près maître du royaume, il introduisit dans le conseil, qui prit alors le nom de *parlement*, deux chevaliers choisis dans chaque comté et des députés envoyés par les villes et les bourgs. Telle est la première origine de la chambre des communes...

La tyrannie de Leicester finit par lasser la haute noblesse. Glocester se révolta, le prince Édouard suivit son exemple et vainquit Leicester qui mourut dans la bataille, précédant de quelques mois le faible Henri qui n'avait guère eu que le nom de roi. Henri mourut accablé de chagrins et fut peu

regretté. Éloigné de la tyrannie par sa piété [5] et par un naturel doux et facile, sa faiblesse produisit souvent l'effet du despotisme.

Le règne d'Henri III avait été de cinquante-six ans, celui d'Édouard eut trente-cinq années mieux remplies et plus glorieuses. Ce prince, dont le caractère était diamétralement opposé à celui de son père, fut ambitieux et inflexible, mais habile et prudent. Il étudia les divers élémens de troubles, et les divers pouvoirs de son royaume, contint les uns par les autres et les domina tous.

Seul en Angleterre, le pays de Galles avait jusque là résisté. Édouard pénétra dans les montagnes galloises, vainquit le lion dans sa tanière et soumit ces indomptables montagnards. Pour les flatter alors et les rallier définitivement, il donna le titre de prince de Galles à son fils aîné, et ce titre a toujours été conservé par les fils aînés des rois d'Angleterre.

La couronne d'Écosse était alors vacante ; Édouard se l'adjugea, soutint ses droits les armes à la main et vainquit Robert Bruce dans une première bataille. Mais les Écossais, montagnards plus opiniâtres encore que les Gallois, ne se tinrent pas pour battus ; ils prirent successivement pour chefs leur brave compatriote Wallace et le fils de Robert Bruce. Édouard les vainquit en

1298, 1303 et 1306; cette dernière guerre lui coûta la vie. Une querelle entre deux matelots avait été pendant ce règne la source d'une longue guerre entre la France et l'Angleterre. Les Normands, pour venger un compatriote, attaquèrent un vaisseau anglais et pendirent l'équipage. Cette violence en attira d'autres. Des flottes nombreuses furent mises en mer, et plus de trente mille hommes périrent par suite d'une altercation entre deux matelots... Pendant ce temps les Juifs étaient torturés et massacrés par milliers. Ceux qui survivaient étaient bannis d'Angleterre.

Si, malgré tant de guerres et de violences, Édouard est regardé comme un des bons souverains des trois royaumes, c'est qu'il observa religieusement la grande charte, consulta le parlement, fit rendre la justice et donna de bonnes lois.

Édouard II parut aux grands de l'état n'avoir pas une volonté aussi prononcée en faveur des lois, aussi lui firent-ils jurer, à l'époque de son couronnement, de maintenir les lois et les statuts que le parlement jugerait à propos de faire. Édouard eut la faiblesse de se laisser imposer ce qu'avait légèrement octroyé son père; les communes en profitèrent pour s'introduire et prendre pied dans la puissance législative.

L'irrésolution d'Édouard lui fut bien plus funeste encore sur un autre terrain ; il se laissa battre par le comte de Lancastre, révolté contre son autorité, par Bruce et par d'autres encore, et chaque fois il sacrifiait lâchement le favori qui avait suscité la guerre. Son règne finit par un assassinat.

Son fils Édouard III, doué d'un caractère plus énergique, voulut régner à dix-huit ans, et la France vit ses premiers succès. La ville de Calais fut la première victime de son inquiète ambition ; le roi Jean devint son prisonnier et promit pour sa rançon plusieurs provinces françaises. Les états de France ayant refusé de ratifier cet abandon, Édouard, suivi de cent mille *Routiers*, saccagea plusieurs riches contrées de France et ne s'arrêta que devant Paris, qu'il tint bloqué jusqu'au moment où sa prudence lui dicta la paix de Bretigny. Par ce traité, Édouard renonçait à ses prétentions à la couronne, mais il demeurait souverain, sans charge d'hommage, des provinces voisines de la Guienne, telles que le Poitou, la Saintonge, le Limousin, etc. Jean ratifia le traité qui l'obligeait à payer une somme équivalant à quarante millions d'aujourd'hui et à livrer quarante otages. Mais l'un d'eux (un de ses fils) s'étant évadé, il

retourna mourir à Londres, sans pouvoir acquitter en entier le montant de sa rançon; cette noble conduite fait oublier toutes les fautes de ce malheureux roi.

Duguesclin vengea plus tard les armes françaises, battit le prince Noir, reconquit quelques provinces, et Édouard mourut accablé par le chagrin que lui causaient ces pertes successives et la perte plus douloureuse du prince de Galles, le bras droit, le glaive de son règne.

Édouard, despote mais juste [6], avait réussi à se faire aimer. Il ne faut au peuple qu'un prétexte pour pardonner au conquérant qui rehausse la gloire de son nom.

L'héritier d'Édouard, Richard II, était mineur; trois oncles ambitieux, au lieu de gouverner l'état, excitaient des mécontentements que le scolastique Wiclef attisait par ses prédications démocratiques. Sur le bruit qu'une taxe extraordinaire allait être levée, cent mille mécontents ravagèrent Londres et envahirent le palais. La douceur du jeune roi calma la populace en furie, et pendant ce temps des troupes se réunirent et réprimèrent la sédition. Richard II livra son pouvoir à ses favoris, et de nombreux soulèvements ne tardèrent pas à troubler l'état. Le roi, arrêté et mis en accusation devant le parlement pour

s'être mis au-dessus des lois, fut déposé par la noblesse et les communes et il périt par le poignard. Henri de Lancastre posa lui-même la couronne sur sa tête, au détriment de la maison d'Yorck : Lancastre et Yorck! premières tiges de ces maisons puissantes dont la rivalité coûta plus tard tant de sang à l'Angleterre... Ceci se passait dans la dernière année du quatorzième siècle...

Après la France et l'Angleterre, l'importance des événements diminuant, notre résumé devient plus rapide.

Les descentes des Normands en Galice et en Andalousie, les guerres des Maures et des Chrétiens, de sanglantes discussions et le démembrement des provinces d'Espagne qui avaient rempli les neuvième, dixième et onzième siècles, remplissent à peu près aussi les deux siècles suivants.

La lutte politique et religieuse entre les deux nations avait pris un plus grand caractère, et la division récente du khalifat de Cordoue donnait déjà l'avantage aux princes chrétiens. Ces derniers, limitrophes de la France, recevaient le secours de ses guerriers avant même que les croisades eussent tourné contre les Infidèles le courage de la chevalerie européenne. Les Musulmans, voisins de l'Afrique, avaient sous leur main deux auxiliaires

formidables par leur nombre et leur fanatisme, mais plus dangereux pour eux-mêmes que pour les Chrétiens. Parmi les états démembrés du khalifat, les uns seront absorbés par la conquête et réunis à l'étranger, à la Castille ou au Portugal, les autres subiront la loi des deux nouvelles nations africaines, les Almoravides et les Almohades, dont l'invasion en Espagne doit compromettre l'existence des royaumes chrétiens et prolonger, dans un coin de la péninsule, la durée de la domination musulmane. Ces événements se prolongent jusqu'au milieu du quatorzième siècle auquel le règne de Pierre-le-Cruel a donné une déplorable célébrité; ses crimes armèrent contre lui son frère Henri de Transtamare que la France soutint. Duguesclin, bientôt maître d'une partie de l'Espagne, fut repoussé par le prince de Galles. Pierre, remonté sur le trône, se livra à de tels excès de vengeance que son protecteur même l'abandonna. Duguesclin ramena la victoire sous ses drapeaux, et le roi consentit à une entrevue avec son frère ; mais au lieu de conclure ce traité de paix, les deux princes se jetèrent l'un sur l'autre et Pierre tomba percé de coups.

Henri II et Jean 1er succédèrent : ce dernier défit les Anglais et les Portugais. Henri III battit les Maures, et ce succès lui fit rêver, à seize ans,

la ruine du mahométisme dans ses états : mais sa faible santé ne seconda pas la grandeur de ses vues.

L'Espagne n'avait pas pris part aux croisades mais n'en avait pas été plus tranquille. Peut-être, sans les troubles du Portugal, les deux états eussent-ils réussi à chasser les Maures de la péninsule.

La science législative avait fait quelques progrès : Ferdinand II avait promulgué un code en Aragon et en Castille; son fils Alphonse l'améliora en le terminant.

Mais nous nous sommes déjà bien arrêtés sur les contrées de l'Occident et du Sud, transportons-nous dans le Nord et l'Orient : voyons ces peuplades sauvages se civiliser par degrés et essayer de prendre rang parmi les nations européennes; nous avons parlé avec quelque détail des grands peuples qui tiennent le premier rang dans la civilisation du monde, et qui, toujours en tête des progrès, ont ouvert la marche aux lois ainsi qu'aux lettres, aux arts et à l'industrie. Nous jeterons un simple coup d'œil sur les régions plus arriérées [7].

CHAPITRE QUATRIÈME.

Le caractère de l'époque qui nous occupe est dans le nord, comme dans le reste de l'Europe, la lutte des chefs contre les soldats, des barons contre les vassaux, la lutte du despotisme contre l'esprit de liberté; partout on voit les efforts des cités pour conquérir quelques priviléges et fonder un premier principe de liberté étouffé par la tyrannie en armes, par les seigneurs bardés de fer qui lançaient la vengeance et les tortures du haut de leurs châteaux impénétrables. Seulement cette lutte était plus arriérée chez les peuples plus jeunes : en Suède, par exemple, ce ne fut qu'à la fin du douzième siècle que la nation commença à fixer les formes de son gouvernement, et la féodalité y naissait quand elle mourait partout ailleurs...

L'industrie, qui suivait la première étincelle de liberté, se fit plutôt jour chez les peuples

moins belliqueux comme la Hollande[1]. Mais cependant, en général, la croisade nivela assez les peuples d'Europe; car il n'est pas de peuple en Europe chez qui n'ait retenti, aux douzième et treizième siècles, le nom des croisades; il n'en est pas qui n'ait combattu en ce temps-là pour la foi. Tandis que les nations occidentales allaient incessamment d'Europe en Asie pour y détruire l'islamisme et que l'Espagne, à peine secourue, recevait presque seule et repoussait le choc des Maures, la Russie, la Pologne, la Hongrie arrêtaient les Mongols; quelques évêques de l'Allemagne, des chevaliers formés en Terre-Sainte, les Danois donnaient le christianisme aux sauvages de la Livonie, de la Prusse, de la Poméranie; la Suède convertissait les peuples de la mer Glaciale. L'absence des seigneurs, l'habitude d'être seuls à régir leurs affaires, le besoin que ces mêmes seigneurs eurent de la tête et des bras de ceux qui restaient presque malgré eux dans les terres, tout concourut à l'émancipation des peuples du Nord, comme de ceux du Sud et de l'Occident. En Allemagne, la liberté des villes sortit d'une lutte entre les bourgeois et les familles nobles qui s'arrogeaient le droit de commander la milice et de nommer les magistrats. Ces familles patriciennes virent peu à peu leur autorité

décroître après les priviléges octroyés par les empereurs de la race de Conrad-le-Salique, qui assuraient l'héritage des citoyens à leurs enfants et l'organisation des jurandes et des corporations destructives du joug féodal. Les plus fières entre ces familles, celles qui ne voulurent pas s'accommoder d'un état de choses si contraire à leur pouvoir arbitraire, furent chassées. Cette lutte en Allemagne ne date que du douzième siècle; au quatorzième cette vaste contrée, après une autre lutte, non moins terrible, qui a porté à la postérité les noms célèbres de Guelfe et de Gibelin [2], vit le pouvoir impérial succomber sous celui de l'Église; son histoire n'est plus celle d'un seul corps politique, mais celle d'une foule d'états indépendants de fait et unis par un lien plutôt nominal que réel [3].

L'Italie, à cette époque, suivait en quelque sorte l'impulsion donnée par l'Allemagne et se liait à son histoire. Le succès du parti guelfe avait en effet constitué au nord de l'Italie un grand nombre de petites républiques. Tandis que l'empereur déclarait tenir pour alliées Pavie, Crémone, Côme, Tortone, Asti, Alexandrie, Gênes et Albi, et désignait ainsi les forces du parti gibelin; les villes de Novare, Verceil, Milan, Lodi,

Bergame, Brescia, Mantoue, Vérone, Vicence, Padoue, Trévise, Bologne, Faenza, Modène, Reggio, Parme et Plaisance prenaient le nom de confédérées; elles modifiaient leur gouvernement dans l'intérêt de la liberté. Les Milanais, par exemple, ôtèrent aux consuls le pouvoir judiciaire, pour le transporter à un étranger, élu chaque année et qui s'appela *podestat*. Ce *pouvoir de sang*, ce glaive nu qu'il faisait porter devant lui, semblait peu redoutable dans la main d'un homme du dehors, qui n'avait pas d'appui dans la ville. On lui confia donc encore le soin de faire la guerre aux ennemis de l'ordre public. L'archevêque, ancien comte de la ville, gardait le droit de battre monnaie et de faire percevoir un péage aux portes de Milan. Les consuls, au nombre de douze, formaient le *conseil de confiance;* ils avaient la nomination aux charges et l'administration des finances. Le peuple chargea de leur élection cent électeurs choisis parmi les artisans, et, comme pour réunir tous les partis, désigna les nobles au choix des électeurs. A Bologne, trois conseils, des consuls et un podestat. La ville était divisée en quatre tribus; dix électeurs de chaque tribu y élisaient annuellement les membres des conseils, parmi les citoyens qui avaient plus de dix-huit ans : les bas artisans

étaient seuls exceptés. Le podestat, étranger comme à Milan, était désigné par quarante électeurs : quelquefois les conseils leur indiquaient dans quelle ville il fallait le prendre. Des lois pareilles furent portées dans presque toutes les villes. A Gênes, un podestat étranger remplaça les consuls, et quelques années après tous les citoyens furent exclus des magistratures. Une ville fait exception à cette ardeur démocratique, c'est Venise, qui, après avoir commencé par la démocratie, arrivait déjà à cette aristocratie odieuse qui a fait sa force et sa servitude. Le peuple élisait le doge, et l'on n'aperçoit pas, jusqu'à la fin du douzième siècle, de famille puissante, qui ait réclamé ou retenu l'influence et l'autorité. Un tribunal de quarante membres, la *quarantie*, avait le droit de rendre la justice, sans exercer d'autre pouvoir. Tout-à-coup ce tribunal prit une attitude imposante. Le doge *Michaeli* venait d'être tué dans une sédition populaire : la *quarantie* osa décider que dorénavant six électeurs, représentants des six quartiers, choisiraient quatre cent septante citoyens pour former un *grand conseil* et remplacer les assemblées ; que ce grand conseil nommerait tous les ans six hommes, un par quartier, qui seraient les conseillers intimes du doge, et sans lesquels il ne pourrait rien faire.

Le doge avait encore un autre conseil, celui des *pregadi* ou *priés*, qu'il invitait à venir délibérer avec lui. La *quarantie* décida que les quatre cent septante choisiraient parmi eux chaque année soixante *pregadi*. *Sebastiano Ziani*, élu doge, confirma ces règlemens; le grand conseil arriva en un siècle à être la seule noblesse et la seule puissance dans Venise.

Enfin, le chef de la liberté italienne, le pape, recouvrait son autorité dans Rome. *Clément III* transigea avec la république romaine, replaça sous sa main le sénat, la ville, la basilique de Saint-Pierre, les autres églises et tous les droits régaliens; il n'abandonna que le tiers du produit de la monnaie, et le péage d'un pont : la dignité de patrice fut abolie, et les sénateurs, nommés tous les ans, devaient prêter au pape serment de fidélité [4]. Plus tard Innocent III exigea l'hommage-lige du préfet de Rome nommé par l'empereur et lui donna l'investiture *par le manteau*, se réservant le droit de le révoquer quand il le voudrait. Grégoire IX, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, excommunia Frédéric II et le poursuivit au-delà des mers d'un anathême qui fut entendu des Chrétiens d'Orient [5].

Nous avons déjà parlé de l'exécution de Conradin et de Frédéric qui se rattache à l'histoire

de France 6. Rien ne semblait plus s'opposer au triomphe des Guelfes dans l'Italie, ainsi que dans l'Allemagne; l'empire, affaibli par ses propres désordres, s'estimait presque heureux de s'incliner devant l'Église et d'être régi par elle; les rois de la maison de Souabe avaient ruiné l'ancienne constitution germanique et détruit le pouvoir royal. Dieu n'en ordonna cependant pas ainsi. Grégoire X avait voulu réconcilier les partis et n'avait pas réussi. Après sa mort, l'archevêque Visconti, le soutien des nobles et des Gibelins, s'approcha de Milan, chassa les *Torriani* et fut proclamé seigneur perpétuel. Milan cessa d'être libre; la famille gibeline des Visconti, entourée de la noblesse mercenaire qu'elle ramenait, régna sans peine sur un peuple fatigué de tant de guerres et corrompu par la prospérité. Le parti guelfe reçut un coup plus terrible en 1282. Ces divisions mesquines et tracassières, indignes du caractère d'un empereur d'Allemagne, plus indignes encore de la sainteté de la tiare, et qui semblaient devoir se perpétuer, s'éteignirent avec les progrès de la raison et de la civilisation. Cependant nous en retrouverons encore quelques derniers vestiges dans la période qui nous occupera après celle-ci.

La Suisse procédait alors à la conquête de la liberté d'une façon plus prompte et plus décisive. Bien que l'importance respective de ce petit pays soit peu de chose, le récit de son émancipation est trop populaire pour être passé sous silence. Nous disons *populaire* à dessein, car l'histoire sérieuse n'admet plus la fable de la pomme et de l'enfant si chère au cœur des Suisses. Nous la donnerons cependant telle que l'a consacrée l'orgueil national, bien qu'elle n'existe plus pour nous que comme légende.

Avant le treizième siècle la féodalité pesait sur les Alpes comme sur le reste de l'Europe. Quelque sentiment de liberté qu'eussent ses sauvages habitants, ils étaient forcés de plier sous les mille châteaux qui dominaient leurs vallées et les entouraient d'une chaine de servitude. L'élévation de la maison d'Autriche donna les premières lueurs de liberté, non par l'amour qu'elle en avait elle-même, mais par l'excès contraire. En 1298 des cris d'indépendance avaient déjà retenti dans les gorges des montagnes, et voici dans quels termes : « Qu'il soit connu de tous, que les habitants de la vallée d'Uri, des pâturages de Schwitz et des monts d'Underwald, considerant les périls présents, se sont réunis dans leur mutuelle confiance; et que, conformément à l'alliance qui les

lie depuis beaucoup de siècles, ils ont engagé leur serment de ne point s'abandonner les uns les autres; de donner tous leurs biens et tous leurs guerriers pour repousser au dehors et au dedans les actes de violence que l'on voudrait commettre contre eux tous ou contre l'un d'eux. Que ceux qui relèvent d'un seigneur remplissent leurs obligations envers lui; mais entre nous, il a été convenu que nous ne reconnaîtrions pour arbitres que des hommes nés dans nos vallées. On ne peut acheter ailleurs le droit de vider nos différends; les plus sages d'entre nous seront chargés de cet office. Ainsi, unis envers et contre tous, corps et biens, individus et familles, nous forcerons à l'obéissance quiconque d'entre nous refuserait de se soumettre aux sentences de nos juges. Que le meurtrier périsse; que l'incendiaire soit banni; que le voleur rende l'objet volé, qu'on obéisse aux juges, et, s'il est des réfractaires, qu'ils soient punis par nous tous. Ces conventions, si c'est le bon plaisir de Dieu, dureront éternellement pour l'avantage commun. »

Peu de temps après, l'armée autrichienne ravageait le pays de Constance, mais l'empereur vint échouer devant Berne, à peine fondée; les montagnards enlevèrent la bannière impériale. Défait une fois, il campe au sommet d'une col-

line d'où ses regards plongent dans les rues de Zurich. Les femmes mêmes et les filles s'arment. Il voit cette multitude dévouée et prête à le repousser ou à périr; il recule devant elle et va écraser Glaris, petit village, qui bientôt est couvert de morts.

Mais le moment de la délivrance n'était pas encore arrivé; de nouvelles troupes succédèrent aux troupes vaincues et un joug de fer pesa sur les Suisses. En 1300, le despotisme des gouverneurs ou baillis impériaux était devenu intolérable; depuis long-temps le peuple pasteur souffrait en silence; l'insolence, plus dure que la tyrannie, se joignait à l'arbitraire. Un jour enfin, l'un de ces baillis fait saisir une paire de bœufs qui appartenait à Arnold de Melchtal, et son valet les amène en disant : « Tu n'as pas besoin d'attelage, paysan, traîne ta charrue! » Arnold donne un coup de bâton à cet homme et prend la fuite; on saisit son père, on crève les yeux au vieillard... Une jeune fille d'Arth avait été séduite et abandonnée par le châtelain du bailli; ce châtelain périt assommé par les frères de la jeune fille. Un des guerriers du gouverneur insulte la femme de Conrad; le mari revient des champs et tue le gentilhomme. Plus de justice, plus de lois; ceux que le désespoir emportait se vengeaient et mou-

raient. Une femme, celle de Werner Stauffacher, du village de Steinem, dit à son mari : « Je ne veux plus nourrir des fils mendiants et des filles que déshonorent les étrangers. Si nos montagnes ne sont plus habitées par des hommes, mais par des lâches, Werner, donne-moi la mort! » Werner la quitte en silence, descend vers Brounnen, passe le lac, va trouver Walter Furst d'Attinghausen, chez qui Arnold de Melchtal, poursuivi par Landenberg, avait cherché un refuge. Ces trois hommes méditent ensemble sur les malheurs de leur pays : leurs droits violés, l'inutilité de leurs réclamations, leur désespoir, la justice de leur cause se retracent à leurs esprits vivement émus. Ils se résolvent à sonder les intentions d'un peuple si malheureux, à chercher dans la nation des hommes de cœur et de bonne foi, et se séparent. C'était au commencement de novembre 1307.

Sur les bords de ce beau lac placé au centre des Walsdstœtten, près du petit village de Grutli, sous l'obscurité solennelle des pins et des hêtres, ils se réunirent encore les jours suivants; tous y apportèrent la nouvelle que le peuple entier se vouait à la mort plutôt que de souffrir l'esclavage. Enfin, le 17 du même mois, au milieu de la nuit, chacun des conjurés amène avec lui dix

hommes dévoués. Les premiers, Werner, Arnold et Stauffacher jurent à Dieu, devant qui les peuples et les rois sont égaux, de venger leur pays ou de mourir, d'entreprendre et de souffrir en commun, d'être justes et de punir toute injustice, de respecter les propriétés du comte d'Habsbourg, mais de garantir leurs droits, d'éviter *de répandre le sang des baillis, de leurs familles et de leurs officiers, leur seul désir étant de s'assurer à eux-mêmes et de transmettre à leurs enfants la liberté qu'ils avaient héritée de leurs pères*. Ce serment est répété par tous, au nom de Dieu et des Saints, en élevant au ciel des mains pures de tout crime et un cœur rempli de confiance en la bonté de leur cause. La nuit du premier janvier est l'instant choisi ; chacun retourne à sa vallée, à sa cabane et au soin de ses troupeaux.

Gessler et Landenberg connaissaient toute la haine du peuple ; Gessler voulut l'humilier encore. Il fit placer son chapeau, peut-être le chapeau ducal d'Autriche, sur une perche devant laquelle il obligeait les habitants à s'incliner comme devant un symbole du pouvoir. Un des hommes de Grutli, Wilhelm Tell de Burghem, célèbre par son adresse à tirer de l'arc et l'un des conspirateurs, passe devant et ne s'incline pas. On l'enchaîne, on l'amène devant Gessler qui

dit à l'arbalétrier : « Téméraire, l'arc dont tu es si fier te servira de supplice ; place une pomme sur la tête de ton fils, vise-la, et garde-toi de manquer le but. » On lie l'enfant, le trait part, la pomme est percée! Le peuple jette des cris de joie... « Pourquoi cette autre flèche? » dit le bailli. Tell répondit : « Si l'une avait manqué la pomme, l'autre n'aurait pas manqué ton cœur [7] »

Tell est arrêté : porté sur un bateau et conduit par Gessler lui-même, il devait être enfermé dans le fort de Kussnacht, château-rocher, comme disent les Helvétiens, situé à l'autre extrémité du lac. Déjà il voyait la plaine de Grutli où la conjuration avait pris naissance ; un de ces coups de vent, fréquents sur ce lac entouré de rochers à pic qui s'élèvent vers le ciel comme des montagnes, met la barque en danger : tantôt elle descend dans l'abîme, tantôt les vagues la recouvrent. Les secours de Tell sont devenus nécessaires ; Gessler connaissait sa force et son adresse ; on détache ses fers, il conduit la barque et la dirige vers le flanc nu de l'Arenberg, où le roc s'avance vers le lac et y forme un plateau de dix-huit pieds carrés. Il s'élance, repousse la barque ; Tell est à l'abri du danger, Gessler à la merci des flots.

Tell gravit la montagne, armé d'une arbalète

et d'une flèche; il vole ensuite à Kursnacht, s'y cache dans un chemin creux, attend le gouverneur qui, échappé aux périls du lac, passe bientôt et est frappé d'un coup mortel. Les conjurés blâmèrent l'action de Tell : le premier janvier n'était pas venu... Mais la postérité jugea autrement l'action de ce paysan plein de courage. L'assemblée générale fit construire, en 1358, une chapelle sur le rocher de Tell, chapelle consacrée par le patriotisme, et où chaque année une multitude de peuple se rend en pélerinage.

Enfin commence l'année 1308 : voici ce premier janvier où les conjurés ont résolu de rompre leurs fers. Les paysans, sous prétexte de porter dans les châteaux leurs présents accoutumés, s'y introduisent et s'en rendent maîtres. Le château de Rotzby est pris par un autre stratagème : un jeune conjuré, nommé Anneli, aimait une jeune fille qui y logeait; il entra la veille dans la chambre de sa maîtresse par le moyen d'une corde qu'elle lui tendit; vingt autres le suivirent et se rendirent maîtres de la garnison, mais ne donnèrent aucune alarme. Landenberg fut pris avec ses châtelains et conduit aux frontières; on se contenta de lui faire jurer de ne jamais remettre le pied dans les Waldstœtten, et des feux de joie, signaux de la liberté conquise sans une

goutte de sang répandu, brillèrent au loin sur les Alpes.

Les hommes de Schwitz, conduits par Stauffacher, démolissent le château de Landenberg; Walther-Furst et Tell s'emparent de la forteresse de Gessler.

De nouveaux feux de joie éclairent toutes les sommités des Alpes; le nouvel an est celui de la liberté. Ces hommes libres s'assemblent le 7 janvier pour jurer une alliance perpétuelle [8].

L'empereur accourt la vengeance dans le cœur, on l'assassine en face de son château; ses gardes prennent la fuite et le chef de l'empire meurt dans les bras d'une pauvre femme qui se trouvait sur le chemin.

La liberté était conquise, il s'agissait de la défendre : ces hommes fiers et sauvages s'en firent une sainte loi; ils combattirent pour elle pendant huit ans, au bout desquels un nouveau pacte fédéral fut rédigé. Ce pacte, sage et énergique, établit que le consentement unanime de toutes les communes des treize cantons peut seul décider le choix d'un protecteur étranger; que les juges et les arbitres des différends particuliers ou publics ne peuvent être choisis que dans le sein des cantons. Ces hommes simples, mais doués d'un grand sens, assurèrent par d'autres clauses la stabilité

des tribunaux, la sécurité des personnes et des propriétés et l'indépendance dans l'administration de la justice. La peine de mort et la confiscation des biens furent prononcées contre les infracteurs de ces lois de l'*Union.*

Ainsi s'élève la Suisse. Les hommes de Schwitz (Schwizer ou Schweizer) donnent leur nom à l'ancienne Helvétie; et, au milieu du quatorzième siècle, l'Europe voit des bergers élever leur république à l'égal des républiques les plus sages dont l'antiquité fasse mention.

Les villes de la Suisse avaient acquis un haut degré d'importance : l'industrie avait accru les richesses de Zurich, de Saint-Gall, de Genève. Les bourgeois gouvernaient en maîtres dans leurs cités toujours en progrès; ils y décidaient la paix et la guerre, le prix des denrées, les poids et les mesures, consultant, seulement dans les occasions graves, un clergé plus éclairé qu'ils ne pouvaient l'être. Un assassin ne pouvait être saisi chez un bourgeois, et c'était au point que, malgré leur répugnance hautaine, les nobles, lorsqu'ils craignaient la vengeance d'un de leurs ennemis ou le châtiment de l'empire, se faisaient recevoir bourgeois d'une ville.

Vers la fin du onzième siècle la Russie avait été divisée en principautés, et cette division l'avait livrée aux agressions de ses ennemis. Swiatopolk essaya de rétablir l'union et prit la croix pour signe de concorde; l'armée jeûna, pria et vainquit; à tel point, dit Kazamsin [9], que l'ange exterminateur semblait abattre d'une invisible main les têtes ennemies comme les épis des champs... La renommée annonça cette victoire en Grèce, en Pologne, en Bohême, dans la Hongrie et jusque dans Rome.

Wladimir maintint la paix; quelques progrès s'ensuivirent, mais après lui les guerres civiles recommencèrent. Dix grands princes [10] se succédèrent dans un espace de trente-deux ans, tourmentés par leurs grands vassaux, par la guerre extérieure ou les affaires de l'Église. En 1157 éclata un schisme politique important : des troubles intérieurs le suivirent et laissèrent les Russes sans défense contre la terrible invasion des Tartares mongols, ainsi racontée dans les annales russes : « En 1224 une bataille sanglante sur la Kolka anéantit l'armée russe; les Mongols s'avancèrent jusqu'au Dniéper, ravageant et massacrant... Kief fut envahie : la mère des villes russes vit tomber ses monastères et s'évanouir sa splendeur ; tel qu'une bête féroce, Batow, le bras

droit de Gengiskhan, déchirait avec ses griffes les misérables provinces et les dévorait; les princes russes les plus vaillants avaient perdu la vie; les autres erraient sur la terre étrangère; les mères pleuraient leurs enfants écrasés sous leurs yeux par les chevaux des Tartares. Les femmes des boyards, qui n'avaient jamais connu le travail, qui se paraient de riches vêtements, de colliers d'or, au milieu de leurs nombreux esclaves, devenaient les servantes des vainqueurs. Elles portaient de l'eau, tournaient la meule, brûlaient leurs mains délicates à apprêter la nourriture des infidèles. Les vivants enviaient aux morts la tranquillité des tombeaux... » Une armée suédoise survint : elle fut heureusement vaincue sur la Néva par Alexandre, prince de Nowogorod, qui gagna par ce succès le surnom de Newski. Les Mongols s'étaient jetés sur la Pologne.

Affaiblie par ses guerres, ses discordes et ses démembrements, la Pologne ne pouvait résister aux Tartares; l'armée polonaise fut vaincue à Chmielniki, dans le palatinat de Sandomir; Cracovie fut brûlée; *Boleslas V* s'enfuit en Moravie. Les Mongols, poursuivant leurs succès, entrèrent dans la Silésie et gagnèrent la bataille de Liegnitz; ils avaient si bien ravagé le pays, qu'ils n'y trouvaient plus de vivres : ils envahirent la Hongrie.

Sous prétexte d'amener du secours, le duc d'Autriche y entra, et, faisant cause commune avec les barbares, cent mille Hongrois surpris pendant leur sommeil furent exterminés ; la Hongrie fut ravagée en tous sens. Dans les villes prises, les habitants rassemblés sur la place étaient dépouillés l'un après l'autre, puis égorgés ; les enfants mongols cassaient à coups de marteau la tête aux enfants hongrois ; les femme mongoles tuaient les femmes hongroises qui leur paraissaient belles, et leurs maris en mangeaient la chair. Les plus robustes prisonniers réduits au métier d'esclaves, avaient d'abord le nez et les oreilles coupés. Les femmes qui n'étaient pas belles subissaient la servitude. Mais tout-à-coup les vainqueurs apprirent la mort du grand khan *Oktaï*. *Gaiouk* retourna vers l'Asie pour lui succéder, et les Mongols le suivirent, après avoir égorgé le plus grand nombre de leurs captifs.

En 1287, ces barbares revinrent suivis des Russes qu'ils traînaient avec eux comme leurs sujets. Une horrible dévastation déchira la Pologne : vingt mille jeunes filles faisaient partie du butin.

Entre l'Esthonie et la Poméranie vivait un peuple sauvage et idolâtre, chez qui le prédicateur chrétien *saint Adelbert* avait trouvé le mar-

tyre au dixième siècle : c'étaient les Prussiens, ennemis de la Pologne. Un moine d'Oliva, nommé Christian, se hasarda à essayer encore leur conversion. Il parut y réussir, alla à Rome, fut nommé évêque de Prusse, et à son retour fut repoussé par ceux qu'il avait convertis. Le pays de Culm ravagé, vit tomber ses deux cent cinquante églises. *Christian*, qui s'était fait autoriser à prêcher une croisade, rassembla des forces, rebâtit Culm, et, de nouveau poursuivi après le départ des Croisés, il fonda un ordre religieux, *les frères de la milice du Christ en Prusse*. Ils périrent tous, à l'exception de cinq, dans une bataille qui dura deux jours. Parmi ces nations du Nord encore si reculées aux treizième et quatorzième siècles, la Suède était celle qui avait le plus profité du christianisme : saint Eric IX lui avait donné de bonnes lois qui s'appelèrent, depuis ce temps, lois de Dieu et de saint Éric [1].

Nous en avons fini avec les peuples du Nord, du moins avec ceux qui ont une nationalité, car il était impossible de parler de tous. Terminons maintenant ce rapide aperçu par un aperçu plus rapide encore de l'histoire du Bas-Empire. Les annales de cette partie de l'Europe n'offriront pas plus d'intérêt que par le passé, à moins qu'on ne

s'intéresse aux crimes les plus hideux lorsqu'ils ont une teinte romanesque. A ce titre le règne de Manuel, qui donna à sa cour l'exemple d'une corruption inouïe, celui de l'impératrice Marie, qui, après la mort de Manuel, oublia dans les bras d'un amant ses devoirs de régente et de mère, celui d'Andronic, qui assassina la régente et son jeune fils pour régner à leur place, et qui sacrifia parents et amis comme il avait sacrifié le devoir et la reconnaissance, pour conserver un sceptre souillé de sang; à ce titre, l'histoire du Bas-Empire offre quelque intérêt, car elle n'est que cela d'un bout à l'autre; civilisation, lettres, bien public, état social, liberté, sont des mots vides de sens à Constantinople. La populace de cette grande cité, imitant ses souverains, assassinait et pillait sans craindre le glaive vengeur des lois. Les Croisés allemands étaient surtout en butte à ses fureurs : ils pendaient les uns, noyaient les autres et allaient brûler dans leurs lits les malades restés en arrière. Ces horreurs animèrent d'une juste indignation les souverains de l'Occident; ils commencèrent à méditer sérieusement la conquête de Constantinople, dont le siége n'avait été qu'un court épisode de la première croisade. Bientôt les fautes de Lange et de ses enfants, les excès de son peuple et le délire du clergé, leur fournirent l'oc-

casion et le prétexte de couronner leur vengeance.

Dans les premières années du treizième siècle, les Croisés français, indignés à la vue d'une mosquée élevée par un empereur grec, y mirent le feu, et l'incendie consuma tout un quartier. Cette catastrophe amena une révolution. Les Latins, aidés par le pape, assiégèrent Constantinople; après un siége de trois mois, les murs ébranlés cédèrent et la ville de Constantin, abandonnée à la fureur des soldats, subit tous les maux que peuvent accumuler la guerre, la haine et le fanatisme. Les vainqueurs se partagèrent le butin immense qu'ils avaient fait dans la ville la plus riche du monde, et le peuple de Constantinople disparut au milieu des troubles qui suivirent sa défaite. Ville-Hardouin, qui nous a laissé des mémoires curieux sur cette époque, eut en partage la principauté d'Achaïe, et le marquis de Mont-Ferrat échangea sa souveraineté *in partibus* contre le royaume de Thessalonique, qui était tout acquis. Ces divisions territoriales affaiblirent l'empire et excitèrent de sanglantes querelles parmi les seigneurs. Baudouin ne put modérer ni l'avidité de ses chevaliers, ni l'ambition de ses rivaux. La domination des Latins ne put s'établir d'une manière fixe. Elle était minée par l'ambition

inquiète des anciens princes grecs autant que par des troubles intérieurs. Michel Paléologue, issu de l'une des plus illustres familles de Constantinople, brûlait d'arracher cette capitale aux Latins, et, après bien des combats et des défections, il parvint au but de ses désirs. Il s'était écoulé soixante ans depuis l'incendie de la mosquée.

Paléologue n'avait pas vaincu sans être aidé par une grande âme, un esprit supérieur et un noble caractère. Il travailla à consolider son empire, à la réunion des églises; il repeupla Constantinople, devenue presque déserte sous la domination étrangère; il essaya de lui rendre sa splendeur et ses manufactures; mais les Vénitiens, les Génois, les Pisans et les Florentins s'étaient emparés de la fabrication des étoffes de soie, et cette branche d'industrie, qui était pour la ville impériale une source inépuisable de richesses, lui fut ravie pour toujours. Paléologue tourna ses armes contre les seigneuries ou fiefs érigés par les conquérants français; il récupéra la Macédoine, la Morée et les plus belles îles de l'Archipel... Mais cette splendeur passagère de Constantinople ne survécut pas au grand homme : les désastres au dehors, les troubles et les infamies au dedans, succédèrent à la paix et à la gloire. Un demi-siècle de bonheur avait brillé comme un météore fugitif

dans les horribles annales du peuple grec… Rien de plus affligeant que le tableau de cet empire sous les deux successeurs de Michel Paléologue : Jean et Manuel. Le premier vit Amurat-le-Farouche, khan des Turcs, établir le siége de son empire aux portes de sa capitale, à Andrinople, après avoir envahi la Romanie, la Servie et la Bulgarie ; le second vit les Génois et les Vénitiens débattre jusque sous les murs de Constantinople leurs querelles de commerce, sans respect pour le faible souverain qui l'habitait. Des aventuriers de toutes les nations occupaient les îles de la mer Egée, où Marc Sanudo, Vénitien, avait pris le titre de duc de l'Archipel. Corfou et les six autres îles nommées depuis Vénitiennes, obéissaient à Venise, ainsi que la Crète, Négrepont, partie de l'Attique, de l'Épire et de l'Etolie. Il n'y avait plus de revenus, plus de domaines ni pour l'empire, ni pour l'empereur. Le territoire des Grecs était borné strictement à l'enceinte de leur capitale, et le sultan ne leur permettait pas même d'en réparer ou d'en agrandir les ouvrages de défense. Alors, tandis que tout était perdu sans retour, et que l'énergie de leurs ancêtres n'aurait peut-être pas suffi pour les sauver, les misérables habitants de Constantinople s'occupaient de controverse : ils se disputaient, s'égor-

gaient entre eux, et, dans leur funeste délire, ils s'accordaient tous à implorer le joug des Turcs comme une grâce, si les Latins exigaient la réunion des églises pour prix de leurs secours....

Ces tristes années étaient les dernières du quatorzième siècle et précédaient de bien peu la chute définitive de l'empire grec [12].

Tel était l'état politique de l'Europe pendant cette période de trois siècles. Maintenant que nous en avons fini avec les faits, recherchons avec plus de soin et de sollicitude encore quel était son état religieux et social, son état moral et matériel, car c'est là la partie importante de notre œuvre.

CHAPITRE CINQUIÈME.

« La civilisation chrétienne, nous ont dit quelques critiques, fait beaucoup de pas en arrière, et ceux qu'elle fait en avant sont bien peu sûrs ; si Dieu la guidait en effet et que la religion fût la base de cette marche ascendante, elle irait au but d'un pas plus uniforme, plus prompt et plus assuré, semblable en cela à l'ordre général et sublime de l'univers... »

Les raisons se pressent en foule pour répondre à cette objection qui n'est spécieuse qu'au premier aperçu. Et d'abord, avant d'en venir à la civilisation née du christianisme, voyons quel spectacle nous offrent les nations anciennes : une marche complètement rétrogade, si ce n'est du côté des lumières, au moins du côté des mœurs et de la religion. Avant l'ère chrétienne, l'humanité allait s'enfonçant de plus en plus dans les ténèbres du polythéisme et dans les excès des

passions; quelques lueurs de vérité semblent éclairer le berceau des peuples; mais à mesure qu'ils grandissent et marchent dans toutes les voies de la civilisation, ils reculent, comme par une loi fatale, dans la recherche des questions religieuses. L'Égypte était plus grossièrement idolâtre aux temps d'Alexandre que sous les plus anciens de ses Pharaons; les habitants de la Perse et de la haute Asie avaient perdu le peu de notions saines et élevées qui se trouvaient dans la religion de Zoroastre; les Grecs qui vivaient au siècle de Périclès ou au siècle de Plutarque avaient des doctrines religieuses beaucoup moins pures que celles d'Orphée et de ses contemporains; la Rome d'Héliogabale professait un polythéisme plus extravagant que la Rome de Numa Pompilius. Même observation pour les mœurs : l'espèce humaine était incomparablement plus corrompue sous les empereurs que dans les premiers siècles historiques.

Cette marche rétrograde de l'humanité, en matière de religion et de morale, est une des preuves qui montrent le mieux combien la révélation chrétienne était nécessaire [1].

Mettons-nous, pour un instant, sur le terrain de la théologie que nous avons évité jusqu'ici, mais qu'il eût été peut-être mieux d'aborder fran-

chement, et voyons les livres saints en regard des faits. Que nous disent-ils? Que l'humanité déchue par le péché du premier homme ne sera réconciliée avec son Dieu et réhabilitée que par la venue du Christ sur la terre et la mort qu'il a soufferte pour nous; que la loi du progrès s'accomplira dans toute son étendue depuis cette ère de régénération... Dieu n'en a limité ni la durée, ni l'uniformité, car c'eût été détruire la liberté de l'homme, base première de la vraie religion; dominant seulement les grandes phases de la vie de cette humanité régénérée, il a permis à chaque génération de venir poser sa pierre à l'édifice de la civilisation chrétienne, et une marche complètement rétrograde est désormais impossible en fait, comme elle est impossible en la considérant sous le point de vue théologique. Ainsi, malgré les passions humaines, le monde n'en marche pas moins d'un pas continu, mais lent et presque inappréciable, à sa destinée finale[2].

Maintenant rentrons dans nos études spéciales et voyons la marche de l'Église et la part qu'elle a prise, dans les douzième, treizième et quatorzième siècles, au grand œuvre de la régénération religieuse et sociale.

Lorsque les barbares, vainqueurs dans l'Orient, eurent envahi l'Europe, l'Église essaya de renouer

avec leurs chefs les relations qu'elle avait eues avec les derniers empereurs romains et d'exercer sur eux la même influence qu'elle avait exercée sur Théodose. C'est là le travail politique des cinquième et sixième siècles ; mais par cet essai elle s'immisça tellement dans leurs mœurs qu'elle devint elle-même barbare, et il était difficile qu'il en fût autrement, car d'une part les barbares entraient dans les ordres, et de l'autre les prêtres prenaient la cotte de mailles et la masse d'armes. A cette époque, cependant, le principe de séparation des pouvoirs spirituels et temporels se faisait apercevoir; l'Église, qui avait redouté cette séparation, la vit arriver sans peine pour se soustraire aux violences de ces nouveaux alliés qu'elle ne pouvait complètement régir.

Charlemagne avait relevé la puissance de l'Église qui servait ses desseins gigantesques, mais à sa mort l'empire croula et la papauté survécut; elle avait aidé à la puissance du grand empereur; cette puissance fut son héritage, car cet héritage elle seule pouvait le prendre. Bientôt après grandit la féodalité avec laquelle tout devient local et partiel malgré les efforts du clergé pour rendre à la société cette unité qui lui donnait un pouvoir réel; la discipline même en souffrit, le désordre des prêtres était si grand que le peuple le vit et

le condamna. Il ne voyait pas son propre état, sa propre immoralité, celle de ses prêtres le blessait... Grégoire VII parvint le premier à reconstruire l'Église et à refaire son pouvoir; il travailla à une œuvre immense et son génie fit beaucoup pour le monde en rétablissant la théocratie et l'unité. Mais un autre élément se faisait sentir alors dans la société européenne, éclairée par les lointains pélerinages des peuples et les travaux monastiques; des idées de liberté germaient partout et la raison individuelle réclamait, par l'organe d'Érigène, de Roscelin et d'Abélard, précurseurs de Luther et de Calvin. C'est là le vrai caractère des époques dont nous avons déjà parcouru l'histoire et de celle que nous allons parcourir. La lutte du pouvoir spirituel contre le pouvoir temporel, contre la féodalité mourante et la science qui renaît, la science raisonneuse qui a le sentiment de ses forces et veut les essayer; tel est le fond de l'histoire ecclésiastique du onzième au quatorzième siècle, et partout se découvre ce fait. Le pouvoir de l'Église eût été seulement bienfaisant sans les passions humaines; la puissance papale, considérée comme unité dans des siècles de désordre, d'ignorance et d'individualité dissolvante, eût constamment été le meilleur guide, le plus fort soutien de la société européenne, si

un esprit de domination despotique et souvent mesquine et tracassière n'était parfois venu détruire ses bons effets, si la nature humaine n'était venue se mêler à ce qu'apportait d'excellent et de sublime sa divine mission. Ainsi, dans le tableau qui va se dérouler, nous resterons dans le vrai si nous donnons le bon grain au vicaire du Christ et à l'homme l'ivraie; à l'homme le despotisme, le fanatique entêtement, les haines anti-chrétiennes; au successeur des apôtres, l'unité, l'amour, la charité, le pouvoir paternel, la science, la civilisation... Après cet aperçu des temps écoulés, nous devrions parcourir les incidents les plus remarquables de l'histoire ecclésiastique du douzième au quinzième siècle, mais les grands événements de l'Église, les collisions funestes de la tiare et du pouvoir impérial nous ayant déjà occupés dans l'histoire partielle des divers états européens [3], nous nous contenterons de peindre l'esprit de cette époque dont nos lecteurs retrouveront avec plaisir les particularités pleines d'intérêt dans Fleury, Beraut-Bercastel et les écrivains contemporains.

La longue querelle des investitures avait été à peu près terminée par Grégoire VII [4], ou du moins était oubliée, avec tant d'autres, pour la grande idée des croisades qui absorbait tout.

Nous avons vu l'Europe chrétienne se lever en masse pour porter en Afrique et en Asie une guerre que, dans la période précédente, le mahométisme avait portée en Europe. À la suite de cette lutte animée, chevaleresque, dramatique, qui se prolonge pendant plusieurs siècles, le christianisme, triomphant, se propage dans le Sud et l'Orient du monde; à l'Occident même il expulse les Maures et règne presque exclusivement en Europe. Mais ces destinées extérieures, et en quelque sorte matérielles, sont peu de chose comparées aux destinées intérieures qui forment l'histoire religieuse de ces trois siècles.

Grégoire VII avait ouvert la voie à la suprématie pontificale et rendu plus facile le gouvernement de l'Église. Ses successeurs, aidés par cette œuvre d'un homme de génie et plus encore peut-être par les croisades, conservèrent et accrurent la puissance temporelle et spirituelle; ils firent rentrer sous leur suprématie les patriarcats de Jérusalem et d'Antioche, et resserrèrent les liens de la hiérarchie. Les croisades leur donnèrent des prétextes pour éloigner les empereurs et faire diversion aux entreprises de ces princes contre le pouvoir temporel du Saint-Siége. Directeurs suprêmes des expéditions d'outre-mer, les souverains pontifes se trouvèrent placés à la

tête de la confédération chrétienne, et les guerres religieuses créèrent des principautés nouvelles dont ils devinrent les suzerains. Les désordres étaient grands et universels : la querelle des peuples contre leurs seigneurs et leurs rois, pendant l'absence desquels ils s'étaient habitués à vivre et à respirer plus librement, était européenne. Les papes s'opposaient à ces désordres, ils calmaient l'irritation générale et furent souvent forcés de s'attribuer la puissance temporelle pour parvenir à ce but ; ce qu'on reproche souvent à leur ambition n'est que le résultat forcé de leur position et de la mission conciliatrice qu'ils avaient à cœur d'accomplir. Leur puissance, élevée à ce degré, devint l'objet de l'envie, de la calomnie et de l'intrigue; aussi vit-on fréquemment dans le douzième siècle des antipapes, protégés par des souverains qu'ils protégeaient plus tard, causer des schismes, lancer les foudres de l'Église sur les fidèles et faire de tout ce qu'il y a de saint et de sacré un marche-pied à leur ambition sacrilége. Il fallait, pour dominer et réduire au silence tant de basses passions, tant d'éléments de trouble, un génie puissant comme l'avait été celui de Grégoire VII. Innocent III montait alors sur le siége pontifical, et ce que l'Église avait rêvé fut accompli. Comme cette grande

figure domine tout le siècle qu'il avait inauguré, on nous pardonnera quelques-uns de ces détails dont nous sommes d'ordinaire et forcément si avares... Gracieux et bienveillant dans ses manières, doué d'une beauté physique peu commune, plein de confiance et de tendresse dans ses amitiés, généreux à l'excès dans ses aumônes et ses fondations, orateur éloquent et fécond, écrivain ascétique et savant, poète même, comme le démontre cette belle prose : *Veni sancte Spiritus*, et cette sublime élégie : *Stabat Mater*, dont il fut l'auteur ; grand et profond jurisconsulte, comme il convenait de l'être au juge en dernier ressort de toute la chrétienté ; protecteur zélé des sciences et des études religieuses, veillant avec sévérité au maintien des lois de l'Église et de sa discipline ; il avait ainsi toutes les qualités qui eussent pu illustrer sa mémoire, s'il avait été chargé du gouvernement de l'Église dans une époque paisible et facile, ou si le gouvernement s'était alors borné au soin des choses spirituelles. Mais une autre mission lui était réservée ; avant de monter sur le trône sacerdotal, il avait compris et même publié dans ses œuvres le but et la destinée du pontificat suprême, non pas seulement pour le salut des âmes et la conservation de la vérité catholique, mais pour le bon gouver-

nement de la société chrétienne. Toutefois, plein de défiance en lui-même, à peine est-il élu qu'il demande avec instance, à tous les prêtres de l'univers catholique, des prières spéciales pour que Dieu l'éclaire et le fortifie, et Dieu exauce cette prière universelle en lui donnant la force de poursuivre et d'accomplir la grande œuvre de Grégoire VII. Jeune encore, et pendant qu'il étudiait à l'Université de Paris, il avait été en pélerinage à Cantorbéry et avait puisé auprès des reliques de l'archevêque-martyr un vif désir de voir l'Église libre. Mais en défendant cette liberté suprême, la constitution de l'Europe, à cette époque, lui conférait la glorieuse fonction de veiller en même temps à tous les intérêts des peuples, au maintien de tous leurs droits, à l'accomplissement de tous leurs devoirs. Il fut, pendant son règne de dix-huit années, à la hauteur de cette colossale mission; quoique sans cesse menacé et attaqué par ses propres sujets, les turbulents habitants de Rome, il planait sur l'Église et le monde chrétien avec une sollicitude permanente et minutieuse, portant partout un regard de père et de juge. De l'Irlande à la Sicile, du Portugal jusqu'en Arménie, pas une loi de l'Église n'est transgressée qu'il ne la relève, pas une injure n'est infligée au faible qu'il n'en

demande réparation, pas une garantie légitime n'est attaquée qu'il ne la protége. Pour lui, la chrétienté tout entière n'était qu'une majestueuse unité, qu'un seul royaume sans frontières intérieures, sans distinction de races, dont il était le défenseur au dehors et le juge inébranlable au dedans.

Il ramène à cette unité catholique, par la seule force de la persuasion et l'autorité de son grand caractère, les royaumes les plus éloignés, comme l'Arménie et la Bulgarie, qui, victorieuses des armées latines, n'hésitent pas à s'incliner devant la seule parole d'Innocent. A un zèle exalté, infatigable pour la vérité, il savait joindre la plus haute tolérance pour les personnes; il protégeait les Juifs contre les exactions de leurs princes et les aveugles fureurs de leurs concitoyens, comme les vivants témoins de la vérité chrétienne. Il correspondait même avec les princes musulmans, dans l'intérêt de la paix et de leur salut; tout en luttant avec constance contre les innombrables hérésies qui éclataient dès lors et menaçaient les fondements de tout l'ordre social et moral de l'univers, il ne cessait de prêcher aux catholiques vainqueurs et irrités, aux évêques même, la modération et la clémence. Il chercha longtemps à réunir l'Église séparée d'Orient à celle

d'Occident par des voies de douceur et de conciliation; et lorsque le succès inespéré de la quatrième croisade, en renversant l'empire de Byzance, eut soumis de force à son autorité cette moitié égarée du monde chrétien, et doublé ainsi sa puissance, il recommande la douceur envers l'Église vaincue, et loin d'exprimer un seul sentiment de joie ou d'orgueil en apprenant cette conquête, il refuse de s'associer à la gloire et au triomphe des vainqueurs; il repousse toutes leurs excuses, tous leurs prétextes religieux, parce qu'ils avaient méconnu dans leur entreprise les lois de la justice et oublié le tombeau du Christ! C'est que pour lui la religion et la justice étaient tout; qu'aucune acception de personnes, aucun obstacle, aucun échec ne pouvait en diminuer ni en arrêter le cours. Doux et miséricordieux envers les faibles et les vaincus, inflexible pour les puissants et les orgueilleux, il défend la sainteté du lien conjugal contre Philippe-Auguste et protège les orphelins royaux; il offre un asile au pied de son trône au vieux Raymond, comte de Toulouse, l'ancien et opiniâtre ennemi du catholicisme; il plaide sa cause contre les Croisés victorieux et assigne à son fils deux grandes provinces, pour que le fils innocent du coupable dépouillé ne soit pas sans patrimoine. Comment

s'étonner si, à une époque où la foi était regardée comme la base de tous les trônes, et lorsque la justice, ainsi personnifiée, était assise sur la chaise de Pierre, les rois cherchaient à s'y rattacher par les liens les plus forts; si le vaillant Pierre d'Aragon ne croit pas pouvoir mieux garantir la jeune indépendance de sa couronne qu'en traversant les mers pour la déposer aux pieds d'Innocent et la recevoir comme vassal de sa main; si Jean d'Angleterre, poursuivi par la juste indignation de son peuple, se proclama, lui aussi, vassal de cette Église qu'il avait si cruellement persécutée, sûr d'y trouver un refuge et un pardon que les hommes lui refusaient; si, outre ces deux royaumes, ceux de Navarre, de Portugal, d'Écosse, de Hongrie et de Danemarck, s'honoraient d'appartenir en quelque sorte au Saint-Siége par un lien de protection tout spécial, tous savaient qu'Innocent respectait autant les droits des rois à l'égard de l'Église, que ceux de l'Église elle-même contre les rois. Comme ses illustres prédécesseurs, une haute et prévoyante politique se mêlait à son culte pour l'équité; comme eux, en s'opposant à l'hérédité de l'empire dans la maison de Souabe, en soutenant la liberté des élections en Allemagne, il a sauvé cette noble contrée de la centralisation mo-

narchique qui aurait altéré sa nature et étouffé tous les germes de cette prodigieuse fécondité intellectuelle dont elle s'enorgueillit à juste titre; comme eux, en rétablissant et en défendant avec une inébranlable constance l'autorité temporelle du Saint-Siége, il a garanti l'indépendance de l'Italie non moins que celle de l'Église. Il forme, par son exemple et ses préceptes, toute une génération de pontifes également dévoués à cette indépendance et dignes d'être ses auxiliaires, comme le furent Étienne Langton en Angleterre, Henri de Guesne en Pologne, Roderic de Tolède en Espagne et Foulques de Toulouse au milieu des hérétiques. Cette vie si pleine se termine par le célèbre concile de Latran, qu'il convoqua et présida, où *les jugements de Dieu*, dégénérés en abus de la force, furent définitivement abolis; où la communion pascale fut prescrite; où fut établie cette procédure criminelle qui a servi de modèle à celle de tous les tribunaux séculiers.

Les successeurs de ce grand pape ne dérogèrent pas, ils offrirent le beau spectacle d'une lutte soutenue avec les seules forces de la foi contre toutes les ressources de la puissance humaine. Honorius III, après ce long combat soutenu contre Frédéric II, fit à lui seul les frais d'une croisade et confirma solennellement trois grands or-

dres chrétiens : les Dominicains, les Franciscains et les Carmes. Grégoire IX continua la lutte d'Honorius contre Frédéric. Octogénaire au moment où il ceignit la tiare, il montra pendant quinze ans de règne la plus indomptable énergie, comme s'il avait rajeuni en devenant dépositaire de cette puissance déléguée par l'Éternel. Ami de la vraie science, il fonda l'université de Toulouse et aida saint Louis à rétablir celle de Paris. Presque centenaire, vaincu et abandonné des siens, assiégé dans Rome par Frédéric ligué contre lui avec les Romains eux-mêmes, il retrouva dans ce moment terrible et au sein de la faiblesse humaine, cette force qui n'appartient qu'aux choses divines : il fait tirer les reliques des saints apôtres, les promène en procession à travers la ville, et demande aux Romains s'ils veulent voir périr ce sacré dépôt qu'il ne peut plus défendre sans eux : aussitôt ils jurent de mourir pour lui ; l'empereur est repoussé et l'Église délivrée.

Après lui, Innocent IV, jusqu'à son élection ami et partisan de Frédéric, à peine élu sacrifie ses liaisons antérieures à l'auguste mission qui lui est confiée et à cette admirable unité de vues qui avait pénétré tous ses prédécesseurs depuis deux siècles. Poursuivi et menacé, enfermé entre les serres impériales qui, du nord

et du midi, et d'Allemagne et de Sicile, font pour lui de Rome une prison, il faut bien qu'il s'échappe: où trouvera-t'il un asile? Tous les rois, même saint Louis, le lui refusent; mais heureusement Lyon est libre et n'appartient qu'à un archevêque indépendant. Innocent y rassemble autour de lui en concile général tous les évêques qui peuvent échapper au tyran, et ses frères les cardinaux; il donne à ceux-ci le chapeau rouge pour leur montrer qu'ils doivent toujours être prêts à verser leur sang pour l'Église : et puis, du sein de ce tribunal suprême que Frédéric avait lui-même invoqué et reconnu, et devant lequel ses avocats vinrent plaider solennellement sa cause, le pontife fugitif fulmine, contre le plus puissant souverain du monde, la sentence de déposition, comme oppresseur de la liberté religieuse, spoliateur de l'Église, hérétique et tyran.

La même lutte se continue entre les héritiers de Frédéric et Alexandre IV. Elle se continue encore sous Urbain IV, ce fils de cordonnier, qui, loin de rougir de son origine, fit peindre sur les vitraux de Troyes son père exerçant son métier, et qui, inébranlable au milieu des plus grands dangers, meurt sans savoir où reposer sa tête, mais en léguant à l'église la protection du frère

de saint Louis et une royauté française dans la Sicile.

Il ne faut pas oublier que pendant que ces grands pontifes livraient cette guerre à outrance, loin d'être absorbés par elle, ils donnaient à l'organisation intérieure de l'Église et de la société tous les soins qu'auraient pu comporter un état de paix profonde. Ils continuaient l'un après l'autre avec une invincible persévérance l'œuvre gigantesque dont ils étaient chargés depuis la chute de l'empire romain, l'œuvre de mouler et de pétrir tous les divers éléments de ces races germaniques et septentrionales qui avaient conquis et ravivé l'Europe, d'y distinguer tout ce qui était bon, pur et salutaire pour le sanctifier et le civiliser, et de rejeter tout ce qui était vraiment barbare. En même temps et avec la même constance, ils propageaient la science et les études; ils les mettaient à la portée de tous; ils consacraient l'égalité actuelle de la race humaine, en appelant aux plus hautes dignités de l'Eglise des hommes nés dans les dernières classes, pour peu qu'ils eussent la vertu et le savoir; ils élaboraient et promulguaient le magnifique ensemble de la législation ecclésiastique, et enracinaient cette juridiction cléricale dont les bienfaits étaient d'autant mieux sentis, que seule

alors elle ne connaissait ni la torture, ni aucune peine cruelle, et que seule elle ne faisait aucune acception de personnes parmi les Chrétiens.

Assurément, dans le sein de l'Eglise qui avait de pareils chefs, bien des misères humaines se trouvaient mêlées à tant de grandeur et de sainteté : il en sera toujours ainsi tant que les choses divines seront déposées entre les mains des hommes; mais on peut, ce nous semble, douter si à aucune autre époque il y en eût moins, et si jamais les droits de Dieu et ceux de l'humanité furent défendus avec un plus noble courage et par de plus illustres champions [5].

La fin du treizième siècle ne fut pas aussi glorieuse pour Rome et le Saint-Siége : Boniface VIII avait bien hérité du despotisme hardi de Grégoire VII et d'Innocent III, mais outre que les dispositions des souverains et des peuples lui étaient moins favorables ; il ne possédait pas comme ses illustres devanciers une réputation sans tache. Il était soupçonné d'avoir obtenu par la fraude l'abdication de son prédécesseur Célestin V, et la dureté avec laquelle il traita par la suite ce digne pontife semble justifier ce reproche. Boniface VIII avait institué le jubilé, et le 1er janvier 1300 il y parut faisant porter devant lui

deux épées, emblêmes de sa domination spirituelle et temporelle [6].

Nous avons vu ailleurs le récit de la longue et scandaleuse querelle de ce pontife avec Philippe-le-Bel, nous n'y reviendrons pas; le quatorzième siècle appelle notre attention d'une manière plus pressante. Ce siècle vit en effet des événements et des intérêts nouveaux, une politique nouvelle. Les noms de Guelfe et de Gibelin remplissent les longues pages de ses annales. La translation du siége pontifical à Avignon et le grand schisme d'Occident ne donnèrent pas moins d'intérêt à cette période de l'histoire de l'Eglise. Nous avons déjà raconté les sanglantes divisions entre les partisans des papes et les partisans non moins fanatiques des empereurs, nous parlerons brièvement de deux autres événements pour ne pas prolonger outre mesure un simple résumé.

Après la mort violente et déplorable de Boniface VIII et l'apostolat de son successeur Benoît XI, le plus doux des hommes, l'habileté du parti français fixa l'indécision du conclave. L'archevêque de Bordeaux fut élu sous le nom de Clément V; mais ce pontife avait promis de résider en France, et les cardinaux durent l'y suivre. Après avoir essayé successivement des résidences du Poitou et de la Gascogne, Clé-

ment V s'établit à Avignon, qui a été près de quatre-vingts ans la métropole de la chrétienté. Avignon est située dans la plus belle plaine de France, la seule peut-être qui puisse rivaliser l'Italie; le pape et les cardinaux y bâtirent des palais et les trésors de l'Église y attirèrent bientôt les arts du luxe. A l'ombre de la monarchie française, et au milieu d'un peuple obéissant, les papes trouvèrent une existence tranquille et digne; mais l Italie déplorait leur absence, et Rome, solitaire et pauvre, se repentit bientôt de cet indomptable esprit de liberté qui avait chassé du Vatican le successeur de saint Pierre. Les Romains ne nomment cet abandon que la captivité de Babylone, l'opprobre du siége apostolique et le scandale du monde chrétien [7]...

Lorsque le sacré Collége eut perdu ses vieux membres, il se remplit de cardinaux français qui perpétuèrent une suite de papes pris dans la nation et attachés à leur patrie par des liens indissolubles [8].

Pendant ce temps des légats apostoliques, résidant à Pérouse, gouvernaient les États de l'Eglise, mais n'exerçaient sur la capitale du monde chrétien qu'une autorité indirecte. Rome avait conservé quelques institutions républicaines, et des magistrats élus par les citoyens, tels qu'un séna-

teur annuel, des capitaines du peuple et le conseil municipal des *Caporioni;* elle flottait entre l'oligarchie et la démocratie, entre les Gibelins et les Guelfes. Du milieu de cette anarchie et des derniers rangs du peuple sortit un tribun audacieux qui prétendit faire revivre l'ancienne république et rendre aux Romains l'empire du monde chrétien.

Nicolas de Rienzi s'empare du gouvernement de Rome et annonce le rétablissement de la république, sous le nom de *Bon État;* il en fait jurer l'observation aux nobles romains et en propose l'adoption aux villes d'Italie et aux princes de la chrétienté. Il ose citer à son tribunal le pape Clément VI, l'empereur Charles IV, la reine Jeanne de Naples, etc., et s'érige en médiateur des rois. Mais, arrivé au comble du pouvoir, le tribun se rend odieux à tous les partis; aux grands, par son inflexible rigueur; au peuple, par une vanité puérile. Au moment du danger il s'évade du Capitole et se réfugie en Hongrie, puis à la cour de l'empereur. Charles IV le livre au pape, qui le fait enfermer dans les prisons d'Avignon.

Après la fuite de Rienzi, les Romains s'étaient laissés séduire par d'autres démagogues; le pape Innocent VI entreprend de les ramener par l'in-

fluence du proscrit qui avait été leur idole, et renvoie Rienzi en Italie avec le légat Albornoz. Le peuple reçoit avec enthousiasme le tribun du *Bon État* et le massacre bientôt après, à l'instigation des Colonnes. Albornoz, habile général et grand politique, comprime les factions, réduit les vassaux et les villes rebelles de la Romagne, et, par le rétablissement de la puissance pontificale, aplanit la voie au retour des papes, qui eut lieu en 1377 [9].

Pétrarque ne fut pas étranger à cette nouvelle translation : le grand poète, après avoir rêvé long-temps en vain le rétablissement de la liberté et celui de l'empire, entreprit de réconcilier le pasteur et le troupeau et de ramener l'évêque de Rome dans sa primitive église. Son zèle sur ce point ne se ralentit jamais; on le vit dans son âge mûr, comme dans la ferveur de la jeunesse, adresser successivement ses exhortations à cinq papes, et son éloquence fut toujours animée du sentiment d'une noble liberté [10]. De ces cinq pontifes, les trois premiers, Jean XXII, Benoît XII et Clément VI, ne virent dans cette hardiesse qu'une importunité, un rêve de poète; mais enfin Urbain V tenta ce changement qu'acheva Grégoire XI. Ils rencontrèrent des obstacles puissants; le roi de France ne voulait point

affranchir les papes de la dépendance où les tenait leur séjour dans le centre de ses états. La plupart des cardinaux étaient Français, l'Italie leur paraissait une terre ennemie et ils s'embarquèrent à Marseille avec autant de répugnance que s'ils eussent été bannis en terre infidèle.

Après la mort de Grégoire XI, douze cardinaux français, formant les deux tiers du suffrage, se trouvaient maîtres de l'élection; mais les Romains, naturellement portés à la licence et à la sédition, craignant une seconde émigration, se réunirent au nombre de trente mille, environnèrent le conclave et l'intimidèrent par leurs cris. Les cloches du Capitole et de Saint-Pierre sonnèrent le tocsin; *la mort ou un pape italien était le cri universel...*

De cette collision funeste sortit un schisme qui divisa l'Europe chrétienne : deux papes furent élus. La France, la Savoie, la Sicile, l'île de Chypre, l'Aragon, la Castille, la Navarre et l'Écosse se rangèrent du parti de Clément VII, et après sa mort de celui de Benoît XIII. Rome et l'Italie, l'Allemagne, le Portugal, l'Angleterre, les Pays-Bas et les royaumes du Nord adhérèrent à l'élection d'Urbain VI, qui eut pour successeurs Boniface IX, Innocent VII et Grégoire XII. Des bords du Tibre et des rives du Rhône les deux

papes se combattirent avec la plume et l'épée; l'ordre de la société fut troublé et les Romains souffrirent une bonne partie de ces maux. Les affaires du schisme, les armes étrangères et des émeutes populaires remplirent la seconde moitié du quatorzième siècle, qui ne les vit pas finir [11].

CHAPITRE SIXIÈME.

Les hérésies de cette époque sont nombreuses et vivaces, et leur histoire est pleine d'intérêt.

Le manichéisme dégénéré avait produit, à la fin du onzième siècle, une foule de sectes qui n'avaient de commun que leur but, la réformation de la religion catholique, mais qui différaient toutes dans les moyens. Les deux plus importantes du douzième siècle furent celles des Albigeois et des Vaudois, qui elles-mêmes sont multiples et subdivisées; tant il est vrai que lorsqu'on s'écarte de l'unité, de la vérité, l'esprit s'égare dans d'innombrables routes qui toutes conduisent à un précipice. Si la vérité est une, l'erreur est infinie, et c'est là une des meilleures explications des innombrables aberrations de l'esprit humain qu'ont fait naître l'amour de la nouveauté, l'orgueil et peut-être aussi les fautes des serviteurs de Dieu.

Que disent, en effet, les écrivains ecclésiastiques de cette époque? Que malgré les efforts des conciles et des pontifes pour rétablir la discipline et les études sérieuses, l'ignorance et le désordre des mœurs étaient extrêmes, en France surtout; que les fonctions sacerdotales étaient exercées sans science et sans moralité; que l'usure était commune; que dans beaucoup d'églises tout était vénal, sacrements et bénéfices; que les clercs, les prêtres, les chanoines, se mariaient publiquement, etc. [1]

Les néomanichéens, qui conservaient contre le clergé une haine implacable et un désir ardent de se venger des rigueurs qu'on avait exercées contre eux, profitèrent des dispositions de l'opinion publique pour attaquer les sacrements, les cérémonies de l'Église, les prérogatives du clergé, et se livrer à des violences coupables qui justifiaient en quelque sorte les rigueurs dont ils se plaignaient. Le peuple du Languedoc, ardent autant qu'ignorant et enthousiaste, prêta facilement l'oreille aux insinuations des sectaires et passa du mépris des hommes chargés du saint ministère au mépris des choses divines [2].

Les souverains pontifes envoyèrent des légats dans le midi de la France pour arrêter le progrès de cette erreur. Saint Bernard y alla aussi; il fit

beaucoup de conversions, mais il ne communiqua point au clergé du Languedoc ses lumières, son zèle conciliant, et après son départ l'hérésie reprit de nouvelles forces.

Un synode réuni à Lombers, près d'Alby, condamna les dissidents en 1165; dix ans plus tard, les rois de France et d'Angleterre, qui se partageaient à cette époque la terre de France, s'entendirent sur le moyen de les extirper: de nouvelles rigueurs firent de nouveaux sectaires, comme cela arrive toujours. La plus grande partie se trouvait sur le territoire d'Alby, et dès lors le nom général d'Albigeois leur fut donné. On réfuta leurs opinions dans plusieurs ouvrages de controverse; ils furent condamnés au concile de Latran; l'abbé de Clairvaux dirigea contre eux une croisade, rien ne put les détruire. Nous avons vu ailleurs les combats qu'ils eurent à soutenir[3], recherchons en quelques mots quelle était leur foi. Il paraît, à en croire Chassanion, l'un des historiens des Albigeois, que cette foi se basait sur le principe qu'il faut se borner à croire ce qui est enseigné dans les saintes Écritures, qu'il faut fuir les cérémonies d'un culte pompeux, se séparer de *Babylone* corrompue et des *loups* qui la gouvernent. D'après Bossuet, les Albigeois sont de vrais manichéens; d'après Pluquet, d'Argentré, le père

Langlois et quelques autres, leur manichéisme au contraire n'était pas celui de Manès; il supposait que Dieu avait produit Lucifer avec les anges, que Lucifer s'était révolté contre Dieu, qu'il avait été chassé du ciel et qu'il était venu régner sur le monde visible. Dieu, pour rétablir l'ordre, avait produit un second fils qui était Jésus-Christ... Au milieu de tout cela point de corps de doctrine, point de science, de système arrêté; aussi la durée de cette hérésie n'est-elle due qu'à la persécution; si elle fût née dans un siècle où il fût possible de la mépriser, sa vie eût été d'un jour.

Les Vaudois au contraire formèrent une communauté nombreuse et puissante qui se maintint, sans valoir mieux cependant, quand les autres croulaient autour d'elle, et précisément parce qu'elle formait corps et avait vie et unité.

Pierre de Vaud (Petrus Valdus) attaqua avec énergie les abus de l'Église vers 1170. C'était un commerçant de Lyon qui, exalté par la mort inopinée d'un de ses amis qui vint tomber à ses pieds comme frappé par la foudre, se concentra en lui-même et médita sur les voies inconcevables de la Providence. Ses réflexions le portèrent insensiblement plus loin. Il s'appliqua à méditer la Bible, s'entoura d'un petit nombre d'auditeurs, leur en

expliqua le texte et en interpréta le sens. Sa réputation s'agrandit ; le zèle de ses disciples s'échauffa, et plusieurs d'entre eux allèrent au loin enseigner la nouvelle doctrine. Voici quels en étaient les principaux points : les décisions de l'Église, en matière de foi, ne sont d'aucune autorité ; la Bible seule peut décider. Le sacrifice de la messe, l'adoration des saints, le trafic des indulgences, ne peuvent être tolérés. Le chrétien doit être pauvre, car les biens de ce monde l'éloignent de l'amour de son Dieu. Les cérémonies sont inutiles, ne font qu'embrouiller le culte, et les prêtres ne sauraient avoir le privilége d'administrer les sacrements.

Chassés du territoire de Lyon, qu'ils troublaient par leurs prédications, les Vaudois se retirèrent dans la Picardie ainsi qu'en Lorraine, en Alsace et en Languedoc. Louis VII envoya des missionnaires qui prêchèrent sans succès contre des erreurs déjà enracinées. Philippe-Auguste fit raser les maisons où ils s'assemblaient ; ils opposèrent la force à la force, mais ils furent vaincus et sept mille d'entre eux furent passés au fil de l'épée. D'autres, et c'est le plus grand nombre, furent atteints par ces terribles croisades dirigées contre les Albigeois ; ces persécutions, loin de les détruire, augmentaient le nombre des héréti-

ques, ils se répandirent en Bohême, en Suisse, en Savoie, dans toute l'Allemagne et furent jusqu'en Italie braver la puissance papale.

Cette puissance eût peut-être mieux fait, non de tolérer, mais d'employer tous ses efforts à absorber ces communautés dissidentes, presque toutes empreintes d'un esprit de mysticisme entraîné hors des voies de la vérité par l'exaltation ; de renouveler dans toute la chrétienté cette charité, cette simplicité, cet amour de Dieu, cette pureté de mœurs et cette foi naïve qui avaient fait la gloire des premiers temps de l'Eglise..... Elle préféra les rigueurs et créa l'inquisition.

Quelques historiens font remonter l'inquisition au concile de Vérone en 1184 [1], d'autres en 1204, d'autres au concile de Latran en 1215, et à celui de Toulouse en 1229. Ce qui est certain, c'est qu'en 1233 Grégoire IX nomma en Languedoc deux dominicains inquisiteurs. Avant cette époque, en 1208, la France et l'Espagne en virent les premiers germes pendant le règne de Philippe II, qui employait à les activer toute la force de son esprit violent et haineux. Nous verrons bientôt cette institution anti-chrétienne franchir les Alpes et les Pyrénées, exercer partout une autorité sans bornes et faire trembler les peuples et les rois.

Les fanatiques Albigeois ont été l'objet d'une pitié générale qu'ils eussent été loin d'inspirer sans ces odieuses persécutions. Comment en effet ne pas être ému de pitié en lisant dans les histoires du temps, que des milliers de sectaires égarés furent condamnés à mourir dans les flammes pour le triomphe d'une religion à laquelle son divin fondateur avait surtout imprimé un caractère de douceur, d'amour et de miséricorde!

Sous le pontificat de Grégoire IX, au milieu du treizième siècle, l'inquisition, jusque là sans règles fixes, fut érigée en tribunal. Les moines dominicains et franciscains furent choisis de préférence comme juges et familiers. Pendant que les inquisiteurs poursuivaient les hérésies en France et en Italie, les légats des papes assemblaient des conciles à Toulouse et à Béziers dans lesquels on prenait ou l'on renouvelait les mesures décrétées à Vérone et ailleurs, en y ajoutant de nouveaux moyens de rigueur. Ces nouvelles mesures portaient en substance :

« Que tous les habitants, depuis l'âge de quatorze ans pour les hommes et celui de douze pour les femmes, promettraient avec serment de poursuivre les hérétiques ; et que, s'ils s'y refusaient, ils seraient traités eux-mêmes comme suspects d'hérésie ;

« Que ceux qui ne se présenteraient pas régulièrement trois fois par an au tribunal de la pénitence, seraient également traités comme suspects d'hérésie ;

« Que toute ville où il serait trouvé des hérétiques paierait un marc d'argent pour chacun, à celui qui les aurait dénoncés et fait arrêter ;

« Que toutes les maisons qui auraient servi d'asile aux hérétiques seraient rasées ;

« Que toutes les propriétés des hérétiques et de leurs complices seraient saisies, sans que leurs enfants pussent avoir le droit d'en réclamer la moindre partie ;

« Que les hérétiques convertis volontairement ne pourraient continuer d'habiter le même pays ;

« Qu'ils seraient tenus de porter sur leurs habits deux croix jaunes, une sur la poitrine et l'autre sur le dos, afin qu'on put toujours les distinguer des autres catholiques ;

« Enfin qu'aucun laïque ne pourrait lire l'Écriture sainte en langue vulgaire. »

Non content d'avoir fait décréter toutes ces mesures rigoureuses par les conciles, Grégoire IX lança, en 1231, une bulle fulminante contre les hérétiques, par laquelle il les excommuniait tous, et ordonnait qu'ils fussent livrés au bras séculier pour recevoir le châtiment dû à leur crime.

L'ignorance et le fanatisme qui ont toujours caractérisé l'Espagne semblaient devoir faire de ces belles contrées le siége principal de l'inquisition. Elle franchit en effet les Pyrénées et s'y établit pour quelques siècles avec ses plus terribles rigueurs.

Elles furent exercées non seulement contre les hérétiques, mais contre ceux qui s'adressaient au démon pour parvenir à la connaissance des événements futurs, ou pour en obtenir des faveurs : ce genre de *crime* était commun au moyen âge ; contre ceux qui restaient plus d'un an excommuniés sans solliciter l'absolution ; contre les schismatiques qui admettent tous les articles de foi, sauf le devoir d'obéissance à l'évêque de Rome ; contre les recéleurs et adhérents des hérétiques ; contre ceux qui empêchaient les inquisiteurs d'exercer leur ministère ; contre les seigneurs qui négligeaient de chasser les hérétiques de leurs domaine, ou refusaient de le promettre par serment ; contre ceux qui auraient donné la sépulture aux hérétiques, etc... Enfin, il y avait trois classes dans l'hérésie, trois sortes de suspects : les hérétiques avoués, ceux qui en étaient gravement soupçonnés (*vehementi*) et ceux qui ne l'étaient que légèrement (*levi*).

Ces règles générales s'appliquaient à tous les

laïques sans distinction, et l'inquisition avait action même sur les souverains; mais le pape, ses légats et le haut clergé échappaient à sa juridiction.

Lorsqu'un inquisiteur était arrivé dans la ville où il devait entrer en fonctions, il en informait officiellement le magistrat, et l'invitait à se rendre auprès de lui aux jour et heure qu'il lui indiquait. Le commandant de la ville se présentait chez l'inquisiteur, et prêtait serment entre ses mains de faire exécuter toutes les lois contre les hérétiques, et de fournir tous les moyens pour les découvrir et les arrêter. L'inquisiteur avait le droit d'excommunier et de suspendre de ses fonctions tout officier du prince qui aurait osé lui désobéir; il pouvait même jeter l'interdit sur la ville entière.

Si, dans l'intervalle d'un mois, des dénonciations avaient lieu, elles étaient enregistrées; mais elles n'avaient aucun effet jusqu'à ce que l'on eût vu si les dénoncés se présentaient de leur propre volonté.

Après l'expiration du terme accordé, le dénonciateur était mandé.

L'interrogatoire des témoins était fait par l'inquisiteur, assisté du greffier et de deux prêtres.

Lorsque le crime ou le soupçon d'hérésie était

prouvé dans l'instruction préparatoire, les inquisiteurs décernaient la prise de corps contre l'accusé. Dès cet instant, il n'y avait plus ni privilége ni asile pour lui, quel que fût son rang : on l'arrêtait au milieu de sa famille, de ses amis, sans que personne osât opposer la moindre résistance. Du moment qu'il était entre les mains de l'inquisition, il n'était plus permis à personne de communiquer avec lui; il se trouvait tout-à-coup abandonné de tout le monde et privé de toute espèce de consolation. Malheur à l'âme sensible qui aurait osé avoir quelque compassion pour les victimes du Saint-Office!... On plongeait l'accusé dans un affreux cachot jusqu'à ce qu'il plût aux inquisiteurs de l'interroger.

En attendant, les officiers de l'inquisition se transportaient au domicile de l'accusé, y dressaient un inventaire de tout ce qui s'y trouvait, et procédaient à la saisie de ses biens. Ses créanciers perdaient leurs créances; son épouse, ses enfants restaient dans l'abandon.

Lorsque les charges qui s'élevaient contre l'accusé étaient graves, et qu'il niait le crime qu'on lui imputait, on le regardait aussitôt comme hérétique obstiné; en conséquence, on le ramenait en prison, et ce n'était qu'après l'avoir traîné pendant plusieurs années de la prison à l'audience

et de l'audience à la prison qu'on lui remettait une copie du procès, dans laquelle on omettait les noms du délateur et des témoins, ainsi que toutes les circonstances qui auraient pu les lui faire découvrir. En même temps on lui donnait un avocat ; mais ce conseil était totalement illusoire, puisqu'il ne pouvait voir l'accusé qu'en présence des inquisiteurs et qu'il ne lui était permis de parler que pour le presser d'avouer son crime.

Dès que l'accusé avait produit tous les moyens de défense qui étaient en son pouvoir, et qu'il avait répondu à tous les interrogatoires, si ses réponses ne satisfaisaient pas les inquisiteurs, ou si le crime n'était pas suffisamment prouvé, les inquisiteurs ordonnaient la question, comme un moyen presque toujours sûr d'obtenir des aveux vrais ou considérés comme vrais ; et ces aveux, arrachés par les plus cruelles tortures, suffisaient aux juges de l'inquisition pour rassurer leur conscience [a].

C'était à peu près ainsi que se passaient les choses vers la fin du treizième siècle. Mais l'inquisition moderne rédigea un code plus barbare, et le quinzième vit d'horribles *auto-da-fé* qui couvrirent une partie de la chrétienté de flammes, de sang et de larmes.

La rigueur de ces procédures n'arrêtait cependant pas le cours des hérésies, elles se multipliaient au contraire avec les persécutions : après les Albigeois et les Vaudois, l'Europe vit surgir de tous les points de son vaste territoire les Stédinguiens, les Flagellans, les Wiclefites, les Hussites et d'autres encore qui rivalisaient d'absurdité, de superstition, de fanatisme, et qui semblaient prendre à tâche de justifier la cruauté des inquisiteurs.

Les hérésies n'étaient pas seulement une affaire de religion, mais quelquefois aussi d'intérêt. Lorsque les peuples virent que le clergé partageait avec les seigneurs les biens, les rentes, les dîmes, les priviléges et les honneurs, les chasses et les faucons, ces peuples affranchis par le combat et les résultats des croisades, s'attaquèrent aux intérêts temporels comme aux intérêts spirituels de leurs prêtres. Sur les rives du Wéser, par exemple, un petit pays se prit de querelle avec un archevêque au sujet de la dîme. Le peuple, vaincu d'abord, paya; plus tard, il secoua le joug et ravagea avec une joie féroce les domaines de ses maîtres. L'empereur d'Allemagne et le pape s'unirent dans l'intérêt de l'archevêque. La révolte devient alors universelle ; ils nomment parmi eux des comtes, des évêques, des empereurs, un pape

même, et clouent aux murs des églises les ecclésiastiques assez malheureux pour tomber entre leurs mains. Une croisade est prêchée contre eux, de nouveaux ravages en résultent et l'on s'égorge encore... Enfin, vers 1257, l'histoire cesse de s'occuper des sanglantes querelles de Stédinguiens et du clergé [6], mais pour retrouver les Flagellants pénitents fanatiques qui se fouettaient impitoyablement et qui attribuaient à la flagellation plus de vertu qu'aux sacrements pour effacer les péchés.

« L'Italie était plongée dans toutes sortes de crimes, dit un moine de Sainte-Justine de Padoue, lorsque tout d'un coup une superstition inouïe se répandit dans tout le royaume.

« La crainte du jugement dernier avait tellement saisi les Italiens, que nobles et roturiers de tout état se mettaient tout nus et marchaient par les rues en procession : chacun avait son fouet à la main et se fustigeait les épaules jusqu'à ce que le sang en sortît. Ils poussaient des plaintes et des soupirs et versaient des torrents de larmes [7]. »

La longue folie des Flagellans a été présentée comme l'un des faits les plus extraordinaires et les plus affligeants dans les annales de l'humanité, et l'on a été surpris que le christianisme, cette religion du cœur, ce spiritualisme si pur et si

grave, ait donné lieu à des aberrations qu'à peine on rencontre au même degré dans les pratiques les plus superstitieuses des païens. L'amour du progrès est tellement inhérent à la nature humaine, qu'il n'est guère de génération qui ne s'imagine qu'elle perfectionne. La flagellation fut, aux yeux de ses partisans, un retour aux bonnes mœurs et aux pratiques apostoliques : elle avait été dans les premiers temps une simple expiation, elle devint nécessaire, indispensable, et le plus sûr moyen de sanctification. On en avait trouvé des traces dans saint Paul; comme il est de l'essence de notre nature de tout détruire en l'exagérant, on l'exagéra à tel point que le pape la défendit. Le fanatisme alors s'en mêla. En 1260 un ermite de Pérouze somme ses contemporains de faire pénitence s'ils veulent sauver leurs jours, et toute une population parcourt la ville flagellant, en procession, sa chair nue et sanglante, mêlant les larmes de la douleur à celles du repentir et appelant le peuple à s'amender. La plupart des villes d'Italie, d'Allemagne, de Pologne et de Bohême furent couvertes de Flagellants. Cette furieuse manie tendait cependant à décroître, lorsqu'en 1348 une peste affreuse, qui ravagea la moitié du globe, fit éclater de nouveau l'enthousiasme des Flagellants; partis des bords

du Rhin, ils parcoururent la France, la Suisse, la Hollande et jusqu'à l'Angleterre, organisant de nombreuses associations. En 1369, enfin, des femmes vinrent promener leur pénitence épidémique de Hongrie en Allemagne; sur ces entrefaites arriva la dernière année du siècle et avec elle la crainte générale de la fin du monde; c'était, ou jamais, le moment de l'expiation... On vit alors des troupes de cent mille individus parcourant, comme des insensés, les villes et les campagnes, sans que les souverains temporels et spirituels et l'inquisition elle-même pussent les arrêter. Mais nous nous sommes laissés entraîner jusqu'au seizième siècle... Quittons les Flagellans pour les Wiclefites. Nous n'en avons pas fini avec les aberrations de l'esprit humain; chaque époque a eu les siennes, et celle-ci n'est pas la moins féconde.

La forme avait été prise pour le fond et les hommes pour les principes par les ignorants ou malveillants philosophes réformateurs du douzième siècle : les prêtres se conduisaient mal, il y avait des abus dans les choses de la religion, donc la religion catholique était mauvaise et il fallait la réformer!.... Des membres du clergé même partageaient cette opinion erronée et tendaient à la séparation.

Des professeurs enseignèrent et propagèrent ces idées de bouleversement, et parmi eux se trouva Wiclef d'Oxfort. Encouragé par ses premiers succès, il attaqua d'abord les ordres mendiants d'Angleterre; les concessions qu'il obtint l'engagèrent à exiger une réforme générale. Le schisme qui s'éleva entre Urbain et Clément lui fournit de nouvelles armes; il écrivit « que ces deux papes étaient deux anté-Christ qui ne voulaient pas accorder à tous les hommes indulgence plénière, à condition qu'ils vivraient en paix et en charité, pendant qu'ils la leur accordent pour se battre et pour se détruire [8]. » Après avoir attaqué la constitution de l'Église, il attaqua les dogmes, après les dogmes il combattit le culte et considéra la plupart des cérémonies comme inutiles, absurdes ou dangereuses.

Il exposa sa propre doctrine dans plusieurs traités sur la pauvreté, la mendicité, l'oisiveté, etc. Cette doctrine, censurée par l'Université d'Oxfort, est dénuée de plan, et l'on n'y voit guère qu'un but : celui de rendre l'Église romaine et le clergé odieux, d'exciter contre eux l'indignation publique et par là d'anéantir leur autorité. L'anarchie et le fanatisme des anabaptistes paraissent les conséquences les plus naturelles de la doctrine de Wiclef [9]. Ce théologien

avait eu de nombreux partisans, et avec leur secours il lutta énergiquement contre le Saint-Siége. Deux fois, dans le quatorzième siècle, il fut cité à comparaître devant les évêques et deux fois il refusa. Deux cent mille fanatiques se portèrent aux plus affreux excès pour sa défense, et lorsque, en 1382, plusieurs jugements et un concile l'eurent enfin déclaré hérétique et condamné comme tel, il quitta l'université d'Oxfort et s'en vint mourir dans une chétive cure. On étouffa son parti, et ses continuateurs, les lolhards, furent chassés d'Angleterre. Trois synodes firent brûler sa bible et ses ossements; mais l'hérésie n'était pas morte. L'astre de Wiclef s'éteignait à peine à Lutterworth que celui de Jean Huss apparaissait à Prague; mais ce nouvel hérésiarque appartient au quinzième siècle où nous le retrouverons lui et les siens [10].

Il est encore deux sortes d'hérésiarques dont nous n'avons pas parlé : les premiers, tels qu'Abélard, Arnaud et Gilbert, trouveront plus naturellement leur place dans le chapitre consacré à la philosophie scolastique; les autres, tels que Pierre de Bruys, Henri Tauchefin, Eon de l'Estoile, ne méritent pas, non plus que les Catharres, les Paterins, etc., l'honneur d'une mention spéciale. Nous terminerons cependant

cette longue série en disant un mot du dernier, de ce gentilhomme breton, qui ayant lu dans la lithurgie ces mots : *Per eum qui venturus est judicare vivos et mortuos*, s'imagine de bonne foi qu'il est cet *eum* appelé à juger les vivants et les morts et, se prenant aussitôt pour le fils de Dieu, il publie son extravagance, entraîne une populace ignorante, parcourt avec elle les provinces de France et pille les monastères qui ne le reconnaissent pas en sa qualité de fils de Dieu. Il avait classé ses disciples : les uns étaient des anges, les autres des apôtres; celui-ci s'appelait *le jugement*, celui-la *la sagesse*, d'autres *les dénominations*, *la science*, etc. On envoya des agents pour l'arrêter, il les séduisit avec de l'or; on publia alors qu'il enchantait le monde, que c'était un grand magicien et qu'il était impossible de se saisir de lui... L'archevêque de Reims parvint cependant à le faire comparaître au concile de 1148; il y vint, gravement appuyé sur un bâton fourchu, et comme on lui demandait ce que signifiait ce support singulier : « C'est un grand mystère, répondit-il; lorsque je tiens ce bâton les deux pointes en l'air, Dieu a en sa puissance les deux tiers du monde et moi l'autre tiers; mais si je renverse ces deux pointes, alors, plus riche que mon père, je commande aux deux tiers

du monde et Dieu n'a plus que l'autre tiers. » Ce fut là à peu près toute sa défense... On le reconnut alors comme un vrai fou et il fut enfermé comme tel; mais sa folie avait été contagieuse, et quelques-uns de ses partisans furent brûlés. Sans persécution, le ridicule, le mépris eussent fait justice de cette secte comme elles l'ont fait de nos jours du Père Enfantin et de la femme libre. Avec les bûchers, elle survécut et fit encore du mal.

Que conclure de ce qui précède? Qu'il y avait des vérités à opposer à celle que proclamait l'Église depuis douze siècles? — Non, mais qu'en ces temps, comme dans les temps antérieurs et postérieurs, l'homme a substitué à la vérité sa propre raison dont son orgueil a fait une règle unique et souveraine. De là, comme l'a dit un éloquent orateur, « cette guerre déclarée ou couverte contre la papauté, pouvoir régulateur et suprême du catholicisme; de là, ces haines de tout frein, de toute autorité religieuse et civile qui n'est pas la souveraineté rationnelle de l'individu pensant; de là, et par une suite nécessaire, la liberté de tout penser et de tout dire, cette direction à l'infini de l'esprit humain, ces divergences, ces divagations sans mesure de l'opinion religieuse qui déchire en lambeaux la société des

intelligences pour la réduire, *s'il se pouvait*, au néant de toute religion..... Mais l'Église se soutient par sa seule vertu; pour se maintenir et défendre sa foi elle n'a besoin que de son autorité qui est divine. Instituée par l'Homme-Dieu, sa force, sa durée, comme son origine, sont uniquement l'œuvre de la droite du Très-Haut. L'Église parle, elle définit, tout est jugé : l'erreur passe, la foi demeure [11]... »

CHAPITRE SEPTIÈME.

Les travaux des conciles tenus en Europe pendant ces trois siècles, vont maintenant nous occuper; l'appréciation des mœurs religieuses ou ecclésiastiques sera la conséquence du tableau que nous allons présenter. Qu'apportait, en effet, l'Europe chrétienne aux pères assemblés? D'abord et en première ligne l'unité de la foi à conserver; mais aussi des excès à détruire, des erreurs à déraciner, des coupables à punir, de grandes vertus à récompenser, des règlements à faire, une discipline à organiser... Le concile était le grand tribunal à la barre duquel étaient traduites les mœurs du siècle; il condamnait le passé, réglait le présent et préparait l'avenir... Le plus souvent organe de la volonté toute puissante des papes, quelquefois aussi il condamnait dans sa sagesse les œuvres de l'homme, quand elles perçaient sous les actes du pontife [1].

Analysons les canons les plus importants des principaux conciles, examinons, en suivant le temps, les sujets dont se sont occupés ces assemblées régulatrices et souveraines; nous verrons ensuite, en jetant un coup d'œil sur l'ensemble, ce qui ressortira de cette nomenclature raisonnée, toute prise dans les actes mêmes des conciles.

1102. — Concile tenu à Londres : On y condamne la simonie plus sévèrement encore que par le passé et l'on dépose quelques abbés coupables de ce délit; la chasteté y est surtout recommandée et la discipline, affaiblie, remise en vigueur.

1103. — Milan : Le prêtre Liprand y demande l'épreuve du feu contre l'archevêque, qu'il accusait de simonie. Les pères s'opposent à l'épreuve qui, bien que tolérée, tombait en désuétude; mais le zélateur la sollicitant avec obstination, on lui accorde de passer entre deux bûchers allumés. L'épreuve n'est pas complète, car le feu, le blessant au pied et à la main, ne touche pas ses vêtements.

Les conciles de Rome, de Quedlinbourg et de Mayence ont un objet politique : l'empereur Henri V les avait provoqués.

1108. — Londres : Un canon de ce concile déclare que si les prêtres veulent encore célébrer

la messe, ils sont obligés de quitter leurs femmes et ne peuvent plus leur parler que hors de leur maison, en présence de deux témoins.

1121. — Soissons : Abélard est contraint à brûler de sa propre main son livre *De la Trinité*.

1123. — Latran : Neuvième concile général. On prononce anathême contre les usurpateurs des biens de l'Église. *Canon* 8.

On défend aux laïques de fortifier les églises comme des châteaux, pour les réduire ensuite en servitude. *C.* 14.

On sépare de la société ou communion des fidèles les fabricateurs de fausse monnaie et ceux qui en débiteront... *C.* 15. — Le pape Calixte II, 300 évêques et plus de 600 abbés assistaient à ce concile.

1125. — Londres : Après avoir fait 17 canons sur la réformation des mœurs et la discipline, le concile combat particulièrement la simonie, l'incontinence des clercs, les ordinations sans titres, la pluralité des bénéfices et les mariages entre parents jusqu'à la septième génération.

1127. — Nantes : On y abolit la coutume barbare qui attribuait au seigneur le mobilier d'un mari ou d'une femme à la mort de l'un des deux époux.

1127. — Londres : On ordonne qu'on chasse

hors des paroisses les concubines des prêtres et des chanoines, et que celles qui sont retombées dans le crime soient mises en pénitence ou *vendues*. *C.* 7.

On défend aux clercs d'être procureurs ou receveurs des fermes. *C.* 9.

1128. — Troyes : Saint Bernard y dresse la règle des Templiers.

1129. — Placentia (en Espagne) : Aucun n'aura chez lui un traître public, un voleur, un parjure, un excommunié. *C.* 1.

Défense de posséder en propre un terrain qui approche de l'église moins de quatre-vingt-quatre pas et de recevoir les oblations et les dîmes des excommuniés. *C.* 2.

On ne donnera point d'église à ferme à des laïques. *C.* 4.

Les moines vagabonds seront forcés à retourner à leur monastère. *C.* 7.

On punira d'exil ou l'on enfermera dans un monastère ceux qui attaqueront les clercs, les moines, les marchands, les pélerins et les femmes. *C.* 12.

Les faux monnayeurs seront excommuniés et le roi leur fera arracher les yeux. *C.* 17.

1129. — Toulouse : Le motif de cette assemblée fut de découvrir les hérétiques qui répandaient

en secret leurs erreurs, et d'affermir les peuples dans la foi catholique.

Les évêques et archevêques établiront dans chaque paroisse un prêtre et trois laïques chargés, sous serment, de faire la recherche des hérétiques, avec pouvoir de visiter les maisons, de les arrêter, de les dénoncer, etc. *C.* 1.

On punira ceux chez qui on aura trouvé des hérétiques et ceux chez qui on n'en aura pas trouvé, mais qui passeront dans le public pour en retirer souvent. On détruira la maison où l'on aura trouvé un hérétique, et le fonds en sera confisqué. *C.* 2, 3 et 4.

Le bailli trouvé négligent à agir contre les hérétiques sera privé de ses biens et de sa dignité.

Défense de punir quelqu'un comme hérétique qui ne soit convaincu d'hérésie par un jugement ecclésiastique.

Permis de rechercher les hérétiques en quelque lieu que ce soit et de les faire arrêter, en demandant main-forte à la police civile.

S'il arrive qu'un hérétique revienne à l'unité de la foi, on ne lui permettra pas de demeurer dans sa ville, si elle est suspecte; mais on lui fera faire son séjour en une autre ville catholique et non suspecte. Il portera deux croix, de

couleurs différentes de son habit, l'une à droite, l'autre à gauche; il recevra des lettres de son évêque, portant témoignage de sa réconciliation, et, avant que d'être admis aux offices et actes publics, il se fera rétablir en entier par le pape ou par son légat.

On déclare nuls tous les testaments qui n'auront pas été faits en présence d'un ecclésiastique ou à défaut de probité. *C.* 14.

Tous les paroissiens, des deux sexes, sont obligés de venir à l'église les dimanches et fêtes, d'y entendre le sermon, l'office divin et la messe entière, sous peine d'une amende de douze deniers tournois, dont la moitié au profit du seigneur du lieu, l'autre pour le curé et l'église. Ils visiteront aussi, avec dévotion, l'église le samedi au soir, en l'honneur de la Sainte-Vierge.

1130. — Clermont : Celui qui après avoir été ordonné sous-diacre se mariera, sera privé des fonctions de son ordre. *C.* 4.

Défense aux moines et aux chanoines réguliers de remplir au barreau la fonction d'avocat et d'exercer la médecine. *C.* 5.

On condamne avec exécration les tournois et autres spectacles où des chevaliers, pour faire preuve de leur valeur, se battaient à main armée; on ordonne d'accorder la pénitence et le

viatique à celui qui, étant blessé à mort, les demandera.

1134. — Pise : On excommunie l'antipape Anaclet, on canonise l'évêque de Grenoble et l'on excommunie l'hérésiarque Henri : cet imposteur, est-il dit dans l'acte d'accusation, marchait toujours nu-pieds et cachait sous des dehors spécieux les plus honteux désordres. S'étant rendu au Mans, il y fut reçu comme un apôtre, et les églises furent trop petites pour la foule des auditeurs. Il prêchait, entre autres choses, que les femmes qui n'avaient pas vécu chastement devaient, pour expier leurs péchés, se dépouiller toutes nues dans l'église et brûler ensuite tous leurs habits avec leurs cheveux. Le prétendu prophète les revêtait de nouveaux habits ; et ces femmes croyaient que, par cette cérémonie, tous leurs péchés étaient effacés et leur intérieur renouvelé. Il enseignait aussi qu'on ne devait ni donner, ni recevoir de dot pour se marier, et qu'il fallait peu se soucier si la femme qu'on voulait épouser avait été chaste ou non. Il renouvelait l'hérésie de Vigilance et combattait, comme lui, l'invocation des saints. Il dogmatisait en Provence, lorsque l'archevêque d'Arles le fit prendre et conduire au concile de Pise, où il fut excommunié et condamné à être enfermé le reste de

ses jours. Pour éviter le coup, il fit semblant de vouloir se faire moine, sous la discipline de saint Bernard; on le remit entre les mains du saint abbé qui l'envoya à Clairvaux. Mais il s'échappa en chemin et fit encore bien du mal à l'Église de France.

1138. — Londres : Défense aux ecclésiastiques de porter des armes et de s'engager dans la milice. *C.* 13.

Défense aux religieuses de porter des fourrures de prix, de se servir d'anneaux d'or et de se friser leurs cheveux, sous peine d'anathême.

1139. — Latran : *Dixième concile général*. On condamne les erreurs de Pierre de Bruis et d'Arnault de Brès. Le reste du concile est relatif au relâchement introduit dans les mœurs et dans la discipline ecclésiastique. A l'occasion du schisme, pour y rémédier, on fait 28 canons.

Il est ordonné aux évêques de ne scandaliser personne par la couleur, la forme ou par la superfluité des habits. *C.* 4.

On défend d'entendre les messes des prêtres mariés ou concubinés. *C.* 7.

Défense aux chanoines réguliers et moines de se faire avocats ou médecins pour de l'argent. *C.* 9.

On défend les combats militaires dans les foires, et on ordonne que les gladiateurs, blessés

dans ces combats, seront privés de la sépulture ecclésiastique. *C.* 14.

On défend aux religieuses de chanter dans un même chœur avec un chanoine. *C.* 27.

1140. — Sens : Saint Bernard confond Abélard, en présence de Louis-le-Jeune. La *doctrine* du dogmatiseur est censurée et l'on réserve sa *personne* au Saint-Siége.

1148. — Reims : Les erreurs de Gilbert de la Porrée y sont condamnées, mais sans qu'on flétrisse sa personne, parce qu'il se soumet au jugement des pairs.

On juge Eon de l'Estoile et on livre au bras séculier ceux de ses disciples qui se montrèrent opiniâtres dans leurs erreurs.

Le reste du concile a rapport à la réformation des mœurs et de la discipline. Ce sujet se reproduisait dans presque tous les conciles ; mais nous n'en reparlerons maintenant que lorsque les crimes ou les punitions nous paraîtront sortir du cercle ordinaire.

1172. — Avranches : Le roi Henri II se soumet à la pénitence devant les légats du pape, fait le serment qu'on lui demande et est absout du meurtre de saint Thomas de Cantorbéry.

1172. — Cassel (en Irlande) : On ordonne que les enfants seront portés à l'église pour être

catéchisés à la porte, c'est-à-dire exorcisés et ensuite baptisés aux fonts par les prêtres, dans l'eau pure, avec les trois immersions, hors le péril de la mort. Auparavant, la coutume était, en divers lieux de l'Irlande, qu'aussitôt qu'un enfant était né, son père ou le premier venu le plongeait trois fois dans l'eau (et dans du lait si c'était l'enfant d'un riche), puis on jetait cette eau ou ce lait comme sale.

On paiera à l'église paroissiale la dîme du bétail, des fruits et de tous les autres revenus.

Toutes les terres ecclésiastiques seront exemptes de toute exaction des séculiers, particulièrement des repas et de l'hospitalité qu'ils font donner par violence.

Les clercs ne seront pas obligés de contribuer avec les autres parents pour la composition d'un meurtre commis par un laïque.

Tous les fidèles malades feront testament en présence de leur confesseur et des voisins, et diviseront leurs biens en trois parts; l'une pour leurs enfants, l'autre pour leur femme, la troisième pour leurs funérailles, c'est-à-dire pour faire prier Dieu pour eux.

Ceux qui mourront étant bien confessés seront enterrés suivant l'usage de l'Eglise, avec les messes et les vigiles.

L'office divin sera célébré partout selon l'usage de l'église anglicane, étant raisonnable que l'Irlande, qui a eu son roi de l'Angleterre, en reçoive aussi une meilleure forme de vie. Et c'est en effet de l'Angleterre que l'Irlande a reçu la paix dont elle jouit et l'accroissement de la religion. *C.* 1 à 8.

1175. — Londres : Défense aux clercs d'entrer dans les cabarets pour y boire et y manger. *C.* 2.

L'archidiacre obligera les clercs à couper leurs cheveux et à se chausser modestement sous peine d'excommunication. *C.* 4.

Défense aux clercs, sous peine de déposition, de porter des armes. *C.* 11.

Défense de donner l'eucharistie trempée dans le vin, sous prétexte de rendre la communion plus complète. *C.* 16.

Défense de consacrer l'eucharistie autrement que dans un calice d'or ou d'argent et aux évêques d'en bénir qui soient d'étain. *C.* 17.

Le prêtre qui aura célébré un mariage en secret sera suspendu de son office pour trois ans. *C.* 18.

Défense de marier les enfants qui n'ont pas l'âge nubile selon les lois et les canons. *C.* 19.

1179. — Latran : *Onzième concile général.* On y détruisit les restes du schisme; on y con-

damna l'hérésie des Vaudois et l'on s'occupa de la discipline ecclésiastique.

Aucun ne sera élu évêque avant trente ans accomplis, qu'il ne soit né en légitime mariage et recommandable par ses mœurs et sa doctrine. *C.* 3.

Le concile ordonne que les archevêques, dans leurs visites, auront tout au plus cinquante chevaux, les cardinaux vingt-cinq, les évêques vingt ou trente, les archidiacres sept, les doyens et leurs inférieurs deux; qu'ils ne mèneront point de chiens ni d'oiseaux pour la chasse, et se contenteront, pour leur table, d'être servis suffisamment et modestement. Il leur défend aussi d'imposer ni tailles ni exactions sur leur clergé, mais il leur permet de lui demander, en cas de besoin, un secours charitable. *C.* 4.

Ce réglement fut fait à l'occasion des dépenses énormes que plusieurs évêques faisaient dans leurs visites, ce qui obligeait souvent leurs inférieurs de vendre jusqu'aux ornements de l'église pour y subvenir. Du reste, ce grand train de chevaux n'est qu'une simple tolérance de la part du concile; et, s'il en tolère un plus grand nombre dans les archevêques et les évêques que dans les cardinaux, c'est que la dignité de cardinal n'était point encore ce qu'elle a été depuis.

Défense, sous peine d'anathème, aux recteurs,

consuls, ou autres magistrats des villes, d'obliger les églises à aucune charge publique, soit pour fournir aux fortifications ou expéditions de guerre, soit autrement ; et de diminuer la juridiction (temporelle) des évêques et des autres prélats sur leurs sujets. On permet néanmoins au clergé d'accorder quelque subside volontaire pour subvenir aux nécessités publiques, quand les facultés des laïques n'y suffisent pas.

On défend, sous peine de privation de la sépulture ecclésiastique, les tournois ou foires auxquels se trouvaient des soldats qui, pour montre de leur force et de leur bravoure, se battaient avec d'autres, au péril de leur âme et de leur corps.

On ordonne d'observer la trêve de Dieu, qui consistait à n'attaquer personne depuis le coucher du soleil le mercredi jusqu'au lever du soleil le lundi; depuis l'Avent jusqu'à l'octave de l'Épiphanie, et depuis la Septuagésime jusqu'à l'octave de Pâques : le tout sous peine d'excommunication.

Défense d'inquiéter, de maltraiter les moines, les clercs, les pélerins, les marchands, les paysans allant en voyage ou occupés à l'agriculture, les animaux employés aux labourages. On défend aussi d'établir de nouveaux péages ou d'autres

exactions sans l'autorité des souverains, comme chaque petit seigneur s'en donnait l'autorité.

Partout où les lépreux seront en assez grand nombre vivant en commun pour avoir une église, un cimetière et un prêtre particulier, on ne fera aucune difficulté de le leur permettre, et ils seront exempts de donner la dîme des fruits de leurs jardins et des bestiaux qu'ils nourrissent.

Défense aux Chrétiens, sous peine d'excommunication, de porter aux Sarrazins des armes, du fer, ou du bois pour la construction des galères; comme aussi d'être patrons ou pilotes sur leurs bâtiments. On excommuniera aussi ceux qui prendront ou qui dépouilleront les Chrétiens allant sur mer pour le commerce ou pour d'autres causes légitimes, ou qui pilleront ceux qui ont fait naufrage, s'ils ne restituent.

On renouvelle l'excommunication si souvent prononcée contre les usuriers, avec défense de recevoir les offrandes des usuriers manifestes, de les admettre à la communion et de leur donner la sépulture, renvoyant au jugement de l'évêque le prêtre qui aura contrevenu à ce décret.

1189. — Rouen : Il est défendu à un clerc, de quelque ordre qu'il soit dans le clergé, d'avoir chez lui une servante.

Les prêtres et les clercs doivent avoir de larges

couronnes, et les cheveux coupés décemment en long, sous peine, pour ceux qui ont des bénéfices, d'en être déclarés suspendus. *C.* 4 et 5.

Défense aux moines et aux clercs de faire aucun trafic et de tenir des églises ou des métairies à ferme. *C.* 9.

Un ecclésiastique n'en doit point traîner un autre au tribunal laïque pour affaire ecclésiastique. *C.* 21.

Les connaissances acquises par la confession ne doivent point servir à vexer personne en justice sous peine d'excommunication. *C.* 24.

1195. — York : Les prêtres ne donneront point pour pénitence aux laïques de faire dire des messes. Ils ne feront point marché non plus pour le prix des messes et se contenteront de ce qui sera offert. *C.* 3.

On excommuniera solennellement les parjures. *C.* 11.

1199. — Dalmatie : On défend les mariages entre parents jusqu'au quatrième degré, et on ordonne d'excommunier ceux qui, ayant ainsi contracté, ne veulent pas se séparer. *C.* 6.

On ordonne aux clercs de se raser et de porter la tonsure cléricale. *C.* 7.

1200. — Londres : Défense aux prêtres de célébrer deux fois la messe en un même jour, sinon

en cas de nécessité. Alors le prêtre ne fera pas l'ablution du calice. *C.* 2.

Les prêtres, dans l'administration de la pénitence, auront égard à toutes les circonstances du péché et à la douleur du pénitent, et n'imposeront point de pénitence à une femme qui puisse la rendre suspecte à son mari de quelques crimes cachés. Ils useront de la même précaution à l'égard du mari, et ils prendront garde eux-mêmes de ne point s'approcher de l'autel qu'ils ne se soient confessés des fautes dans lesquelles ils seront tombés, et de ne point imposer des messes pour pénitence à ceux qui ne sont pas prêtres. *C.* 4.

Lorsqu'il y aura en un endroit des lépreux, on leur permettra de se bâtir une église ou chapelle, avec un cimetière, et d'avoir un prêtre à leur service. *C.* 13.

1209. — Avignon : On excommuniera, aux jours de dimanche et de fête, tous les usuriers en général, et, en particulier, ceux qui, après trois monitions s'opiniâtreront à continuer leurs usures.

Les Juifs seront contraints, sous la même peine, de restituer aux Chrétiens ce qu'ils en auront exigé par usure ; et on les empêchera de travailler les dimanches, et de manger de la chair les jours d'abstinence. *C.* 3 et 4.

Les châteaux et fortifications que l'on avait en quelques endroits joints aux églises, étant devenus des retraites de voleurs et des lieux d'abomination, le concile ordonne de les démolir, à l'exception des fortifications nécessaires pour repousser les païens. *C.* 9.

1212. — Paris : Ce concile est divisé en quatre parties : la première concerne les clercs séculiers ; la seconde les clercs réguliers ; la troisième les religieuses, les abbesses, etc.; la quatrième les archevêques et les évêques.

Les religieuses n'auront point auprès d'elles des clercs ni des serviteurs suspects : elles ne verront pas leurs parens en particulier et sans témoins ; elles coucheront seules dans un lit ; elles ne sortiront pas pour visiter leurs parents, si ce n'est avec des personnes de bonne réputation et pour très peu de temps ; elles ne feront point de danses dans le cloître ni ailleurs.

Les religieuses garderont la pauvreté dans leurs habillements. *Troisième partie. C.* 1 à 7.

Les évêques et archevêques n'entendront pas matines dans leur lit, et ne s'entretiendront point d'affaires séculières ou de discours pendant l'office.

Ils s'abstiendront de la chasse et des jeux de hasard.

Ils ne souffriront à leur table ni histrions, ni instruments de musique.

On leur défend aussi de souffrir les duels et les jugements étrangers, surtout en leur présence, ou dans les lieux saints , ou dans les cimetières.

On leur ordonne d'abolir la fête des Fous qui se célébrait aux calendes de janvier.

On excite leur sévérité contre les danses dans les lieux saints, le travail du dimanche, les mariages illicites, et contre les abominables péchés qu'on ne nomme pas. *Quatrième partie.* **C.** 2, 4, 5, 15, 16, 18, 20 et 21.

1215. — Latran : *Douzième concile général.* Il se rendit à ce concile 412 évêques et plus de 800 abbés. On y exposa la foi de l'Église contre tous les hérétiques du temps; le terme de transsubstantiation y fut consacré pour signifier le changement du pain et du vin au corps et au sang de Jésus-Christ.

On s'y occupa de la haute discipline de l'Église. L'empêchement de parenté pour le mariage y fut définitivement réduit du septième degré au quatrième. Les tribunaux sont redevables à ce concile, de l'ordre judiciaire qui s'observe encore aujourd'hui dans les procédures.

Le pape Innocent III fit l'ouverture de ce concile et y présenta septante décrets ou canons qui

commencent par l'exposition de la foi catholique. Cette exposition ou formule de foi est trop longue pour la donner ici; nos lecteurs pourront la trouver dans les actes des conciles généraux ainsi que dans l'analyse des conciles faite par le R. P. Louis Richard.

1216. — Melun : Les avocats ne seront point admis à plaider sans avoir fait serment qu'ils n'emploieront pas la calomnie dans leurs plaidoyers. *C.* 1.

Un prieur, s'il n'est conventuel, ne pourra emprunter plus de 40 sous sans la permission de l'abbé ou de l'évêque, sous peine d'être déposé. *C.* 3.

Tout prieur qui aura reçu d'un Juif une somme d'argent, sera soumis à la même peine. *C.* 4.

1219. — Toulouse : Défense aux prélats, barons ou seigneurs d'affermer leurs terres aux hérétiques. *C.* 1.

Le maître et la maîtresse de chaque maison entendront la messe, le sermon et tout l'office divin, les dimanches et fêtes, sous peine d'une amende de douze deniers. *C.* 2.

1225. — Écosse : On conservera aux églises leur droit d'asile.

On ne souffrira ni les danses, ni les jeux indécents, ni les plaids dans les églises ou les cime-

tières ; on ne souffrira pas non plus que les animaux entrent dans les cimetières, et, pour cela, on aura soin de les bien fermer tout autour.

Si un évêque pèche avec sa fille spirituelle, il fera pénitence pendant quinze ans ; si c'est un simple prêtre, sa pénitence durera douze ans.

On excommuniera quatre fois l'année, dans tous les diocèses, les sorciers, les incendiaires, etc.

On paiera la dîme de tout ce qui se renouvelle chaque année, comme grains, fruits, etc.

On dira cinq collectes à toutes les messes, si ce n'est aux messes doubles *et suprà.*

Le curé engagera les malades qui font des testaments à se souvenir de la fabrique de l'église cathédrale, qui donne aux autres les enseignements du salut. Les lépreux seront aussi engagés, mais sans aucune violence, à faire du bien à leurs paroisses.

Les parjures, dans une cause matrimoniale, seront envoyés à l'évêque pour recevoir la pénitence qu'ils méritent.

On ne dansera point aux obsèques des morts.

Il n'y aura ni jeux, ni luttes dans les églises ou cimetières.

Défense aux prêtres de refuser la communion le jour de Pâques à ceux qui ne font pas auparavant d'offrandes à l'autel. *C.* 66 à 76.

1229. — Toulouse : On enjoint aux évêques et abbés d'établir dans chaque paroisse un prêtre et deux laïques, pour rechercher les hérétiques et les déférer à la justice. *C.* 1 à 7.

On permet aux seigneurs et aux officiers de prendre les hérétiques sur les terres des autres. *C.* 9.

Tous les hommes, depuis l'âge de quatorze ans, et les femmes, depuis l'âge de douze, feront abjuration de toute sorte d'hérésie et s'engageront à poursuivre les hérétiques. *C.* 12.

Tous les adultes se confesseront et communieront trois fois l'année. Si quelqu'un s'en abstient, sans l'avis du prêtre, il sera suspect d'hérésie. *C.* 13.

1231. — Château-Gontier : On rasera les clercs débauchés, en sorte qu'il ne paraisse plus de tonsure cléricale. *C.* 21.

Un abbé n'ira point à la campagne sans avoir un moine avec lui, ni un moine sans valet. *C.* 28.

Les usuriers sont excommuniés tous les dimanches. *C.* 30.

On défend de donner aux Juifs aucune charge publique; on les prive du droit de porter témoignage contre les chrétiens. *C.* 31, 32 et 33.

Les avocats jureront de ne point défendre de mauvaises causes, de ne point employer la fraude,

le mensonge, la médisance, la calomnie ; d'expédier de bonne foi leurs parties le plus tôt possible, et de ne point souffrir qu'elles produisent de faux témoins. *C.* 36.

1234. — Arles : On établira dans chaque paroisse un prêtre et deux laïques.

Les hérétiques que l'on aura convaincus seront mis dans une prison perpétuelle, et on livrera au bras séculier ceux qui ne voudront pas se convertir.

On ne souffrira point de confréries ou de sociétés non approuvées de l'Église.

On ne donnera point l'absolution à ceux qui sont excommuniés pour avoir fait quelque tort, qu'ils ne l'aient réparé.

Les corps et les os de ceux que l'on découvrira, après leur mort, avoir été hérétiques, seront déterrés. *C.* 5 à 11.

Les évêques veilleront à la réforme des mœurs de leurs diocésains.

On excommuniera tous les dimanches les usuriers, les adultères publics, les devins et les sorciers.

Les Juifs et les Juives porteront une marque sur leur habit pour les distinguer des Chrétiens. *C.* 14, 15 et 16.

1235. — Narbonne : Les hérétiques et leurs

fauteurs, qui se sont librement convertis, se présenteront tous les dimanches à l'église, entre l'épître et l'évangile de la grande messe, ayant quelque partie du corps nue et des verges à la main pour recevoir la discipline du curé. Ils feront la même chose dans les processions solennelles, et, tous les premiers dimanches du mois, dans toutes les maisons de la ville ou du village où ils ont vu des hérétiques. Ils assisteront tous les dimanches à la messe, aux vêpres et au sermon. Ils jeûneront et défendront par eux-mêmes, ou par d'autres entretenus à leurs dépens, la foi de l'Église contre les Sarrazins et les hérétiques.

On ne leur ordonnera pas néanmoins d'aller au-delà de la mer, le pape l'ayant défendu de peur qu'ils ne manquent à leurs promesses dans des pays si éloignés.

On les transportera d'un lieu en un autre, et on leur fera bâtir des édifices propres à renfermer les pauvres hérétiques convertis. Au reste, les inquisiteurs pourront leur imposer les pénitences qu'ils jugeront les plus convenables et les augmenter ou les modérer.

On leur fera confesser publiquement leurs fautes et les abjurer, à moins que l'énormité du scandale, qui résulterait de cette confession, ne s'y oppose; et l'on dressera des actes publics de

ces confessions, abjurations, promesses et pénitence. Les inquisiteurs pourront augmenter ou diminuer les pénitences.

Les curés seront chargés du soin de faire accomplir les pénitences imposées à leurs paroissiens.

La multitude des hérétiques étant trop grande pour être renfermée, on en avertira le pape, et l'on se contentera de renfermer ceux qui sont les plus capables de corrompre les autres. *C.* 1 à 9.

1236. — Tours : On déclare infâmes, et l'on condamne au fouet ceux qui contractent deux mariages à la fois ou qui se fiancent et se marient tout à la fois.

Les curés excommunieront les sorciers tous les dimanches et toutes les fêtes. On fouettera publiquement ceux qui seront convaincus de sortilége. *C.* 8 et 9.

1245. — Lyon : *Treizième concile général.* Ce fut dans cette assemblée, mais sans son approbation, que le pape Innocent IV déposa l'empereur Frédéric II. Le concile régla que les cardinaux porteraient à l'avenir le chapeau rouge.

1246. — Beziers : L'archevêque de Narbonne y dressa trente-sept règlements, pour les inquisiteurs de ce pays, sous le titre de *conseils*.

1256. — Beziers : On défend les jeux de hasard et singulièrement les académies de dés.

On interdit les cabarets à tous autres qu'aux voyageurs. *C.* 24 à 25.

Le vingt-sixième canon veut qu'on ne souffre ni femme, ni fille de mauvaise vie, soit dans les campagnes, soit dans des lieux habités, mais, qu'après les monitions faites, on saisisse tout ce qu'elles ont, et que celui qui sciemment leur aura loué sa maison en paie, au bailli du lieu, le revenu d'une année.

1260. — Cognac : Défense aux laïques, sous peine d'excommunication, de prendre place avec le clergé dans le chœur, pendant l'office divin.

Les femmes enceintes seront obligées de se confesser et de communier, lorsqu'elles seront prêtes à accoucher.

Les curés dénonceront excommuniés les fornicateurs publics.

Ils en useront de même envers ceux qui fréquentent les marchés et les foires les jours de dimanche et de fête, ou qui s'absentent de leurs paroisses trois dimanches consécutifs, ou qui charrient avec leurs bœufs les jours de dimanches, sans une vraie nécessité. *C.* 23 à 26.

1260. — Cologne : On oblige les clercs à chasser leurs concubines ; on leur défend d'assister aux noces de leurs enfants et de leur rien léguer.

On leur interdit l'*avarice* et le négoce.

On ordonne qu'ils sauront au moins lire et chanter les louanges de Dieu.

On leur recommande de porter la tonsure et de mettre de la modestie dans leurs habits. *C.* 1 à 4.

1271. — Saint-Quentin : Quiconque aura violé l'asile des églises sera privé de l'entrée de l'église pendant un an. *C.* 2.

Celui qui aura tué quelqu'un dans une église sera privé pendant toute sa vie de l'entrée de l'Église. *C.* 3.

1274. — Lyon : *Seizième concile général.* Il s'y trouva cinq cents évêques, septante abbés, avec mille autres prélats, et Grégoire X y présida en personne. Les Grecs y abjurèrent leur schisme, se réunirent aux latins, acceptèrent la foi de l'Église romaine et reconnurent la primauté du pape. On fit ensuite quatorze constitutions, dont les plus remarquables sont : la première pour le conclave, et la dernière pour arrêter la multiplication des ordres religieux.

1279. — Pont-Audemer : Les Chrétiens ne serviront point les Juifs et ne demeureront pas même avec eux : ces derniers seront obligés de porter quelques marques extérieures qui les distinguent des Chrétiens.

On ne fera point de veilles ni de danses dans les églises ou dans les cimetières.

Les clercs ne s'occuperont point à la chasse. *C.* 9, 10 et 11.

Les clercs qui sont croisés n'abuseront point des priviléges qui leur sont accordés par les papes ou par leurs légats. *C.* 23.

1279. — Bude : Les prélats ne porteront ni manchettes, ni boutons et agrafes d'or et d'argent; les habits contraires à ce règlement seront confisqués par les supérieurs et donnés pour les pauvres. *C.* 3.

Les clercs ne se mêleront d'aucun acte d'hostilité, si ce n'est pour la défense de leurs églises, et alors même ils ne combattront point en personne. *C.* 7.

Les clercs n'exerceront ni commerce, ni office public. Ils n'iront ni aux spectacles ni aux cabaret Ils ne joueront point aux jeux de hasard, et n'y assisteront même pas pour voir jouer les autres. Ils porteront la tonsure et la couronne régulière et s'appliqueront aux bonnes études.

Aucun clerc ne prendra la moindre part que ce puisse être à une sentence de sang, et n'exercera cette partie de la chirurgie qui a pour objet l'adustion ou l'incision. Il ne bénira point non plus la cérémonie de la purgation par l'eau froide ou chaude, ou par le fer chaud.

Les archidiacres. non plus que les curés, ne

commettront point de vicaireries à des laïques ou à des clercs mariés, sous peine de privation d'office et de bénéfice pour les commettants, et d'excommunication pour les commis.

Les clercs ne porteront point d'armes sans la permission des évêques, fondée sur une crainte juste et évidente.

Les clercs ne tiendront point des femmes chez eux, et seront excommuniés *ipso facto*, s'ils ne chassent celles qu'ils ont, dans trois mois, à compter du dernier jour du concile. *C*. 8 à 9.

On excommunie ceux qui ravagent les campagnes et ceux qui s'emparent des biens des églises ou des monastères. Les excommuniés seront privés du droit d'agir en justice, de plaider ou de porter témoignage. *C*. 52, 55 et 68.

1280. — Cologne : On baptisera sous condition les enfants dont le baptême sera douteux, et celui qui baptise plongera l'enfant dans l'eau.

Les curés recommanderont à leurs paroissiens de se confesser souvent, et ils les écouteront avec autant de modestie que d'attention et de soin, dans l'église seulement, hors le cas de nécessité ou de maladie, et dans un lieu de l'église où ils puissent être vus de tous le monde; et cela sous peine d'excommunication. Les prêtres n'entendront point les confessions avant le soleil levé, ni

après le soleil couché, si ce n'est dans une grande nécessité, dans un lieu éclairé et en présence de quelques personnes. Un confesseur qui entendra la confession d'une femme qui se trouvera seule dans l'église, sera excommunié, et jeûnera trois jours au pain et à l'eau. Les confesseurs interrogeront les pénitents sur la qualité, le nombre, les circonstances de leurs péchés, et ne leur donneront l'absolution que lorsqu'ils les verront contrits, humiliés, résolus de ne plus pécher, de satisfaire pour leurs péchés et d'accomplir les pénitences qui y sont proportionnées. Les confesseurs qui imposeront pour pénitence aux personnes obligées à quelques restitutions, de bâtir des chapelles, des églises ou des monastères, encourront l'excommunication. Même peine contre ceux qui diront eux-mêmes les messes qu'ils auront ordonné de faire dire pour pénitence; même peine contre ceux qui demandent à leurs pénitents ou pénitentes les noms de ceux ou de celles avec qui ils ont péché. *C.* 8.

1281. — Lambeth : On imposera une pénitence publique pour les crimes publics et scandaleux. *C.* 8.

On ne recevra personne avocat à moins qu'il n'ait étudié pendant trois ans le droit canon et civil.

Les religieux ne pourront être exécuteurs de testaments. *C.* 21 et 26.

1286. — Ravenne : Défense aux clercs de recevoir ou de nourrir les farceurs ou les danseurs qu'on leur envoie, ou même qui ne font que passer, sous peine de payer pour l'église ou pour les pauvres le double de ce qu'ils leur auront donné.

C'était l'usage autrefois que les laïques, quand ils recevaient la ceinture militaire, ou qu'ils se mariaient, s'envoyassent les uns aux autres et même aux clercs, des farceurs et des danseurs pour les nourrir et les soudoyer pendant quelque temps. C'est cet abus que le concile condamne ici par rapport aux clercs.

On exhorte les ecclésiastiques à donner l'aumône aux pauvres; et l'on accorde une année d'indulgence aux évêques qui en nourriront quatre à un repas chaque jour de la semaine ; aux abbés qui en nourriront deux, et aux autres prélats, comme doyens, archidiacres qui en nourriront un.

Les clercs qui porteront des armes sans une juste nécessité et sans la permission de l'évêque, outre l'excommunication, seront condamnés à quarante sous d'amende pour chaque arme qu'ils auront portée, et ceux qui ne porteront pas l'habit clérical, la couronne et la tonsure, paieront 50 sous pour chaque omission à cet égard. *C.* 1, 2 et 3.

Les notaires ne recevront les testaments des usuriers qu'en présence du curé. *C.* 6.

1287. — Witrzbourg : On excommunie ceux qui fortifient les églises et les clochers pour s'y défendre contre leurs ennemis, comme dans des camps retranchés, des châteaux forts.

Défense d'excommunier les femmes pour les dettes de leurs maris, ou les mères pour celles de leurs enfants morts, à moins que les femmes n'héritent de leurs maris, et les mères de leurs enfants.

On déclare excommuniés *ipso facto* les voleurs de grands chemins, et ceux qui leur donnent retraite. *C.* 28, 29 et 30.

1290.—Nogaret : On excommunie les sorciers; on ordonne aux lépreux de porter une marque distinctive, à peine de 5 sous d'amende. *C.* 4 et 5

1309. — Presbourg : On défend la guerre et les pillages. *C.* 6.

On défend aux femmes chrétiennes de se marier avec des infidèles. *C.* 8.

1311. — Vienne : *Quinzième concile général.* Clément V y assistait avec 300 cents évêques. Il jugea la cause des Templiers, et supprima cet ordre en présence de Philippe-le-Bel. Le concile déclara ensuite, contre les prétentions de ce roi, que Boniface VIII avait toujours été catholique;

Mais il fit un décret portant qu'on ne pourrait jamais reprocher au roi ni à ses successeurs ce qu'il avait fait contre ce pape. Il révoqua une bulle de Boniface, puis on condamna les *Begards* et les *Beguines* fanatiques, ainsi que les erreurs des *Fraticelles* et des *Dulcineistes*.

1314. — Ravennes : On n'ordonnera de prêtres qu'à 25 ans, de diacres qu'à 20, et de sous-diacres qu'à 16. *C.* 2.

Lorsque les évêques voyageront dans leur diocèse, les curés des paroisses feront sonner les cloches, afin que le peuple en soit averti, et puisse se mettre à genoux pour recevoir leur bénédiction. Les curés qui y manqueront donneront aux pauvres 5 sous d'or. *C.* 6.

1317. — Ravennes : Les restitutions des biens mal acquis seront faites par l'évêque en faveur des pauvres, quand on ne connaîtra pas ceux à qui ces biens appartiennent.

Tous les usuriers publics seront privés de la communion et de la sépulture de l'Église. *C.* 15 et 16.

Les religieux n'iront point à la chasse. *C.* 17.

1322. — Valladolid : On s'abstiendra d'œuvres serviles les dimanches et fêtes. Personne ne travaillera des mains, si ce n'est en cas d'urgente nécessité, ou pour une chose pieuse, et avec la permission du prêtre. Les ordinaires puniront les

transgresseurs par la peine de l'excommunication.

Les faux témoins, et tous ceux qui excitent les autres à porter un faux témoignage, seront excommuniés.

Les évêques n'auront point d'habits de soie. *C.* 4, 5 et 6.

1323. — Tolède : Tous les prêtres se feront raser la barbe au moins une fois le mois et ils se feront couper les cheveux de façon à ce qu'ils ne s'étendent pas au-delà des oreilles. *C.* 7.

Quoiqu'il soit permis de pleurer les morts par un mouvement de piété et d'humanité, nous blâmons néanmoins l'excès de la douleur qui marque que l'on désespère de la résurrection future ; et nous réprouvons absolument l'abus exécrable qui fait que, quand quelqu'un vient à mourir, on voit des hommes et des femmes marcher par les rues en hurlant et en faisant des cris horribles jusque dans les églises, et commettre d'autres indécences qui approchent des rites des Gentils. Nous défendons aux clercs, sous peine d'excommunication, de porter des habits de deuil hors le temps des obsèques, si ce n'est pour le père, la mère, le frère, le seigneur ou la sœur. *C.* 11.

Défense, sous peine d'excommunication, d'introduire des Sarrazins, des Juifs ou des Gentils dans l'église pendant les offices divins. *C.* 16.

Si un curé laisse mourir son paroissien sans sacrements, il perdra sa cure. *C.* 18.

1326. — Avignon : Ceux qui accompagneront le Saint-Sacrement quand on le porte aux malades gagneront 10 jours d'indulgence ; s'ils l'accompagnent de nuit, avec un luminaire, ils en gagneront 30. Ceux qui prieront pour le pape gagnerent 10 jours d'indulgence, ainsi que ceux qui inclineront la tête quand on prononce le nom de Jésus. *C.* 2, 3 et 4.

On excommunie les empoisonneurs et ceux qui vendent du poison. *C.* 17 et 18.

Il est défendu aux clercs de tenir hôtellerie ou marché et de se servir de Juifs pour médecin. *C.* 38 et 59.

1326. — Alcala : Les prêtres qui révèleront le secret de la confession passeront le reste de leurs jours au pain et à l'eau dans une étroite prison. *C.* 5.

Les Juifs et les Sarrazins qui se feront baptiser ne perdront pas leurs biens. *C.* 10.

1342. — Londres : On excommunie ceux qui veilleront les morts, à cause des abus qui accompagnent ces veilles nocturnes. *C.* 10.

Ceux qui couperont les herbes ou les arbres qui sont dans les cimetières encourront l'excommunication majeure. *C.* 14.

1365. — Angers : On condamne l'usage du beurre et du lait pendant le carême. *C.* 22.

On excommunie les concubinaires et les adultères notoires. *C.* 30.

1348. — Lavaur : Défense, sous peine d'excommunication, aux gentilshommes de faire des ligues ou associations sous le nom de *confréries* ; car ces prétendus confrères, unis par serment, habillés d'une manière uniforme et soumis à un chef, troublent l'ordre public, oppriment les innocents, et pillent les ecclésiastiques. *C.* 14.

On défend d'admettre aux ordres ceux qui ne savent pas parler latin. *C.* 20.

On défend aux archidiacres de connaître des causes de mariage. *C.* 25.

On défend aux femmes chrétiennes de nourrir les enfans des Juifs. *C.* 113, 114 et 115.

1374. — Narbonne : Les curés détourneront leurs paroissiens de blasphêmes contre Dieu, la Vierge et les saints, et les avertiront de dénoncer les blasphémateurs à l'officiale. *C.* 15 et 16.

1396. — Londres : L'archevêque de Cantorbéry y condamne les erreurs de Wiclef.

1396. — Arbogen : (en Suède). On y fit sept canons : le quatrième condamne les meurtriers à s'abstenir de chair toute la vie, si le crime a été commis un dimanche ; à s'abstenir toute la vie de

poisson, si ç'a été un vendredi ; et si ç'a été un samedi à s'abstenir toute la vie de laitage...

Ces simples notes en disent plus sur les mœurs ecclésiastiques de l'époque que ne le feraient de longs discours. Et maintenant voyons ce qu'il y a de plus remarquable dans les travaux et les décisions dont nous venons de donner ou l'extrait ou le résumé.

C'est, d'abord, que le progrès se fait apercevoir d'un siècle à l'autre ; ensuite, que chaque contrée a des mœurs particulières qui ont nécessité des lois particulières. Ainsi, nous ne trouvons qu'en Angleterre la répression de la vente des femmes, qu'en Irlande et en Suède des cérémonies de baptême et des règles d'abstinence qui naissent de l'enfance des mœurs, qu'en Espagne les bûchers, les inquisiteurs et le droit d'asile ; enfin, ce n'est qu'en Languedoc que l'on trouve *l'obligation* d'assister aux offices divins et des persécutions violentes contre les hérétiques... A chaque plaie un remède, selon le lieu, le temps et le degré de civilisation : les tortures avec l'ignorance du douzième siècle, la charité qui instruit et console au dix-neuvième.

Aussi ardent pour la religion, notre siècle n'a plus de bûchers, plus d'inquisiteurs, plus de

peines contre un clergé qui comprend assez bien sa mission pour n'avoir pas besoin d'être rappelé à des mœurs pures. Le sacerdoce, s'il consent à ne s'occuper que des intérêts spirituels, aussi sublime qu'aux premiers temps, sera bientôt honoré et chéri des peuples qu'il conduit au vrai, au seul bonheur qui existe sur la terre.

Le christianisme, si simple dans sa base, s'adresse à tous les hommes de quelque région et de quelque époque qu'ils soient. Il y a un fond vrai qui est et qui doit être éternel comme toute vérité; mais la forme a dû nécessairement changer avec le degré de civilisation de ceux à qui il s'adressait et de ceux aussi chargés de le propager.

Les apôtres, instruits par le Sauveur lui-même, ont donné le dogme et la morale chrétienne dans toutes leur pureté, plus tard le dogme s'est conservé par le soin qu'y ont mis les nombreux conciles sans cesse convoqués à cet effet; mais la morale et la discipline, qui ne constituent pas l'essence de la religion, s'étant modifiées avec les siècles, chaque peuple, chaque époque ont eu la leur, et malgré les efforts des pères assemblés, nous avons vu les clercs vendre les sacrements, porter des habits mondains, chasser le faucon au poing, porter les

armes de guerre et hanter les lieux de débauche [2]. Nous les avons vus se marier ou vivre en concubinage, se livrer à des usuriers, et rançonner les pénitents pour payer leurs dettes; nous les verrons plus tard, animés par la réforme, fanatiser le peuple et assister à de hideux auto-da-fé; plus tard, sous Louis XIV, être les modèles de l'Europe chrétienne, et s'élever au plus haut degré d'éloquence, de lumières et de vertus; plus tard encore tomber avec le Régent et Louis XV dans tous les vices des cours, et enfin, retrempés par la tourmente révolutionnaire, revenir sous Napoléon, les Bourbons et les d'Orléans à leurs vertus primitives; pénétrés de leur admirable mission, faire le bien sans faste, sans ostentation, dans le seul but d'imiter leur divin modèle. Si un défaut reste encore au clergé, il le doit à la restauration, qui l'avait trop initié aux affaires temporelles. La marche plus rationelle du siècle où nous vivons le leur enlèvera et ne laissera plus rien de mondain à de si sublimes vertus. Au milieu de tous les bouleversements, au milieu des passions, des vices et des vertus des hommes, la croix est restée ce qu'elle était au premier jour : *Volvitur orbis, stat Crux!* a dit l'Eglise avec vérité; mais la partie humaine de cette Eglise n'a pu échapper aux vicissitudes,

au bouleversement du monde, elle fait cause commune avec lui et arrivera avec lui à la fin de toute destinée humaine, à la régénération promise par les Écritures et accordée par le Christ [3].

CHAPITRE HUITIÈME.

Dans chacune des grandes périodes que nous sommes appelé à parcourir, l'ordre social a, comme les événements, son fait principal, d'où découlent tous les faits particuliers. Le système féodal a été le plus grand fait social des neuvième, dixième et onzième siècles. L'affranchissement et le gouvernement des communes est celui des trois siècles suivants, non seulement en France, mais en Europe.

Dans les dernières périodes que nous venons de parcourir, les villes n'étaient pas dans un état de servitude; elles n'étaient pas non plus dans un état de liberté; elles souffraient tous les maux inséparables de la faiblesse : la violence, les déprédations des seigneurs; et cependant, malgré leur appauvrissement, leur dépopulation, malgré le désordre qui y régnait, elles conservaient un certain genre d'importance. Dans la plupart il y avait un clergé, un évêque, qui exerçait un grand pouvoir, qui servait de médiateur et de lien entre

le château fort et la ville qu'il couvrit du bouclier de la religion jusqu'au jour où, seigneur lui-même, il entra dans le cadre féodal. Mais la Providence voulut qu'au moment même où tout semblait abandonner la population moyenne des villes et des campagnes, les villes reprissent une importance toujours croissante qui ne diminua plus jusqu'à leur complet affranchissement. Voici les principales causes de cette révolution lente, mais continue et toujours progressive. Il en est, comme le fait si judicieusement observer notre grand historien, il en est de l'activité humaine comme de la fécondité de la terre : dès que le bouleversement cesse, elle reparaît, elle fait tout germer et fleurir. Qu'il y ait la moindre lueur d'ordre et de paix, l'homme revient à l'espérance, et avec l'espérance au travail. C'est ce qui arriva dans les villes. Dès que le régime féodal se fût un peu assis, il se forma parmi les possesseurs de fiefs de nouveaux besoins, un certain goût de progrès, d'amélioration ; pour y satisfaire, un peu de commerce et d'industrie reparut dans les villes de leurs domaines ; la richesse, la population y revenaient, lentement il est vrai, cependant elles y revenaient. Parmi les circonstances qui ont pu y contribuer, il y en a une trop peu remarquée, c'est le droit d'asile des églises. Avant que les communes

se fussent constituées, avant que par leur force, leurs remparts, elles pussent offrir un asile à la population désolée des campagnes, quand il n'y avait encore de sûreté que dans l'église, cela suffisait pour attirer dans les villes beaucoup de malheureux, de fugitifs. Ils venaient se réfugier, soit dans l'église même, soit autour; et c'étaient non seulement des hommes de la classe inférieure, des serfs, des colons qui cherchaient un peu de sûreté, mais souvent des hommes considérables, des proscrits riches. Les chroniques du temps sont pleines de tels exemples. On voit des hommes, naguère puissants, poursuivis par un voisin plus puissant, ou par le roi lui-même, qui abandonnent leurs domaines, emportent tout ce qu'ils peuvent emporter, et vont s'enfermer dans une ville et se mettre sous la protection d'une église; ils deviennent des bourgeois. Les réfugiés de cette sorte n'ont pas été sans influence sur le progrès des villes : ils y ont introduit quelques richesses et quelques éléments d'une population supérieure à la masse de leurs habitants. Qui ne sait, d'ailleurs, que quand une fois un rassemblement un peu considérable s'est formé quelque part, les hommes y affluent, soit parce qu'ils y trouvent plus de sûreté, soit par le seul effet de cette sociabilité qui ne les abandonne jamais?

Par le concours de toutes ces causes, aussitôt que le régime féodal se fût régularisé, les cités reprirent de la force, mais la sécurité manquait encore, et comme rien n'irrite plus l'homme que d'être ainsi troublé dans son travail et dépouillé du bénéfice amassé par tant de peines et de sueurs, les plaintes de la bourgeoisie sur le défaut de sécurité du commerce se firent entendre partout avec violence. Des plaintes, cette portion de la société passa aux menaces, et des menaces à l'insurrection. Les faits seraient trop nombreux pour les citer ici, on les trouvera rassemblés dans beaucoup d'historiens recommandales, et spécialement dans les œuvres de MM. Guizot, Hullmann, Meyer, Hallam, Dufey de l'Yonne, Barante, Sismondi, Thierry, Savigny, Raynouard, etc. Mais, le premier qu'on rencontre toujours, c'est la levée des bourgeois exaspérés qui s'arment de tout ce qui se trouve sous leurs mains, c'est l'expulsion des gens du seigneur qui venaient exercer quelque extorsion, c'est une entreprise contre le château; toujours les caractères de la guerre. Si l'insurrection échoue, que fait à l'instant le vainqueur? Il ordonne la destruction des fortifications élevées par les bourgeois, non seulement autour de leur ville, mais autour de chaque maison. On voit qu'au moment de la confédération, après

s'être promis d'agir en commun, après avoir juré ensemble la *commune*, le premier acte de chaque bourgeois était de se mettre chez lui en état de résistance. Des communes, dont le nom est aujourd'hui tout-à-fait obscur, par exemple, la petite commune de Vézelai, dans le Nivernais, soutiennent, contre leur seigneur, une lutte très longue et très énergique. La victoire échoit à l'abbé de Vézelai ; sur-le-champ il enjoint la démolition des fortifications des maisons des bourgeois; on a conservé les noms de plusieurs de ceux dont les maisons fortifiées furent ainsi immédiatement détruites [2].

Mais, en général, ce dernier cas fut rare : partout où se trouvait une population assez nombreuse pour oser entrer en lutte avec la puissance féodale, les habitants se réunissaient dans la grande église, ou sur la place du marché, et là prêtaient, sur les livres saints, le serment de se soutenir les uns les autres, de ne point permettre que qui ce fût fît tort à l'un d'entre eux ou le traitât désormais en serf. C'était ce serment, ou cette *conjuration*, comme s'expriment les anciens documents, qui donnait naissance à la commune. Tous ceux qui s'étaient liés de cette manière prenaient dès lors le nom de *communiers* ou de *jurés*, et pour eux ces titres nouveaux comprennent les idées de

devoir, de fidélité et de dévouement réciproques, exprimées, dans l'antiquité, par le mot de *citoyen*.

Pour garantie de leurs associations, les membres de la commune constituaient, d'abord tumultuairement, et ensuite d'une manière régulière, un gouvernement électif, ressemblant, sous quelques rapports, à l'ancien gouvernement municipal des Romains, et s'en éloignant sous d'autres. Au lieu des noms de *curie* et de *décurion*, tombés en désuétude, les communes du midi adoptèrent celui de *consul*, qui rappelait encore de grandes idées, et les communes du nord ceux de *juré* et d'*échevin*, quoique ce dernier titre, à cause de son origine teutonique, fût entaché pour elles d'un souvenir de servitude.

Chargés de la tâche pénible d'être sans cesse à la tête du peuple dans la lutte qu'il entreprenait contre ses anciens seigneurs, les nouveaux magistrats avaient mission d'assembler les bourgeois au son de la cloche, et de les conduire en armes sous la bannière de la commune. Dans ce passage de l'ancienne civilisation abatardie à une civilisation neuve et originale, les restes des vieux monuments de la splendeur romaine servirent quelquefois de matériaux pour la construction des murailles et des tours qui devaient garantir les

villes libres contre l'hostilité des châteaux. On peut voir encore dans les murs d'Arles un grand nombre de pierres couvertes de sculptures, provenant de la démolition d'un théâtre magnifique, mais devenu inutile par le changement des mœurs et l'interruption des souvenirs [3].

La situation des communes était partout à peu près la même, aussi voit-on les chartes taillées à peu près toutes sur le même modèle, non qu'elles se soient copiées, mais parce que souffrant des mêmes vexations, éprouvant les mêmes besoins, elles réclamaient des droits pareils.

Si ces chartes changèrent beaucoup la position des communes, elles ne sortirent pas pour cela de leur sphère ; tout demeura local comme par le passé, seulement un lien tout nouveau s'établit entre les bourgeois et le roi, et avec ce lien des relations fréquentes, souvent étroites. Par ces relations, les communes se rapprochèrent peu à peu du centre des affaires générales, et commencèrent à y prendre part ; en un mot la formation d'une grande classe sociale, de la bourgeoisie qu'on appela plus tard *tiers-état* fut le résultat obligé de l'affranchissement. Il ne faudrait pas supposer que cette classe, qui est aujourd'hui la nation entière, fût aux douzième et treizième siècles ce qu'elle a été depuis : composée dans le principe

de marchands brocanteurs ou colporteurs, de négociants faisant un très petit commerce, de petits propriétaires de terres ou de maisons, elle s'augmenta plus tard d'avocats, de médecins, de lettrés de tout genre et de magistrats pris dans le sein de la cité; mais cet état de choses n'existait pas encore au commencement du douzième siècle, véritable époque du premier affranchissement *réel* des communes; c'est ce qui explique un fait dont il est difficile de n'être pas frappé en étudiant les rapports de la bourgeoisie de cette époque avec les autres classes de l'état et l'état lui-même: la timidité d'esprit des bourgeois, leur humilité extrême, leurs modestes prétentions sur le gouvernement du pays. Ils ne pouvaient rien par eux-mêmes; ils avaient besoin de tous, et avaient constamment devant les yeux la puissance brillante, belliqueuse et tracassière des seigneurs. D'où vient que cet état changea spontanément? C'est d'abord qu'on les vexait dans ce qu'ils avaient de plus cher au monde : leur industrie et leur liberté; ensuite ils furent séduits et entraînés par l'exemple et le succès des premières communes révoltées [4]. Une fois sortis de leurs habitudes casanières et mercantiles pour défendre des intérêts locaux qui leur étaient aussi chers que la vie, car à eux se rattachait leur existence entière, ils

déployèrent dans la lutte une ténacité, une énergie dont on ne les eût pas crus capables. En général, les difficultés de la lutte étaient telles qu'il leur fallut un merveilleux courage pour la mener à bonne fin. Ce qu'il y a de remarquable dans ces révolutions, c'est que sans s'être entendus, la nature des hommes et des choses l'emportant toujours, ces bourgeois émancipés allaient droit à la république, et que la réaction du pouvoir établi, ou les difficultés de l'exécution les ramenaient bientôt en arrière; ils eurent alors recours aux rois, et les rois consultant leurs vrais intérêts confirmèrent les chartes des villes par leur sanction.

Les *ordonnances du Louvre*, précieux recueil de cette époque, contiennent un grand nombre de ces chartes approuvées. Dans la plupart, le souverain *approuve* les motifs qui ont déterminé les villes à provoquer un affranchissement qu'il avait vu avec plaisir sans oser l'aider [5]. Ainsi, dans ce grand mouvement d'où sortirent les communes du douzième siècle, pensée et exécution, tout fut l'ouvrage des marchands et artisans qui formaient la population des villes : on aurait tort, quoi qu'en disent la plupart des historiens, d'attribuer aux rois autre chose que le protocole, la signature et le grand sceau. Tout, jusqu'aux dispositions

législatives, qui diffèrent selon la localité, est l'ouvrage de la commune elle-même [6].

Il arriva cependant, quoique rarement, que de nouvelles communes furent fondées et formées par les rois ou les seigneurs, qui s'avisèrent par une singulière spéculation d'ouvrir dans leurs terres un asile aux vagabonds. Le gouvernement de ces *villes neuves*, comme on les appelait, était alors subordonné à un prévôt du roi ou du seigneur et ne garantissait aux habitants que la jouissance de quelques droits civils ; c'en était assez pour engager les ouvriers ambulants, les petits marchands colporteurs et les paysans serfs de corps et de biens à y fixer leur domicile. La charte qui octroyait le droit de bourgeoisie aux nouveaux domiciliés était rédigée et scellée par le fondateur, lorsque l'existence de la ville n'était encore qu'un projet. Il la faisait publier au loin pour qu'elle fût connue de tous ceux qui voulaient devenir bourgeois et propriétaires de terrains moyennant un prix modique et une taille raisonnable [7]. Voici un exemple de ces sortes de chartes.

« Moi, Henri, comte de Troyes, fais savoir à tous présents et à venir, que j'ai établi les coutumes ci-dessous énoncées pour les habitants de ma ville-neuve (près Pont-sur-Seine), entre les chaussées des ponts de Cugny.

« Tout homme demeurant dans ladite ville paiera chaque année 12 deniers et une mine d'avoine pour prix de son domicile ; et s'il veut avoir une portion de terre ou de pré, il donnera par arpent quatre deniers de rente. Les maisons, vignes et prés pourront être vendus ou aliénés à la volonté de l'acquéreur. Les hommes résidant dans ladite ville n'iront ni à l'ost ni à aucune chevauchée, si je ne suis moi-même à leur tête. Je leur accorde, en outre, le droit d'avoir six échevins qui administreront les affaires communes de la ville, et assisteront mon prévôt dans ses plaids. J'ai arrêté que nul seigneur, chevalier ou autre, ne pourrait tirer hors de la ville aucun des nouveaux habitants pour quelque raison que ce fût, à moins que ce dernier ne fût son homme de corps, ou n'eût un arriéré de taille à lui payer.

« Fait à Provins, l'an de l'Incarnation 1175[8]. »

Voyons maintenant l'intérieur, non de la commune créée, mais de la commune affranchie ; examinons les rapports des bourgeois entre eux. Inhabiles à gouverner dans le principe, ils commencèrent par s'assembler en masse ; la grande place du lieu devint leur *forum*, et, après beaucoup de bavardages inutiles, ils pensèrent à élire des magistrats qui auraient pour première et prin-

cipale mission de défendre la nouvelle commune des agressions des voisins. Ces magistrats étaient élus pour un temps, ou jusqu'à ce qu'une émeute populaire, le grand mode de responsabilité du temps, leur enlevât le pouvoir. Il arrivait alors que tout était bouleversé jusqu'au moment où le besoin impérieux du calme et du repos se faisant impérieusement sentir, on procédait à de nouvelles élections [9]. Peu à peu cependant l'éducation gouvernementale se faisait ; les plus riches, les plus considérés parmi les bourgeois prirent sans peine le timon des affaires, le régime du privilége s'introduisit dans la nouvelle république locale, et par suite une grande inégalité qui eût paru révoltante à celui qui n'aurait pas suivi toutes les phases de cet état social. Riche bourgeoisie, population ouvrière, populace paresseuse, ignorante et sans ressources, telle était la situation de la majeure partie de la France, et d'une portion de l'Europe. Cela n'arriva pas toujours et partout exactement ainsi, mais ce qui est toujours et partout, ce qui ne change pas, c'est l'inégalité des classes, résultant de l'inégalité des capacités et des caractères : quel titre, lisons-nous dans plusieurs réformateurs des dix-huitième et dix-neuvième siècles, quel titre ont de plus ces hommes à goûter les biens de la vie ? Qu'ont-il fait, pour la

plupart, que dépenser follement des monceaux d'or dont ils n'auraient su gagner la millième partie, si le ciel les eût fait naître dans ce qu'ils appellent la basse classe?... Ah! il est temps que tout reprenne sa véritable place, et que la capacité soit seule riche, la vertu seule honorée. Alors, le pauvre s'élèvera, le riche sera abaissé, et le philosophe, en contemplant les choses de ce monde, pourra dire: il est un Dieu!... La réponse à cet éternel sophisme est bien facile, et elle ressort surtout de l'histoire que nous parcourons. Admettons un partage égal, admettons qu'il n'en résulte pas tout d'abord un effroyable chaos, et que chacun se trouve heureux de ce nouvel état de choses. Qu'arrivera-t-il? au bout d'un an, les paresseux à qui vous n'aurez pu donner de l'activité; les sensuels, à qui vous n'aurez pu donner la tempérance; les fous et les niais à qui vous n'aurez pu donner la prudence et la capacité, seront déjà ruinés, et mendieront à la porte de l'honnête commerçant qui aura su tirer parti de son lot. Au lieu d'un an, prenez-en vingt, et vous retrouverez les inégalités dont vous vous plaignez maintenant. Faudra-t-il faire un nouveau partage? Faudra-t-il sacrifier la fortune acquise par l'industrie et la bonne conduite au profit de l'ignorance et de la paresse? Nous ne pousserons pas plus loin ce

raisonnement ; car, si nous disions que les enfants n'ont rien de commun avec leur père, qu'ils ne doivent pas profiter de leurs veilles et de leurs succès..... on nous arrêterait, et l'on nous accuserait de cruauté; l'esprit ne peut pas se faire à une supposition pareille. Ces veilles, ces travaux, ces nuits agitées, ces dangers affrontés, cette gloire militaire acquise au prix du sang, pourquoi tout cela, si ce n'est pour léguer à nos enfants une fortune brillante ou un beau nom ?....

Mais laissons là sophismes et raisonnements pour en revenir à notre histoire.

Nous avons vu, disions-nous, l'état de la France et d'une partie de l'Europe du nord. Dans la partie sud, en Italie, par exemple [10], ainsi qu'en Provence, en Languedoc, les souvenirs du régime municipal romain avaient un peu modifié cet état et ces inégalités; il y eut dans le principe plus de stabilité et de civilisation. La lutte avait été moins terrible, elle laissa des traces moins profondes. Il y avait des traditions encore vivantes et elles servirent [11]. Plus tard le nord reprit l'avantage, car ce qu'il avait créé était à lui, tout à lui, et ce que l'expérience nous donne prospère plus que ce que nous devons à la tradition et aux souvenirs, quelque brillants qu'ils soient.

Nous avons considéré jusqu'à présent l'état

social en lui-même sans rien dire du grand fait qui eut sur lui le plus d'influence : les croisades, en diminuant le nombre des petits fiefs, des petits domaines, avaient concentré le pouvoir comme la propriété dans un moins grand nombre de mains; elles avaient forcé quelques seigneurs plus chargés de terres que de rentes à la nécessité d'en vendre aux rois ou aux bourgeois. Elles avaient enlevé l'habitude de la domination seigneuriale, et une grande portion du pouvoir qui ne put plus être repris sans trouble. Les propriétaires de petits fiefs n'ont plus vécu aussi isolés ; en l'absence du seigneur ils se sont réunis et sociabilisés.... Le commerce et l'industrie, rapportés d'Orient, ont eu besoin d'un centre pour se développer. Qu'est-ce qui a enfanté ces grandes villes de Flandre et d'Italie, si ce n'est le commerce en grand, le commerce maritime d'Orient? et qu'est-ce qui a donné l'essor à ce commerce, si ce n'est la croisade ?

En résumé, la féodalité semblait tendre à tout diviser pour opprimer ; la croisade a semblé tendre à tout centraliser, à tout rapprocher pour jouir en commun des bienfaits d'une civilisation étrangère importée sur notre sol, et d'une sociabilité inconnue tant qu'il n'y avait ni commune ni centre, rien que des châteaux forts, des seigneurs et des serfs épars dans la campagne.

Que devenait cependant la royauté dans ce nouvel état de choses? N'allons pas, au rebours des anciens historiens qui mettaient tout en elle, la laisser complètement de côté; car elle avait aussi sa part d'action dans la marche des esprits et dans l'état social de cette époque. Elle avait sa part d'action précisément, parce qu'un certain ordre commençait à renaître. Depuis Charlemagne, la France, et on pourrait dire l'Europe, avaient été dans un long travail d'enfantement pour obtenir cet ordre, un ordre quelconque; et la royauté, peu aidée par la capacité des hommes, avait joué un pauvre rôle; la force des choses fit alors ce que n'avait pu faire le génie. L'Allemagne, l'Espagne, l'Angleterre nous offrent, sous ce rapport, le même tableau que la France.

La royauté féodale moins puissante, moins bien constituée que les royautés militaires, électives, barbares ou religieuses qui l'ont précédée, cette royauté confuse et difficile à définir avait laissé flotter les rênes. Le roi se contentait du vain titre de suzerain, et gouvernait peu ou pas du tout. Les seigneurs féodaux étaient complètement indépendants, et beaucoup d'entre eux n'avaient pas même de relations avec leur royal suzerain.....

Avec les croisades les choses commencèrent à

changer de face ; en l'absence du seigneur tout-puissant le vassal entend parler du roi, l'influence royale pénètre dans des lieux où non seulement elle n'intervenait jamais, mais où elle était à peine connue. La société était, en effet, à cette époque de transition, dans un désordre prodigieux et en proie à d'incessantes violences. Pour lutter contre cet état, elle n'avait en elle-même aucun moyen d'action, rien d'organisé, rien de stable ; le nom du roi apparaissait alors comme une nouveauté précieuse, comme un lien commun. Quelques-uns s'adressèrent à lui pour terminer quelques différends, pour avoir justice de quelques déprédations ; il fut appelé à intervenir dans des affaires qui n'étaient pas celles de son domaine propre, il devint protecteur de l'ordre public et acquit cette prépondérance, cette autorité morale qui s'est si considérablement accrue avec l'affranchissement des communes, qui a été la première origine de la royauté moderne : celle-ci n'est, en effet, ni religieuse, ni militaire, ni féodale, ni élective ; elle tient de son origine, elle est protectrice et combinée avec tous les ressorts de l'état ; le roi devient, selon l'expression heureuse de M. Guizot : *le grand juge de paix du pays* [12].

Cette royauté, née au douzième siècle, et si pauvre et si faible dans son principe, se déve-

loppe et grandit en avançant, parce que c'est la seule qui soit en harmonie avec les mœurs et les besoins de l'époque; elle devient plus indépendante de l'homme; elle se confond avec son gouvernement, et deux éléments se montrent seuls alors dans l'ordre social : le gouvernement et le pays.

L'absence d'une royauté *de fait* n'est pas la seule anomalie du gouvernement à cette époque; ce n'est pas même la plus extraordinaire. L'absence totale d'une législature suprême est plus singulière encore, car c'est là l'attribut le plus essentiel de tout gouvernement. Au temps de Charlemagne, il était tenu, dit Hincmar, deux assemblées; dans la première on réglait tout ce qui avait rapport à l'intérêt public pour l'année courante. Cette assemblée se composait de tout le corps du clergé et de celui des laïques; les grands y venaient pour délibérer sur ce qu'il était utile de faire, et les autres pour confirmer les résolutions de leurs supérieurs. Ils les mettaient quelquefois de nouveau en discussion, et l'assentiment qu'ils y donnaient était toujours libre. La seconde assemblée annuelle se composait seulement des grands dignitaires et des principaux personnages de l'État; les affaires les plus urgentes du gouvernement y étaient débattues.

Louis-le-Débonnaire donna à ces assemblées des bases plus larges qui furent réduites plus tard. Les faibles descendants de Charlemagne n'osant pas les soutenir, les petits propriétaires perdirent leurs relations avec le gouvernement suprême et tombèrent exclusivement sous la domination seigneuriale. On voit seulement, à de grandes intervalles, des assemblées générales pour des cas extraordinaires; c'est dans l'une d'elles que fut résolue, en 1146, la croisade de Louis VII. La fameuse *dîme saladine* fut levée par une assemblée pareille, en 1188 [13]; mais, à l'exception de ces cas fort rares, les Capétiens gouvernèrent sans l'intervention d'aucune assemblée nationale. L'Angleterre de cette époque avait fait un pas de plus; les rois de la race normande avaient des assemblées nationales [14]. Les assemblées ecclésiastiques en tenaient parfois la place en France. La première tentative, non équivoque, pour arriver à une législation générale est une ordonnance de Louis VIII, en 1223, relative, comme plusieurs autres de ce temps, à la condition et aux usures des Juifs. Il est dit dans le préambule de cette ordonnance qu'elle a été faite *per assensum archiepiscoporum, episcoporum, comitum, baronum et militum regni Franciæ, qui Judæos habent, et qui Judæos non habent* [15]. Mais ce ne fut là

qu'une tentative infructueuse, jusqu'au moment où, la puissance royale s'étant étendue, les souverains ne craignirent plus de convoquer des assemblées et même de les faire servir à leurs propres intérêts : Philippe-le-Bel en donna le premier un exemple éclatant. Réunis, en 1302, pour favoriser la couronne dans ses démêlés avec la tiare, les états-généraux le furent d'une manière plus solennelle lorsque le besoin d'argent força le roi à les convoquer de nouveau. Les révoltes se succédaient, et pour les réprimer il fallait des troupes et de l'argent; le trésor de Philippe n'y suffisait plus; ne pouvant mettre aisément le clergé à contribution, il pressurait bien de temps en temps les communes, mais ces petites républiques avaient, dans l'enceinte de leurs murs, un esprit d'indépendance qu'il n'était pas facile de contenir; il fallait négocier avec chacune séparément pour en obtenir quelque chose, et quand l'une refusait, son exemple enhardissait les autres. Soit que les bourgeois vinssent au secours du roi, par un don gratuit ou par un prêt, l'argent sortait péniblement et lentement de leurs mains. Les émeutes se renouvelaient souvent, et l'on ne payait pas. Ce fut alors que Philippe-le-Bel, d'après le conseil de son trésorier Enguerrand de Marigny, résolut de

convoquer une assemblée générale des clercs, des seigneurs et du peuple; c'est surtout la convocation de ce dernier qui fut alors une grande nouveauté. Mais il fallait avant tout satisfaire le besoin d'argent, « pour auquel obvier, dit Étienne Pasquier, les sages mondains qui maniaient les affaires de France furent d'advis, pour faire avecques plus de doulceur aveler cette purgation au commun peuple, d'y apporter quelque beau respect. »

Les lettres de convocation de Philippe-le-Bel sont perdues; on a seulement une lettre du clergé au pape, qui nous les fait connaître. Elles étaient adressées aux barons, archevêques, évêques et prélats; aux églises cathédrales, universités, chapitres et colléges, pour que les uns vinssent en personne et que les autres envoyassent leurs dignitaires; enfin, aux baillis royaux, pour que ceux-ci fissent élire par les villes des syndics ou procureurs [16].

Ainsi, les assemblées législatives à peu près nulles de Louis-le-Débonnaire à Philippe-le-Bel, du neuvième au quatorzième siècle, ne servent qu'au despotisme royal sous le dernier. Il n'est donc pas exact de dire que nous avions dans ces siècles reculés plus de liberté que nous n'en avons maintenant, et de les invoquer pour faire

le procès au nôtre. Désordre ou despotisme, despotisme seigneurial ou royal, voilà tout ce que nous y trouvons; il serait difficile d'admettre que l'on ne trouve pas autre chose dans le dix-neuvième siècle!...

Nous terminerons ce chapitre, déjà bien rempli, par un rapide coup d'œil sur la législation de Louis IX, qui changea les mœurs de la France et en quelque sorte de l'Europe, par l'influence que cette nation à toujours exercée autour d'elle.

A l'avènement du saint roi, le régime féodal existait encore, mais plus restreint et moins fort; les communes l'avaient limité d'un côté, les bailliages de l'autre; les assurements avaient affaibli les guerres privées, et les appels, les souverainetés particulières. Mais l'état était toujours composé de membres désunis; les seigneurs voulaient rester indépendants, et les rois devenir les maîtres; les appels étaient illusoires, à cause du combat judiciaire; les assurements inutiles, parce que les guerres commençaient avant qu'ils fussent obtenus; les baillis étaient aussi corrompus, aussi iniques que les seigneurs; les communes étaient à l'abri de la féodalité, mais elles étaient hors de l'état.

Il fallait un prince qui réunît ces parties sans accord, et les fît aboutir à la royauté comme à un centre; qui rendît les appels praticables par l'abo-

lition du combat; les assurements possibles par un délai dans le droit de vengeance; qui réformât les baillis, constituât l'Église, soumît les grands, admît à toutes les charges les hommes nouveaux; qui eût pour titre de sa mission sa droiture et son génie; qui sût corriger les institutions en paraissant réprimer les désordres, et changer son siècle en respectant ses préjugés; en un mot, un prince qui mît de l'ensemble dans les lois, de l'union entre les personnes; qui donnât à la langue nationale un caractère public; qui imprimât une nouvelle direction aux justices, aux parlements, aux communes: ce prince fut saint Louis [17].

Le but le plus important des réformes du bon roi fut de détruire les combats judiciaires et les guerres privées. Nous avons parlé des formes du duel et des cas où il était employé [18]; il avait envahi tous les tribunaux et décidait tous les différends. Parties, témoins, juges étaient également appelés en champ clos, et selon l'événement de la bataille, la cause était bonne, le témoignage vrai, le jugement équitable. Une pareille jurisprudence, dangereuse pour tous, devait être changée avec l'approbation de tous.

Saint Louis la remplaça dans ses domaines, et la restreignit dans les terres de ses vassaux par la jurisprudence des témoignages. Cette réforme

dont les conséquences s'étendirent à tout, multiplia les affaires portées devant les tribunaux, diminua les guerres privées, permit les appels, créa de nouvelles formes qui, exigeant plus d'examen et de lumière de la part des juges, firent bientôt remplacer dans les bailliages et les parlements les nobles et les barons par des légistes.

L'abolition du combat rendit nécessaire la représentation des parties par un avoué, et leur défense par un avocat. Auparavant la représentation n'était pas possible, parce que la partie seule pouvait donner un démenti et demander la bataille. La défense ne l'était pas non plus, parce qu'il ne s'agissait pas de discuter des droits, mais de les décider par les armes; ainsi les procureurs et les avocats vinrent à la suite d'une législation qui rendit nécessaires certains actes que les parties ne surent pas faire, et une discussion qu'elles ne purent pas fournir. Ce nouvel ordre de choses compliqua peu à peu les actions judiciaires; les procureurs, de momentanés, devinrent permanents : on avait pu les choisir d'abord partout; il ne fut plus permis de les choisir que dans un nombre limité de personnes. La procédure étant de jour en jour plus difficile, elle exigea de la pratique et fut dès lors un métier.

Outre ces divers résultats, l'abolition du duel

réprima les animosités particulières, mit des bornes aux guerres privées en ramenant les contestations à des tribunaux qui les jugèrent désormais avec équité; mais une révolution plus grande encore fut celle des appels. Elle fit pour l'ordre général ce que la jurisprudence des témoignages fit pour l'ordre particulier. Toutes les décisions furent soumises à la royauté, qui, par ce moyen, répara toutes les injustices, réduisit toutes les usurpations et ramena à elle toutes les souverainetés.

Une chose paraît singulière dans la législature des appels : c'est qu'ils étaient dirigés contre les juges et non contre les parties. Les mœurs de l'époque peuvent seules répondre aux objections qui doivent nécessairement se présenter. Le juge était le protecteur; s'il ne protégeait pas ou protégeait mal, il supportait les frais du procès porté en cour supérieure. Le juge répondait de la sentence.

Jusqu'à saint Louis les parlements avaient été des assemblées de barons qui siégeaient ou comme pairs, ou comme législateurs, ou comme souverains. Le jugement d'un vassal les faisait convoquer comme pairs; une coutume à abroger ou à établir les faisait convoquer comme législateurs; un traité à souscrire ou une guerre à déclarer les faisait convoquer comme souverains. Ainsi les

parlements étaient tour à tour des cours judiciaires, des corps législatifs ou des congrès diplomatiques. Réunis quelquefois pour juger, plus rarement pour porter une loi, ils l'étaient d'ordinaire pour régler les expéditions et les alliances. C'est sous ce dernier rapport, beaucoup plus que sous les autres, que figurent les parlements féodaux. Dans une époque d'insubordination, il y avait peu de jugements à prononcer ; dans une époque de coutume, peu de lois à faire ; mais les relations politiques amenaient des conférences d'autant plus nombreuses qu'il y avait plus d'intérêts opposés et plus de volontés souveraines.

Telle avait été jusque là la destination de ces grands corps avant Louis IX. Sous ce prince ils perdirent leur caractère diplomatique et législatif, et accrurent leur importance judiciaire ; il changea leur nature en changeant leurs fonctions et introduisant dans leur sein de nouveaux membres. La procédure nouvelle créa aussi des formes plus compliquées que les anciennes ; il fallut examiner les titres, discuter les témoignages, reviser les jugements, approfondir les lois. Ainsi, par la difficulté et la multiplicité des causes il devint nécessaire d'introduire dans le parlement des hommes qui sussent lire et fussent capables d'examen. Ces hommes ne pouvaient pas être des feudataires;

les lettres étaient pour eux une dérogeance et l'examen un ennui. Ils connaissaient les coutumes féodales et non les nouvelles lois. Il fallut recourir dès lors aux ecclésiastiques et aux hommes des communes, qui seuls s'appliquaient à l'étude du droit et des lettres dans les universités. Admis dans les parlements sous le nom de légistes, ils y parurent d'abord comme simples rapporteurs ; ils firent ce que les autres ne pouvaient pas faire, ils examinèrent pour les barons, qui ne savaient que voter. Mais en préparant les affaires, ils dictaient les jugements. Ils n'obtinrent pas d'abord les priviléges des barons, parce qu'ils n'étaient ni pairs ni souverains ; mais les fonctions quittent ceux qui les négligent et vont à ceux qui les exercent. Les barons ne remplissant qu'un rôle passif, se lassèrent bientôt de n'être que les prête-noms des légistes, et leur résignèrent à la fin toutes les fonctions judiciaires. De là ce grand changement qui fit des parlements féodaux des parlements royaux, et établit peu à peu un grand corps intermédiaire dans l'état, qui servit de protecteur au peuple et de modérateur à la royauté. Saint Louis est l'auteur de cette grande révolution.

De cette époque date le règne des juristes, dont l'importance est allée depuis en augmentant. L'introduction des hommes de loi dans les affaires de l'état

contribua aussi à l'accroissement de la prérogative royale ; étrangers à la féodalité, ayant des intérêts contraires aux siens, ils propagèrent de tout leur pouvoir le principe de l'obéissance absolue. Ainsi l'on vit d'un côté l'autorité judiciaire, de l'autre l'autorité législative, et la royauté fut le seul pouvoir souverain. Cela avait été bien près d'arriver sous Philippe-le-Bel ; mais les états-généraux rassemblés à cette époque étaient sans expérience, sans permanence et n'avaient point été convoqués dans ce but : on leur demandait de l'argent et non des lois, et malgré quelques faibles tentatives pour s'emparer de la puissance suprême, ils demeurèrent ce que leur fondateur avait voulu qu'ils fussent : des assemblées de contribuables.....

L'établissement des *cas royaux* rendit plus incertain encore qu'il ne l'était le ressort des justices féodales. Par la nouvelle législation il fut statué que tout homme franc placé sur le territoire d'un baron pouvait s'avouer du roi, se plaindre de son seigneur en la cour du roi, et par conséquent se soustraire à la justice seigneuriale. Il arriva alors que de tous les points du royaume des causes furent portées à la cour du roi, qui les terminait souvent en personne. Les jugements sous le chêne de Vincennes ont encore une célébrité

populaire; il paraît toutefois, d'après le récit de Joinville, qu'il y procédait bien moins en juge qu'en arbitre bienveillant qui cherchait à accommoder les parties. « Maintes fois avint, dit-il, que en été il alloit seoir au bois de Vincennes, après sa messe, et se accotoit à un chêne et nous faisoit seoir autour de lui; et tous ceux qui avoient à faire venoient parler à lui, sans destourbier de huissier ni d'autres. Et alors il leur demandoit de sa bouche : Y a-t-il aucun qui ait partie? Et eux se levoient qui partie avoient; et il leur disoit : Taisez-vous tous, et on vous délivrera l'un après l'autre. Et alors il appeloit monseigneur Pierre de Fontaines et monseigneur Geoffroy de Villettes, et disoit à l'un d'eux : Délivrez-moi cette partie. Et quand il voyoit aucune chose à amender en la parole de ceux qui parloient pour autrui, lui-même l'amendoit de sa bouche. »

Les procès graves et qui ne pouvaient se terminer devant le royal juge de paix étaient portés devant le parlement, véritable organe judiciaire de saint Louis. Parmi les belles innovations du saint roi se trouve celle-ci : persuadé que l'animosité du moment engendre des procès qu'on est ensuite fâché d'avoir commencés, il établit qu'un intervalle de quarante jours existerait entre l'injure et la vengeance. Par cette ordonnance, qui

fut appelée *quarantaine-le-roi*, les ressentiments purent se modérer.

Après avoir rendu au pouvoir judiciaire ses attributions et avoir déterminé l'ordre des instances et la forme des poursuites, le roi fixa la législation civile et pénale.

Notre cadre se refuse à entrer dans les développements que demanderait un sujet aussi intéressant ; force nous est de nous en tenir à une simple nomenclature qui sera comprise sans difficulté.

La législation civile comprend les rapports des personnes entre elles et ceux des propriétés avec les personnes.

La naissance, le mariage, le décès, étaient constatés par le baptême, la bénédiction nuptiale et les funérailles. A défaut de registres, on avait recours aux témoignages; les douaires se constituaient et les testaments s'ouvraient à l'église.

La minorité du gentilhomme se prolongeait jusqu'à vingt-et-un ans; sa tutelle appartenait au seigneur; c'étaient là deux conséquences du régime féodal. Par suite du même régime, le seigneur intervint dans le mariage des filles et des veuves nobles. L'époux était choisi par le lignage et agréé par le seigneur. Il était juste que l'un empêchât les mésalliances, et que l'autre ne reçût pas un vassal contre son gré.

Tout devait être différent pour les coutumiers qui ne prêtaient point d'hommage et ne devaient point de service. Il n'y avait point de tutelle à leur égard, parce qu'il n'y avait pas de fief. Leur garde appartenait, à défaut du survivant de leur père ou de leur mère, au plus prochain héritier; mais comme cela présentait des dangers, aussitôt que le mineur avait assez de raison, il lui était libre de choisir lui-même son tuteur. A quinze ans, la minorité cessait. Ici, le terme était plus court, parce que le coutumier n'avait point de fief à servir, et qu'entouré de peu de précautions il devait obtenir au plus tôt la faculté de se protéger lui-même. Le sort des hommes était subordonné à celui des terres, et les attentions de la loi étaient moins pour les personnes que pour les choses.

Passons à la législation pénale. Saint Louis, en substituant les voies juridiques aux guerres privées et l'examen aux épreuves, avait été le véritable créateur de la législation criminelle. Dans ce que les peines ont de bizarre, qu'on songe toujours que la bizarrerie appartient à l'époque, le bon au roi.

Les peines étaient corporelles ou pécuniaires. Les corporelles étaient la mort et l'amputation des membres; les pécuniaires, la perte des meubles, et les amendes.

La mort avait lieu par le feu ou par la corde. L'amputation des membres était tantôt de l'oreille, tantôt du pied, tantôt de la main, tantôt des yeux. Les amendes variaient aussi : quant à la perte des meubles, elle n'était pas susceptible de plus ou de moins.

L'assassinat, le meurtre, l'incendie, le rapt, la trahison, le vol sur le grand chemin ou dans les bois, le vol domestique, le vol d'un cheval ou d'une jument, la complicité dans tous ces crimes, la seconde récidive pour petit larcin, sont punis de la corde. La même peine est portée contre celui qui *brise* sa prison, qui accuse faussement un autre d'un crime capital, et enfin contre le possesseur d'un animal qui a tué quelqu'un par suite d'un vice connu de son maître.

L'hérésie, l'infanticide, l'association d'une femme avec des meurtriers ou des voleurs, encourent la peine du feu. Un petit larcin exposait pour la première fois à la perte d'une oreille; pour la seconde, à la perte d'un pied; pour la troisième, à la mort. Un vol dans une église, et la fausse monnaie, étaient punis de la perte des yeux. Le délit d'avoir frappé son seigneur sans l'avoir été par lui, emportait l'amputation de la main.

On voit, dit le jeune et célèbre écrivain auquel

nous empruntons la plus grande partie de ces données sur les établissements de saint Louis [19], on voit par cette gradation dans les amputations des membres, et par l'espèce de membre qu'on perdait, suivant les circonstances, avec quel discernement les peines étaient appliquées. L'oreille coupée était un avertissement, le pied coupé un obstacle; les précautions augmentaient en raison des dangers. Si, après cela, le voleur se montrait incorrigible, on lui donnait la mort. La perte des yeux, dans les deux cas cités, reposait sur un motif semblable : le sacrilége n'avait plus droit à la vue des choses saintes, et le faux monnayeur ne pouvait plus fabriquer sans yeux. Quant à celui qui avait osé frapper son seigneur, on lui tranchait la main, car elle était coupable.

Les injures, les torts, l'injustice d'une plainte, celle d'un appel, exposaient à une amende qui variait suivant la grandeur des injures et des torts, et suivant la dignité de la cour. Les amendes étaient ainsi, ou des satisfactions, ou des dédommagemens, ou des profits judiciaires, ou des dépens. Nous ne parlerons point de leur valeur, variable à l'infini.

Le législateur n'eut pas seulement en vue de réprimer les crimes, il voulut encore les prévenir. Il chercha à détruire le vagabondage qui les fai-

sait naître. Il régla que tout homme sans biens, sans domicile, sans métier, serait interrogé par le juge, et chassé de son territoire s'il se rendait suspect par ses réponses. Un autre moyen qu'il employa fut la loi contre les jeux. En punissant les joueurs, il empêcha leur désœuvrement, prévint leur ruine et tous les crimes qui devaient en être les suites.

Il est bon d'exposer en peu de mots comment on procédait dans un délit. On s'emparait de l'accusé. Si le crime n'était pas d'une grande importance, on lui laissait la liberté moyennant caution; mais s'il était de grande importance et que les preuves fussent manifestes ou les préventions violentes, on le mettait en prison.

Après avoir montré le nombre et la nature des crimes; par quelles peines on les réprimait, par quelles précautions on les prévenait, parlons du droit et de la manière de les poursuivre. Il n'existait point de partie publique, et par conséquent l'accusation appartenait à l'offensé. On ne reconnaissait pas de crime s'il n'y avait pas d'accusateur. Celui dont on découvrait l'attentat sans que personne se présentât contre lui, n'était ni jugé, ni puni.

Lorsque la poursuite était entamée, on donnait à l'accusé toutes sortes de garanties: l'accusateur

n'était pas entendu comme témoin, les enquêtes étaient communiquées à l'accusé; il pouvait avoir un conseil, et la défense était illimitée: à égalité de preuves, il était absous. Le crime était prescrit au bout de dix ans, l'injure au bout d'un an, la contravention au bout d'un mois.

Après avoir fixé la jurisprudence et les lois, saint Louis voulut avec raison réformer les juges pour que la justice ne fût pas seulement dans le droit, mais encore dans le fait; il réussit à faire de la justice une véritable magistrature, et de ses officiers des juges incorruptibles; mais c'était là un bienfait temporaire et qui ne devait pas durer plus que lui.

Un bienfait plus durable et dont on doit lui savoir d'autant plus de gré que la justice lui arrachait un effort contre ses propres penchants, c'est la répression active des abus introduits par la cour de Rome. Saint Louis rétablit le premier les précieuses libertés de notre église; il rappela les anciens canons, il commença cette constitution qui devait rendre aux conciles généraux leur suprématie. Les évêques furent élus d'après les anciens usages, le droit de collation aux bénéfices fut restitué à ses propriétaires; les libertés et les priviléges des églises et des monastères furent consacrés.

Pour compléter ce que nous avions à dire sur les établissements de saint Louis, nous ajouterons qu'il fixa le poids et la valeur des monnaies, et cette amélioration est surtout importante en ce qu'elle étendit le commerce en le rendant plus facile [20].

Les Juifs, depuis si long-temps persécutés, ne furent plus condamnés comme Juifs, mais comme usuriers. On les força à des restitutions légitimes et à des distinctions humiliantes, mais que leur méprisable trafic rendait justes; cette nation malheureuse et avilie, toujours dépouillée et toujours riche, vivait étrangère au milieu des peuples de l'Europe, sans autre propriété que l'argent, sans autre existence que l'usure; la bénignité des lois de saint Louis l'attira sur le sol français, car elle redoutait peu des humiliations auxquelles elle était faite depuis long-temps, et que lui rendait presque douces le souvenir de ses tortures.

Disons enfin, pour terminer, que par la centralisation des pouvoirs entre les mains de ce monarque aussi éclairé que pieux, la France acquit au dehors plus de puissance et de considération; par suite du progrès général des lumières, l'action du gouvernement fut mieux entendue, son but fut plus complètement atteint, le repos et l'ordre furent mieux assurés pour l'Europe comme pour

la France. Le commerce prit plus d'extension au dehors, l'industrie n'étant pas limitée fit d'importantes conquêtes, non seulement, répétons-le sans cesse, parce que le gouvernement de saint Louis fut bon et protecteur, mais aussi parce qu'il n'arrêta point, parce qu'il favorisa, au lieu de le comprimer, le ressort progressif qui se trouve chez tous les peuples [21].

CHAPITRE NEUVIÈME.

Ce ne sont pas aujourd'hui les mœurs des grands hommes de l'époque qui serviront de type pour peindre les mœurs du temps; dans cette nouvelle période, bien qu'elle contienne aussi trois siècles, de grandes figures pareilles à celles de Charlemagne et d'Alfred ne viendront pas donner au crayon des centres autour desquels les mœurs populaires pourront plus aisément se grouper. Il faut les prendre au contraire dans toutes les classes de cette turbulente société du moyen âge, il faut les chercher dans la commune nouvellement formée, chez ces bourgeois émancipés, revêtus de la cotte de maille et brandissant la forte lance que nous avons vue si habilement maniée par les preux chevaliers des siècles précédents; il faut les chercher dans les châteaux forts et les cloîtres répandus sur toute la surface de l'Europe. Le château, l'Église et la commune, voilà en effet les trois grands centres

d'activité intellectuelle, morale ou physique du douzième au quatorzième siècle.

La liberté commençait à se faire jour dans la plus grande partie de l'Europe. Pendant qu'elle donnait à l'Italie et à la Flandre l'industrie et les arts, elle inspirait à l'Angleterre, à l'Écosse, à l'Espagne, à la France surtout la vertu militaire et l'héroïsme de l'indépendance.

Les souffrances et les longues luttes des bourgeois avaient, nous l'avons vu, aguerri leurs habitudes et fortifié leur caractère. Mais si ces luttes armées leur avaient appris à manier la lance et l'épée, elles ne leur avaient pas donné ce que l'expérience seule peut apprendre. Leurs premières élections leur avaient démontré l'importance du choix et les difficultés qui naissaient du vote universel, aussi avaient-ils essayé de parer à ces difficultés par toutes sortes de combinaisons; notre pays nous fournit un des plus curieux exemples de ces combinaisons. Dans la commune de Sommières, en Languedoc, l'élection des magistrats municipaux était soumise aux épreuves suivantes: la ville était divisée en quatre quartiers, suivant les corps de métiers; elle avait quatre magistrats supérieurs et seize conseillers municipaux: leurs fonctions duraient un an; au bout d'un an, ces quatre magistrats supérieurs et leurs seize conseil-

lers se réunissaient, et ils choisissaient eux-mêmes, dans les quatre quartiers de la ville, douze notables. Ces douze notables ainsi choisis par les magistrats de l'année précédente, on faisait entrer douze enfants dans la salle : il y avait dans une urne douze boules de cire; on faisait tirer une boule de cire par chacun des douze enfants; puis on faisait ouvrir ces boules de cire, dans quatre desquelles était renfermée la lettre E, ce qui voulait dire *electus*, élu. L'enfant qui avait tiré la boule où cette lettre était contenue désignait de l'autre main un notable qui se trouvait ainsi élu l'un des magistrats supérieurs de la commune.

Au milieu du quatorzième siècle, alors que l'affranchissement des communes était chose convenue à peu près partout, il y avait encore deux sortes de bourgeois, les *bourgeois du roi* et les *bourgeois des seigneurs*; ces derniers bien qu'émancipés vivaient au milieu de leurs amis, de leurs parents encore serfs; les autres, fiers de leur titre, disaient avec orgueil: Je ne crains rien, je suis bourgeois du roi; et en effet leur sort était meilleur [1].

L'administration municipale encore dans l'enfance, est curieuse à étudier. Elle s'exerçait dans des cités dont la plupart des rues étaient fermées par des barrières de fer et qui étaient elles-mêmes

entourées d'une double et triple ceinture de murs épais, élevés, en regard des couvents et des châteaux fortifiés aussi, et parfois au centre même de la ville qu'ils dominaient; à Blois par exemple.

D'abord ce furent des entraves sans fin, de nombreux statuts qui liaient les gens de métier, de nombreux règlements qui empêchaient de vendre et acheter qu'après la pesée de l'officier de la ville; de souper, de couvrir son feu, de dormir même qu'après le signal donné par la cloche.

Dans certaines villes, les municipalités exerçaient exclusivement les fonctions de notaire, passaient les actes, les obligations, les contrats entre les particuliers [2]. Dans d'autres, s'il faut en croire une chronique bordelaise, les bourgeois depuis leur émancipation avaient sur leur famille et leurs serviteurs un droit exhorbitant: le père pouvait vendre ou tuer son fils, son valet, et châtier une populace insolente [3].

Si l'ancien seigneur avait quelque velléité dentrer dans la ville cédée par lui, les bourgeois lui faisaient signer la confirmation de la charte, et il n'entrait qu'après cette formalité, que l'aspect intérieur de la ville lui eût d'ailleurs enlevé le désir de violer.

Partout méfiance de l'ancienne autorité, désir

jaloux de conserver les nouvelles prérogatives, partout enfance, tâtonnements dans l'administration, partout cependant éducation et progrès.

Que fait-on, pendant ce temps, dans le château dépouillé de ses prérogatives et de son prestige ? Les murs sont encore remplis d'écuyers, de piqueurs et de pages ; les damoiseaux assaillent ou défendent, pendant des heures entières, la lance au poing, un petit carré de fumier, une butte de terre, aux applaudissements des dames qui garnissent les croisées [4].

Après le dîner, les barres, les quilles, le palet, les papegais et les singes, les fous et les nains, le conte de l'aumônier, les récits des anciens jours, les concerts de trompes, de trompettes, de chalumels, de tambours, de harpes, de luths, de cimbales, de sonnettes et de rebecs [5].

Parfois encore, mais ces cas déjà rares au treizième siècle le sont plus encore au quatorzième, au moment où l'on s'y attend le moins, pendant le repas, au milieu du sommeil, le guet sonne la cloche, on crie ; aussitôt tout est en mouvement ; les ponts sont levés, les herses tombent, les portes se ferment : tout le monde quitte précipitamment la table, le lit, court aux créneaux, aux mâchecoulis, aux meurtrières, aux barbacanes... On

ne se couche plus, on se bat, et la tourmente passée, on reprend gaîment les jeux et les veillées paisibles autour de l'âtre immense du foyer.

Les journées qui ne sont pas consacrées à l'activité se passent presque en entier dans la vaste salle à manger : « Toujours, dit le frère Jehan, en parlant du château de Montbason, toujours on y voit le dressoir tout chargé d'aiguières, de hanaps d'argent et de coupes d'or.

Les longues tables couvertes de cent brocs de vin, de fournées de plus de cent pains, d'omelettes de plusieurs centaines d'œufs, mais où tout se distribue par pesée, par mesure, par portions et à des heures réglées, n'offrent que l'idée des grandes quantités. C'est ici que règne l'abondance sans discontinuer ; les caves, les celliers, les huches, les laiteries, les fruiteries s'emplissent et se désemplissent ; y prend qui veut, quand il veut, et tant qu'il veut. Les provisions de tout genre y sont amoncelées avec une profusion qui annonce la magnificence en même temps que la richesse. Pour les consommer, ce grand nombre de nobles, d'écuyers, de meneurs, de fauconniers, de pages, de gens de l'office, de la sommellerie, de la boulangerie, ce grand nombre de serviteurs, de valets, d'ouvriers, de jardiniers, de fourriers, de concierges, de portiers, de soudoyers, de gardes ne

suffisent pas. De tous côtés accourent des parens, des alliés, des voisins, des amis, des pélerins, des voyageurs, qui tous séjournent plus ou moins, qui tous s'en reviennent rassasiés comme au lendemain d'une noce ou d'une fête patronale.

Dans les cuisines, les cheminées n'ont pas moins de douze pieds de large. Ni vous, ni moi ne serions assez forts pour bien manier les pincettes ou tenailles, les pelles ou treye-feu; les chenets ou contre-bâtiers ne pèsent pas moins de cent livres, les trépieds moins de quarante livres, les pots de cuivre de trente livres y sont des pots ordinaires; il en est de même des broches de onze, douze livres. J'y ai vu rôtir à la fois, outre le gibier, la venaison et la volaille, un, deux trois veaux, trois, quatre moutons; le bouillonnement des marmites, la fumée des graisses rendent l'atmosphère tellement grasse, tellement épaisse, qu'il suffit d'y respirer pour se nourrir [6].»

Outre ces châteaux forts, propriétés des anciens seigneurs, il y avait des forteresses isolées appartenant, soit au roi, soit aux communes, soit même aux puissants seigneurs qui ne s'en servaient qu'en temps de guerre. Elles avaient à l'extérieur de fortes palissades, des échaugaites et des chafels pour les rondes extérieures, puis des fossés et des arrière-fossés, puis des herses,

des ponts-levis et des barrières grillées ; puis des murs garnis de créneaux , de mâchecoulis et de meurtrières pour tirer à couvert , des poternes pour sortir à l'improviste dans les fossés , des donjons bâtis en retraite que les assaillants sont obligés de prendre étage par étage.

Ces forteresses ont diverses salles , les unes pleines de femmes , occupées à empenner des viretons , des carreaux d'arbalète , à préparer des traits , des lances , des flèches à feu ; les autres remplies d'ouvriers polissant des piques dentées , des fauchons , des haches d'armes , des massues , des maillets , des boulons , des épées de toutes les longueurs , des lances de frêne , de pin ou de tremble , à banderolles , à poignée , des arbalètes de bois ou de corne , qu'on tend avec un seul pied , ou avec les deux pieds ; des casques à visière , à mentonnière , hausse-cols , des cuirasses ou corcelets , des cuissarts , des genouillères , des grèves ou jambières , des chaussures ou souliers ; des boucliers , des écus , des targes , des parrois , des rondelles ; enfin , toute sorte d'armes , d'armures de fer , de cuivre , de corne ou de cuir [7].

Que l'on se figure après cela , le choc de deux troupes ennemies : ce sont deux murailles d'airain qui se heurtent ; à peine aux prises , les coups

de lance, d'épée, de hache, de marteaux tombent à plomb sur les casques et les cuirasses; que l'on y ajoute les cris d'armes généraux et particuliers à chaque bannière, et les cris des blessés, et l'on croira sans peine que l'effet d'une bataille devait être plus terrible encore que de nos jours. Le bruit est plus fort si l'on veut; mais celui du canon absorbe tous les autres. Le fracas et la fumée de l'artillerie et la mousqueterie enlèvent tout le dramatique à ces grands spectacles, aussi ne s'en amuse-t-on plus et n'est-ce plus un passetemps comme aux douzième et treizième siècles. Le quatorzième commençait déjà à voir les effets de cette importante découverte sur laquelle nous reviendrons plus tard.

Quand les guerres se faisaient trop attendre, les chasses en tenaient lieu; les rois en donnaient l'exemple : Philippe-Auguste fit clore de murs le bois de Vincennes, dans le dessein de le peupler de bêtes fauves. Henri, roi d'Angleterre, pour donner au monarque français une preuve de son attachement, ordonna de rassembler, dans ses états de Normandie et d'Aquitaine, les jeunes cerfs, les daims et les chevreuils. Quand ils furent en assez grand nombre, il les fit tous embarquer sur un grand bateau, avec les provisions nécessaires pour leur nourriture, et les envoya par la

Seine au roi de France son suzerain. On en peupla le bois de Vincennes, et des gardes perpétuels furent préposés pour veiller à leur conservation.

Nous avons vu, dès les premiers temps de la monarchie, la passion de la chasse se naturaliser en France : parmi les plus goûtées était la fauconnerie inconnue aux Gaulois et qui est venue des peuples du nord. Ce divertissement était réservé à la noblesse, et les dames le partageaient avec les gentilshommes. Chacun s'empressait de témoigner combien il était jaloux de plaire à sa dame, par les soins et les attentions qu'il avait pour son oiseau ; il fallait savoir le lâcher à propos, il fallait le suivre à toutes jambes, ne le jamais perdre de vue, l'animer de la voix, aller promptement détacher de ses serres la proie dont il s'était saisi, le présenter, le faire revenir au leurre, le rapporter triomphant, l'enchaperonner, et enfin le replacer avec dextérité sur le poing de sa maîtresse.

Les croisades amenèrent plus tard la chasse aux lions, que Louis IX affectionnait particulièrement. Cette chasse terrible exposait aux plus grands dangers ; il fallait, de toute nécessité, terrasser l'animal ou périr. On attaquait le lion, à cheval, en lui tirant un coup de flèche ou en lui lançant un javelot. L'animal, blessé, se retournait avec fureur contre celui de qui il avait reçu

le coup; mais le cavalier l'écartait en lui jetant quelque pièce d'étoffe sur laquelle l'animal furieux se précipitait. Un autre cavalier survenait, frappait le lion, et, pour lui échapper, usait du même stratagème. Les attaques et cette manœuvre se répétaient pendant quelques temps; alors les chasseurs, après avoir essayé leurs forces et leur adresse contre le lion, se réunissaient tous pour l'accabler [8].

Les chasseurs sont aussi redevables à saint Louis d'une découverte fort utile à leurs goûts : c'est une race de chiens qui subsista long-temps et qui renforça considérablement les meutes de nos rois, lesquelles n'avaient été jusqu'alors composées que de chiens noirs et blancs. C'est un fait que le roi Charles IX nous apprend dans son discours sur la chasse; nous ne pouvons mieux faire que d'employer ses propres expressions :

« Le roi saint Louis étant allé, dit-il, à la conquête de la Terre-Sainte, fut fait prisonnier; et comme, entre autres bonnes choses, il aimait le plaisir de la chasse, étant sur le point de sa liberté, ayant su qu'il y avait une race de chiens en Tartarie qui étaient fort excellents pour la chasse du cerf, il fit tant qu'à son retour il en amena une meute en France. Cette race de chiens sont ceux qu'on appelle *gris*; la vieille et ancienne

race de cette couronne, est, dit-on, que la rage ne les accueille jamais [9]. »

Les rois et les grands seigneurs n'étaient pas les seuls à jouir du plaisir des grandes chasses. Le clergé de cette époque, ainsi que nous l'avons vu dans presque tous les conciles tenus en Europe, s'en donnait l'agrément, et ce n'était pas les évêques qui y mettaient le moins d'éclat et de magnificence; véritables seigneurs féodaux, ils savaient allier les plaisirs du château aux fonctions sacerdotales. Un archevêque d'Yorck, si l'on en croit l'historien Whitaker [10], menait avec lui, en 1321, une suite de deux cents personnes, entretenues à la charge des abbayes qui se trouvaient sur son passage, et allait de paroisse en paroisse, chassant avec une meute de chiens. Le troisième concile de Latran, tenu en 1180, avait interdit cet amusement pendant les visites de diocèse, et limité, comme nous l'avons vu, la suite des évêques à quarante ou cinquante chevaux...

Quoique le plaisir et le besoin de mouvement fussent les principaux buts de la chasse au moyen âge, ils n'étaient cependant pas les seuls : ce passe-temps de la noblesse offrait encore une ressource de laquelle dépendait l'abondance ainsi que le luxe de la table. Avant qu'on eût amélioré les pâturages naturels et découvert de nouveaux

fourrages pour les bestiaux, il était impossible de conserver le fonds de bétail de l'été pendant la froide saison; aussi était-il d'usage d'en tuer et d'en saler une partie pour l'hiver. Nous pouvons présumer qu'à défaut d'autre alternative que celle de ces viandes salées, on devait savourer avec délice la moindre pièce de venaison. Ainsi, la sévérité avec laquelle les seigneurs des forêts et des manoirs conservaient le gibier, est, sous un certain rapport, plus excusable que s'il eût été considéré comme un simple objet d'agrément. Dans tous les pays, les lois relatives à la conservation du gibier étaient d'une rigueur excessive; elles forment en Angleterre cet odieux système de lois forestières (*forest-laws*), qui signala la tyrannie de nos rois normands. La peine capitale, pour le meurtre d'un cerf ou d'un sanglier, fut fréquemment infligée et peut-être autorisée par la loi, jusqu'à l'époque de la charte de Jean. Le code de France était moins sévère; mais Henri V lui-même porta la peine de mort contre quiconque serait pris deux fois chassant le daim dans les forêts royales. Le privilége de la chasse fut réservé à la noblesse, jusqu'au règne de Louis IX, qui l'étendit aux personnes de la classe inférieure.

Ce goût désordonné de la chasse produisit les maux qui en sont le résultat ordinaire : une paresse

active qui dédaigna toutes les occupations utiles, et l'esprit d'oppression à l'égard du paysan. Les ravages commis sous prétexte de détruire des bêtes sauvages, qu'on avait protégées dans toute leurs déprédations, ont fixé l'attention de quelques auteurs graves et fait le sujet de plusieurs ballades populaires. On conçoit facilement quel dût être l'effet de ces abus sur l'agriculture. Abattre les forêts, désécher les marais et détruire les animaux malfaisants qui les habitent, tels sont les premiers objets qui réclament les travaux de l'homme, lorsqu'il veut soumettre la terre à ses besoins ; et tous ces travaux étaient interdits par une aristocratie territoriale qui comprimait à son gré les progrès de la culture, et qui n'avait pas encore appris à sacrifier ses plaisirs à son avarice [11].

Tel était l'état de la commune et du château, du bourgeois et du noble comme les avait laissés la féodalité, comme les avait faits la croisade et l'affranchissement. Si quelque chose manque encore à ce tableau, bien imparfait sans doute, nous le retrouverons dans la peinture de l'état matériel des peuples, dans l'étude des costumes, des lois somptuaires et de l'industrie européenne. Occupons-nous maintenant des mœurs générales, des usages divers de l'époque et de la législation sur la sorcellerie, sur les Juifs et les lépreux, véri-

tables parias dans l'Europe du quatorzième siècle.

Aucun ordre, aucune méthode n'est possible dans l'analyse du tableau qui nous reste maintenant à dérouler. Il faut jeter pêle-mêle les documents à mesure qu'ils se présentent : il n'y avait aucune unité dans les mœurs de cette époque, pleine cependant d'intérêt et de vie; nous ne devons pas chercher à en mettre dans le récit. Contentons-nous de la voir de plus haut dans le mouvement général qui entraînait la société européenne vers un perfectionnement éloigné.

Pendant que la moitié de l'Europe entreprenait, sans peine, le voyage de l'Asie, l'autre moitié, plus faible et abandonnée aux brigandages des dévaliseurs de grandes routes, n'osait hasarder une course d'un monastère à l'autre. Occupés à défendre leurs droits et fortifiés dans leurs cités, ce qui restait de bourgeois actifs laissaient le monde aller comme il pouvait : l'univers, pour eux, c'était la commune; et pendant ce temps des gentilshommes ruinés, ne conservant plus que leur lance, s'embusquaient sur les chemins et pillaient les honnêtes marchands qu'ils ne pouvaient plus opprimer. — Des moines errants, cheminant à pied, prêchaient contre les scandales et vivaient de l'aumône des fidèles; ils se faisaient brûler vifs par les papes auxquels ils reprochaient

leurs désordres, et noyer par les princes dont ils attaquaient la tyrannie. — Des troubadours, des ménestrels se présentaient à la porte des châteaux, et, en retour d'une hospitalité dédaigneuse, louaient la beauté des nobles dames et les prouesses des hardis chevaliers. Les cours d'amour les retenaient plus long-temps; ils y rivalisaient de poésie, de chant et surtout de science amoureuse. L'amour, dans cette heureuse époque, était plus qu'un sentiment, c'était une science; il fallait pour le bien comprendre un cours de droit complet, car il avait une jurisprudence complète. Les cours d'amour avaient, comme les cours judiciaires, leurs présidents, leurs conseillers, leurs rapporteurs, leur maître des requêtes, leur secrétaire et leur greffier, leurs procureurs-généraux et leurs substituts. Tous les cas d'amour s'y décidaient par le code, par le Digeste. Martial d'Auvergne en a recueilli les arrêts, et Benoît de Cour les commente, les annote. Une dame se plaint que son amant lui a offert plusieurs dons et bagues qu'elle n'a voulu prendre *pour doute de simonie en amour,* qui est défendue. Le commentateur répond qu'elle a agi légalement, attendu que la loi III, Digeste, *de Donatione inter virum et uxorem*, porte que le mariage est quelque chose de divin; que dès lors l'amour est

une chose sainte qu'on ne peut obtenir avec présent qu'en commettant *la simonie.* Un écuyer accuse une dame de l'avoir blessé en le baisant trop rudement ; la cour d'amour condamne la dame à laver chaque jour avec ses lèvres de rose la blessure qu'elle a faite. « Ce qui est bien jugé, répond le jurisconsulte, suivant le titre des Décrétales, *de reliquiis ac veneratione sanctorum.* » Un amant se plaint qu'il y a usure dans ses conventions avec sa dame, car il est obligé de lui faire plusieurs dons, honneurs et services, le tout pour un baiser ; l'arrêt déclare que le contrat n'est point usuraire. Mais Benoît de Cour s'indigne d'une telle décision, et il invoque le Digeste qui définit l'usure, et les conciles qui la défendent[12]...

En général, les hommes de loi de l'époque, portaient partout une manie d'érudition poussée à l'excès, mais cette manie elle-même, bien que ridicule, donna une plus haute importance au droit public, aux coutumes judiciaires, à un système de lois et de politique. Jusqu'alors peu de coutumes avaient été écrites ; elles étaient conservées dans la mémoire des vieillards, et lorsque le bailli tenait des assises, il lui était facile de substituer ses propres passions et ses intérêts à la vieille législation locale. Quelques cités du midi, quelques-unes de ces républiques maritimes avaient

des statuts écrits, des *consulats*, des *lois de la mer*, qui réglaient tous les cas maritimes, le jet, la contribution, les droits d'entrée, l'élection municipale des magistrats et des prud'hommes. Dans d'autres cités, les lois romaines, les codes Théodosien et Justinien décidaient toutes les contestations sur le mariage, la dot, le testament, la succession; mais dans les provinces du nord et du centre de la France, c'était par enquête de bons hommes et de vieux chevaliers que se réglaient les différends. Dans le quatorzième siècle les coutumes furent écrites. Le roi Charles VII ordonna une enquête générale sur tous les cas de législation, et voulut que les coutumes fussent déposées dans les bailliages. Cette ordonnance se liait à une pensée d'uniformité législative pour laquelle les populations de la France n'étaient pas mûres encore; car la première condition d'uniformité, c'est que les peuples composent un corps de nation, ce qui alors n'existait point. Une fois les coutumes écrites, la volonté du juge devint moins arbitraire; il y avait sans doute bien des abus dans ces coutumiers; ici le droit tout féodal de l'aînesse, le *capel de rose* pour toute dot de la fille; là le vol de chapon, le retrait lignager, la servitude, les redevances du fief; mais par cela seul que les coutumes étaient écrites, les abus en

étaient réglés, l'action du temps et des lumières devait successivement les effacer des codes provinciaux [13].

Des universités, des monastères, nous n'en parlons pas ; les premières trouveront leur place dans l'histoire de la littérature, et quant aux autres ils sont tellement hors de ce monde, qu'ils sortent de notre domaine comme de celui des vivants: «Voyez-vous cette cellule murée où le jour descend à travers une grille? C'est un tombeau. Dans ce tombeau il y a un homme. Passez vite et parlez bas; l'homme qui est là s'entoure d'ombre et d'oubli, son lit est une bière, sa lampe brûle, pâle et livide comme celle des sépulcres. Jamais squelette ayant vingt pieds de terre sur la poitrine ne resta plus ignoré, plus silencieux, plus enseveli; jamais monument où l'on a écrit *ci-gît* ne fut plus fidèle à retenir sa proie. C'est la science qui a la clé de ce tombeau; c'est elle qui, courbant sur un livre le chef ridé et les cheveux blancs de cet homme, lui crie: Travaille! — Pourtant le ciel est bleu; pourtant les fleurs renaissent au soleil de mai; pourtant les quais serpentent couronnés de verdure. — Travaille! travaille!... Le monde bouillonne à l'entour; ses flots montent quelquefois jusqu'à la lucarne du savant, puis ils retombent effrayés. Le vieillard est déplorable à voir, tant il a les

mains osseuses, les tempes nues et caves. Un jour il se fait plus de silence encore au fond de sa cellule, et la foule, qui ne juge que sur les apparences, qui ne sait pas que l'homme est souvent cadavre avant d'être froid, voyant des yeux fixes, des lèvres bleues, des membres raides et glacés, dit : Il est mort...[14] »

Plusieurs caractères particuliers, dit avec raison un des historiens de la France, distinguent la civilisation du quatorzième siècle : c'est chose à remarquer, à mesure qu'on s'éloigne de l'époque centrale du moyen âge, que l'esprit singulier de la période intermédiaire avant d'arriver à notre grande civilisation. Tout s'améliore, principes, droit public, législation, science ; et pourtant, au milieu de cette brûlante activité de l'intelligence, une plus vive empreinte de superstition se répand dans les idées, une espèce de démonologie sombre, avec son système, ses pratiques, domine ces deux générations : la confiance dans les saints, les patrons, les évêques et les clercs s'éteint graduellement ; l'adoration de la Vierge n'a plus les mêmes prestiges.... Alors commence le règne de Belzébuth, d'Astaroth, des esprits *cubes* et *incubes* ; ces sabbats où, au clair de la lune ensanglantée, arrive la vieille sorcière, à la main desséchée, au teint

blafard, au nez crochu; on cherche l'avenir dans les astres, dans les lignes courbes et droites, dans les mystères de la génération, dans le grand œuvre. Cet esprit bizarre et mystique, s'explique pourtant. Ce fut une époque de recherches et de grands résultats. Des savants isolés, obtenant, par la mécanique, par l'analyse des métaux, des résultats prodigieux, passaient facilement aux yeux d'une génération ignorante, pour des êtres supérieurs en rapport avec les démons; et eux-mêmes, vivant dans l'isolement, à travers de longues veilles de la nuit, contractaient les superstitions de la solitude; ils éprouvaient ces émotions vives et puissantes capables d'ébranler même les âmes fortement trempées en présence des mystères de la nature [15].

Cette tendance, jointe à la passion de la jurisprudence que nous avons déjà signalée, amena à faire contre les animaux, des procès qui rivalisent de superstition et d'absurdité. Parmi les exemples qui se présentent en foule à notre plume, nous ne citerons que les trois suivants, qui appartiennent aux treizième et quatorzième siècles.

1266. Par sentence des officiers de la justice des moines de Sainte-Geneviève, à Paris : pourceau brûlé pour avoir mangé un enfant, ayant été reconnu que son auge était bien garnie de nourriture.

1394. Sentence du bailliage de Mortagne, qui condamne une truie à être pendue pour le même fait que ci-dessus. — La truie fut exécutée sur la place de la ville, en habit d'homme; l'exécution coûta 28 fr. (valeur actuelle), plus une paire de gants neufs donnée à l'exécuteur.

Bœuf exécuté *pour ses démérites*. Jugement du bailliage de Gisors, qui sur enquête, informations, après avocat entendu, condamne à la potence un bœuf, pour avoir par furiosité, occis un jeune gars de l'âge de quinze ans[16].

La persécution contre la sorcellerie n'était pas moins active; les accusations de maléfice se multipliaient, et elles étaient toutes accueillies par les tribunaux. La foi dans les sortiléges était affermie par ces condamnations mêmes, et ceux qui persécutaient les magiciens, essayaient souvent ensuite d'avoir recours à la magie, quand ils éprouvaient quelque embarras ou que quelque passion leur faisait désirer une aide surnaturelle. Des cris qu'on avait entendus sous terre à Château-Landon, y firent découvrir un chat noir, qu'on y avait enterré dans une cassette. La France entière en fut alarmée; un grand nombre de malheureux furent incarcérés, et traduits devant les inquisiteurs à Paris, pour donner quelque explication sur ce chat; on découvrit enfin qu'un abbé de Cîteaux

et quelques-uns de ses chanoines, l'avaient enfermé dans cette cassette, avec des vivres pour trois jours ; qu'ils devaient l'en tirer ensuite pour l'employer dans une opération magique, par laquelle ils comptaient découvrir des effets qui leur avaient été volés. Les angoisses du chat noir furent cruellement vengées : deux religieux furent brûlés vifs ; d'autres furent dégradés et condamnés à une prison perpétuelle. Dans la même année, d'autres accusations de sorcellerie furent portées au tribunal de l'inquisition à Paris, contre un moine de Morigny, près d'Étampes, et contre le sire de Parthenay, puissant gentilhomme du Poitou, que Charles IV fit arrêter, en saisissant tous ses biens, mais qui échappa au supplice.

Jean XXII, loin de protéger les ecclésiastiques soupçonnés de se livrer à la magie, les poursuivit avec une rigueur excessive. Il publia, en 1322, une bulle dans laquelle il disait : « quelques fils de perdition, nourrissons d'iniquité, s'appliquant damnablement aux opérations coupables de leurs détestables maléfices, ont fabriqué quelques images de plomb, ou même de pierre, sous la figure ou le type royal, pour exercer sur elles par des arts magiques, leurs horribles maléfices, leurs enchantements, leurs évocations des démons, et leurs autres œuvres exécrables et prohibées. » Il

ajoutait que, comme parmi les prévenus de ces crimes se trouvaient des ecclésiastiques qui avaient décliné la juridiction des tribunaux français, il chargeait trois cardinaux de les examiner, pour les dégrader et les renvoyer ensuite aux juges séculiers. Dans une seconde bulle de la même année, il s'étonnait des progrès que faisaient les sciences occultes : « Nous nous apercevons avec douleur, disait-il, et nous en sommes troublés jusque dans nos entrailles, que plusieurs qui ne sont chrétiens que de nom, ont laissé la lumière de la vérité, et qu'ils sont tellement couverts des nuages de l'erreur, qu'ils ont fait une alliance avec la mort, et un pacte avec l'enfer; car ils immolent aux démons, ils les adorent, ils fabriquent ou font fabriquer des images, des anneaux, des miroirs, des fioles ou tout autre objet auquel ils puissent lier magiquement les démons. Ils leur demandent des réponses et en reçoivent d'eux; ils implorent leur secours pour accomplir leurs désirs dépravés, et en retour de la plus honteuse assistance, ils offrent une honteuse servitude. O douleur! cette maladie pestilentielle se répandant plus que de coutume dans le monde, infecte toujours plus gravement le troupeau du Christ.... [17] »

Les Juifs et les lépreux partageaient, les malheureux! les supplices infligés à la supersti-

tion, et leur état n'était pas meilleur dans un royaume que dans l'autre. En Espagne, en France, en Angleterre, on les massacrait, on les torturait sans pitié; voyons-les d'abord dans ce dernier pays. Au quatorzième siècle, il n'existait pas sur la terre dans les airs ou sous les eaux une race qui fût, comme les Juifs à cette époque, l'objet d'une persécution si générale, si constante et si cruelle. Sous les prétextes les plus légers et les plus déraisonnables, aussi bien que sur les accusations les plus absurdes et les plus mal fondées, leurs personnes et leurs biens étaient exposés à tous les caprices de la fureur populaire; car Normands, Saxons, Danois et Bretons, quoique ennemis les uns des autres, rivalisaient dans leur acharnement contre un peuple que leur fanatisme leur ordonnait de haïr, d'outrager, de mépriser, de piller et de persécuter. Les rois de la race normande, les nobles indépendants qui les imitaient dans tous leurs actes de tyrannie, exerçaient contre le peuple réprouvé une persécution plus régulière dont le motif secret était une insatiable cupidité. Nous citerons à ce sujet un trait bien connu de la vie du roi Jean. Il tenait enfermé dans un de ses châteaux un Juif opulent, et chaque jour il lui faisait arracher une dent; le malheureux Israélite, voyant sa mâchoire entièrement dégarnie, con-

sentit enfin à payer au roi une somme immense, précisément celle que le tyran avait eu intention de lui extorquer. Le peu d'argent monnayé qui se trouvait dans le pays était presque entièrement entre les mains de ce peuple persécuté, et la noblesse n'hésitait pas à suivre l'exemple du souverain en le lui arrachant par toute espèce d'oppressions et même au moyen de tortures corporelles. Cependant une sorte de courage passif inspiré par l'amour du gain portait les Juifs à braver tous les maux auxquels ils étaient exposés pour obtenir les profits immenses qu'ils pouvaient faire dans un pays naturellement riche comme l'Angleterre.

Leur état n'était pas plus tolérable en France: poursuivis par les pastoureaux partout où ces derniers purent les atteindre, ils les livrèrent à des supplices effroyables. Les Juifs du diocèse de Toulouse s'étant, en 1320, réfugiés au nombre de cinq cents, dans le château royal de Verdun sur la Garonne. Ils y furent bientôt assiégés, et comme les officiers royaux ne pouvaient engager aucun chrétien à prendre leur défense, les pastoureaux les poursuivant dans la haute tour qui leur avait été assignée pour retraite, et mettant le feu aux étages inférieurs, les réduisirent, avant de s'égorger tous, les uns les autres, à jeter leurs enfants

aux assaillants, dans l'espoir, bientôt trompé, qu'ils prendraient pitié de leur innocence.

Les Juifs furent tous massacrés, et leurs biens furent pillés par les pastoureaux, à Auch, Gimont, Castel-Sarrazin, Toulouse, Rabastens, Gaillac, et dans plusieurs autres villes du Languedoc.

Les officiers du roi avaient vengé les Juifs sur les pastoureaux, mais il n'avaient pas su ou pas voulu les défendre; et Jean XXII, dans le moment même ou les Juifs étaient poursuivis par la fureur populaire, lança contre eux de nouvelles bulles qui semblaient destinées à enflammer toujours plus ce zèle fanatique. Le 22 août 1320, il appela tous les évêques du midi *à tarir la source des détestables blasphêmes et de la perfidie des Juifs*, en leur enlevant et faisant brûler tous les exemplaires du Talmud [18].

Si les Juifs eussent été traités en Europe d'une manière constamment barbare, il est à croire qu'ils se seraient réfugiés en Asie, ou dans le monde nouvellement découvert, plutôt que de souffrir sans compensation les horribles traitements dont on les accablait; mais les princes obérés les flattaient parfois pour obtenir d'eux l'or qu'ils ne pouvaient avoir par la force; dans quelques époques leurs usures ont été tolérées, d'autrefois un

clergé plus humain détournait les fureurs populaires : sous le règne de Louis-le-Jeune des rassemblements de croisés veulent les exterminer ; saint Bernard les arrache de leurs mains et les sauve. Philippe-Auguste les fait sortir du royaume, et ensuite il leur permet d'y rentrer. Louis VIII leur défend de prêter à intérêt, leur ôte leur sceau. Le conseil de saint Louis les chasse, et bientôt après les rappelle. Philippe-le-Bel a d'abord pour eux une espèce de prédilection ; ensuite il les bannit. Louis-le-Lutin révoque cet ordre : ils reviennent en France, mais le peuple à plusieurs reprises s'élève contre eux A Tours, on les brûle ; à Chinon, une grande fosse est creusée et remplie de combustibles ; on y met ensemble cent soixante Juifs et des charbons ardents... Leur existence a été plus tranquille pendant de longs intervalles, mais elle n'a jamais été douce, ni tranquille, ni honorable.

Dans les campagnes, il y en avait un grand nombre de serfs, et dans les villes (quand les bourgeois voulaient bien consentir qu'ils y demeurassent), ils étaient obligés d'habiter des quartiers séparés et de porter sur leurs habits deux roues de feutre ou d'étoffe jaune, une par-devant, l'autre par-derrière.

Ils ne pouvaient faire allaiter leurs enfants par

des nourrices chrétiennes ; il suffisait de l'autorité du plus petit moine pour les faire mettre en prison. Bien qu'ils fussent tous marchands ou courtiers, ils étaient obligés de se battre en duel. S'ils étaient condamnés à mort, on les pendait entre deux chiens; et c'est à cette espèce d'animaux que sont comparées les femmes juives, lorsque la loi punit du feu les chrétiens qui se sont abandonnés à elles. Mais voici qui pour eux était encore plus terrible ; l'intérêt de leurs prêts de la semaine avait été réduit à deux deniers pour livre ; et ce qui annonce leur coupable avarice, il leur était défendu de recevoir en gage des vases ou des ornements d'église, des socs de charrue et des habits *mouillés* ou *ensanglantés*. Enfin, on confisquait souvent leurs biens après leur mort, souvent même pendant leur vie.

Les lois, celles mêmes qui les rappelaient, leur parlaient avec un mépris auquel ils se sont montrés insensibles : *Les dictes douze années passées*, dit l'ordonnance de Louis-le-Hutin, *nous les pourrons chassier arrière hors de notre royaume* [19].

Les lépreux, plus malheureux et moins coupables, moins méprisables que les Juifs, étaient plus maltraités encore par l'ignorante superstition du temps. Les croisés avaient rapporté du levant cette affreuse maladie : la saleté et la pauvreté

l'avaient rendue épidémique. Tous ceux qui en étaient atteints étaient relégués dans des maladreries ou lazarets, bâtis aux portes de presque toutes les villes. Il ne fallait rien moins que l'état de déraison et de terreur dans lequel les autorités civiles et religieuses avaient entretenu l'esprit du peuple, pour que le vulgaire lui-même pût croire que des malheureux qui sentaient à toute heure leur dépendance et leur faiblesse, songeraient à conspirer contre la partie saine et vigoureuse du genre humain. Il était absurde de supposer que leur souffrance commune leur donnât un esprit de corps, qu'ils eussent des assemblées; que, comme on le racontait, ils eussent tenu quatre conciles généraux, où toutes les maladreries de la chrétienté, à la réserve de deux situées en Angleterre, avaient envoyé des députés. Mais le chef de l'état était lui-même aussi ignorant que ses sujets : il était accessible à toutes les superstitions, à toutes les terreurs, à toutes les fureurs de la populace ; il crut fermement à la conjuration des lépreux, et il donna l'ordre aux magistrats de poursuivre. Ceux-ci, rivalisant de zèle avec les juges qui avaient servi Philippe-le-Bel, n'hésitèrent point à trouver dignes de mille morts ceux qui causaient la terreur du monarque. Bientôt, s'exaltant, s'enivrant par la vue des supplices,

ils s'acharnèrent à obtenir par la torture la preuve légale des plus grandes absurdités, et ils mirent ainsi leur conscience en repos.

On arracha aux lépreux la confession qu'ils avaient été séduits par les Juifs pour empoisonner les fontaines et les rivières ; qu'ils composaient leur poison avec du sang humain, de l'urine et trois sortes d'herbes qu'ils ne savaient point nommer ; qu'ils y joignaient ensuite une hostie consacrée ; qu'après avoir séché ces ingrédients et les avoir réduits en poudre, ils en faisaient des sachets, qu'ils attachaient à une pierre, pour les jeter au fond des rivières. Une autre fois, on ramassa un sachet qu'on assura qu'une femme lépreuse avait jeté, quand elle vit qu'on la poursuivait; l'on y trouva « la tête d'une couleuvre, les pieds d'un crapaud, et des cheveux de femme imprégnés d'une liqueur noire et fétide, qui faisait horreur à voir et à sentir. » On n'essaya point l'effet que ces substances pourraient produire sur des animaux, mais on les jeta sur un brasier ardent; et comme elles ne flambèrent point, on en conclut que c'était un poison très violent. Au reste, loin de tenter s'il était possible d'empoisonner une fontaine ou une rivière, on ne constata pas même le fait qu'il y eût eu un seul homme empoisonné, qu'il y eût eu une seule

rivière ou une seule fontaine dont les eaux eussent causé un seul malaise.

Les juges seigneuriaux, les juges royaux, les juges ecclésiastiques, et le roi, qui s'étaient retirés précipitamment à Paris, procédèrent à l'envi l'un de l'autre, comme si une démence universelle les avait frappés contre ces malheureux, auparavant l'objet de la compassion publique. Un premier conte absurde fut appuyé par d'autres contes non moins absurdes : Le roi de Grenade fut dénoncé comme premier auteur du complot. Pour détruire la chrétienté, il avait gagné les Juifs ; et ceux-ci n'osant exécuter eux-mêmes la commission qu'il leur avait donnée, s'étaient adressés aux lépreux, leur avaient donné de l'argent, et en avaient promis davantage encore. Sur ces promesses les lépreux s'étaient partagés entre eux les royaumes, les contrées et tous les biens temporels, en sorte qu'on en brûla un à Tours, pendant les fêtes de saint Jean-Baptiste, qui prenait le titre d'abbé de Mont-Mayeur.

De tous les côtés on arrêtait les lépreux; tous ceux qui avaient quelques signes de maladie de la peau étaient, par cela seul, regardés comme conjurés. Leurs souffrances habituelles semblaient un motif suffisant pour leur en infliger de plus aiguës; tous les juges s'arrogeaient le droit de

leur faire éprouver d'horribles tortures et de les livrer ensuite aux flammes [20]...

Mais laissons ces horribles scènes pour reporter nos yeux sur des objets plus riants; parlons de quelques usages singuliers du temps.

On lit dans la *Topographie historique de Troyes*, que pendant le carême treize femmes doivent venir tous les jours verser un flacon d'eau rose sur les mains des chanoines. — Dans le *Journal de Paris*, sous Charles VI et Charles VII, que les chartes de Bourgogne enjoignent aux chanoines de Dijon d'embrasser une fois l'an, sur l'une et l'autre joue, la souveraine du pays. — Dans l'*Histoire ecclésiastique de la Cour*, qu'au milieu des mets les plus délicats, le roi, le jour où il délivre des prisonniers pour dettes, ne mange qu'un potage aux herbes. — Dans le *Cartulaire de Notre-Dame de Condé*, que les moutons viennent bêler dans les temples : tous les ans, pendant une fête solennelle, les portes de Notre-Dame s'ouvrent et l'on voit entrer un mouton, *cornu, lainu et dentu de quatre dents*, que les laboureurs des neuf héritages doivent présenter au chœur de l'église. — Dans l'*Histoire de l'Église d'Orléans*, que le seigneur est tenu de faire hommage au chapitre, tous les ans au jour de l'Ascension, d'un bélier portant, pendue

à ses cornes dorées, une bourse qui renferme 5 sols. On y lit de plus que l'évêque d'Orléans, lorsqu'il est intronisé, va coucher à l'abbaye de Saint-Euverte, où il soupe avec un œuf, un petit pain et une chopine de vin. Le lendemain il se rend à la collégiale de Saint-Agnan; deux chanoines se présentent, lui attachent les mains et le conduisent à la porte de la cathédrale, où il jure de maintenir les priviléges de l'Église et déclare aux chanoines qu'il n'a aucun pouvoir sur eux. Alors on le délie. — Dans la *Chronique de Champagne*, que les évêques se font traîner, à leur entrée, par les barons comme par leurs chevaux; que l'évêque de Troyes, lorsqu'il fait son entrée, va descendre à la Grande-Abbaye. L'abbesse prend son cheval par la bride et l'amène; il lui appartient. En revanche, l'évêque a droit de gîte, et le lendemain il emporte le lit dans lequel il a couché... Cela se fait ordinairement la veille du saint jour de Pâques; le jour même, après None, l'évêque joue solennellement avec les chanoines à la toupie et puis à la paume. — Enfin, dans l'*Histoire de l'Église de Rouen*, que les clercs, aux jours solennels, lâchent, pendant le *Gloria in excelsis*, des oiseaux, aux pattes desquels sont attachées des pâtisseries légères...

Il faut, pour croire à de pareils usages, comme à de si sanglantes cruautés, les voir les uns et les autres consignés le plus sérieusement du monde dans les chroniques les plus dignes de foi et revues par les chapitres ou les évêques. C'était l'usage!... Il n'y a plus un seul mot à dire à cela. Dans trois ou quatre siècles, peut-être la plupart de nos cérémonies mondaines et religieuses (celles du moins qui tiennent à la forme) seront-elles trouvées singulières ou ridicules par nos arrière-neveux [21].

Un des traits caractéristiques de cette époque guerroyante et dissolue [22], mais pleine de foi, c'est la fin de presque tous les grands personnages : les rois, les seigneurs et les riches de la terre, après avoir passé dans la guerre ou les plaisirs, la jeunesse et l'âge mûr, finissaient leur vieillesse dans un cloître. Né sous le casque, on mourait sous le froc. Les époux n'attendaient pas la grande séparation du trépas; vivants ils se disaient adieu pour toujours; ils se séparaient de leurs enfants, et les liens de la famille se rompaient au nom du ciel qui les avait formés [23]. Ne serait-il pas téméraire, après ces citations, de venir dire que les progrès, quoique peu apparents, ont été réels? Nous le dirons cependant, mais nos preuves trouveraient mal leur place ici; nous le dirons après avoir

parlé de la philosophie, des lettres, des arts, des sciences, de l'agriculture, du commerce, de l'industrie et de l'état moral et matériel des peuples européens.

CHAPITRE DIXIÈME.

Le moyen âge, ont dit quelques auteurs, est l'enfant de l'université. Fondée par Charlemagne et Alcuin, reconstituée par saint Louis, elle a été détruite par Luther, entre le neuvième et le seizième siècle. Nous avons vu ses premiers pas, nous la verrons aujourd'hui dans sa gloire, nous assisterons plus tard à sa décadence et à sa chute.

Plusieurs érudits ont soutenu cependant que l'université ne datait que du règne de Louis IX; mais c'est qu'il n'ont pas vu que bien qu'il n'y eût pas avant le saint roi une reconnaissance légale, il y avait des faits existants depuis des siècles et qui étaient enfin devenus si dominants que l'université ne lui dût réellement qu'une forme plus régulière. La corporation des écoles avait, comme celle des marchands, ses priviléges et ses immunités. Le recteur et ses écoliers étaient exempts

d'impôts et avaient leur justice particulière ; tout cela existait en fait depuis long-temps ; mais l'incertitude du droit produisait les plus graves désordres. Il se livrait des combats sanglants entre les bourgeois et les écoliers. Lorsque les corporations furent constituées elles se respectèrent davantage et la société y gagna de l'ordre et du travail. Il est hors de doute que l'université, ayant moins à s'occuper de ses procès et de ses disputes avec tous les ordres de l'État, se livra avec plus de suite et de succès à la propagation des études et à leur amélioration.

A dater de cette époque l'université entreprit de plus grands travaux, elle réunit en faisceau les diverses parties de la science et s'appliqua à les coordonner dans le but de la consolidation et de la défense de l'état social du moyen âge[1]. Ce n'est donc réellement qu'au douzième siècle que les universités ont joué en Europe un rôle important : elles ont rehaussé, amélioré son état intellectuel. Il n'y avait pas alors cette masse de livres qui remplissent et éclairent aujourd'hui cette partie du monde. L'enseignement oral était presque le seul moyen de transmettre et d'acquérir des connaissances ; aussi, dans les universités du moyen âge, les écoliers étudiaient beaucoup plus long-temps que dans les nôtres et c'étaient souvent des

hommes mêmes que leurs rangs et leurs emplois rendaient considérables.

Les principales études étaient le droit romain, la théologie et la scolastique : le premier n'avait subsisté jusqu'à cette époque que comme législation positive des vaincus et n'avait été un des éléments de la civilisation du moyen âge que pour la pratique des affaires et de la vie civile ; mais au douzième siècle il eut des écoles et partagea avec la philosophie théologique le domaine de la science.

La législation d'un peuple détruit devint pour l'Europe entière une science politique et sociale, dont la théorie sera aussi nécessaire et aussi florissante que la pratique. C'est surtout la France qui, depuis le moyen âge jusqu'à la fin du dernier siècle, n'a pu échapper à l'esprit romain, et qui, malgré l'originalité du génie national, en porte l'empreinte dans sa littérature et dans ses lois.

Le droit romain, avons-nous dit, subsistait en Europe, on l'y pratiquait, on l'y étudiait ; mais la pratique et la théorie étaient sans force et sans éclat, quand tout-à-coup, au douzième siècle, il se réveille de cette langueur, et jette un vif rayon de lumière. Il se forme à Bologne une brillante école dont la renommée passe les Alpes ; de l'Europe, les légistes retournent répandre dans leur patrie les belles connaissances qu'ils viennent d'ac-

quérir, et les propagent de mille façons, par les décisions qu'ils rendent, par des écrits, et bientôt par des écoles à l'imitation de celle de Bologne.

D'où sortit cette merveilleuse révolution ? est-ce d'une volonté du pouvoir ? Non, mais d'une nécessité intime et profonde. Les villes lombardes étaient riches et peuplées. L'activité de leur commerce et la variété des transactions qu'il amenait demandaient un droit civil perfectionné. Les lois germaniques n'étaient plus en harmonie avec cette prospérité, non plus que les connaissances médiocres que l'on avait sur le droit romain ; mais on avait les sources de ce droit si riche, et la science pouvait à elle seule, avec ses travaux, mettre la Lombardie en possession d'une législation qui répondît à tous les besoins.

Bologne n'était cependant pas la seule université : après elle florissaient celles de Padoue et de Pise ; celle de Verceil, qui exerça peu d'influence ; celles d'Arezzo, de Ferrare et de Rome ; celle de Naples, qui se distingua de toutes les autres par sa constitution et fut fondée par Frédéric II, enfin celles de Plaisance, de Modène, de Reggio, de Pavie et de Turin.

En France on distinguait celle de Montpellier, fondée en 1289, celles d'Orléans, de Toulouse, de Valence et de Bourges. En Espagne, celles de

Salamanque et d'Alcala, qui n'acquirent que fort tard leur importance. L'Angleterre seule parmi les grandes nations civilisées n'en avait point encore [2].

La théologie jeta le même éclat à Paris que la jurisprudence à Bologne, et son école eut la même puissance. Les plus anciens témoignages qui attestent son institution sont deux décrétales d'Alexandre III, de la fin du onzième siècle. Vint ensuite le privilége octroyé par Philippe-Auguste, en 1200, qu'on a eu le tort de prendre pour une fondation d'université. Ce qui caractérise cette école, c'est son influence politique, le sentiment exagéré qu'elle avait de son importance, et l'immense clientelle qu'elle sut se faire dans le peuple. Elle fit ses statuts au fur et à mesure, donna toute autorité aux professeurs, intervint, avec une prépondérance hautaine, dans tous les débats théologiques, défendit longtemps les droits de sa juridiction contre le parlement, et se vantait enfin d'être la fille aînée des rois [3].

Théologie, philosophie, scolastique, sont trois mots qu'on ne peut guère séparer aux douzième et treizième siècles : la philosophie, en effet, n'est autre chose que la scolastique, et l'une et l'autre sont intimement liées à la théo-

logie. Les grandes querelles des réalistes et des nominaux, des universaux, etc., se lient également à ces trois sciences.

La scolastique a trois périodes bien distinctes; elle jette ses fondements dans la première que nous avons examinée dans le volume précédent. La seconde est son époque brillante; elle s'éclipse dans la troisième, vers le quinzième siècle. C'est donc seulement cette seconde période que nous avons à voir aujourd'hui.

Roscelin, chanoine de Compiègne, avait surtout étudié la logique du portique; il s'était passionné pour Zénon, contre la réalité des *formes* aristotéliques, et il enseigna, au grand scandale des nouveaux platoniciens, que les universaux n'avaient pas d'existence réelle; prétendant, avec les stoïciens, que les notions générales de l'intelligence, les idées de genre, d'espèce, de différence, de propriété, etc., étaient de pures abstractions.

Cette doctrine fut combattue par Guillaume de Champeaux et le célèbre Abélard. Ce dernier reprochait à Roscelin d'avoir prétendu qu'aucune chose n'a de partie, et que les mots seuls par lesquels on désigne les choses sont divisibles. Abélard ne fut cependant pas un réaliste [1], car il soutint contre son maître, Guillaume de Cham-

peaux, que la réalité objective ne pouvait appartenir aux idées générales et qu'elle n'existait que dans les individus. Mais il refusait d'admettre avec Roscelin que les universaux ne fussent que des mots, sans relation à aucune idée; et cet égal éloignement du réalisme et du nominalisme pur le conduisit à une doctrine intermédiaire, dont les sectateurs furent ensuite désignés sous le nom de *conceptualistes*.

Cet habile dialecticien compta parmi ses disciples quelques hommes remarquables, tels que Gilbert de la Porrée, Pierre Lombard, et Jean de Salisbury, le plus célèbre de tous et le plus hardi, car il osa signaler les vices de la scolastique; il demandait qu'elle fût cultivée avec plus de savoir véritable et plus de connaissance des anciens. On ne peut qu'être de son avis en jetant un coup d'œil sur le tableau des questions qu'il proscrit et et qui faisaient alors la matière de toutes les luttes savantes. « Il est des questions, dit-il, qu'un homme sage peut s'abstenir de résoudre, telles sont celles *de la substance, de la quantité, des forces, des effets et de l'origine de l'âme;* celles *du destin, du hasard, du libre arbitre;* celles *de la matière et du mouvement;* celles *du temps, de l'espace et des nombres;* celle *du même et du différent;* celle *du divisible et de l'indivisible;*

celle *de la substance et de la forme de la voix*, celle *de l'état des universaux*; celle *de l'usage, du but et de l'origine des vices et des vertus*; celle *de savoir si on possède toutes les vertus, quand on en possède une seule*; celle *de savoir si tous les péchés sont égaux et punis de la même manière*; celle *du premier commencement des choses*; celle *sur les corps des anges et de Dieu....*

C'est de la subtilité qu'il faut pour résoudre de pareilles questions; de la subtilité et quelque peu d'érudition: le jugement et le bon sens ne peuvent y être pour rien.

Une grande partie du clergé se prononça contre cette philosophie si vaine, si creuse, qui n'était bonne qu'à alimenter le bavardage des écoles. Étienne, évêque de Tournay, écrivait au pape Célestin III: « Il y a maintenant presque autant de scandales que d'écrits; autant de blasphèmes que de places publiques où les hommes discourent. Il semble que dans la confusion des écoles on ne songe qu'à proposer des questions extraordinaires et surprenantes, au hasard de ne pouvoir les résoudre. »

Gauthier, prieur de Saint-Victor s'exprime ainsi contre les plus célèbres scolastiques: « Suivez-les dans ces longues disputes où ils passent les jours et les nuits, vous verrez qu'ils tour-

nent la même chose de tant de manières différentes, qu'on ne sait plus s'il faut l'admettre ou la rejeter. Ils se jouent du vrai et du faux avec tant d'adresse, qu'on ne peut ni les saisir ni les reconnaître. — Prêtez-leur une oreille attentive, vous ignorerez bientôt s'il y a un Dieu, ou s'il n'y en a point; si Jésus-Christ s'est fait homme, ou s'il n'a pris qu'un corps fantastique; s'il y a quelque chose de réel dans le monde, ou si tout n'est qu'illusion, que tromperie. »

La plupart des docteurs du treizième siècle suivirent les principes logiques et métaphysiques d'Aristote. La secte des réalistes fut plus nombreuse et plus florissante que celle des nominaux, à cause du crédit et de l'éclat que lui donnèrent Albert et saint Thomas d'Aquin. Albert fut le premier par qui fut déterminé le grand mouvement vers la philosohie péripatéticienne; par ses travaux, la logique et la métaphysique gagnèrent en étendue plus qu'elles ne firent de véritables progrès. Avec lui commencèrent les discussions subtiles sur la *matière* et la *forme*, l'*essence* et l'être. Saint Thomas succéda à Albert-le-Grand dont il avait été le disciple, et il éclipsa son maître dans la carrière de la théologie philosophique; il puisa sa science dans l'école d'Alexandrie. Mais enfermé dans le cercle de la scolastique, il n'ap-

porta pas plus de clarté que ses devanciers dans ces matières ardues. Son principal mérite, disent les historiens de la philosophie du moyen âge est d'avoir propagé la philosophie d'Aristote.

J. Duns Scot, le plus redoutable adversaire de saint Thomas, fut plus obscur encore que ses prédécesseurs ; aussi mérita-t-il le surnom de *subtilis*, comme Pierre Lombard avait eu celui de *maître des sentences*, et Thomas d'Aquin celui d'*ange de l'école*. Henri de Gand fut appelé *le docteur solennel*; Henri de Suze, *la splendeur du droit;* Alain de Lille, *le docteur universel;* Bonaventure, *le docteur séraphique*..... Chaque scolastique avait son titre plus ou moins glorieux, mais aucun ne porta aussi loin que Scot *le Subtil* l'art d'embrouiller un sujet par une foule de définitions, de termes barbares, d'argumentations et de vaines hypothèses. Il est souvent difficile d'attacher un sens aux mots qu'il emploie, mais, comme il y a dans tous les siècles des hommes qui n'admirent rien tant que ce qu'ils ne comprennent pas, il eut une foule considérable de disciples qui furent appelés *scotistes*, comme ceux de saint Thomas avaient été appelés *thomistes*.

L'art des subtilités avait plongé la philosophie dans d'épaisses ténèbres ; de leur obscurité sortit une nouvelle secte qui, rejetant le réalisme dog-

matique, reproduisit la doctrine des nominaux. Elle eut pour fondateur Occam, qui combattit dans tous les sens le système des réalistes ou sectateurs de Scot, lesquels soutenaient que les idées générales sont des choses réelles, qu'elles ont une existence déterminée, une force à laquelle rien ne s'oppose, rien ne résiste. Occam et ses sectateurs prétendaient au contraire que les idées générales ne sauraient avoir aucune réalité objective hors de l'intelligence, parce que ni le jugement ni la science n'ont un besoin absolu de cette hypothèse, et qu'elle conduit à des conséquences extravagantes; que ces idées générales n'ont d'existence objective que dans l'âme ; qu'elles sont un produit de l'abstraction ou des images qu'elle se crée à elle-même, ou des qualités subjectives propres à l'âme, et qui sont de nature à devenir les signes des objets extérieurs.

Les débats furent violents ; les esprits s'échauffèrent jusqu'à l'excès; chacun s'attacha fortement à son parti, résolu de ne point changer d'opinion. Les thèses étaient remplies d'aigreur ; chaque mot y était presque une injure. Malgré de fréquentes persécutions que le nominalisme éprouva, malgré les défenses d'enseigner et d'écrire faites à ses partisans, cette secte parvint à se maintenir et à voir grossir de jour en jour ses adhérents; et les

derniers résultats de cette lutte opiniâtre furent de faire baisser insensiblement le crédit de la scolastique [5].

Maintenant que nous en avons fini avec les systèmes, voyons les hommes; en suivant les plus célèbres des philosophes et des théologiens dans leur vie privée, nous pénètrerons jusqu'au cœur de cette époque pleine d'intérêt.

Alcuin fut le représentant de la philosophie de l'université et des cloîtres dans la période dont Charlemagne avait été le législateur; dans celle que nous parcourons Abélard est à Alcuin ce que saint Louis est à Charlemagne. Doué d'un génie plus actif, plus entreprenant, mais moins organisateur, il fit peut-être plus de mal que de bien à son siècle et à la postérité. Représentant le plus illustre de l'université et de la scolastique du douzième siècle, non moins célèbre par ses amours et ses malheurs que par sa science et sa controverse, Abélard mérite une mention toute particulière, et on nous pardonnera d'autant mieux de retracer une partie de sa vie que nous y retrouverons de nouvelles et nombreuses occasions d'apprécier la philosophie et les mœurs de l'époque [6].

Pierre Abélard naquit en 1079, sur les confins

de la Bretagne. Béranger, son père, guerroyeur comme tous les nobles du moyen âge, avait cependant quelques idées des lettres; il favorisa la passion qu'Abélard montra pour elles dès sa jeunesse et lui laissa quitter la Bretagne, théâtre trop étroit pour ses études et son génie. L'université, déjà célèbre, attirait alors à Paris les lettrés des provinces et de l'étranger. Guillaume de Champeaux en était le professeur le plus renommé. Abélard vint s'asseoir parmi ses disciples et ne tarda pas à y occuper le premier rang. « Il m'aima d'abord, dit-il; je lui fus cher; mais bientôt il me trouva incommode quand je cherchai à réfuter plusieurs de ses propositions et qu'il m'arriva plus d'une fois de lui paraître supérieur dans la dispute: c'est ce que lui-même et ce que mes condisciples, qui vénéraient son âge et son savoir, ne purent supporter sans indignation; et là remonte la source de mes malheurs; là se rattache la haine de mes ennemis qui me poursuivent encore. » Ces ennemis prétendaient, et ce n'était pas tout-à-fait sans raison, qu'Abélard ne cherchait à disputer avec Champeaux que pour l'embarrasser, l'humilier, et faire passer le sceptre scolastique des mains de son maître dans les siennes.

La réputation d'Abélard s'éleva rapidement et

l'envie, dit-il, grandit avec elle. A peine âgé de vingt-deux ans, présumant beaucoup des forces de son âge et de son génie, il voulut lui-même ouvrir une école, et se retira dans ce dessein à Melun. Car la liberté de l'enseignement existait dans le douzième siècle. Alors il n'était pas besoin de diplôme, et tout Français était maître d'établir une chaire, d'y monter et d'appeler des auditeurs. On laissait les écoliers seuls juges du mérite de ceux qui entreprenaient de les instruire. Les écoles n'étaient florissantes que par le concours volontaire des disciples, elles n'étaient fermées que par leur désertion.

L'école dialecticienne de Melun devint bientôt florissante et la réputation de Champeaux pâlit devant celle d'Abélard qui, pour se rapprocher, vint s'établir à Corbeil. Mais cette ardeur immodérée pour l'étude avait altéré sa santé. L'air natal lui devint indispensable et il s'éclipsa deux ans. A son retour à Paris il vit avec orgueil que, loin d'être oublié, sa gloire avait grandi par son absence. L'archidiacre Champeaux avait essayé de ressaisir le sceptre. Le terrible Abélard revint s'asseoir parmi ses disciples : il voulait encore poursuivre le vieillard et le vaincre; il engagea donc de si vives disputes, qu'après avoir détruit tous ses arguments, il le força d'abandonner sa

doctrine des universaux : en sorte que le maître, confus, cessa d'enseigner que la même chose était essentiellement ensemble et tout entière dans ses parties, qu'il n'y avait pas diversité dans leur essence, mais seulement variété, résultat de la multitude des accidents; et qu'il se mit à soutenir qu'une même chose n'était pas dans ses parties essentiellement entière, mais qu'elle s'y trouvait individuellement...

Suivant Abélard toute la renommée de l'archidiacre tomba par le changement de sa doctrine sur la communion des universaux : car c'est là qu'était sa faconde, son triomphe et sa gloire. L'école du maître fut abandonnée, et le disciple superbe lui enleva ses auditeurs. « Ceux qui avaient été, dit-il, mes plus ardents détracteurs, s'empressèrent pour m'entendre. J'assis alors le camp de mes écoles sur la montagne Sainte-Geneviève. A peine Champeaux en fut-il averti qu'il revint avec son conventicule de frères, qui était comme sa milice, rétablir sa chaire à Saint-Victor. » Mais, trompé dans son attente, il vit les écoliers abandonner Saint-Victor pour Sainte-Geneviève, et dans son désespoir il se fit moine. A cette époque, Abélard fut une seconde fois rappelé dans la Bretagne. Béranger, son père, vieux guerrier, venait d'embrasser la vie monastique; et sa mère

allait aussi se consacrer dans un cloître au service des autels. Ainsi finissaient alors toutes les gloires, toutes les infortunes et toutes les joies de la terre.

Pendant cette seconde absence Champeaux s'était assis sur le siége épiscopal de Châlons et avait favorisé de toute sa puissance la gloire d'Anselme, archidiacre de Laon, qu'il écoutait comme un humble disciple et qu'il croyait destiné à faire souffrir à Abélard ce qu'il avait souffert lui-même de l'ambitieux breton. Le premier désir d'Abélard, en retournant à Paris, fut de connaître son nouveau rival : « Sa réputation, dit-il, le recommandait plus que son génie. Si quelqu'un, venant le consulter, arrivait incertain sur une question, il s'en retournait plus incertain encore. Son aspect était imposant; mais il fallait le voir et non l'interroger. Il avait un merveilleux usage de la parole; mais ses discours étaient vides de sens et de raison. Lorsqu'il allumait le feu, il remplissait sa maison de fumée et non de lumière : c'était un arbre qui de loin présentait un beau feuillage, mais qui, lorsqu'on approchait, ne montrait aucun fruit. » Aussi Abélard délaissa-t-il bientôt l'école d'Anselme. Irrité de cet affront et poussé par ses disciples, ce dernier imagina une vengeance qui peint admirablement l'époque. Il défia Abélard

dans un genre abstrus et difficile qu'il croyait n'avoir jamais occupé sa pensée ni ses veilles : l'interprétation des livres saints ; et ils choisirent les passages les moins intelligibles du prophète le plus obscur dans son élévation, Ézéchiel. Abélard accepta le défi; ses ennemis triomphaient d'avance : ils lui demandaient combien de jours, combien de semaines il prendrait pour se préparer : « Ce n'est pas, répondit-il, ma coutume de me faire attendre ; donnez-moi le volume du prophète et venez ici demain, ma glose sera prête. » Le lendemain et les jours suivants, il glosa avec un tel succès que l'envie se trouva confondue. Le vieil Anselme ne pouvant vaincre par le raisonnement, eut recours au grand moyen de la faiblesse, la clôture... Abélard fut donc empêché de poursuivre ; mais tous ses auditeurs s'élevèrent contre une tyrannie qui attestait l'impuissance, et le triomphe interrompu n'en parut que plus éclatant.

De retour à Paris, Abélard rouvrit son école, reprit et acheva sur Ézéchiel les gloses qu'Anselme avait arrêtées à Laon : le succès fut prodigieux. « Vous ne pouvez ignorer, écrivait-il à son ami, combien alors le nombre toujours croissant de mes élèves me rapporte d'argent et de gloire [7]. Mais la prospérité enfle les insensés ; une tranquillité mondaine énerve la vigueur de l'es-

prit et porte facilement aux tentations de la chair. »

Ici, la vie d'Héloïse commence à se mêler à la sienne pour ne plus s'en séparer. « Il y avait dans la cité, dit-il lui-même, une jeune fille appelée Héloïse, nièce d'un chanoine nommé Fulbert, qui l'aimait beaucoup et l'avait fait instruire, autant qu'il le pouvait, dans les sciences et dans les lettres. Elle n'était pas au dernier rang par sa beauté, mais elle n'avait pas d'égale pour le savoir; et, comme les femmes lettrées sont rares, la réputation d'Héloïse s'était répandue dans la France. Tout ce qui peut séduire les amants vint s'offrir à mon imagination; Héloïse devint l'objet de mon amour, et je crus qu'il me serait facile d'être heureux; car j'étais alors si haut en renommée, et ma jeunesse et ma beauté brillaient de tant d'éclat, que je ne pouvais craindre d'être repoussé par aucune des femmes que j'aurais jugées dignes de mon choix. Et je pensai qu'il me serait d'autant plus facile de gagner le cœur d'Héloïse que plus elle avançait dans les sciences, plus elle les aimait; que déjà un commerce de lettres existait entre nous, et que je lui écrivais avec plus de liberté que je n'eusse d'abord osé parler. Je me laissai tout entier enflammer; je cherchai tous les

moyens d'établir entre nous des relations et des entretiens de chaque jour. J'employai auprès de son oncle le ministère de quelques amis pour qu'il consentît à me recevoir dans sa maison, qui d'ailleurs était voisine de mon école. J'avais chargé ces amis complaisants d'exposer à Fulbert que mes études ne me permettant pas de soigner mes affaires domestiques, je le laissais libre de fixer lui-même le prix de ma pension et de mon logement. Or, Fulbert était avare et il attachait une grande importance à ce que sa nièce continuât à faire des progrès dans les lettres : ces deux motifs lui firent donner à ma demande un facile consentement. J'obtins tout ce que je désirais du chanoine, entièrement préoccupé de l'amour de l'argent et de l'idée que sa nièce retirerait un grand profit de mon enseignement. Il me pressa donc instamment, et bien au-delà de mes espérances, de donner les leçons de mon art à Héloïse ; et, servant ainsi lui-même mon amour, il la livra tout entière à mon autorité magistrale. Il me conjura, lorsque je serais libre de mon école, de donner tous mes soins à sa nièce pendant le jour et même pendant la nuit ; et, si je la trouvais rebelle à mes leçons, de la corriger de mes mains fortement... Que dirai-je de plus ? Héloïse et moi nous fûmes unis d'abord par le

même domicile et ensuite par le même sentiment. Sous prétexte de l'étude, nous vaquions sans cesse à l'amour ; et la solitude, que l'amour désire, l'étude nous la donnait. Ses livres étaient ouverts devant nous, mais nous parlions plus d'amour que de philosophie... Il est difficile d'imaginer quelle fut la tristesse, quels furent les pleurs et les gémissements de mes élèves quand ils connurent cette grande préoccupation et ce trouble de mon esprit. Plusieurs mois s'écoulèrent encore ainsi ; mais enfin, quelle que fût la confiance du chanoine Fulbert, il ouvrit les yeux sur une passion qu'il n'était plus en notre pouvoir de maîtriser. Oh ! quelle fut sa fureur !... et quel désespoir *la pudeur* m'obligea de comprimer ! Mais plus le ressentiment de Fulbert nous éloigna, plus l'amour nous unissait encore. Enfin, une nuit, pendant l'absence du chanoine, je vins, j'enlevai furtivement Héloïse et la fis passer dans ma patrie, où elle resta près de ma sœur. Ce départ avait jeté Fulbert dans une fureur qui tenait de la démence ; et ce qui rendait son état plus terrible, c'est que le besoin de cacher les motifs de sa rage en comprimait la dévorante activité. Il imaginait ce qu'il pourrait oser contre moi et quels piéges il pourrait me tendre... Il craignait, en se vengeant par le meurtre ou par

tout autre moyen qui me laisserait une vie misérable, que sa nièce, qu'il chérissait toujours, n'eût à souffrir dans ma famille les représailles de la vengeance. Il ne lui était d'ailleurs pas facile de me surprendre : mes précautions étaient prises, et il ne m'aurait pas trouvé sans défense. Enfin j'eus compassion de son trouble et de sa perplexité; et, m'accusant moi-même du mal qu'avait fait l'amour, comme d'une trahison que j'aurais commise, j'allai, dans l'attitude d'un suppliant, trouver Fulbert et me soumettre à la satisfaction qu'il voudrait exiger. J'offris d'épouser Héloïse, pourvu que cet hymen restât secret, afin que ma réputation n'en reçût aucune atteinte. Fulbert donna son consentement, et je reçus le baiser de paix de celui qui voulait, par cette feinte démonstration, me perdre plus aisément.

« Je me rendis aussitôt en Bretagne pour aller chercher mon amante, la ramener à Paris et en faire ma femme.

« Mais Héloïse ne négligea rien pour me détourner de ce dessein ; elle alléguait et les dangers que je courais et le soin de ma renommée. Elle affirmait, par serment, que son oncle ne laisserait désarmer sa vengeance par aucune satisfaction ; qu'il chercherait d'abord à ruiner ma gloire, sachant bien quelle lumière cet hymen enlève-

rait au monde et combien de larmes aurait à répandre la philosophie. »

On voit quelle haute opinion Abélard avait de son mérite ; combien grande était sa renommée, et quel rare dévouement portait Héloïse à immoler son honneur et tout l'avenir de sa vie à la gloire de son amant ! Abélard croyait céder beaucoup en consentant à un hymen secret ; Héloïse, en repoussant l'hymen, se sacrifiait tout entière dans un dévouement sublime. Abélard rapporte, en longs détails, les arguments sur lesquels Héloïse fondait sa résistance : elle citait l'apôtre saint Paul et Cicéron, saint Jérôme et Sénèque, saint Augustin et Pythagore, comme les autorités qui devaient détourner son amant du mariage, en sa double qualité de clerc et de philosophe.

« Si, disait-elle, les philosophes païens vécurent dans le célibat, quoiqu'ils ne fussent engagés dans aucune profession religieuse, que dois-tu faire, toi qui es clerc et chanoine ? Dois-tu préférer aux choses divines les voluptés de la terre ? Que si la prérogative cléricale te touche peu, défends au moins la dignité philosophique ! Que l'amour seul me conserve à toi et qu'aucun lien nuptial ne vienne nous unir ; le bonheur de nous voir, après notre séparation, sera d'autant plus grand qu'il deviendra plus rare. »

Ce fut au milieu de ce combat de l'amour et du devoir, combat dans lequel Abélard alors ne se laissa pas vaincre, qu'Héloïse devint mère. Abélard confia l'enfant à sa sœur et ramena secrètement à Paris son amante. « Peu de jours s'étaient écoulés, lorsque, après avoir passé dans une église, avec quelques témoins, la nuit en prières (c'est ce qu'on appelait alors les vigiles des noces), nous reçûmes, au point du jour, la bénédiction nuptiale, en présence de l'oncle d'Héloïse et de quelques-uns de mes amis et des siens. Ensuite nous nous retirâmes sans bruit chacun de notre côté.

« Dès lors nous ne nous montrâmes plus, Héloïse et moi, que rarement ensemble, et notre hymen secret était soigneusement dissimulé par nous. Mais Fulbert, et ses domestiques, empressés d'apporter quelques consolations au déplaisir de leur maître, commencèrent à divulguer le mariage et à violer la promesse que l'oncle et ses gens avaient faite de le tenir caché. Cependant Héloïse protestait et allait même jusqu'à jurer qu'elle n'était pas ma femme; que le fait était faux. L'oncle, furieux de ses dénégations, l'accablait d'injures et d'outrages.

« Dès que j'en fus informé, je fis passer Héloïse dans le couvent d'Argenteuil, où elle avait été élevée; je voulus qu'elle prît l'habit religieux,

mais non encore le voile, et moi-même je la revêtis de la robe du Seigneur.

« A cette nouvelle, l'oncle et ses parents et ses amis pensèrent que j'avais trompé Héloïse; que j'avais voulu facilement me débarrasser d'elle en la vouant au culte des autels. Leur indignation s'alluma; ils jurèrent de se venger; et, une nuit, tandis qu'un sommeil profond s'était emparé de mes sens, ils corrompirent avec de l'or l'homme qui me servait. Des émissaires furent introduits dans mon appartement et m'infligèrent l'infâme et cruelle punition qui a rempli le monde d'un long étonnement...

« Les coupables prirent soudain la fuite : deux furent arrêtés et subirent la loi du talion!

« Le lendemain, mon aventure fut répandue dans toute la cité. Les habitants, plongés dans la stupeur d'un tel événement, accoururent en foule pour me voir. Il me serait difficile et même impossible d'exprimer la véhémence de leurs lamentations, les clameurs dont ils me tourmentèrent, et le trouble que m'apportaient les cris de leur douleur; mais surtout les clercs, et principalement mes écoliers, me faisaient un mal horrible par leurs plaintes intolérables, par leurs sanglots et leurs gémissements. Je souffrais beaucoup plus de leur compassion que de ma blessure,

et beaucoup plus de ma honte que de mes douleurs physiques; je me rappelais de combien de gloire je brillais encore la veille, et par quel rapide revers cette gloire se trouvait affaiblie et même presque éteinte. Je voyais par quel juste jugement de Dieu j'étais puni par où j'avais péché; par quelles justes représailles l'homme que j'avais trahi venait de me trahir à son tour. Il me semblait entendre les éloges que mes adversaires donneraient à cette justice distributive; je pensais à ce qu'allait être l'affliction de mes parents, celle de mes amis, et au bruit dont mon infâme aventure devait remplir le monde. Je connus que si désormais j'osais paraître en public je serais montré du doigt et partout regardé comme un spectacle monstrueux. J'étais encore confondu par la pensée que, suivant le Deutéronome, l'abomination des eunuques est si grande devant Dieu, qu'ils étaient réputés immondes, et que les temples se fermaient devant eux; que, selon le Lévétique, il était défendu d'offrir au Seigneur aucun animal mutilé :

« Enfin, le sentiment de mon état vint me couvrir de tant de confusion que, je l'avoue, ce fut plutôt la honte qu'un désir de conversion qui me précipita dans les solitudes du cloître. Je voulus cependant, avant de me ravir au monde,

lui enlever Héloïse; et, déférant volontiers à mon ordre, elle prit le voile et prononça les vœux éternels. Ainsi, tous les deux, nous embrassâmes en même temps la vie monastique : elle dans l'abbaye d'Argenteuil, et moi dans celle de Saint-Denis.

« Touchées de sa jeunesse, les compagnes d'Héloïse voulurent en vain la détourner du sacrifice qu'elle allait consommer ; elle répondit en pleurant par ces vers que Lucain met dans la bouche de Cornélie :

« O mon illustre époux ! toi dont je n'étais pas « digne de partager la couche ! Le sort qui me « poursuit a donc eu le droit de t'opprimer toi-« même ! Pourquoi formai-je les nœuds impies qui « devaient te rendre misérable ! Maintenant reçois « ma mort que je t'offre volontairement en ex-« piation de mon crime. »

« Elle dit, et soudain se précipite vers l'autel ; elle saisit le voile que l'évêque a béni et se consacre à toujours, devant le peuple, à Dieu qui reçoit ses serments [8]. »

Abélard raconte ensuite que tous les moines de Saint-Denis le sollicitèrent vivement de reprendre l'enseignement et de faire pour l'amour de Dieu ce qu'il avait fait jusqu'alors pour l'amour de la gloire et de l'argent. Il remarque lui-même

qu'après sa funeste aventure les passions tumultueuses des sens ne pouvaient plus le détourner de l'étude des lettres.

Tous les vices avaient à cette époque pénétré dans l'abbaye de Saint-Denis; l'abbé lui-même menait une vie désordonnée, et l'infamie de ses mœurs était publique... On vit alors un spectacle singulier, le séducteur d'Héloïse prêchant la morale la plus austère et reprenant souvent les moines en particulier et même publiquement, avec tant d'instance et d'énergie, qu'il leur devint bientôt à tous importun, à charge et odieux. Les moines et l'abbé se soulevèrent contre lui, et il se retira dans un autre monastère dépendant de l'abbaye. Il y ouvrit une école et vit accourir une si grande multitude de disciples que les bâtiments ne pouvaient les recevoir, ni la terre suffire pour les nourrir. Il enseignait à la fois la philosophie et la théologie; la réputation des autres écoles s'évanouit devant la sienne. Doué d'une grande flexibilité de talent, d'une rare ardeur d'âme et d'une éloquence brillante, il attirait la jeunesse de toutes les parties de l'Europe à ses leçons, et ses auditeurs professaient pour lui un enthousiasme sans bornes. Ces nouveaux succès valurent au célèbre professeur des animosités nouvelles : Champeaux et Anselme étaient morts [9], d'autres

leur succédèrent, et des haines plus nombreuses, plus diverses, plus puissantes, suscitèrent à Abélard des tourments plus cruels encore que ceux qu'il avait soufferts, car ils le frappaient dans sa gloire, dans son amour-propre de philosophe, de dialecticien, dans ses convictions religieuses. Il avait composé un *Traité de la Trinité*, qui d'abord obtint un succès prodigieux. « Il paraissait, dit son auteur, résoudre les questions les plus difficiles; et plus la matière était grave, plus, dans les solutions, se montrait grande la subtilité. » Ce dernier mot fait connaître le siècle : il fallait plus que du talent et du génie, il fallait de la subtilité; c'était le grand mot de la scolastique... « Mais, ajoute-t-il, on avait pris soin de diffamer avec tant de malveillance l'auteur et l'ouvrage que, mandé avec injonction d'apporter mon livre au concile de Soissons, le peuple voulut, à mon arrivée, me lapider comme *ayant prêché trois Dieux*. J'allai d'abord trouver le légat; je lui remis mon Traité pour l'examiner, offrant de me rétracter si j'avais écrit quelque chose contre la foi catholique. Mais le légat m'ordonna de porter mon livre à l'archevêque de Reims et de le déférer à mes adversaires, afin que s'accomplît contre moi ce passage de l'Écriture : *Et nos ennemis sont nos juges*.

« Le livre fut compulsé, feuilleté, et l'envie n'y trouvait rien à condamner. Pendant cet examen, je dissertais publiquement sur ma doctrine; le peuple et le clergé applaudissaient, disant : « Le voilà qui parle devant tout le monde et « personne ne vient le contredire; est-ce donc « lui ou plutôt ne sont-ce pas ses juges qui se « trompent? » Mes ennemis reconnaissant enfin qu'ils ne pouvaient plus se taire sans se couvrir de confusion et sans préparer eux-mêmes mon triomphe, le chef des écoles de Reims, Albéric, parut, le livre de la Trinité à la main, et soutint qu'on y trouvait bien que Dieu avait engendré Dieu; mais que néanmoins l'auteur niait que Dieu se fût engendré lui-même. — Tournez le feuillet, lui dis-je, vous verrez que j'ai pour moi l'autorité de saint Augustin, et que je cite ce qu'il dit dans son premier chapitre sur la Trinité : « Quiconque croit qu'il est de la puissance de Dieu « de s'être engendré lui-même, erre d'autant plus « que non seulement il n'en est pas ainsi de « Dieu, mais même d'aucune créature spirituelle « ou corporelle; car ce n'est absolument aucune « chose qu'une chose qui s'engendre elle-même. » Albéric resta confondu et ses disciples rougissaient. Alors j'offris de prouver sur-le-champ que mon accusateur était tombé dans cette hérésie qui

fait que le père est le fils de lui-même. Mais soudain, emporté par la fureur, Albéric cria que mes arguments et mes autorités n'étaient d'aucune valeur dans cette affaire, et il se retira en me prodiguant la menace et l'injure.

« Le concile, qui avait été convoqué pour me condamner, allait terminer sa session sans avoir rien statué; le dernier jour de sa durée était arrivé. Il fallait condamner le livre, et le livre fut condamné... On me força de jeter moi-même mon livre de la *Trinité* dans les flammes... Et maintenant, s'écrie l'archevêque de Reims, il sera bon que le frère expose sa foi devant nous, afin qu'il soit approuvé, ou improuvé, ou corrigé s'il le faut. »

« Et comme je me levais pour exposer ma doctrine, mes ennemis crièrent : « Il suffit qu'il « récite le symbole d'Athanase ; nous n'avons pas « besoin ici d'autres discours. » Or, c'est ce que tout enfant eût pu faire comme moi ; et on me présenta à lire le symbole, comme s'il ne devait pas être dans ma mémoire. Je le lus, au milieu de mes soupirs, de mes sanglots, de mes larmes; et aussitôt je fus livré, comme coupable et convaincu, à l'abbé de Saint-Médard qui était présent, et entraîné pour être enfermé dans son monastère comme dans une prison...

« Et, sur-le-champ, le concile se sépara [10]. »

Abélard avait à peine quarante ans et il se voyait, à l'apogée de sa gloire, perdu dans l'esprit de l'université et de l'Église, quand il ne lui restait plus que cette porte de salut. Peu de courages eussent résisté à de telles infortunes... Abélard en fut atteré. « Oh! s'écrie-t-il avec une douleur profonde, de quel fiel mon âme était alors remplie! Dieu bon, où étais-tu? *Jesu bone, ubi eras?* De quelle honte je me sentais confondu; je comparais avec ce que souffrait mon âme ce que mon corps avait souffert, et je me regardais, parmi les hommes, comme étant de tous le plus misérable... Et cependant c'était par un sincère attachement à la foi chrétienne que j'avais écrit mon livre, et une si grande violence était cependant exercée contre moi! »

Errant depuis lors de monastère en monastère censurant, avec amertume, les mœurs qu'il y trouvait, il devint odieux à tous et fut deux fois obligé de fuir pendant la nuit pour sauver sa vie menacée. Il s'arrêta enfin dans un désert près de Provins; il y construisit, avec du chaume et des roseaux, un oratoire qu'il appela l'*Oratoire de la Trinité*; cette humble cellule fut le premier fondement de la grande abbaye du *Paraclet*, si célèbre depuis lors.

La solitude ramenant la paix dans le cœur ulcéré d'Abélard y ramena aussi le souvenir d'Héloïse; mais ce souvenir et cet attachement, si profond chez son amante, devaient céder encore en son âme orgueilleuse devant de nouvelles fumées de gloire : Dieu et l'amour, le souvenir, la reconnaissance et la prière eussent rempli son cœur d'une douce joie, d'une joie sans mélange. L'ambition ne lui permit pas de jouir de ce bonheur.

« Lorsque mes disciples, écrit-il lui-même, eurent découvert ma retraite, on les vit de toutes parts accourir, quittant les villes et les châteaux pour se construire d'humbles cellules dans mon désert. On les vit abandonner des couches de duvet pour des lits de feuillage, les tables où ils étaient assis pour des tertres de gazon, et des mets délicats pour de grossiers herbages... Mais plus le nombre de mes écoliers allait croissant, plus l'envie, acharnée à ma gloire, me poursuivait. « Que nous a servi de le persécuter, disaient mes « adversaires? Nous n'avons fait que rendre son « nom plus éclatant. Ses disciples, renonçant à « toutes les aisances de la vie pour se rendre « volontairement misérables, accourent en foule « et peuplent son désert! Et le voilà qui entraîne « le monde après lui! »

« Bientôt les cellules devinrent insuffisantes pour les loger, et ils commencèrent à élever régulièrement, en pierre et en charpente, un grand monastère. Et comme dans mes malheurs et dans mon désespoir j'avais trouvé au milieu du désert cet asile et du repos, avec un peu d'allégeance à ma misère, je changeai le nom de *Trinité*, que j'avais donné à mon oratoire, en celui de *Paraclet*, mot qui signifie Esprit consolateur.

« Mes ennemis cherchèrent jusque dans cette invocation un prétexte à leurs calomnies : ils criaient, avec violence, qu'il n'était pas permis de dédier spécialement une église au Saint-Esprit, à l'exclusion de Dieu le Père. Ils suscitèrent contre moi deux apôtres nouveaux, dont l'un se vantait d'avoir fait revivre la règle des chanoines réguliers, dont l'autre se glorifiait d'avoir réformé la vie monastique.

« Ces deux hommes étaient saint Norbert et saint Bernard.

« Ils m'attaquèrent si impudemment dans leurs prédications, qu'ils réussirent enfin à me rendre méprisable aux yeux de certains évêques et de plusieurs seigneurs. Ils répandirent tant de sinistres blâmes sur ma doctrine et sur ma vie, que mes principaux amis s'éloignèrent de moi.... Frappé de cette foudre soudaine, stupéfait, je

m'attendais à être entraîné dans les conciles comme hérétique ; et s'il est permis de comparer la puce au lion, et l'éléphant à la fourmi, je me voyais poursuivi par mes ennemis avec la même fureur que les évêques ariens poursuivirent saint Athanase.

« Tandis que j'étais sans relâche affligé de ce trouble de mon esprit, l'abbaye de Saint-Gildas de Rhuys, dans le diocèse de Vannes, perdit son chef, et je fus élu son successeur d'une voix unanime.

« J'allais habiter un pays barbare dont la langue m'était inconnue. La vie des moines était affreuse et indomptable. Les portes du monastère n'étaient ornées que de pieds de biches, d'ours et de sangliers. Les moines n'avaient d'autre signal pour se réveiller que le bruit des cors et des chiens de meute aboyants. Les habitants étaient cruels et sans frein. Je ressemblais à celui qui pour éviter le glaive, se jette dans un précipice, et qui, pour échapper un moment à la mort, court vers une autre mort. Je n'avais plus pour herizon que l'Océan : la terre ne présentait plus d'espace à ma fuite. Aussi, répétais-je souvent, dans mes prières, ces paroles du psalmiste : « Dans les angoisses de « mon cœur, j'ai crié vers toi des confins de la « terre ! »

« J'étais alors irrité contre moi d'avoir quitté le Paraclet consolateur. Mais ce véritable Paraclet ne tarda pas à porter, au milieu de mes peines, une grande consolation. Il arriva que l'abbé de Saint-Denis (c'était alors le célèbre ministre Suger), faisant valoir quelque antique droit de son abbaye sur le monastère d'Argenteuil, où notre sœur en J.-C. plutôt que notre épouse, avait pris le voile, fit l'acquisition de ce monastère d'une manière ou d'autre, et chassa violemment toutes les religieuses dont notre compagne était prieure, et qui se dispersèrent en divers lieux.

« A cette nouvelle, j'accourus du fond de la Bretagne : j'invitai Héloïse et celles de ses compagnes qui voudraient la suivre à se retirer au Paraclet. Je leur fis don de ce monastère et de toutes ses dépendances. L'évêque donna son consentement, et bientôt le pape Innocent II confirma cette donation et y ajouta des priviléges. La vie de ces religieuses fut d'abord pauvre et difficile, mais dans une année les biens du monastère reçurent plus d'accroissement que je n'eusse pu leur en procurer si j'y étais resté un siècle tout entier. Dieu le sait, plus les femmes sont faibles, plus leurs besoins trouvent des cœurs compatissants ; et leur vertu n'est pas moins agréable aux hommes qu'elle ne l'est à Dieu.

« Or, notre sœur, qui l'emportait sur toutes ses compagnes, avait reçu du ciel le don de plaire aux yeux de tous. Les évêques l'appelaient leur fille ; les abbés, leur sœur ; les laïques, leur mère. Tous admiraient sa piété, sa prudente sagesse, sa patience qu'accompagnait une douceur incomparable. Elle se montrait rarement aux regards des hommes ; et plus elle aimait à se livrer dans sa cellule à la prière et à la méditation, plus au dehors on demandait sa présence, plus on désirait de la voir et de l'entendre... »

« Mais ma vie devait être traversée par toutes les infortunes : accusé d'abord de ne pas secourir le monastère que j'avais fondé, je le fus, plus tard, d'autres crimes. Les actes d'une charité sincère et de la plus pure amitié furent regardés comme d'anciens penchants à une vie dépravée, on disait que, quoique religieux, je n'avais jamais pu supporter l'absence de celle que j'avais aimée. Je me disais alors, avec saint Jérôme : « Il faut que je trouve le chemin du ciel par la bonne et la mauvaise renommée... » Mais qu'aurait dit l'envie, si elle avait vu le Christ et les apôtres et les prophètes et les saints pères vivre, converser avec des femmes et les associer à leur mission. C'étaient Marie-Magdeleine, Jeanne, femme de Chusa, Suzanne et beaucoup d'autres qui les as-

sistaient de leurs biens... Et saint Jérôme ne rapporte-t-il pas que le moine Malchus vivait chastement avec sa femme dans la même cellule?.. et l'abbaye de Fontevrault, fondée par le bienheureux Robert-d'Arbrissel, n'était-elle pas dirigée par une abbesse qui avait sous sa dépendance suprême non seulement les chapelains, les confesseurs, mais aussi plusieurs monastères d'hommes...

« Mais toujours traversé par Satan, je ne pouvais trouver ni où me reposer, ni même où vivre. J'étais errant et futitif, comme Caïn maudit de Dieu. J'avais plus à souffrir de mes enfants (c'est ainsi qu'il appelle les moines brigands de son abbaye) que du tyran qui nous opprimait tous. Lorsque, revenant du Paraclet, j'approchais de Saint-Gildas, j'avais tout à redouter de l'ennemi extérieur et de sa violence; et lorsque j'étais entré, d'autres ennemis plus terribles étaient en ma présence, et j'avais à soutenir incessamment leurs embûches et leurs machinations. Oh! combien de fois ils ont tenté de se défaire de moi par le poison!

« Je devais veiller sans cesse à mes aliments, à ma boisson. Ils cherchèrent à m'empoisonner jusque sur l'autel, et le calice fut par eux rempli d'un affreux breuvage.

« Je voulus enfin me soustraire à tant de dangers : Je me retirai avec quelques-uns de mes

frères, dans des cellules qui n'étaient pas assez distantes de l'abbaye. Les moines payèrent des voleurs pour m'attendre sur les routes et pour m'assassiner.

« Enfin, je fus réduit à recourir à l'excommunication et à la force contre la révolte indomptable des moines. Je fis chasser les plus féroces, mais je trouvai ceux qui étaient restés pires encore. Ce ne fut plus par le poison, mais par le glaive qu'ils m'attaquèrent. J'eus beaucoup de peine à me sauver, protégé par un seigneur du voisinage qui vint me soustraire au fer levé des assassins, et me conduisit à son manoir [11]. »

Une copie de ces mémoires tomba entre les mains d'Héloïse; l'infortunée n'avait jamais séparé l'idée d'Abélard de celle de Dieu, et cette lecture rendit à son attachement si profond et si vrai toute son exaltation. Elle écrivit à Abélard. Nous reproduirons quelques parties de ces lettres qui sont un monument littéraire du douzième siècle : un seul exemple saillant suffit souvent pour faire connaître le caractère de la littérature d'une époque; aussi laissant de côté tous les romans qu'on a bâtis sur les deux illustres amants, y compris même l'épître de Pope, traduite par Colardeau, et qu'il

a si maladroitement *embellie* en accommodant le style d'Héloïse à celui de la cour de Louis XV, nous prendrons la traduction la plus littérale du texte latin : car, bien que la langue française commençât à se former, c'est en latin qu'écrivaient généralement les érudits du douzième siècle.

La lettre porte la suscription suivante :

« A son seigneur et son père, sa servante, sa femme et sa sœur ; à Abélard, Héloise.

« J'ai lu, lui dit-elle, la relation de vos malheurs. Je l'ai lue avec d'autant plus d'ardeur que celui qui l'a écrite et que j'embrasse m'est plus cher, et afin de me dédommager en quelque sorte de la réalité que j'ai perdue de lui, par des paroles qui en sont comme une image.

« Elle a renouvelé mes profondes douleurs ; elle les a augmentées par l'horrible tableau de vos dangers ; ils sont tels, que mes compagnes et moi nous sommes forcées de désespérer de votre vie. Chaque jour nos cœurs palpitent dans l'effroi des rumeurs sinistres du meurtre qui annonceront votre mort. Ah ! nous vous conjurons, au nom du Seigneur, qui vous a cependant protégé, en quelque sorte, dans le cours de vos misères, de nous écrire souvent pour nous faire connaître que, dans cette horrible tempête de votre vie, vous n'avez pas fait naufrage ; et afin que du moins vous nous ayez pour associées à vos peines ou à votre joie, nous qui sommes seules restées fidèles à votre malheur. Celui qui souffre reçoit ordinairement, quand il est plaint, quelque consolation, et la peine qui se partage devient plus légère.

« Mais s'il peut naître quelque calme dans la tempête qui vous

agite, écrivez-moi encore plus souvent, car vos lettres m'apporteront plus de joie; et sur quelque sujet que vous m'écriviez, je recevrai du moins cette consolation que vous vous souvenez toujours d'Héloïse. Sénèque fait voir combien sont douces les lettres d'un ami absent, quand il mande à Lucile: « Je te re-« mercie de ce que tu m'écris souvent, car tu viens de te mon-« trer à moi de la seule manière qui te soit permise. Je ne reçois « jamais une de tes lettres qu'aussitôt nous ne soyons ensemble. »

« Si le portrait de celui qui nous est cher, en nous rappelant son image, trompe par un faux et vain soulagement les ennuis de l'absence, combien ont plus de puissance les lettres d'un ami éloigné, qui nous transmettent sa pensée et ses sentiments! Je rends grâces à Dieu de ce que du moins aucun ennemi, aucun obstacle ne s'oppose à ce que tes lettres ne viennent ainsi te rendre présent à Héloïse. Oh! je t'en conjure, écris, écris-lui souvent. Tu as voulu consoler un ami par le long récit de tes adversités, et quand tu songeais ainsi à soulager ses peines, combien tu ajoutais à ma désolation! Tu cherchais à guérir les blessures de cet ami, et tu en faisais de nouvelles à mon cœur et tu agrandissais celles qu'il avait déjà reçues! Guéris, je t'en supplie, le mal que tu as fait, toi qui es si soigneux de la guérison des autres.

« Tu connais dans l'excellence de ton savoir, mieux que je ne le puis faire dans ma faiblesse, combien d'excellents traités de doctrine les Saints Pères ont composés pour les vierges ou les femmes consacrées au Seigneur. Tu sais par combien d'exhortations ils les ont fortifiées; combien de consolations on les vit leur apporter! et je reste toujours dans un long étonnement que tu aies oublié Héloïse, depuis que, si jeune encore, elle renonça pour toi au monde! Que ni la crainte de Dieu, ni ton amour, ni l'exemple des Saints Pères ne t'aient porté à me soutenir dans

mes perplexités, dans la douleur où s'achevaient mes jours, sans que, ni présent, par tes discours, ni absent, par tes lettres, tu sois venu me soutenir et me consoler !

« Et cependant, tu devais te sentir d'autant plus obligé envers moi, que j'étais plus étroitement unie à ta destinée par le sacrement du mariage; et tu étais d'autant plus coupable que toujours, et qui peut l'ignorer ? toujours je t'ai aimé d'un amour sans mesure ! Tous nos amis savent, cher Abélard, ce que je perdis en te perdant; par quel misérable destin la trahison dont tu fus victime m'entraîna dans ta ruine; et combien, dans ta funeste aventure, je sentis plus vivement ton malheur que le mien !

« Mais plus est grande ma douleur, plus aussi est grand le besoin de consolation. Ce n'est pas de tout autre, c'est de toi-même, de toi seul que je peux la recevoir. Seul tu causes ma peine, et seul tu vaux pour la consoler : car il n'est que toi qui aies le pouvoir de m'affliger et de me réjouir; il n'est que toi qui puisses charmer les ennuis de ma vie. Mais toi seul, aussi tu es obligé envers moi : car, après avoir accompli, autant qu'il était en ma puissance, tout ce que tu m'as ordonné, soumise toujours à ta volonté suprême, je n'hésiterais pas à me perdre si tu l'ordonnais encore. Je dirai plus, ô prodige ! mon amour est entré dans un tel état d'exaltation, que ce qui fut l'objet de tous ses désirs, il s'en priverait lui-même sans espoir de le retrouver.

« Jamais, Dieu le sait, je n'ai cherché en toi, que toi, toi seulement et non ta fortune; je n'ai désiré ni mariage, ni dot. Je n'ai cherché ni mes volontés, ni mes voluptés; je n'ai cherché que les tiennes. Tu ne l'ignores pas, tu l'a vu; et si le nom d'épouse est plus saint et plus puissant, celui d'amante m'a toujours semblé plus doux, même (et ne t'en indigne pas) celui

de concubine et de prostituée. Car, en m'humiliant davantage, ta gloire se conservait plus grande.

« Je prends Dieu à témoin que si Auguste, maître du monde, m'eût offert, dans les honneurs de l'hyménée, ce monde à gouverner, il m'eût paru plus doux et plus honorable d'être appelée ton amante, que l'impératrice du monde; car on n'est pas meilleur pour être riche et puissant. On tient la richesse et le pouvoir de la fortune, mais on n'excelle que par la vertu. Celle qui épouse plus volontiers un homme riche qu'un homme pauvre désire dans son mari ses biens plutôt que lui-même.

« J'avais cru mériter beaucoup de toi par mon sacrifice; car, ce n'est pas l'amour de Dieu, c'est ton ordre, c'est ta volonté, qui m'a jetée si jeune encore, dans les rigueurs du cloître: c'est toi que j'ai suivi, que j'ai même précédé dans la vie monastique; car c'est toi qui m'as revêtue de l'habit religieux avant de le prendre toi-même.

« Et, je l'avoue, j'ai beaucoup souffert, j'ai rougi de voir en toi cette défiance de mon amour! Mais, Dieu le sait, si le bûcher t'attendait, et que tu m'ordonnasses de t'y précéder ou de t'y suivre, je n'hésiterais pas un moment; car, mon âme n'est pas avec moi, mais avec toi; et si elle n'est pas avec toi, elle n'est nulle part! Mais mon âme ne peut être séparée de toi! Fais seulement, je t'en conjure, qu'elle soit bien avec toi: elle y sera si tu me rends quelques douces paroles pour beaucoup d'amour. Ce que je demande est peu de chose, et il t'est facile de l'accorder.

« Oh! si tu étais moins confiant dans mon amour, tu serais plus inquiet... Mais je t'ai donné trop de sécurité, et tu m'as négligée! et je suis abandonnée!

« Souviens-toi, je te prie, de tout ce que j'ai fait pour toi, et considère combien tu m'es redevable! Quand les voluptés de

la terre nous unissaient, on pouvait être incertain si j'étais soumise à l'amour, où entraînée par le désordre des sens. Et maintenant on voit combien sur mon cœur l'amour eût de puissance, et la fin fait connaître ce que fut le commencement. J'ai tout sacrifié pour toi; je ne me suis rien réservée, si ce n'est d'être à toi comme je le suis maintenant. Quelle serait donc ton iniquité, si lorsque je mérite plus, tu me donnais moins! Ah! je t'en conjure par le Dieu auquel tu t'es donné, je te conjure d'apporter à mon amour quelque consolation par ta présence ou par tes lettres, afin que je puisse, ainsi réjouie par toi, vaquer avec plus de zèle au service divin... »

Cette lettre si souvent traduite et arrangée n'est-elle pas assez belle ainsi, et ne peint-elle pas mieux Héloïse et son siècle? Tout ce que l'amour a de plus pur et de plus suave s'y trouve, et si l'on y sent en même temps un certain parfum de dialectique, de scolastique, il ne messied pas, car il est en harmonie avec tout ce que présente cette époque.

Abélard, froissé par tant d'épreuves et mort à un monde qui l'avait si cruellement accueilli, répondit à cette lettre si pleine de tendresse et de dévoement par un volume de sentences tirées des *Livres Saints* : il recommande son cadavre à ses soins s'il vient à succomber sous les coups de ses ennemis, et son âme à ses prières. Il termine enfin par ces deux beaux vers les seuls qui

nous soient restés d'un homme auquel aucune gloire ne pouvait être étrangère :

Vive, vale, vivantque tuæ, valeantque sorores :
Vivite, sed Christo; quæso, meî memores.

Héloïse écrivit encore; mais, glacée par la réponse d'Abélard, elle ne retrouve plus cet accent passionné qu'elle avait sorti de son cœur; la douleur seule se fait jour dans ce cœur ulcéré :

« Tu veux, dit-elle, que je prie sur ta tombe; eh! comment le pourrai-je lorsque ma raison sera égarée, mon désespoir sans repos, ma langue glacée! lorsque, dans mon délire, irritée contre Dieu même, je serai plus tentée de l'accuser que de l'invoquer; et qu'il me sera plus facile de te suivre dans la mort que de t'ensevelir! car je perdrai ma vie dans la tienne; et puissé-je te précéder et non pas te suivre! Pardonne, ah! pardonne! Mais tes paroles ont traversé mon âme comme le glaive du trépas... C'est moi qui ai tort, moi qui t'ai perdu comme Ève perdit Adam et Dalila Samson. Ta sagesse a été entraînée par la tendresse d'une femme comme la sagesse de David et de Salomon le furent par l'amour des femmes. Mais c'est que je suis une bien faible femme. Lorsque je veux prier, l'image d'Abélard vient sans cesse se placer entre mon cœur et l'image de mon Dieu; lorsque je devrais gémir de mes anciennes joies, je gémis en songeant que je les ai perdues! leur souvenir me poursuit le jour, la nuit il occupe mes veilles et trouble mon sommeil. Ah! je crains bien moins d'offenser Dieu que mon amant, et je cherche plus à te plaire qu'à lui obéir. »

La suite de cette correspondance est de plus en plus tournée vers la piété; Abélard demande à Héloïse moins de passion et des consolations plus véritables et termine quelques-unes de ses lettres par cette prière : « Dieu fasse qu'après avoir été séparés sur la terre nous soyons réunis dans le ciel. Adieu dans le Christ, épouse du Christ! Porte-toi bien dans le Christ, et vis pour le Christ. Amen! »

Toujours aimante, mais dévouée et soumise à son époux, la résignation d'Héloïse est entière : elle semble enfin avoir tout oublié, et ne plus écrire, ne plus vivre que comme Abélard l'a exigé.

Elle le prie de tracer, pour elle et pour ses compagnes du Paraclet, l'origine et l'histoire de la vie monastique; et de rédiger, ce qui n'avait pas été fait encore, une règle qui ne fût pas, comme celle de saint Benoît, commune aux religieux des deux sexes, mais qui fût applicable aux femmes seulement.

Cette lettre est la dernière que nous ayons d'Héloïse [12].

Il semblerait, d'après les dernières lettres d'Abélard, qu'il avait enfin conquis un repos acheté assez cher, mais ses épreuves ne devaient pas encore se terminer là. Dix-huit ans après sa con-

damnation au concile de Soissons, il écrivait et enseignait encore; car c'était là sa vie, une nourriture morale aussi nécessaire pour lui que la nourriture physique. L'abbé de Saint-Thierry manda au célèbre abbé de Clairvaux : « Cet homme « recommence à enseigner des nouveautés. Ses « livres passent les mers et traversent les Alpes. On « publie, on défend sa nouvelle doctrine : elle a « même, dit-on, des partisans à Rome. Votre « silence est dangereux pour vous et pour l'Église. « Je vous envoie la théologie d'Abélard : il vous « craint; et, si vous vous taisez, il ne craindra per-« sonne....

« Il définit la foi, l'estimation des choses qu'on « ne voit pas.

« Il dit que Dieu, le Père, est la pleine puis-« sance; le Fils, une certaine puissance; et que « le Saint-Esprit n'est aucune puissance, mais « qu'il est l'âme du monde;

« Que l'homme peut vouloir le bien, et le faire « par le libre arbitre, sans le secours de la grâce;

« Que Jésus-Christ, en tant que Dieu et homme, « n'est pas une des trois personnes de la Trinité;

« Qu'il ne s'est pas fait homme pour nous déli-« vrer de la puissance du démon;

« Que le démon ne tente l'homme que par des « moyens physiques;

« Qu'il n'y a de péché que dans le consentement « au péché. »

Saint Bernard, avant de s'engager dans une lutte avec Abélard, alla le voir; mais ces deux illustres rivaux étaient trop fixés sur leurs doctrines, trop entiers dans leurs opinions pour pouvoir s'entendre. La lutte eût lieu, elle fut longue et terrible et se termina par la condamnation d'Abélard. Sans en entreprendre le récit, qui nous mènerait trop loin, nous citerons comme monuments littéraires quelques fragments des lettres de saint Bernard au pape Innocent II. La suivante est signée par les évêques d'Arras, de Châlons, de Soissons et par l'archevêque de Reims :

« Nous faisons à vos oreilles, occupées de beaucoup d'affaires, le récit d'autant plus abrégé de celle qui nous a long-temps occupés nous-même, que les détails en sont plus amplement contenus dans les dépêches de l'archevêque de Sens.

« Pierre Abélard s'efforce de renverser le mérite de la foi chrétienne et se vante de pouvoir comprendre, par la raison humaine, tout ce qui est en Dieu. Il monte jusqu'au ciel et descend dans les abîmes de la terre. Il n'est rien qu'il pense lui être caché dans les profondeurs de l'enfer, et dans les hauteurs du firmament. C'est un homme grand devant ses yeux, disputant de la foi, contre la foi; qui est ambulant dans les grandes choses et dans les merveilles qui sont au-dessus de lui; c'est un scrutateur de la majesté divine, un fabricateur d'hérésies.

« Il avait déjà composé un livre de sa Trinité (*librum de*

suâ Trinitate); mais devant un légat de l'Église romaine, ce livre a été examiné par le feu (*igne examinatus est*), parce qu'on y a reconnu l'iniquité. Maudit soit celui qui relèvera les ruines de Jéricho! Ce livre est ressuscité des morts; avec lui se sont réveillées beaucoup d'hérésies qui s'étaient endormies, et grand nombre de fidèles ont chancelé en voyant leur nouvelle apparition. Déjà ce livre étend ses rameaux jusqu'à la mer et ses racines jusqu'à Rome...

« Les mauvais livres sont partout lus et répandus; ils volent jusque dans les carrefours. Les ténèbres viennent remplacer la lumière dans les villes et dans les châteaux. Ce n'est plus du miel, c'est du poison; ou plutôt c'est du poison dans le miel qui est offert à tout le monde. On prêche un nouvel évangile aux peuples; on propose aux nations une foi nouvelle. On dispute des vertus et des vices, non moralement; des sacrements de l'Église, non fidèlement; du mystère de la Sainte-Trinité, non simplement et avec réserve. Tout est perverti.

« Goliath (c'est Abélard), fort de sa taille et de son armure, s'avance précédé de son écuyer (c'est Arnaud de Bresce, son disciple, que saint Bernard avait déjà combattu); ils joignent leurs armes et les croient impénétrables. La mouche ou l'abeille qui était en France (c'est encore Abélard) a sifflé, et la mouche ou l'abeille d'Italie (c'est encore Arnaud de Bresce) a répondu à ce sifflement. Elles sont venues ensemble contre le Seigneur et son Christ. »

« Mais afin que je vous parle plus librement avec mon Dieu, considérez, ô mon père bien-aimé, ce que vous devez à vous-même, et voyez la grâce qui est en vous. N'est-ce pas lorsque vous étiez petit à vos yeux, que le Seigneur vous a établi sur les nations et sur les royaumes? Et pourquoi le Seigneur vous a-t-il ainsi élevé, si ce n'est pour arracher, et pour détruire, et

pour édifier, et pour planter?... Dieu a suscité, dans votre temps, la fureur des schismatiques, afin que par votre puissance, les schismatiques fussent écrasés. « J'ai vu l'impie élevé au-« dessus des cèdres du Liban : je suis passé, et déjà il n'était « plus. » C'est dans le schisme que Dieu a voulu vous éprouver et vous connaître. Mais afin que rien ne manque à la gloire de votre couronne, voilà les hérésies qui sont ressuscitées... Voyez, ô mon père bien-aimé! voyez les renards qui arrachent la vigne du Seigneur! Si vous les laissez croître et multiplier, ce que vous n'aurez point exterminé fera le désespoir impuissant de vos successeurs... Et ces renards ne sont ni petits, ni peu nombreux, mais ils sont déjà grands, en force et en nombre; et ils ne seront exterminés que par une forte main, ou par nous-mêmes. »

On peut maintenant juger du style des trois auteurs les plus célèbres de l'époque. Saint Bernard nous offre un modèle de l'orateur du douzième siècle. Sa parole est puissante, parce qu'il ne vise pas à se faire applaudir, mais à persuader, et que sa vie est irréprochable. Ce n'est pas cependant que cette éloquence soit sans défauts; elle a tous ceux de son siècle. Saint Bernard imite plutôt Sénèque que Cicéron, et cite plus volontiers Ovide et Perse que Virgile ou Horace; mais son défaut capital, nous l'avons vu, c'est l'abus de l'esprit, l'abondance des images, c'est l'antithèse des pensées avec la similitude des mots. Cette lettre, que nous avons citée entre cent autres du même genre, complète le tableau que nous avons

voulu présenter de la philosophie scolastique des mœurs et de la littérature sérieuse et savante de l'époque. Quelques mots cependant encore sur la fin des deux illustres amants que nous ne pouvons abandonner ainsi, après les avoir suivis dans toutes les périodes de leur vie.

Abélard condamné s'humilie devant la sentence du Saint-Siége et se réconcilie avec saint Bernard[13]; retiré à Cluny il y écrit sa confession de foi, se justifie sur toutes les propositions qu'on lui a imputées par malice, dit-il, ou par ignorance et qu'il nie se trouver dans ses ouvrages. « Il avait vécu quelque temps à Cluny, modèle de simplicité et d'humilité, dit Pierre-le-Vénérable, lorsque, voyant que ses infirmités augmentaient, je l'envoyai respirer un air plus salubre dans la plus agréable situation de la Bourgogne, au prieuré de Saint-Marcel, près de Châlons-sur-Saône. Il y continuait ses lectures et ses exercices pieux, lorsqu'il fut attaqué d'une maladie qui ne laissa bientôt aucune espérance de le conserver. Tous les religieux de ce monastère ont été témoins avec quelle grande piété il a fait sa confession de foi, puis celle de ses fautes, avec quelle sainte aspiration vers le ciel il a reçu le viatique des mourants. C'est ainsi que le docteur Pierre a fini ses jours. »

L'abbé de Cluny joignit, à cette lettre, une épitaphe qu'il avait faite pour Abélard, et qui marque sa mort au 21 avril 1142.

Dans cette épitaphe, qui est en vers, Pierre-le-Vénérable appelle celui qui fut l'amant d'Héloïse, le Socrate des Gaules, le grand Platon de l'Occident, notre Aristote; il le dit égal, ou supérieur, aux logiciens de tous les temps; et il ajoute : connu dans l'univers comme le prince des écoles; génie varié, subtil et pénétrant; qui pouvait tout surmonter par la force du raisonnement et par l'art de la parole : tel était Abélard [14]!

Les écrivains contemporains ne nous font pas connaître quelle fut la douleur d'Héloïse à cette nouvelle, mais on peut juger de la disposition de son esprit par les demandes qu'elle adressa à Pierre-le-Vénérable, le plus constant protecteur de son Abélard. Elle réclame de lui le corps de son ami et *son absolution écrite;* en voici la traduction littérale :

« Moi, Pierre, abbé de Cluny, qui ai reçu
« Pierre Abélard pour moine de Cluny, et qui ai
« accordé à l'abbesse Héloïse, et aux religieuses
« du Paraclet, son corps, que je leur ai envoyé
« clandestinement, je l'absous selon mon devoir,
« par l'autorité de Dieu et de tous les saints, de
« tous ses péchés. »

Héloïse vécut long-temps encore après cette époque; elle fut en correspondance avec deux papes et plusieurs évêques, s'entretenant de sujets théologiques et rappelant souvent la mémoire de son illustre ami : elle fit une constitution pour le Paraclet; nous y avons remarqué les statuts suivants qui peignent les mœurs monacales du temps :

« Nos vêtements sont humbles et simples, faits de peaux d'agneaux, de laine et de lin.

« Notre nourriture consiste en légumes, sans viande. Nous mangeons plus rarement du lait, des œufs, du fromage, et du poisson quand on nous en donne. Notre dîner se compose de deux potages; le repas du soir, d'herbes, de fruits, ou de quelque chose de semblable, si on peut se le procurer; et quand ces aliments nous manquent, nous en supportons la privation sans murmure.

« Après none, nous prions pour les morts; nous entrons au réfectoire, et nous buvons de l'eau.

« Si une sœur converse est trouvée causant avec une laïque, elle ne pourra plus devenir religieuse professe, et restera dans son premier état.

« Si une sœur est surprise dans les faiblesses de la chair, elle doit être aussitôt chassée du monastère. Et si elle obtient miséricorde et rentre

dans le cloître, elle ne peut jamais reprendre le voile; mais, revêtue d'habits grossiers, elle sert comme servante. S'il y a de sa part rechute, son exclusion sera irrévocable.

« Si une sœur sort de l'enclos du monastère, elle sera mise au pain et à l'eau, le sixième jour de chaque semaine, pendant toute une année... »

Enfin la nouvelle Magdelaine mourut après quarante ans de pénitence au même âge qu'Abélard dont elle avait pleuré vingt ans l'absence et vingt ans la mort[15].... Et il n'est plus resté des deux amants que cette épitaphe qu'on lit encore dans un vieux calendrier du Paraclet :

HÉLOÏSE, MÈRE ET PREMIÈRE ABBESSE DE CÉANS, DE DOCTRINE ET DE RELIGION TRÈS RESPLENDISSANTE, TRESPASSA LE 17 MAY MIL CENT SOIXANTE-QUATRE, AAGÉE DE LXIII ANS.

MAISTRE PIERRE ABÉLARD, FONDATEUR DE CE LIEU, ET INSTITUTEUR DE SAINTE RELIGION, TRESPASSA LE 21 AVRIL MIL CENT QUARANTE-DEUX, AAGÉ DE LXIII ANS.

On trouve dans de vieilles chroniques « qu'Héloïse, sentant sa fin approcher, ordonna que son corps fût enseveli avec celui de son époux; que le cercueil d'Abélard fut ouvert, et que le mort

élevant les bras, reçut la morte, l'embrassa et la serra sur son sein [16]... »

Ce prodige est rapporté par le trapiste dom Gervaise. En 1630, après plus de quatre cents ans, les os des deux époux furent trouvés entiers. « Il semble, ajoute la chronique du trapiste, que l'Éternel eût gravé fortement dans le cœur reconnaissant des abbesses du Paraclet ces paroles de son évangile : QUE LES HOMMES NE SOIENT PAS SI HARDIS QUE DE SÉPARER CE QUE DIEU A UNI [17]... »

CHAPITRE ONZIÈME.

Nous avons parlé dans le volume précédent de l'enfance des littérateurs, des troubadours et des trouvères. Fidèles à notre plan, nous les retrouverons dans leur âge mûr, et nous passerons de la littérature harmonieuse, satirique et gaie du midi, à la littérature sérieuse et méditative du nord... Mais les troubadours ne sont pas les seuls dont nous ayons à nous occuper. L'Espagne, l'Italie surtout, ont cette fois, une littérature à elles. Les siècles qui s'ouvrent sont ceux de Dante, de Pétrarque et de Bocace, et ces trois gloires rivales luttent avec avantage contre celles des plus illustres troubadours auxquels ils ont succédé.

Il y a en effet une quantité innombrable de poètes provençaux, qui ont laissé d'immenses recueils, mais dans cet amas de poésies, sous cette diversité apparente se cache une sorte d'uniformité qui tient au retour fréquent des mêmes im-

pressions que la pensée ne vient pas modifier : l'amour, la guerre, la croisade et le clergé. Quatre idées mères, autour desquelles tournent les combinaisons rhythmiques les plus variées : chansons, complaintes, lais, sirventes, tensons, fabliaux, discors et d'autres encore.

Plusieurs savants de notre siècle se sont occupés de tout cela, et nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer aux précieux ouvrages de Ginguené, Sismondi, Raynouard, Fabre d'Olivet, Roquefort, Villemain et Charpentier [1] les lecteurs curieux de détails pleins d'intérêts sur la poésie des troubadours. Le coup d'œil que nous allons y jeter à la dérobée ne peut qu'être incomplet.

Nous avons dit sur les mœurs féodales et chevaleresques, à peu près tout ce que nous avions à en dire. Les troubadours ont eu leur place dans cette revue, nous nous contenterons donc de donner quelques-unes des plus célèbres pièces de chaque siècle pour faire juger des progrès du langage et des progrès de la poésie.

Puisque nous avons déjà fait connaissance avec le sire Bertrand de Born, ce poète batailleur aussi célèbre comme paladin que comme troubadour, nous joindrons à son dialogue avec Sordello une chanson qui peint le caractère de l'époque aussi bien que le sien. Quoiqu'il dédaignât l'amour

et ses fadeurs, il sacrifia cependant à la mode et se fit le chevalier de la sœur de Richard *Cœur-de-Lion*. Puis il la sacrifia à la fille du vicomte de Turenne, à la femme de Talleyrand de Périgord; mais la jalousie troubla souvent cette malencontreuse union, source de lais, de sirventes et de chansons du caractère le plus original. On voit dans celle qui suit, le vrai chevalier des temps antiques tout occupé de guerre, de chasse, des jeux et des travaux de nos pères, qui prend tour à tour à témoin tout ce qui compose sa vie, tout ce qui a fait la seule étude de sa jeunesse...

Jeu m'escondie que mal non mier
De so qu'eus an de mi dig lauzengier.
Per merce'us pres c'om nom puezca mezclar;
Lo vostre cor fin lial vertadier
Humilz e francz e plazentier
Ab mi Dona per messonjas comtar.

Al premier get perd'ieu mon esparvier,
Que'l m'ausian al ponh falcon lanier
Et porton l'en qu'iel lor veya plumar,
Si non am mais de vos la cossirier
No faz d'autra jauzir lo desirier.
Que'm don s'amor ni'm retenh'al colcar

Autr' escondig vos farai pus sobrier
E non m'en puesc onrar, pus encombrier,
S'ieu anc falli ves vos, veys, del pensar.

Can serem sols en cambro dins vergier,
Falham poders de vos mon companhier.
De tal guiza que nom puesc aiudar.

Escut al col cavalq'ieu al tempier,
E port salat capairon traversier,
E regnas brevs que non puesc alongar,
Et estrueps lones, e caval mal trotier,
Et al ostal truep irat lo stalier,
Si no us menti quien o aves comtar.

S'ieu per jaugar m'asseti al taulier
Ja no y puesca baratar un denier,
Ma ab taula presa non puesca intrar,
Anz giet a dez lo reis azar derrier;
S'ieu mais autra dona am ni enquier
Mais vos, cuy am, e dezir, e tem car.

Sentrer sia ieu de castel parsonier,
Si qu'en la tor siam quatre parsonier,
Et l'un l'autre noc aus pusiam amar,
Anz m'aion obs tos temps albalestrier
Mêtre, sirvens, e gaitas, et portier,
S'ieu anc ai cor d'autra dona amar.

Ma Don'aim lais per autre cavayer
E pueis no say a que m'aia mestier,
E falham vens quant ivay sobre mar;
En cort de Reymi batan li portier,
En encocha fassa l'fogir primier,
Si no us menti quien m'an ot encusar.

A als enveios se mentiz lauzengier
Pus ab mi dons m'aves encombrier
Ben lauzera quen laisaretz estar.

TRADUCTION.

« Je ne me cache point le mal que m'ont fait vos flatteurs en vous parlant de moi ; mais pour merci, je vous en prie, faites qu'on ne puisse aliéner de moi, en vous contant des mensonges, votre cœur si franc, si loyal, si véridique, si plein de douceur et de bonté. Qu'au premier jet je perde mon épervier, qu'un faucon me le vienne ravir sur le poing, que je le lui voie plumer sous mes yeux, si votre langage seul n'est pas plus doux pour moi, que l'accomplissement de tous mes désirs, que tous les dons de l'amour auprès d'une autre........ Que l'écu suspendu au col, je chevauche au fort de la tempête ; que mon casque m'embarrasse la vue, que des rênes trop courtes, des étriers trop longs, un cheval du trot le plus dur, me tourmentent ; qu'à mon arrivée le palefrenier soit ivre de fureur, s'il n'a pas menti celui qui vous a fait ce conte. Si je m'approche de la table du jeu pour jouer, que je ne puisse changer un denier, que la table soit retenue et que je n'y puisse entrer, que tous les dés me soient défavorables, si j'aime aucune autre femme, si je me soucie d'aucune que de vous seule, que je désire et que je chéris. Que, prisonnier d'un seigneur de château, je sois mis, moi quatrième, dans le fond d'une tour, que nous ne puissions pas nous souffrir les uns les autres, ou plutôt que je sois en butte à tout le monde, maîtres, serviteurs, hôtes et jusqu'au portier, si j'ai seulement un cœur pour aimer une autre femme. Que je laisse aimer ma dame par un autre cavalier, et que je ne sache pas la résolution qu'il faut prendre; que le vent

me manque sur la mer, que jusqu'au portier de la cour du roi ose me battre; que, dans une rencontre, je sois le premier à m'enfuir, s'il n'a pas menti celui qui osa m'accuser [2]. »

Il est un *sirvente* célèbre attribué au roi Richard, et qu'il aurait composé pendant qu'il était dans les prisons d'Henri VI. Vers la fin de douzième siècle, ce *sirvente* en langue d'oil a été traduit en provençal du temps, et ensuite par M. de Sismondi ; mais ce dernier n'a eu d'autre prétention que de le rendre compréhensible pour nous en le dégageant des mots trop vieillis et inintelligibles. Nous donnons les trois versions. Voici celle du roi Richard [3] :

La ! nus homs pris ne dira sa raison
Adroitement, se dolantement non,
Mais por effort puet-il faire chançon ;
Moût ai amis, mais poure sont li don,
Honte i auront se por ma reançon
Sui ca dos yvers pris.

Ce sevent bien mi home et mi baron,
Ynglois, Normans, Poitevin et Gascon,
Que je n'ai nul si pauvre compaignon
Que por avoir je lessaisse en prison.
Je vous di mie por nule retraçon ;
Car encore sui pris.

Or sai-je bien de voir certainement
Que je n'ai pu ne ami ne parent,

Quand on me faut por or ou por argent;
Moût m'est de moi, mais plus m'est de ma gent
Qu'après lor mort aurai reprochement
Si longuement sui pris.

N'est pas mervoilh, se j'ai le cuer dolent
Quand mes sire mest ma terre en torment,
Si li membrast de notre sacrement
Que nos feismes à Deus communement,
Je sai de voir que ja trop longuement
Ne seirie ca pris.

Que sevent bien Angevin et Lorain,
Al Bacheler, qui or sont riche et sain,
Qu'encombrés suis loing d'eux en autre main,
Fort moût m'aidessent, mais n'en vient grain
De belles armes sont ore ne vuit et plain,
Porce que je suis pris.

Mes compagnons que j'armoie et que j'am,
Ces de Chacu, et ces de Percheram,
Di lor chançon qu'il ne sunt pas certam,
C'onques vers eux ne vi faus cuer ne dam,
S'ils me guerroient il feront que vilam,
Tant com je serai pris.

Contesse suer votre pris soverain,
Vos saut et guart, al acunement claim,
Et porce suis-je pris.
Je ne di mie à cele de chartain;
La mère Loeys.

Voici deux couplets de la version provençale.

Jà nul hom près non dirà sa razon
Adreitamen, se come hom doulen non;
Mas per conort pot el faire canson.
Prou ha d'amicz, ma paûvre son li don!
Honta y auran se por ma rehezon
Souy fach dos hivers prez.

Or sacham ben miei hom e miei baron,
Anglés, Norman, Peytavin et Gascon,
Qu'y eu non hai ja si paûre compagnon
Que per avé, lou laissesse en prezon;
Faire reproch, certas yeu voli non,
Mas souy dos hivers prez.....

Voici maintenant la traduction de M. Sismondi.

Si prisonnier ne dit point sa raison
Sans un grand trouble et douloureux soupçon,
Pour son confort qu'il fasse une chanson;
J'ai prou d'amis, mais bien pauvre est leur don;
Honte ils auront, si, faute de rançon,
Je suis deux hivers pris.

Qu'ils sachent bien, mes hommes, mes barons,
Anglais, Normands, Poitevins et Gascons,
Que je n'ai point si pauvres compagnons
Que pour argent n'ouvrissent leurs prisons;
Point ne les veux taxer de trahison,
Mais suis deux hivers pris.

Pour un captif, plus d'ami, de parent;
Plus que ses jours ils épargnent l'argent :
Las ! que je sens me douloir ce tourment !
Et si je meurs dans mon confinement,
Qui sauvera le renom de ma gent ?
Car suis deux hivers pris.

Point au chagrin ne voudrais succomber !
Le roi français peut mes terres brûler,
Fausser la paix qu'il jura de garder ;
Pourtant mon cœur je sens se rassurer ;
Si je l'en crois, mes fers vont se briser,
Mais suis deux hivers pris.

Fiers ennemis, dont le cœur est si vain,
Pour guerroyer attendez donc la fin
De mes ennuis ; me trouverez enfin.
Dites-le leur, Chaïl et Pensavin,
Chers troubadours, qui me plaignez en vain,
Car suis deux hivers pris.

Nous sommes maintenant bien fixés sur le caractère de la poésie du douzième siècle et sur les progrès qu'a faits la langue d'oc ; nous y avons vu aussi un nouveau reflet des mœurs du temps ; il serait facile, si nous ne craignions de multiplier outre mesure les citations, de trouver d'autres pièces fort belles qui peignent les accidents de la croisade, cet âge héroïque des nations européennes. Là, en effet, les plus beaux souvenirs

ont pris leur source ; là le mouvement social a commencé ; les gouvernements ont pris un caractère nouveau, comme la poésie ; mais la croisade a été une merveille au-dessus de l'imagination des hommes qui en ont été les auteurs et les témoins. Tous l'ont vue, aucun ne l'a comprise dans son ensemble. Elle n'a été chantée que dans ses détails. C'est qu'au milieu de ces guerriers aussi enthousiastes que vaillants, aucun grand génie ne vint planer.

Les troubadours chantèrent la croisade avant le départ, pendant le combat et au retour. Ils contribuèrent à animer l'ardeur belliqueuse des nobles et des vassaux qui, assujettis jusque là à deux jougs bien différents entre eux, qui les entraînaient souvent dans des voies diverses, s'étaient réunis pour préconiser ce noble pèlerinage et y pousser tous les cœurs généreux : ces deux puissances du moyen âge c'étaient le clergé et les troubadours, les prédications et la poésie, ou pour mieux dire la chanson, mais telle que Tyrtée l'avait faite pour les Grecs et que notre époque l'a vue reparaître dans les inspirations patriotiques de Rouget de Lille, Delavigne et Béranger, dans Béranger surtout qui, seul des trois, a allié le mordant des sirventes provençales au rhythme patriotique des *chansons de gestes* [1].

Malheureusement pour les troubadours, aux croisades d'Orient succédèrent les croisades de France : les premières avaient accru leur gloire, les autres ruinèrent leur poésie, leur existence. La cour de Provence fut déserte et les troubadours malheureux, persécutés, ne firent plus entendre que des chants de douleur et de vengeance. C'est surtout à Rome qu'ils en voulaient, à Rome dont le zèle apostolique s'irritait des libertés de leurs *canzoni* comme des hérésies des Albigeois. Aussi la plupart de leurs sirventes sont-elles dirigées contre elle.

« Rome, lui disaient-ils, je ne m'étonne point si le monde est dans l'erreur, puisque tu as mis le siècle en travail et en guerre, car mérite et miséricorde par toi meurent et s'ensevelissent...

« Tu règnes méchamment, Rome; que Dieu t'abatte en ruines, car tu es trop travaillée de la fougue de tes prédications contre Toulouse, tu ronges laidement les mains, à la manière des serpens enragés, aux petits et aux grands...

« Que le Saint-Esprit qui prit chair humaine écoute mes vœux et te brise le bec, Rome! car tu es fourbe et méchante envers nous, etc. »

« Le sain Esperitz
Que receup carn humana
Entenda mos precs,
E fragna tos becs,
Roma; n'o m'entrecs

Com'e falsa e trafana
Vas nos, etc. »

Le désespoir, on le voit, troublait la tête de ces pauvres poètes. Traqués comme les Albigeois par le farouche Simon de Monfort, ils ne voyaient pas que le pontife Innocent pleurait aussi des cruautés des siens et anathématisait ce Monfort qui ne s'inquiétait pas plus de ses anathêmes que du désespoir de la *gaie science*. Ils étaient persécutés, anéantis et ils s'en prenaient à la pensée première de ces guerres affreuses qui avaient couvert le midi de sang et de ruines.

Nous terminerons cet aperçu sur la littérature de la langue d'oc aux douzième et treizième siècles par le récit d'un des plus terribles épisodes de la croisade des Albigeois qui viendra à l'appui de ce que nous venons de dire, tout en montrant ce qu'était la prose de cette époque et de ce pays.

Le 22 juillet 1209, Béziers fut pris d'assaut, la ville, après un massacre général, fut réduite en cendres. L'historien contemporain raconte ainsi cet événement :

« Dins la villa de Beziers son intrats, ou fouc fait lo plus grand murtre de gens que jamas fossa fait en tout le monde; car a qui non era sparniat vieil ni jove; non pas los enfan que popavan; los toavan et murtrisian, La quella causa vesen por los dits de la ville, se retireguen los que poudian dins la grant

gleysa de san Nazary, tant homes que femes. La ont los capelas de aquella se retiringuen, fasen tiras las campanas, quand tout lo monde fossa mort. Mais non y aguet son ni campana, ni capela revestit, ni clerc, que tout non passis per lo trinchet de l'espaia, que ung tant solament non scapet, que non fossen morts et tuats, que fouc la plus grand pietat que jamay des pey se sie ausida et facha; et la villa piliada, meteguen lo foc per tota la villa, talamen que touta es pillada et arsa, ainsin que encaras de presan, et que non y demoret causa viventa al mondo... [5] »

On voit que cette prose, toute languedocienne, est bien plus facile à comprendre que les vers des troubadours. Nous croyons cependant encore devoir en donner la traduction pour en faire mieux saisir l'esprit.

« Dans la ville de Béziers sont entrés, où fut fait le plus grand meurtre de gens que jamais fut fait en tout le monde; car là ne fut épargné vieux ni jeune, non pas même les enfants à la mamelle; ils les tuaient et meurtrissaient : laquelle chose vue par lesdits de la ville, se retirèrent ceux qui le purent dans la grande église de Saint-Nazaire, tant hommes que femmes. Les chapelains d'icelle, quand ils s'y retirèrent, firent sonner les cloches jusqu'à ce que tout le monde fût mort. Mais il n'y eut ni son de cloches, ni chapelains en habits pontificaux, ni clercs, qui pussent empêcher que tous ne passassent par le tranchant de l'épée. Un tant seulement s'échappa, qu'ils ne fussent tous morts et tués. Ce fut la plus grande pitié qui jamais depuis se soit ouïe ou faite; et la ville pillée, ils y mirent le feu partout, tellement que tout entière elle fut pillée et brûlée avec tout ce qui

se trouvait dedans comme elle demeure jusqu'à ce jour. Il n'y demeura chose vivante au monde. »

La langue d'oc était prête à se fixer, lorsque cette longue catastrophe, ces massacres et l'asservissement de la Provence et du Languedoc détruisirent le caractère national. Alors la littérature italienne, qui empruntait à celle de Provence ce que celle-ci avait pris des Arabes, resta seule; toute rivalité s'éteignit avec les troubadours, qui emportèrent avec eux la gloire passagère de leur idiome, malgré les efforts que la reine Jeanne et le bon roi Réné firent plus tard pour les sortir de l'oubli.

C'est donc en Italie que nous sommes naturellement transportés; l'Homère du moyen âge nous y attend [6]. Génie vaste, esprit pénétrant, imagination ardente, connaissances étendues, rien ne manquait au Dante; aussi, laissant de côté la tourbe des poètes imitateurs ou rivaux des troubadours, abandonnant la *lingua cortigiana* en faveur dans sa patrie, et le latin qu'il avait quelque temps préféré, il s'éleva et par la pensée et par le style à une hauteur telle que ses émules, désespérant de le suivre, se contentèrent de battre des mains à son vol audacieux. Il s'était, en effet, élevé si vite, et si haut que l'envie même ne put l'atteindre [7].

Aucun poète encore n'avait fortement remué

les âmes, aucun philosophe n'avait remué la pensée, lorsque Dante, profitant de ces matériaux informes, de cette langue à moitié faite que lui livrait le siècle en travail, construisit cet édifice imposant comme l'univers dont il était l'image. Au lieu de chants d'amour éternels, de lais plaintifs et de monotones sonnets, au lieu d'allégories froides ou forcées, seuls modèles qu'il eût à suivre, il conçut tout un monde invisible et le dévoila aux yeux de ses contemporains étonnés.

Le choix de son sujet était déjà une conception de génie, car ce sujet difficile, épineux, inabordable était alors le plus populaire, le plus religieux, le plus étroitement lié aux souvenirs de patrie, de gloire, de parti, puisque tous les morts illustres devaient à leur tour paraître sur ce nouveau théâtre. *La divina Commedia*, que nous n'entreprendrons pas d'analyser, a pour héros Dante lui-même et Virgile; Virgile, objet de son admiration constante, est là pour lui expliquer les mystères de cet enfer qu'il doit connaître puisqu'il l'a décrit, car Dante adopte toutes les fables païennes qu'il fait servir ou comme symboles ou comme poésie à son œuvre gigantesque. Il mêle sans cesse aux vérités de la Bible les mensonges du paganisme, sa poésie enlace toutes les poésies, et puis la grande ombre de sa

Béatrix, qui le fait délirer si souvent, plane sur tout cela [9].

Pendant la semaine de Pâques de l'an 1300, le poète égaré dans un désert près de Jérusalem arrive aux portes de l'enfer, Virgile devient son guide, et pendant cette interminable promenade se déroulent tous les trésors de poésie qu'on connaît et qui ne peuvent pas être mieux nommés que de ce nom *divina Commedia.*

Tout, dans ce singulier livre, ne doit pas être donné au génie inspirateur. Dante avait été bien infortuné, il avait une âme de feu, mais une âme implacable. Guelfe, proscrit par les Guelfes, il s'était fait Gibelin, et ce fut ainsi, passant d'un parti à l'autre, et d'une souffrance à l'autre, qu'il composa son sublime ouvrage. « Ce travail, dit un éloquent écrivain, n'était pas seulement une préoccupation poétique, c'était sa vengeance, c'était son arme. Maître de l'enfer, du purgatoire et du paradis, les possédant par droit de génie; il pouvait, là, donner des places à ses ennemis et à ses amis. Cet exilé, ce banni que vous aviez chassé de Florence, dont vous aviez rédigé la sentence de mort, il avait à peine un asile, il était obligé, comme il le dit, de monter et de redescendre l'escalier d'autrui, et de sentir combien est amer le pain de l'étranger. Cependant il

était bien plus puissant que vous. Du milieu de sa fuite, de son exil, il y pensait, il écrivait, il punissait ses ennemis. Il y avait trois hommes qui s'étaient montrés ses persécuteurs; il ne les tuait pas, il les laissait à Florence; mais il disait dans ses vers que ces trois hommes étaient morts, qu'il les avait vus dans l'enfer, que leurs corps n'avaient plus qu'une apparence de vie animée par des démons. Ces récits terribles faisaient fuir les Florentins à l'approche des trois damnés vivants qui, eux-mêmes peut-être, n'étaient pas sûrs d'être en vie, et ne savaient s'ils n'étaient pas en effet des démons, et si le poète n'avait pas raison.

Voilà la véritable puissance que le génie de cet homme exerçait sur ses contemporains. Voilà ce qui vous expliquera sans peine pourquoi ses chants étaient répétés partout, pourquoi il avait mille occasions de s'impatienter, en rencontrant un forgeron ou un ânier qui estropiait quelques-uns de ses vers. Cette gloire populaire était mêlée de je ne sais quelle terreur mystique qui s'attachait au nom, à la présence du poète.

Vous savez cette joie de Démosthènes, le jour où il entendit une femme du peuple, disant: « Vois-tu cet homme, c'est Démosthènes. » Le Dante recueillait souvent ces témoignages naïfs

d'admiration populaire. A Vérone, passant près d'une porte où plusieurs femmes étaient assises, il entendit une d'elles dire à voix basse : « Voyez-vous cet homme, c'est lui qui va en enfer, quand il veut, et qui en revient, et qui rapporte des nouvelles de ceux qui sont là-bas ; » et une autre répondre : « Ce que tu dis doit être vrai, ne vois-tu pas comme il a la barbe crépue et le teint noirci? C'est le feu et la fumée de l'enfer. » Il sourit en continuant son chemin, et ne fut pas fâché de cette crédule terreur qui donnait plus de foi à ses vers.

Ainsi votre pensée se figure cet homme de génie mêlé à ses contemporains [10].

Pourquoi sommes-nous forcés de l'abandonner sitôt? il nous eût été doux de le suivre dans sa course poétique malgré l'effrayante inscription qui domine la porte de son enfer :

Per me si va nella città dolente
Per me si va nell'eterno dolore
Per me si va tra la perduta gente
. . . .
Lasciate ogni speranza voi ch'entrate.

Et maintenant d'où vient que ce poème en cent chants que l'on a coutume de placer sur le même rang que l'Illiade est aujourd'hui plus admiré

sur la foi des savants que lu ? c'est que les longs détails, les interminables discussions théologiques, les expositions de doctrines, qui y jettent pour nous tant de difficultés et de langueur, étaient pour les hommes du quatorzième siècle une source inépuisable d'instruction. Que, dans une fiction éblouissante de poésie, le poète retrace un char ailé, traîné par un griffon merveilleux, précédé de vingt-quatre vieillards, de candélabres d'or et de toutes les pompes décrites par Ézéchiel ; que ce char s'arrête, au milieu du cantique des anges, à l'apparition de Béatrix ; qu'un aigle se précipite sur le char, et y laisse une partie de ses plumes ; qu'un renard s'y glisse ; qu'un dragon s'y attache ; qu'une prostituée s'y vienne asseoir, qu'un géant la saisisse, et que le char entraîné disparaisse avec elle dans la forêt, tandis que Béatrix demeure au pied de l'arbre de la science : l'imagination des contemporains aimait à travailler sur ces allégories. Ce char était l'Église ; ce griffon, Jésus-Christ, et sa double nature ; ce renard, l'hérésie trompeuse ; cette prostituée, les mauvais papes ; ce géant, Philippe-le-Bel.

Cela était compréhensible alors et plein d'intérêt, ce n'est maintenant ni l'un ni l'autre.

La théologie, la politique et l'amour, les trois

grandes puissances de ce siècle, semblaient ne pouvoir marcher qu'unies et de concert : nous avons vu Béatrix sans cesse mêlée à la longue division des Guelfes et Gibelins et à la peinture de l'enfer et du paradis, Héloïse prendre place à côté d'Abélard, dans les écoles et dans les discussions théologiques ; nous allons voir Laure se mêler au triomphe scientifique de Pétrarque et monter avec lui au capitole.... C'était plus qu'un sentiment, c'était un besoin de l'époque. De ces trois femmes célèbres, en effet, Héloïse est la seule qui ait été réellement unie à Abélard ; Laure et Béatrix sont des fantômes sublimes qui suivaient les poètes dans toutes les phases de leur vie et se liaient dans leur imagination à toutes les vicissitudes de la gloire et de l'infortune.

Pétrarque, fils d'un Florentin, exilé comme le Dante, naquit à Arrezzo, en 1304, mourut à Arqua, en 1374, et dans ce long espace, il imprima à la littérature italienne un mouvement vers les sciences que l'Italie et la France ont oublié pour ne s'occuper que de ses *canzoni*..... Pétrarque, l'ami des princes de Parme, de Milan et de Padoue, plus admiré, plus vénéré que tous ces petits potentats dans l'Italie et le midi de la France, Pétrarque, régulateur de la science et des lettres en Italie, n'est plus pour nous que l'amant

de Laure. C'est que sa tête seule s'occupait de la recherche des manuscrits latins, et que son cœur tout entier était à Vaucluse. Vaucluse, pour la gloire de Pétrarque, est plus que le Capitole : c'est là qu'il apprit de la religion chrétienne cette pureté de pensées, cette chasteté de tendresse, charme divin de Pétrarque, poésie toute nouvelle, inconnue à l'Italie moderne comme à l'antique Italie [11].

Energique, concise, mais âpre et saccadée dans le Dante, la langue devient avec Pétrarque souple et harmonieuse. Les expressions s'adoucissent et s'épurent comme les sentiments. Précurseur de l'Arioste et du Tasse, il achève de façonner pour eux cet instrument souple et brillant que Dante venait de créer.

Nous ne reproduirons qu'une seule poésie de Pétrarque, *la Fontaine de Vaucluse*, qui aura pour nous un double charme.....

Chiare, fresche e dolci acque
Ove le belle membra
Pose colei che sola a me par Donna;
Gentil ramo, ove piacque
(Con sospir mi rimembra)
A lei di fare al bel fianco colonna;
Erba e fior che la gonna
Leggiadra ricoverse

Con l'angelico seno;
Aer sacro sereno
Ov'amor co'begli occhi il cor m'aperse;
Date udienza insieme
Alle dolenti mie parole estreme.

S'egli è pur mio destino,
E'l cielo in ciò s'adopra,
Ch'amor quest'occhi lagrimando chiuda;
Qualch grazia il meschino
Corpo [illegible] voi ricopra;
E torni l'alma al proprio albergo ignuda.
La morte fia men cruda,
Se questa speme porto
A quel dubbioso passo:
Che lo spirito lasso
Non poria mai'n più riposato porto,
Ne'n più tranquilla fossa
Fuggir la carne travagliata e l'ossa.

Tempo verrà ancor forse
Che all'usato soggiorno
Torni la fera bella e mansueta;
E là 'v'ella mi scorse
Nel benedetto giorno
Volga la vista desiosa et lieta
Cercandomi: Ed, oh Pietà!
Già terra infra le pietre
Vedendo, Amor l'inspiri
Inguisa che sospiri
Si dolcemente, che mercè m'impetre,

E faccià forza al cielo
Asciugandosi gli occhi col bel velo.

Da' be' rami scendea,
Dolce nella memoria,
Una pioggia di fior sovra 'l suo grembo;
Ed ella si sedea
Umile in tanta gloria,
Coverta già dell' amoroso nembo:
Qual fior cadea sul lembo,
Qual sulle treccie bionde;
Ch' oro forbito e perle
Eran quel dì a vederle:
Qual si posava in terra, et qual su l'onde:
Qual con un vago errore
Girando parea dir: quì regna Amore.

Quante volte, diss'io
Allor pien di spavento:
Costei per fermo nacque in paradiso:
Così carco d'oblio
Il divin portamento
E'l volto, e le parole, e'l dolce riso
M'aveano, e sì diviso
Dall' imagine vera;
Ch'i' dicea sospirando:
Quì come venn'io, o quando?
Credendo esser in ciel, non là dov'era.
Da indi in qua mi piace
Quest'erba sì, ch'altrove non ho pace.

Se tu avessi ornamenti quant'hai voglia,
Potresti arditamente
Uscir del bosco, e gire infra la gente [12].

Voici la traduction. Quelque fidèle qu'elle puisse être, elle ne reproduit pas complètement l'original : Pétrarque, comme tous les grands poètes est *intraduisible*.

« Claires, fraîches et douces ondes, où celle qui me paraît la seule femme qui soit sur la terre, a plongé ses membres délicats ; heureux rameau (je me le rappelle en soupirant), dont il lui plut de se faire un appui ; herbes et fleurs que sa robe élégante renferma dans son sein pur comme celui des anges, air serein et sacré, où planait l'amour quand il ouvrit mon cœur d'un trait de ses beaux yeux, écoutez tous ensemble mes plaintifs et derniers accents.

« S'il est de ma destinée, si c'est un ordre du ciel que l'amour ferme mes yeux et les éteigne dans les larmes, que du moins mon corps malheureux soit enseveli parmi vous, et que mon âme, libre de sa dépouille, retourne à sa première demeure. La mort me sera moins cruelle, si j'emporte, à ce passage douteux, une si douce espérance. Mon âme fatiguée ne pourrait déposer dans un port plus sûr ni dans un plus paisible asile, cette chair et ces os éprouvés par de si longs tourments.

« Un temps viendra peut-être où cette beauté douce et cruelle reviendra visiter ce séjour. Elle reverra ce lieu où, dans un jour heureux à jamais, elle jeta sur moi les yeux. Ses regards curieux s'y porteront avec joie. Mais, ô douleur ! elle ne verra plus qu'un peu de terre entre les rochers. Alors, inspirée par

l'amour, elle soupirera si doucement, qu'elle obtiendra mon pardon, et qu'essuyant ses yeux avec son beau voile, elle fera violence au ciel même.

« De ces rameaux (j'en garde le délicieux souvenir) tombait une pluie de fleurs qui descendait sur son sein. Elle était assise, humble au milieu de tant de gloire, et couverte de cet amoureux nuage. Des fleurs volaient sur les pans de sa robe, d'autres sur ses tresses blondes, qui ressemblaient alors à de l'or poli, garni de perles. Les unes jonchaient la terre, et les autres flottaient sur les ondes; d'autres, en voltigeant légèrement dans les airs, semblaient dire : Ici règne l'amour.

« Combien de fois alors, frappé d'étonnement, ne répétai-je pas : Sans doute elle est née dans les cieux ! Son port divin, son visage, ses paroles et son doux sourire m'avaient fait oublier tout ce qui n'est pas elle : ils m'avaient tellement séparé de moi-même, que je disais en soupirant : Comment suis-je ici, et quand y suis-je venu ? Je croyais être au ciel, et non où j'étais en effet. Depuis ce jour, je me plais tant sur cette herbe fleurie que partout ailleurs je ne puis rester en paix. — Et maintenant, mes vers, si votre beauté égale vos désirs, vous pourrez sortir du bois et parcourir le monde [13]. »

Après la poésie, la prose. Nous avons vu la première s'élever tout-à-coup au-dessus des poésies des autres nations européennes, au-dessus du latin dégénéré. La prose, avec Boccace, va suivre cet élan, et fixer la langue encore incertaine de l'Italie.

Boccace vivait dans la cour corrompue de Jeanne de Naples; il avait suivi la vie de cette

reine qui, perdant l'époux qu'elle s'était donné par un crime, en choisit un troisième, puis un quatrième, et périt étranglée; belle et puissante et voluptueuse encore. Les mœurs de cette cour avaient influé sur le génie de Boccace. Si l'on en juge par sa *Griselidis*, il aurait pu se faire admirer dans un autre genre où le cœur et la vertu eussent eu plus de part. Naples et son temps en ordonnèrent autrement. C'est ainsi qu'il faut expliquer ce contraste bizarre et pénible entre le prologue du *Décaméron*, son chef-d'œuvre, et le *Décaméron* lui-même. Comment à côté de cette horrible contagion, décrite avec tant de vigueur et de talent, a-t-il pu placer des contes grivois, et des récits d'amour plus sales encore que voluptueux. « Je reconnais, dit M. Villemain, dont le goût est si pur, je reconnais dans le *Décaméron* la vie de Naples : Boccace est insouciant comme les maîtres qu'il avait servis. Il avait vu cette cour de Jeanne où les crimes se mêlaient aux fêtes, ces spectacles de sang et de supplices qui n'interrompaient pas les danses du palais; il avait vu cette reine, intrépidement frivole, à l'approche d'une invasion de barbares, abandonnant ses états à leur vengeance, et ramenant bientôt sa cour brillante dans Naples saccagée, fuyant et revenant encore. Cette persévérance dans les

plaisirs, au milieu des périls et des malheurs d'un peuple, lui servit de modèle : c'est l'inspiration qui a dicté le singulier plan du *Décaméron.* »

On voit, on sent, en lisant Boccace, qu'il est nourri à l'école de l'antiquité ; et cela est si vrai, que de cet amas d'ordures dont le fond est puisé, soit dans les vieux fabliaux, soit dans les anecdotes du palais de Jeanne, sort une langue faite, fixée, admirable, et d'une pureté parfaite. C'est que Boccace n'avait pas étudié en vain Cicéron et tous les grands écrivains du siècle d'Auguste.

Parlerons-nous des autres écrivains de l'Italie du treizième et quatorzième siècles? A quoi bon, puisque Dante, Pétrarque et Boccace les résument et les surpassent tous dans trois genres bien divers [14]? Aussi bien n'avons-nous pas la prétention de faire un cours de littérature, et notre excursion, déjà si longue dans ce domaine, est loin d'être terminée. Après la Provence, le Languedoc et l'Italie, l'Espagne nous attend encore, et puis le Nord qui va réclamer une place tous les jours plus grande et plus importante.

Nous avons déjà parlé du *Cid* et nous y reviendrons encore, car ce poème est pendant plusieurs siècles, le plus beau, et presque le seul aliment de la littérature espagnole.

Le héros des Espagnes, qui contribua tant à

fonder, à étendre et à consolider la monarchie, se trouve lié à tous les souvenirs de gloire, d'amour et de chevalerie de la nation. Le poème qui retrace ses actions est écrit sans prétention, sans art, mais admirable de naïveté et de force, il caractérise parfaitement les hommes de ce temps, il nous fait vivre avec eux et nous séduit d'autant plus que telle n'est pas son ambition.

Sous le rapport du style, le poème du *Cid* mérite moins d'éloges: comme l'œuvre de Dante il était en harmonie avec les mœurs de sa nation, mais il ne contribua pas le moins du monde à former la langue qui avait fait, un siècle après, de remarquables progrès. Il n'est guère possible d'en juger par quelques vers; néanmoins nous en citerons, ne fût-ce que pour donner un spécimen de la poésie de chaque nation. Nous trouverons, dans Gonzalo de Berceo, une peinture du jugement dernier, dans laquelle il nomme Dieu l'*alcade justicier*, et il dépeint une bataille rangée des pierres qui s'entre-briseront comme du sel et sous lesquelles périra le genre humain... Mais quelle que soit la magnificence de cette singulière poésie, fort renommée en Espagne, nous préférons citer un morceau de Juan d'Astorga qui écrivait vers 1250, et qui a laissé un poème en l'honneur du héros, du conquérant héritier de la renommée du

Cid, car il faut absolument à l'Espagne un héros à célébrer, et faute d'autre, on était remonté jusqu'au conquérant de l'Asie, jusqu'à Alexandre, *le plus grand des chevaliers errants*.

Dans ce poème brillent éparses, au milieu des plus risibles anachronismes, quelques beautés vraiment épiques. Le début est pompeux :

« Quiero leer un libro de un noble rey pagano,
Que fue de grand esforcio, de corazon lozano;
Conquisto tod'el mundo, metiol'so su mano... »

On remarque surtout la description des armes de Darius, qui, à moins d'être une heureuse rencontre avec Homère et Virgile, semble indiquer dans l'auteur la connaissance de ces maîtres du genre; la description de Babylone, décrite avec une certaine magnificence; celle de la tente d'Alexandre, autour de laquelle étaient peints les douze mois de l'année; enfin des sentences morales jetées au milieu du récit. Je citerai de préférence, à cause de leur brièveté, les premières strophes de la peinture des mois :

... « Estabo don Janero a todas partes catando,
Cercado de ceniza sus cepos acarreando,
Tenie gruesas gallinas, estabalas asando;
Estaba de la percha longanizas tirando.

« Estaba don Febrero sos manos calentando,
Oras facie sol, oras sarraceando
Verano é invierno ibalos destremando,
Porque era mas chico seiese querellando.

« Marcio habie grant priesa de sus vinnas labrar,
Priesa de podadores, e priesa de cavar;
Los dias é las noches facieles iguar;
Facie aves é bestias en zelo entrar.

« Abril sacaba huestes para in guerrear,
Ca habie alcazéres grandes ya por segar;
Facie meter las vinnas pora vino levar,
Crecer mieses é yervas, los dias alongar.

« Sedie el mes de Mayo coronado de flores,
Afeytando los campos de diversas colores,
Organeando las Mayas é cantando de amores,
Espigando las mieses que sembran labradores. »

A l'époque de Lorenzo, la prose, qui a toujours eu la poésie pour aînée chez toutes les nations de la terre, sans doute parce que chez les hommes l'imagination devance la raison, marchait déjà sa rivale. Pendant la formation des nouveaux idiomes, le latin était toujours resté la langue écrite, la langue politique et judiciaire, et la langue des sciences. C'était en latin qu'étaient rédigés les traités, les lois, les chartes, les priviléges, les jugements, les actes de toute espèce;

c'était en latin que le moine de Silas avait écrit sa vieille chronique; que Lucas, évêque de Tuy, l'avait continuée jusqu'à la mort de Bérengère, femme d'Alphonse IX; que le célèbre Rodrigo Ximenez de Rada, archevêque et général, avait écrit, dans ses quartiers d'hiver, l'histoire des Goths, celle des Alains, des Suèves et des Vandales, celle des Romains et celle des Arabes; que Pedro Juan, savant médecin portugais, qui devint archevêque de Braga et pape, sous le nom de Jean XXI, avait écrit son *Thesaurus pauperum*, et d'autres ouvrages d'hygiène et de philosophie médicale. Ce fut saint Ferdinand qui permit le premier l'usage du *romance*, ou langue vulgaire, dans les actes publics et privés, à peu près dans le même temps que Philippe-Auguste permettait, en France, l'usage du Français [15].

De la loi, la prose passa aussitôt dans les lettres; le roi Alphonse X, qui s'occupait à la fois et avec bonheur, d'administration, de sciences et de littérature, la popularisa encore vers la fin du treizième siècle, mais la littérature, la vraie littérature, fut morte jusqu'au quinzième siècle. Il semble que pour naître et se développer, son génie attendit la découverte d'un monde. Jusque là, nous l'avons dit, le Cid occupe tout. Il

y a des chroniques du Cid; plus tard le poème du Cid; plus tard, enfin, les romances du Cid. Toujours lui, toujours cette noble et grande figure faite à l'image de l'Espagne du douzième siècle, et sur laquelle a voulu se modeler l'Espagne des siècles suivants.

Avant d'en finir avec le midi, un mot encore sur la littérature du Bas-Empire. L'histoire, les traités religieux et la critique savante, sont les seuls éléments des lettres grecques de cette époque. Pendant que l'empire s'écroulait de vétusté, Zonare compilait ses Annales depuis les temps les plus reculés jusqu'à Alexis Comnène; Nicéphore écrivit une *Histoire des affaires de Bysance;* l'évêque de Thessalonique, Eustathe, donnait un Commentaire sur Homère, et d'autres auteurs, plus obscurs, suivaient leurs traces. Le quatorzième siècle, qui précéda de peu la ruine de Constantinople, donna aux lettres Jean Cantacusène et Nicéphore Grégoras, qui ont laissé des ouvrages historiques, bibliques, dogmatiques et philologiques, oubliés comme tant d'autres laborieuses conceptions du moyen âge [16].

Avant d'entreprendre l'étude des littératures du nord, il est bon de se fixer sur la langue. Nous avons déjà donné des fragments de quelques

morceaux historiques ou littéraires desneuvième, dixième et onzième siècles, nous continuons cette revue; et d'abord nous trouvons la vie de sainte Bathilde, reine de France, traduite du latin en romans, vers la fin du douzième siècle. En voici le début :

« Beneois soit nostres sires qui voulroit que cascuns hom fust saus et que cascuns veni à la connissanche de se vérité. Sons nons doit être glorefiés en totes coses : car il fait des petits grans, et des fous saiges et des poures riches : Si come nos veons qu'il est aempli en ceste glorieuse Royne, me Dame saincte Balthalt de la cui vie nos volons un peu parler a lonnor et a la gloire nostre Seigneur.

« Cheste Dame fut née de Sessoigne et estraite de royal lignie et fu en sa jonece ravie des mescreans..... »

Nous donnerons pour le treizième siècle, une formule de convocation de l'arrière-ban, faite en 1241, au nom du prince Alphonse, frère de saint Louis.

« Nostre ame et feal en nom de Dieu a vos me recommande tant que fair se puet, ci nos faizons sauer que noyze soit mue entre nostre cosein de la marche e nos, e auons talent de ly mouer guerre e debat efondre o leide de notre seigno le rey; preceu uos mandons que a vostre poer ueignez a nos o to harneis que a cheualer aparteint; et a ceu ne faiglez, e nos vos a scauros grés et de tot nostre poer e cheuance no lo cognoistrons tant e si fort que seré contant de nos. Donné a Poeters, le jor dauant la Tiphaine, M. CCXLI, *signé* Alphons. »

Et, enfin, pour le quatorzième siècle, nous citerons l'extrait d'une ordonnance de l'évêque de Metz, Adhémar, du 16 septembre 1332, qui est un appendice aux conciles de cette époque dont elle fait connaître les mœurs.

D'après cette ordonnance il est défendu aux moines :

« 1° De porter des solers destranchiés com cheualiers, des chausses de colour, des robes des pous preciouses et sintes de sintures d'argent auec las ou nowes de soie si estroits com damoiselles, et des flos tant qu'ils puissent couurir leurs espaules.

« 2° De cheuaucer à grans espées com ung conte les iambes descouvertes.

« 3° D'aller de neu et de ior en place commune, en nosses, en danses et en aultre leus que ne sont mie a dire.

« 4° De menjuer en iardin auec femmes secolieres et nonains a grant foison de menestriés....... »

Quelques progrès se font sentir dans ces trois fragments, mais ils sont peu de chose avant le seizième siècle. Voici un fragment d'un autre genre, il est assez curieux pour être rapporté. Ce sont des vers chantés et récités en l'honneur de la Vierge. Le latin est noté en plain-chant :

« De chanter m'est pris envie
De Regina cœlorum
Qui porta le fruit de vie
Cibaria justorum

Panis laus angelorum
Qui surtouz a seignorie
In aula beatorum.

Seinte Vierge nete et pure
Sine viri macula
Flor de toute créature
Populorum gloria
Domini puerpera
Porta le Dieu de nature
Absque violencia.

C'est le roi de majesté
Splendor etenim Patris
Qui couvrit sa déité
In nube claritatis
In utero virginis
Vesti notre humanité
Ut esset passibilis.

Cil qui por nous vost morir
Caritate nimia
De ses cieux vint nous servir
Dulcia servitia,
De patris sententia
Vost son service accomplir
In obediencia.

Bele et bonne, preuz et sage.
Decorata virtutum.
Sanz pechié d'ome et sans tache
Concepisti Filium.

Redemptorem gentium :
Pour l'amor d'un vein lignage
Solvit mortis debitum.

Il fut lié à l'estache
Trictus diris vinculis
Es battu par grant ostage
Acerrimis flagellis
Corpus fluens sanguinis
En sa mort soust le doumage
Nursu primi hominis.

En la croiz fut mis le sire
Immolandus populis
Peine soustint et martire
A perfidis Judæis
Repletus ob propriis
Lequel sanz fiel et sanz ire
Devoratur a lupis.

Des langues, des denz agues,
Percusserunt dominum
Comme glaives es molues
Clamantes contra illum
Crucifigerunt eum,
Au cuer li sant enbatues
Secundum psalmum septimum.

L'ire i fut de lor courage
Ad instar serpentium
Pleine de mortel ostrage
Quasi virus aspidum

Fremens adversus Deum
Por l'angoisse de leur rage
Crucifixerunt Jesum.

Li doux costé li percierent
Gens misera, crudelis
Et le cors li despecierent
Virgatum corrigiis
Afflictus miseriis
Le seint chief li transpercerent
Corone aculeis.

Les durs clos, la cruel lance
Sustinuit fortiter
Et mit son cors en balance
In cruce viriliter
Transmiserabiliter
Soufri despiz et vitance
Pro nobis humiliter.

Quant la Vierge reguarda
Filium quem genuit
Tremuerunt viscera
Angustia doluit
Gladiis pertransivit
Son cuer et s'ame perça
Plusquam martis fuit.

Dame de glaive enavrée
In corde maternali
Mere de deul acourée
In morte horribili

Secundum dictum justi
Fu la parole aurée
In ore prophetali.

Les plaies ensanglantées
Torquentes cor virginis
Entame li sont entrées
Repleto angustiis
In passione crucis
Li furent représentées
In angore doloris.

Trop ot dolor ot hontage
Propter genus humanum
Par enfer fist son passage
Visitare populum
Fraude fracta demonum
Qui se seoit en l'umbrage
Inferni tenebrarum.

Molt nous a fait davantage
Sanctus Pater luminum
Qui son Filz mist en servage
Pro salute hominum
Liberavit miserum
Par son sanc mist hors lotage
Spoliavit infernum.

Nous devrions bien remambrer
Tale beneficium
Que nous pusson eschiver
Mortale periculum

Per crucis patibulum
Vous vot le filz rapeler
Intra paternam domum.

Cil qui est en voie et vie
Veritas remedium
Nous doint conseil et aidie
Nunc et in perpetuum
Fons dulcedo dulcium
Nous maint en sa compaignie
Ad eternum gaudium. »
Amen.

Le livre du treizième siècle, dans le nord, c'est le *Roman de la Rose.* On voit alors l'antiquité se faire jour et pénétrer cette littérature rude et vierge. Le *Roman de la Rose* qu'on serait souvent tenté de croire original, n'est que la glose de l'*Art d'aimer* d'Ovide, entremêlé d'abstractions théologiques et de subtilités scolastiques; car ici comme ailleurs, la théologie, la scolastique et l'esprit chevaleresque sont partout, se mêlent à tout. Le sujet de ce poème allégorique, divisé en cent chapitres, est une rose que l'*amant* ambitionne de cueillir; *amour, bel accueil, franchise, déduit, pitié*, etc., favorisent son entreprise sans cesse renversée par *faux-semblant, jalousie, dangier,* et autres... Le poète Guillaume de Lorris, est lui-même le héros de son épopée amou-

reuse, que de nombreux épisodes et de longues digressions sérieuses viennent trop souvent refroidir. Enfin l'amant cueille la rose et l'ouvrage finit.

Le voile de l'allégorie est transparent et se ressent de la liberté des mœurs du temps. Ce roman contient plus de vingt-deux mille vers de huit syllabes, et fut l'ouvrage de deux poètes qui y travaillèrent successivement. Guillaume de Lorris avait d'abord choisi et traité le sujet; quarante ans après sa mort, Jehan de Meung, surnommé *Clopinel*, entreprit de le continuer, mais sur un plan beaucoup plus vaste. Ce poète avait de l'imagination et de l'érudition; il abusa de l'une et de l'autre. Guillaume de Lorris n'avait point dépassé les bornes de la décence; son continuateur, non seulement les franchit, mais encore n'hésita point à s'applaudir de son audace, et même il l'érigea en principe.

Ce fut vraisemblablement lors de la publication du roman entier, tel qu'il avait été continué ou arrangé par Jehan de Meung, que commencèrent les critiques et les censures.

On reprochait à l'auteur d'avoir fait la satire de la plupart des rangs de la société, et surtout d'avoir offensé les mœurs par la licence des pensées, des descriptions et des images. Mais alors,

comme à d'autres époques, ces justes sujets de plainte étaient loin de nuire à la vogue de l'ouvrage; il a été reconnu que l'une des causes du succès du Roman de la Rose, ce furent les reproches mêmes, les accusations qui le dénoncèrent comme scandaleux. Les moines et les dames y sont surtout maltraités [17].

En résumé, des peintures gracieuses, des traits satiriques, des allégories fort libres, un style toujours facile et parfois élégant, furent les principales causes du succès de cet ouvrage, succès qui se prolongea si long-temps, qu'un siècle après la publication du Roman de la Rose, un docteur recommandable par son érudition, son éloquence et son caractère, le célèbre Gerson crut servir la religion et la morale, en attaquant directement ce poème, qui était encore très répandu et très goûté.

Telle était cependant l'influence que l'ouvrage attaqué avait exercée sur la littérature, que son terrible antagoniste et d'autres adversaires, qui parurent tour-à-tour, s'asservirent eux-mêmes aux formes poétiques, que l'auteur du Roman de la rose avait introduites ou mises à la mode [18].

L'écrit du docteur Gerson, dit M. Raynouard, est intitulé : J. Gersonii, *doctoris et cancellarii Parisiensis*, *Tractatus contra* Romancium de

Rosa, *qui ad illicitam venerem et libidinosum amorem utriusque statûs homines quodam libello excitabat.*

On voit dans ce traité que le célèbre chancelier de l'université crut un matin (le 18 mai de l'an 1402) un peu avant son réveil, s'élever à la cour de la *Sainte chrétienté.*

La *Justice*, siégeant sur le trône de l'*Équité*, était soutenue par la *Vérité* et par la *Miséricorde;* à l'entour s'étendait sa noble compagnie, la milice et le baronnage de toutes les vertus telles que la *Charité*, la *Force*, l'*Humilité*, la *Tempérance*, etc. L'*Esprit subtil*, joint à la *Raison*, était le chef du conseil, et avait la *Prudence* et la *Science* pour secrétaires; la Foi chrétienne et la Sagesse divine formaient le conseil étroit ou secret; la *Mémoire*, la *Prévoyance*, le *Bon sens*, et plusieurs autres personnages, étaient des auxiliaires; l'*Éloquence théologique* servait d'avocat, et le promoteur des causes, c'était la *Conscience.*

Il vit tout-à-coup la *Conscience* se lever et présenter la plainte de la *Chasteté*, car la *Chastete* elle-même n'eût jamais voulu rien dire, ni même rien penser de déshonnête...

Gerson n'employa pas seulement cette forme si goûtée alors, il attaqua le Roman de la Rose

en chaire, et s'élevant contre les libertins qui citaient cet ouvrage comme autorité, à *l'effet de lire et de prononcer des mots malhonnêtes et licencieux :* « Hommes sages, s'écriait-il, arrachez ce livre dangereux des mains de vos fils et de vos filles. Si je possédais un exemplaire du Roman de la Rose, et qu'il fût unique, valût-il mille livres d'argent, je le brûlerais... » Après cela, on nous pardonnera de ne point en citer de fragment...

Les chroniques de Froissard sont, avec l'œuvre de Nangis et de *Clopinel,* le monument le plus curieux de l'époque, celui qui en réfléchit le plus complètement et le plus naïvement les mœurs prises du côté sérieux et du côté romanesque, la politique, la vie sociale tout entière. Si le Roman de la Rose est le roman du treizième siècle, la chronique de Froissard en est l'histoire; histoire sans plan, sans choix, sans critique, sans méthode, sans idée générale ; mais histoire pleine d'intérêt, parce qu'elle a de la vie et de la naïveté. Les événements européens de cette époque sont intéressants et importants. L'histoire naquit des événements ; ainsi pendant que Villani s'élève en Italie, qu'Ayala porte dans les chroniques espagnoles son naturel âpre et son éloquence nue, Froissard raconte en France ; il se fait lire et écouter avec charme.

Quel était Froissard ? Un homme d'Église, un bon chanoine de basse extraction, et cependant ses poésies ne sont que récits de guerre et d'amour. Mais il faut prendre le quatorzième siècle comme il est, et ne pas s'effaroucher de voir un clerc faire un volume de poésies galantes, ne rester en place nulle part, être toujours à la suite des fêtes et des noces, mener joyeuse vie et laisser son argent chez les taverniers... Tout cela, nous l'avons déjà vu par les actes des conciles, était alors fort simple. Il ne cherche d'ailleurs pas à s'en défendre. Voici ce qu'il écrit lui-même, avant que l'envie le prît de se faire *historien errant :*

« Au boire je prends grant plaisir :
Aussi fai-je en beaus draps vestir.
En viande fresche et nouvelle,
Quant à table me voy servir,
Mon esperit se renouvelle.
Violettes en leurs saisons,
Et roses blanches et vermeilles
Voy volentiers ; car c'est raisons ;
Et chambres pleines de candeilles,
Jeux et danses et longues veilles,
Et beaus licts pour li rafreschir,
Et au couchier, pour mieulx dormir,
Épices, clairet et rocelle ;
En toutes ces choses veïr
Mon esperit se renouvelle. »

Ces vers ont un charme naïf et gai qui se retrouve dans ses chroniques : « Je suis historien, disait-il en se présentant dans les châteaux et les chaumières, les villes et les hameaux ; je suis historien, racontez et j'écouterai. » Et il faisait des questions sur toutes choses, et toutes choses lui étaient dites...

Froissart parcourut la France, la Hollande, l'Angleterre, l'Italie et d'autres pays, monté sur un bon cheval, et menant souvent en laisse de grands levriers, partout fêté et choyé, partout interrogeant et écrivant... C'est ainsi que nous sont advenus ces précieuses chroniques qui nous égaient encore au bout de cinq cents ans, et qui nous font passer tant de longues soirées d'hiver [19].

La France, dit avec raison M. Villemain, est trop mêlée à l'Angleterre dans le quatorzième siècle pour que nous puissions bien connaître la littérature de l'un de ces pays, sans étudier celle de l'autre. Ce contact perpétuel d'alliance et d'hostilités pendant plusieurs siècles est un des grands spectacles du moyen âge. Vit-on jamais en effet deux pays, se détestant davantage, plus intimement unis? La langue, les lois, les usages, les familles françaises occupent le sol anglais avec Guillaume; la nation anglo-normande possède à son tour une

partie de la France, et voit son roi couronné dans Paris.

Durant ce long intervalle et cette lutte opiniâtre qui change de terrain, les langues indigènes des deux pays se sont mêlées ; le français a d'abord prévalu comme langue du vainqueur, et comme langue savante ; puis le vieil idiome anglais a refleuri sur la souche teutonique, d'abord tout ébranlée par le glaive des Angevins et des Poitevins qui suivaient Guillaume.

Les divers genres de la poésie anglaise sont les fabliaux satiriques, dictés par les conquérants contre les moines du pays, les poésies religieuses, les légendes destinées à lutter contre l'invasion guerrière ecclésiastique et civile des Normands ; les poésies populaires à la gloire des plus hardis braconniers ; mais rien ne marque encore la naissance d'une littérature ; les romans de chevalerie sont les seuls ouvrages de quelque importance. Encore la poésie en était-elle rude et sans aucun art.

Ce n'est qu'au milieu du quatorzième siècle que la littérature anglaise possède enfin un écrivain en qui l'on ne peut méconnaître l'art de conter et ce mélange d'érudition et de naïveté qui rend si piquants les écrivains français de la même époque.

Chaucer, né à Londres en 1328, fut d'abord

page d'Édouard III, et entra ensuite dans la diplomatie, qui lui donna l'occasion de voir en Italie les trois grands écrivains du siècle. Homme du nord, il vint puiser à la belle civilisation du midi: il emprunta à Boccace, il emprunta à Pétrarque, et fut à son tour, en faisant la parodie des romans de chevalerie, le précurseur de Cervantes.

Son seul rival de gloire Gower faisait alors paraître un grand ouvrage en trois parties: *speculum meditantis — vox clamantis — confessio amantis*. C'est un poème polyglotte, écrit en français en latin, en anglais, et parfaitement ennuyeux dans les trois langues. C'est de la poésie scolastique, sorte de réponse de Gower à Richard II, qui lui demandait *du nouveau*. Le poète répondit à l'invitation en envoyant trente mille vers!.. Le sujet est un dialogue entre un amant et un confesseur. Ce confesseur est un prêtre de Vénus déguisé, qui s'appelle *Génius*. Ceci conduit à une analyse approfondie des sentiments de l'amoureux pénitent, et, dans les entr'actes de sa confession sentimentale, il lui glisse un cours de scolastique. Enfin la scène se termine par un trait assez comique: cette confession se prolonge tellement que les années s'écoulent, et, près de l'absolution, le pénitent perd patience, et déclare qu'il est tel-

lement vieux, que sa belle maîtresse lui est à peu près indifférente. Toute négociation se trouve alors rompue, et le poème finit.

Rien n'est en effet plus original, et Richard II dut être satisfait.

Après ces deux poètes, rien de réellement grand et puissant n'existe dans la littérature anglaise dont le grand monument ne commence qu'à la réforme. Peut-être Robert Langland, Jean Barber et quelques autres méritaient-ils une place dans cette revue, mais notre marche est trop rapide pour nous arrêter si souvent et pour si peu. Dans ce coup d'œil à vol d'oiseau, les sommités seules sont aperçues. — Entrons maintenant dans l'Allemagne.

Les Croisés revenaient de la Palestine, ils avaient parcouru le midi de l'Europe, ils s'étaient imprégnés des fables orientales et des poésies provençales, ils rapportèrent toutes leurs impressions dans la rêveuse Allemagne, et la littérature Souabe, jusque là somnolente, s'éveilla à ce concert disparate et singulier.

La poésie fut alors un mélange de chants d'amour empruntés à la Provence, de récits chevaleresques pris à Jérusalem, et de philosophie, de sèche et froide scolastique importée des villes savantes de l'Europe.

Au milieu de cette littérature d'emprunt et qui appartient à la haute classe de la société, des chants populaires se font entendre et seuls conservent un caractère national.

Le monument le plus imposant des poésies réellement allemandes, c'est le fameux poème des *Niebelungen;* les critiques modernes de l'Allemagne s'accordent à l'attribuer à Conrard de Wurtzbourg, l'un des plus célèbres *minnesinger* qui vivait sous le règne d'Adolphe de Nassau. Le poème des *Niebelungen* n'est pas, comme presque tous les ouvrages épiques de l'époque, un mélange de contes accumulés sans goût, sans ordre, et sans but marqué: une idée fondamentale préside à cette conception; elle se montre à toutes les pages du poème, et en opère le dénoûment. Un brave chevalier a succombé en vengeant la fierté offensée de sa maîtresse. L'amour anime celle-ci à la vengeance, et ne lui laisse aucun repos, jusqu'à ce qu'elle ait immolé dans son ressentiment, et avec la plus horrible cruauté, tout ce qui s'oppose à ses desseins, innocents ou coupables, adversaires ou amis: tel est le nœud de ce poème qui se développe dans une double suite d'événements bizarres et d'aventures extraordinaires. L'analyse complète de cet ouvrage, pourrait seule faire connaître avec quel génie le poète a traité ce sujet,

la force et la naïveté des caractères qu'il a mis en scène, la variété et la richesse de ses tableaux, et cependant sa simplicité vraiment homérique. La rudesse de cette vieille poésie romantique, pourrait choquer, il est vrai, les esprits si délicats de cette époque; mais l'homme supérieur, et le poète surtout, découvriraient mille beautés sous cette écorce grossière.

Je ne dirai rien du *Livre des Héros*, recueil de récits chevaleresques, qui font suite aux *Niebelungen* et les complettent, non plus que d'autres poèmes moins célèbres.

Le siècle des Souabes fut moins fécond en prosateurs qu'en poètes. Le langage souabe, en usage dans la poésie, n'était cependant pas devenu d'un usage général en Allemagne, dès l'époque où les *minnesinger* commencèrent à se faire connaître. Il paraît que, sous l'empereur Frédéric II, qui fit publier, en 1235, la paix publique en langue allemande, on s'efforça d'établir un langage commun à tous les peuples de l'Allemagne. C'est dans ce temps que le *Miroir de Saxe*, ou droit public des Saxons, fut publié par Ecke ou Eike de Repgow, qui avait d'abord composé ce recueil en langue latine.

Parlerons-nous des Hongrois encore dans l'enfance, de leur littérature si lente à se développer

au milieu des guerres incessantes qu'ils eurent à soutenir contre les Allemands, les Grecs, les Vénitiens et les Bulgares? Toutefois la civilisation se fit jour sous la dynastie de Louis-le-Grand. Ce prince, aimé des Hongrois, fonda la première université à Funfkirchen, en 1367; la langue hongroise devint d'un usage général à la cour; plusieurs villes s'agrandirent sous son règne, et de simples citoyens reçurent des lettres de noblesse. Mathias Corvin, le plus grand roi de la Hongrie, seconda ce mouvement, et bientôt, en dépit des luttes criminelles qu'il eut à soutenir contre l'empereur, la Bohême, la Pologne et la Turquie, les arts et les sciences, qu'il cultivait lui-même, fleurirent sous son règne. Sa mort arrêta de nouveau la marche du progrès. Ce fut en vain que Ferdinand Ier, frère de Charles V, mettait un terme aux guerres civiles, en assurant la couronne à la maison de Habsbourg, les disputes savantes des sectaires religieux, qui bientôt se changèrent en querelles sanglantes, entravèrent la civilisation. Cet état continua jusque sous le règne de Joseph Ier, mais alors les victoires du prince Eugène sur les Turcs, le règne de Marie-Thérèse et celui de Joseph II, donnèrent une ère nouvelle à la Hongrie, en y rétablissant l'ordre et la sûreté.

Cependant, au milieu de cette longue nuit, nous voyons briller quelques éclairs : la poésie est honorée et cultivée par les grands ; des chansons guerrières, des airs nationaux, composés dans les différents dialectes des tribus hongroises, sont chantés à la cour. Les riches s'attachent les trouvères, les enrichissent par leurs largesses et leur donnent des terres. La coutume de chanter pendant les repas se conserva jusqu'au quinzième siècle : ces chants étaient généralement des sujets guerriers, et quelquefois des sujets religieux. Les seuls qui nous restent sont un hymne à la Vierge, et un chant en l'honneur du roi Zadislaus [20].

Quel était à cette époque l'état du théâtre ? Quels progrès a-t-il faits depuis Hrowista, et les mystères du onzième siècle ?

Après ces premiers essais, après les épîtres farcies et le drame hiératique appliqué à des sujets temporels, on vit le drame hiératique composé et représenté par des laïques hors de l'Église. Le premier exemple de ce fait important dans l'histoire de l'art, se trouve dans le lieu le plus voisin du sanctuaire, dans les écoles annexées aux évêchés, aux couvents, mais tenues par des laïques.

Avant que le théâtre reçût seulement en germe la forme que nous lui voyons, il a passé par bien

des essais, des tâtonnements et des épreuves. De même que l'art hiératique s'était divisé en deux branches, l'une sérieuse, l'autre grotesque, de même les artistes confrères se partagèrent en deux camps, les *confréries sérieuses* et les *confréries comiques*. La plus ancienne de ces dernières, c'est *le Royaume* ou *Confrérie de la Bazoche*. La fondation de cette société, date de la fin du treizième ou du commencement du quatorzième siècle, alors que le parlement de Paris devint sédentaire. En 1285 selon les uns, en 1303 selon d'autres, les procureurs, qui étaient encore en petit nombre, obtinrent la permission de prendre des jeunes gens pour leur servir d'aides; on les nomma *clercs*. Ce titre se donnait alors aux laïques tant soit peu lettrés et même aux étudiants des universités. Philippe-le-Bel accorda à cette corporation de jeunes clercs à peu près les mêmes priviléges dont jouissaient les autres corporations, savoir, le droit de se nommer un chef annuel portant le nom de *Roi*, et le droit de se juger entre eux. De là la juridiction de la *Bazoche*.

Sous le règne de Charles VI, vers 1380, se forma la société des enfants de Sans-Souci dont le chef prenait le titre de Prince des Sots. C'est de cette confrérie que vinrent les *Sottises* ou *Soties*. Après les sociétés des *Sots*, vinrent les sociétés

des *Fous*. Il y avait là le *Prince des Fous*, *le Prince d'Amour*, *le Prince de la Rhétorique*, etc..... Aux pièces représentées se joignaient des courses d'ânes, des courses de femmes nues et *autres jeux aussi divertissants*, dans lesquels le burlesque surpassait encore l'indécence. On en jugera par les deux faits suivants empruntés à l'Allemagne et à la Provence vers la fin du quatorzième siècle.

Une fête fut instituée à Nuremberg par un brevet de l'empereur Charles V pour récompenser la communauté des bouchers et celle des couteliers qui, seuls dans une émeute, étaient restés fidèles à l'empereur. Dans les premières années la cérémonie avait de la gravité, et ne consistait qu'en une espèce de danse avec des épées nues. Mais elle dégénéra bientôt en une danse et une course grotesques. Les danseurs se tenaient liés au moyen d'anneaux de cuir sous la forme de saucissons. Plus tard on y ajouta une course. Quelques hommes masqués, travestis en fous de cour, marchaient en tête; ils étaient suivis par un homme pareillement en habit de fou qui portait un grand sac plein de noisettes qu'il jetait aux enfants. Après lui venait un homme à cheval portant une corbeille remplie d'œufs, qui, vidés auparavant, contenaient de l'eau de roses. Lorsqu'il

rencontrait une femme, ou qu'il en apercevait une à la croisée, il lui jetait un œuf, qui, cassé en tombant, répandait au loin une *agréable* odeur. Puis venaient les hommes du *Schenbart* avec leurs patrons, leurs capitaines et leurs musiciens. Leur habit était presque toujours de la même forme, mais la couleur en variait tous les ans; quelquefois il s'y mêlait quelques masques grotesques, des hommes avec des têtes de loup, une femme dont l'habit était fait avec des marrons. Le cortége se terminait ordinairement par un *enfer*, c'est-à-dire une machine qui contenait un feu d'artifice destiné à être tiré devant l'hôtel-de-ville à la fin de la fête. Plus tard, elle s'augmenta encore d'une espèce de carrousel appelé *Gesellenstechen* (carrousel de garçon). Les bouchers, au lieu d'anneaux de cuir, confectionnèrent de véritables andouilles d'une étendue demesurée. La dernière qu'ils firent en 1658, avait six cent cinquante-huit aunes de longueur. Ces folies étaient fréquentes dans les villes d'Allemagne pendant le carnaval. Les bouchers de Kœnisberg portèrent en triomphe, au carnaval de 1583, une andouille longue de cinq cent quatre-vingt-seize aunes, pesant quatre cent trente-quatre livres; elle fut portée par quatre-vingt-onze garçons bouchers sur des fourches de bois; mais la plus

monstrueuse fut celle de l'an 1691 ; elle avait mille cinq aunes, pesait près de neuf cents livres; elle fut portée au son de la musique, et mangée avec la corporation des boulangers qui, piqués d'une noble émulation, avaient fait des pains de cinq aunes chacun.

Passons de Nuremberg à Aix : le roi René fatigué de combats et de défaites s'était retiré dans la Provence, et tâchait d'y vivre joyeusement. Les cérémonies extraordinaires étaient fort de son goût, et l'on ne sait trop ce qui lui a donné l'idée de la bizarre procession qu'il inventa pour Aix. Il faudrait un volume *in-folio* pour décrire convenablement cette procession, qui avait lieu à l'époque de la Fête-Dieu, et se continuait pendant huit jours. Le *prince d'amour*, avec son habit de moire et d'or, sa toque de velours et de plumes, sa fraise de dentelles, son épée de soie et de diamants, représentait le corps de la noblesse; après lui, le *roi de la Bazoche*, roi de serge et d'hermine, représentait la justice; *l'abbé de la ville*, la bourgeoisie : ces trois chefs avaient chacun sa cour, ses officiers et ses hérauts d'armes. La cérémonie, divisée en scènes dialoguées, en intermèdes, en jeux et en danses, s'ouvrait par un pas d'armes. Le vieil olympe défilait le premier, *Jupiter, Mars, Silène* sur son tonneau, *Hercule*

avec sa massue, les Faunes et les Naïades, l'Écriture sainte marchait avec les rois Mages guidés par leur étoile; les apôtres, la *reine de Saba*, accompagnée d'un estafier qui portait un château de carton planté au bout d'une épée; *Hérode* tourmenté par une phalange de diables, puis arrivaient les épisodes politiques, c'étaient les *Razats*, célèbres dans les guerres intestines de la Provence. Le duc et la duchesse d'Urbin, contre qui René avait des motifs particuliers de haine, étaient livrés à la risée publique, juchés sur des ânes et ridiculement accoutrés. Ensuite venaient les jeux les plus populaires en Provence, tels que le *jeu du chat*, *le jeu des chevaux frisques*, et quelques autres; chaque groupe, chaque escouade s'arrêtait quand le moment était venu, jouait sa scène, disait son mot, chantait sa chanson, et dansait dans son ballet. Le clergé, le parlement et tous les dignitaires de la ville assistaient à la procession et y prenaient part.

Revenons au théâtre: c'est à Padoue, en 1243, que l'on trouve la première indication d'un mystère joué en plein air; on les retrouve à Limoges en 1290, à *Civita Vecchia* en 1304, à Chester en 1268, et plus tard à Yorck, Coventry, etc.

Les théâtres du quatorzième siècle, établis en

plein vent, avaient à peu près la même forme que ceux d'aujourd'hui; mais le fond était différent; plusieurs échafauds, nommés *établis*, les remplissaient. Voici comment un auteur contemporain décrit ces *établis*. Pour un mystère de l'Incarnation et de la Nativité, représenté à Rouen en 1474. « Premièrement est paradis ouvert faict en la manière de throsne et reçons d'or tout autour. Au milieu duquel est Dieu en une chaire parée et au côté dextre de lui *paix*, et soubz elle *miséricorde*, au censtre *justice*, 'et soubs elle *vérité*, et tout autour d'elle neuf ordres d'anges les uns sur les autres;

« La maison des parents de Notre-Dame;

« Son oratoire;

« La crèche èz bœufs;

« Enfer faict en manière d'une grande gueulle se cloant et ouvrant quand besoin est. »

Sur les côtés de ce même théâtre, étaient des espèces de gradins en forme de chaises, sur lesquels les acteurs s'asseyaient lorsqu'ils avaient joué leur scène. Jamais ils ne disparaissaient aux yeux des spectateurs qu'ils n'eussent achevé leurs rôles. Ainsi lorsque le mystère commençait, les spectateurs voyaient sur-le-champ tous ceux qui devaient y jouer. Une espèce de niche avec des rideaux formait une chambre, et cette chambre

servait à cacher aux spectateurs certains détails qu'on ne pouvait leur présenter, tels que l'accouchement de sainte Anne, etc. [21].

Les idées les plus extravagantes semblaient s'être donné rendez-vous à cette époque; aux danses obscènes des vivants, on mêla les danses des morts. Quand les confréries exploitèrent les arts et le théâtre, autrefois réservés au clergé seul, elles s'emparèrent de ces danses des morts comme des autres sujets de drames, et les exécutèrent dans les cimetières malgré les protestations du clergé et la défense réitérée des conciles [22].

On trouve dans un manuscrit de la Bibliothèque royale, un catalogue fort curieux des mystères ou drames représentés par les confréries aux treizième et quatorzième siècles. Ce recueil forme deux volumes in-folio. Nous nous contenterons d'en citer les sujets les plus remarquables.

« 1° Cy commence un miracle de N.-D., d'un enfant qui fut donné au Dyable quand il fut engendré. *Personnages :* 1er et 2e dyable. — La voisine, saint Michel, saint Gabriel, le fils, deux sergents, deux cardinaux, le pape, trois hermites, Dieu, chœur des anges. T. I.

« 18° Une femme nommée Théodore par son pechié se met en habit d'homme, et, pour sa penance fayre, devient moyne, et fut tenu pour homme jusqu'après sa mort. T. I.

« 7° Comment la fille du roy de Hongrie se copa la main,

parce que son père la volait espouser (et un esturgeon la garda sept ans en ses molets). T. 2.

« 12° Cy commence un miracle de N.-D. et de sainte Baulheuck, femme du roi Clodoveus, que pour la rebellion de ses deux enfants leur fit cuire les jambes, et redevinrent religieux. T. 2.

En voilà bien assez pour connaître le genre de sujets qui se traitèrent sur les théâtres en plein vent. On y mêlait parfois comme intermèdes des processions d'animaux que le peuple aimait beaucoup. La plus originale est celle du hareng, qui se faisait à Rheims. Les chanoines étaient rangés sur deux files et tous traînaient un hareng qu'ils tenaient attaché par un ruban; chacun d'eux n'était occupé que du soin de marcher sur le hareng qui le précédait, et de sauver le sien des surprises de celui qui le suivait.

La procession du renard, s'il faut en croire Sauval, n'était pas moins célèbre à Paris. On voyait figurer au milieu du clergé un renard vêtu d'une espèce de surplis fait à sa taille, ayant la mitre et la tiare sur la tête. On avait le soin barbare de mettre de la volaille à sa portée. Cet animal, naturellement vorace, oubliait parfois ses pieuses fonctions pour se jeter sur les poules qu'il dévorait en présence des assistants. On assure que le roi Philippe-le-Bel aimait beaucoup cette procession; il prétendait que les ravages causés par

le renard étaient le symbole des vexations du pape, dont il se plaignait amèrement [23].

Tous ces détails qui tiennent plus à la peinture des mœurs qu'à celle du théâtre, achèvent de faire connaître l'esprit de l'époque, esprit moqueur, tourné au grotesque, à l'irréligion, esprit en travail, mais qui avait besoin que des génies supérieurs vinssent le féconder. Quant au théâtre en lui-même, on le voit, il a fait peu de progrès, il roule toujours autour d'un même cercle. Chaque classe de la société a le sien, théâtre de sacristie, théâtre de confréries, théâtre d'écoliers, théâtre de la noblesse, etc. Nous avons peu parlé de ce dernier, qui comportait moins de burlesque, et racontait surtout les aventures chevaleresques du temps.

Voici pour en finir sur ce sujet, les premières pages de la traduction d'un *drame aristocratique* flamand, de la fin du treizième siècle.

« Le jeu d'Esmorée, fils du roi de Sicile, traduit du flamand par M. Serrure.

Personnages. — *Le roi de Sicile ou le roi chrétien, la reine son épouse; Esmorée, leur fils unique; Robert, neveu du roi de Sicile; le roi de Damas ou le roi Maure; Damiette, sa fille; Placus, astrologue du roi de Damas. La scène se passe tantôt en Sicile et tantôt à Damas.*

Exposition du sujet. — « Autrefois régnait en Sicile un prince dont vous allez entendre des merveilles. Son épouse mit au

monde un fils. Le roi avait auprès de lui un méchant homme nommé Robert, le fils de son frère. C'était à lui que le royaume devait échoir, si le roi venait à mourir sans postérité ; mais la naissance de cet enfant excita dans la cour de Robert une colère et une jalousie implacables. Vous allez entendre ce qui advint au jeune homme ; comment Robert, en le vendant aux Sarrazins, le plongea dans l'infortune et l'affliction, et comment la mère, qui le porta dans son sein, vécut vingt ans privée de la lumière du soleil et des astres, sans que le sourire parût sur ses lèvres. Tout cela fut l'œuvre de Robert. Silence, et écoutez le commencement de cette histoire..... »

On ignore, et la date précise de la composition de ce drame, et le nom de la ville où il a été représenté. Mais il n'a pas été joué sur une place publique. L'épilogue nous apprend que le spectacle ne se bornait pas à un seul jour, puisqu'on engage le public à revenir le lendemain. C'est l'astrologue Placus qui parle:

« Que personne ne quitte sa place pour retourner chez lui, car nous allons jouer une *sottie*, qui sera courte. Cependant, si quelqu'un d'entre vous est pressé par la faim ou la soif, qu'il aille prendre des rafraîchissemens en descendant par cet escalier. Si vous vous êtes bien amusés, revenez tous demain [24]. »

Après ces considérations sur la littérature du nord et du midi de l'Europe, il nous reste peu de place à donner aux écrivains moins célèbres, mais

qui se sont cependant distingués. Nous avons déjà donné (dans les notes) la nomenclature chronologique des auteurs italiens. Nous la complèterons en compulsant, dans les bénédictins de Saint-Maur, dans la *bibliothèque sacrée*, et d'autres bibliographies, les noms des auteurs de ces trois siècles et les titres de leurs ouvrages [25].

Un seul de ces ouvrages mérite une place à part, le meilleur sorti de la main des hommes, l'IMITATION DE JÉSUS-CHRIST. Mais le nom de l'auteur est encore un problème. Cet admirable volume, le plus souvent réimprimé, le plus universellement traduit, est d'un auteur inconnu. On l'a attribué à J. Gerson, ce chancelier de l'université qui a si vivement combattu le *Roman de la Rose;* à Kempis, chanoine du mont Saint-Agnès; à saint Bernard, et à d'autres encore; mais la première supposition sans être certaine a acquis le plus grand degré de probabilité. Toujours est-il que cet anonyme était *réellement* chrétien, et par son amour, et par son génie, et par cette abnégation si peu commune.

L'IMITATION n'est ni un livre de dogmes, ni un livre d'interprétation. C'est seulement la plus touchante effusion de l'âme chrétienne, plongée dans la contemplation de son Dieu. L'amour le plus épuré, celui de la créature pour le créateur,

n'a jamais parlé un langage plus tendre ; et comme l'auteur le dit lui-même, il faut avoir aimé pour entendre et pour goûter ces paroles. Les siècles suivants ont vu briller de nouveaux âges classiques où la littérature sainte a retrouvé les secrets de l'ancienne éloquence, et donné des rivaux aux Démosthènes de l'Église ; mais la douce piété d'un cœur pénétré de charité, embrasé de dévouement, emporté, sur les ailes ardentes de la foi, du séjour des épreuves à celui des ravissements éternels, est un bienfait de la Providence plus rare peut-être que le génie [26].

CHAPITRE DOUZIÈME.

Nous sommes arrivés à l'une des époques les plus intéressantes de l'histoire monumentale: l'ogive va triompher du cintre. A dater de ce jour les monuments ont plus d'air, de soleil, de fantaisie et de majesté. L'église n'enfonce plus sous terre ses cryptes, ses galeries sombres, secrètes, mystérieuses, pavées de tombeaux. L'idée religieuse, jusque là concentrée dans le silence et l'initiation du cloître, jaillit tout-à-coup libre, joyeuse et fière; de toutes parts la ligne courbe se redresse et s'élance. L'église romane était encore vide et muette; à peine ses piliers massifs se couronnaient-ils de feuillages de chêne; ces feuillages paraissent désormais tristes et nus: on y perche de beaux oiseaux venus d'Orient, on les égaie du chant de l'orgue. Les rosaces s'ouvrent diaphanes et flamboyantes au grand jour comme des queues de paons qui font la roue. Le soleil,

à travers les vitraux rouges et bleus, répand sur les grandes dalles une flamme fantastique qui s'éteint tour-à-tour et se rallume. L'église au-dehors présente l'image d'une volière, d'une ménagerie riche d'animaux indigènes et exotiques, tels que le singe, le perroquet, le crocodile, le taureau ou le dragon. La croisade y avait jeté tous ses trésors.

Alors, le monument chrétien, jusque là si austère, si sérieux, se permet des licences et des gaîtés inouïes : voici venir à lui les grotesques et les parodies; l'esprit du temps y aiguise sa pointe avec le burin ou le ciseau, et Dieu sait s'il la fait acérée. Plus d'un évêque, d'un roi, d'un grand seigneur y déchire son blason. C'est la presse, avec son sarcasme, ses lazzis amers, son persifflage; une ironie sanglante et mortelle commence à monter aux lèvres de l'édifice[1].

Jusqu'au quinzième siècle, toutes les idées ne parlent guère qu'avec le marbre et le granit; l'architecture est l'art souverain, l'art universel parlant aux yeux, à l'esprit, au cœur et à l'imagination.

Il faudrait être tout-à-fait dépourvu de sensibilité pour contempler sans émotion, sans enthousiasme l'effet magique de nos belles églises du treizième siècle : les heureuses proportions ob-

servées par les architectes dans la forme des arcades et des fenêtres, la vaste étendue des nefs, ces murs aériens sur lesquels on a semé les découpures et les élégantes broderies; toutes ces merveilles d'une hardie sculpture, rehaussées par la clarté mystérieuse d'un jour passant au travers des vitraux aux mille couleurs, impriment à l'âme un sentiment éminemment religieux.

Et lorsque placé sous le portique d'une cathédrale, l'œil saisit tout l'espace du temple, parcourt la nef centrale, glisse avec étonnement sous ces voûtes, à la fois légères et gigantesques, pour venir se perdre dans le lointain où apparaît le rond-point, on ne peut se défendre d'une vive exaltation, d'une sorte de tressaillement; l'aspect d'une basilique frappe les sens comme le ferait une poésie sublime ou une belle mélodie.

Si de l'intérieur, on passe à l'extérieur, on n'est par moins charmé des proportions à la fois vastes et gracieuses du vaisseau, de l'élégance des tours, de la profusion des clochetons, des arcs-boutants et des contre-forts.

L'examen le plus superficiel suffit pour convaincre qu'une pensée prédomine dans les monuments du treizième siècle : *l'élancement, la direction vers le ciel.* Cette forme pyramidale, qui se reproduit dans toutes les parties domi-

nantes des édifices, non seulement dans les frontons, les tours et les clochers, mais encore dans les fenêtres en lancettes, contribue beaucoup à donner aux basiliques une apparence de hauteur qu'elles n'ont pas toujours en réalité. C'est aussi de cet accord dans les formes que naît l'harmonie et l'unité qui distinguent si heureusement les monuments de la première époque ogivale.

La forme, dit M. de Caumont, au savant ouvrage duquel nous empruntons quelques-unes de ces données, sans y puiser toutefois des détails que ne comporte pas notre œuvre, la forme est tout dans l'architecture antique; dans l'architecture ogivale il y a la forme et la pensée; car dans cet élancement des parties vers le ciel et dans la plupart des combinaisons usitées au treizième siècle, on ne peut méconnaître l'expression d'une idée mystique; qui sait même si la forme triangulaire de l'ogive n'était point un symbole aux yeux des architectes? Mais, sans insister sur ces considérations qui intéressent à un très haut degré la philosophie de l'histoire de l'art, bornons-nous à poser en principe : que si l'architecture des anciens est plus pure comme art, celle des modernes est plus touchante et plus religieuse [2].

Il suffit, en effet, d'observer sans prévention

l'aspect magnifique des grandes églises élevées par les architectes du moyen âge, pour se convaincre que le style ogival convient plus particulièrement à nos temples, auxquels il imprime un caractère solennel, que n'offrent point en ce genre les imitations plus ou moins heureuses de l'architecture antique. Les basiliques de Saint-Pierre de Rome, de Saint-Paul de Londres, de Sainte-Geneviève de Paris, chefs-d'œuvre de l'école moderne, sont loin, malgré leur grandiose, et leur somptuosité, d'exciter en nous ce sentiment involontaire de vénération et de grandeur, cette émotion indéfinissable quis 'empare de notre âme quand nous contemplons, même avec des dispositions indifférentes, l'intérieur des édifices étonnants, bâtis dans les douzième, treizième et quatorzième siècles.

Mais quels trésors pouvaient payer ces gigantesques œuvres. Le clergé, la noblesse, le roi,; tous y contribuaient, et ce que ne pouvait pas faire le roi, la noblesse ou le clergé; le peuple, la charité, l'aumône le faisaient. La chrétienté relevait à frais communs ces cathédrales dont chaque état en particulier n'était pas assez riche pour payer la main d'œuvre, et dont aucune n'est achevée. Dans ces vastes et mystérieux édifices se gravaient en relief ou en creux, comme

avec un emporte-pièce, les parures de l'autel, les monogrammes sacrés, les vêtements à l'usage des ministres : les bannières, les croix de divers agencements, les calices, les ostensoirs, les dais, les chapes, les capuchons, les crosses, les mitres, dont les formes se retrouvent dans le gothique, conservaient les symboles du culte en produisant des effets d'arts inattendus..... Veut-on savoir à quel point la France était couverte de ces monuments? Les treize volumes de la *Gallia christinia*, qui n'est pas achevée, donnent mille cinq cents abbayes ou fondations monastiques. Le pouillé général fournit un total de trente mille quatre cent dix-neuf cures, dix-huit mille cinq cent trente-sept chapelles, quatre cent vingt chapitres, ayant église, deux mille huit cent soixante-douze prieurés, neuf cent trente-une maladreries, et le pouillé est fort incomplet. Jacques Cœur comptait dix-sept cent mille clochers en France, et la *Satire Ménippée* reproduit le même calcul.

Lorsqu'il fallait recourir à l'assistance des fidèles, alors on trouvait dans le zèle extraordinaire, dans l'enthousiasme inconcevable qui animait les esprits, de telles ressources de tout genre, qu'au lieu de se borner à construire de nouvelles églises et à réparer les anciennes, on en renversait quelquefois de très solides pour les réédifier

d'après les règles du style ogival. Non contents de contribuer par des offrandes à la construction des basiliques, les fidèles se rendaient en foule dans les lieux où on en élevait pour prendre part aux travaux les plus pénibles. C'était une sorte de pélerinage qu'on entreprenait, pour racheter ses fautes et pour obtenir des grâces spirituelles.

Dans une lettre écrite, en 1145, aux religieux de l'abbaye de Tutteberg, en Angleterre, Haimon, abbé de Saint-Pierre-sur-Dive, peint l'empressement avec lequel on se livrait à cet acte de dévotion.

« C'est un prodige, inouï, dit-il, que de voir des hommes puissants, fiers de leur naissance et de leurs richesses, accoutumés à une vie voluptueuse, s'attacher à un char avec des traits, et voiturer les pierres, la chaux, le bois et tous les matériaux nécessaires pour la construction de l'édifice sacré. Quelquefois mille personnes, hommes et femmes, sont attelées au même char, tant la charge est considérable ! et cependant il règne un si grand silence qu'on n'entend pas le moindre murmure. Quand on s'arrête dans les chemins, on parle, mais seulement de ses péchés dont on fait confession avec des larmes et des prières ; alors les prêtres engagent à étouffer les haines, à remettre les dettes, et s'il se trouve quelqu'un assez endurci

pour ne pas vouloir pardonner à ses ennemis, et refuser de se soumettre à ces pieuses exhortations, aussitôt il est détaché du char, et chassé de la sainte compagnie. »

Haimon rapporte ensuite que pendant la nuit on allumait des cierges sur les chariots, autour de l'église en construction, et qu'on veillait en chantant des hymnes...

La peinture et la sculpture, jusqu'à la fin du treizième siècle, s'étaient bornées à suivre les caprices de l'architecture, pour la décoration des églises; aussi tout le talent des peintres de cette époque consistait-il à tracer quelques ébauches sans proportions, qu'ils recouvraient souvent de couleurs d'une seule teinte, et l'on avait le courage d'admirer ces pitoyables ouvrages en présence des basiliques gothiques.

La gloire de tirer la peinture de cet état de dégradation était réservée au Cimabué, le premier des peintres de l'Italie, qui florissait vers 1260. Il eut le bon esprit de sentir qu'en étudiant la nature, on pourrait parvenir à rendre quelques-uns de ses effets, que l'on ne suivait pas la marche que l'on devait tenir, et il essaya de sortir de la route servilement parcourue par ses prédécesseurs.

Il mérita le titre de restaurateur de la peinture, en dessinant correctement, en tirant parti des ombres et de la dégradation des tons. L'enthousiasme que ses ouvrages excitèrent à Florence, lui attira les plus grands honneurs; ses tableaux n'étaient portés de sa maison dans les lieux où ils devaient être placés, qu'avec une pompe extraordinaire, et jamais peintre n'a reçu des témoignages d'admiration aussi nombreux et aussi flatteurs. Cependant ces essais étaient encore bien faibles, et pour s'en former une idée, il suffira de savoir que ne pouvant donner à ses figures, soit par le jeu des muscles du visage, soit par le geste, toute l'expression qu'il désirait, il imagina de leur faire sortir de la bouche des rouleaux sur lesquels il écrivait les paroles que ses personnages étaient censés prononcer.

Ange Gaddo-Gaddi fut des premiers à imiter le Cimabué, ainsi que l'architecte Margaritone, qui s'occupait de peinture; André Taffi, en copiant aussi sa manière, s'attacha au genre de la mosaïque, dont les Grecs avaient apporté les premiers éléments.

Le Giotto, abandonnant la manière encore sèche de Cimabué, copia la nature avec plus d'exactitude et s'attacha à donner à ses portraits des poses aisées et gracieuses. Simon Memmi se

rendit célèbre par les portraits de Laure et de Pétrarque, dont il inonda la France et l'Italie. « Ce fut lui, dit Vasari, qui, ayant à peindre l'inutilité des tentations du Diable sur saint Regnier, représenta le prince des ténèbres la tête baissée, le visage couvert de ses mains, avec un rouleau sortant de sa bouche, sur lequel étaient écrites ces paroles : *Ohimè ! non posso più !* »

Orgagna di Lione peignit un jugement dernier, où il plaça plusieurs portraits de personnages célèbres ou puissants de cette époque; il les mettait au rang des élus ou des réprouvés, selon qu'il voulait honorer ses amis ou se venger de ses ennemis. Spinello d'Arrezzo, ayant représenté le Diable avec des traits épouvantables, mourut de la frayeur que sa conception hideuse lui causa à lui-même. Paolo Cucello observa, le premier, les règles de la perspective. Massolino donna quelque majesté à ses figures, et les vêtit avec élégance. Massaccio eut des connaissances dans l'art des raccourcis. Pietro della Francesca sut mettre dans ses tableaux de la vie et du mouvement [1]. Tels étaient les essais encore faibles du quatorzième siècle, qui préludaient à une rénovation complète de la peinture; nous la retrouverons dans le siècle suivant.

La musique, comme tant d'autres choses, doit presque tout aux Arabes, ils en faisaient leurs délices, en connaissant les artifices et les finesses, lorsque l'Europe chrétienne ne connaissait que le chant grégorien. Le grand Almanzor, Haroun-al-Raschid, l'aimèrent et en favorisèrent les développements. Sous le règne de ce dernier prince, Ishak, célèbre joueur de flûte, s'acquit une gloire immortelle, et Alfarabius, l'Orphée des Arabes, obtint les plus merveilleux effets d'un instrument de sa composition. Ces peuples attribuaient à la musique un pouvoir surnaturel; mais on ne connaît ni le genre de leur mélodie, ni les règles de leur chant. On sait seulement qu'ils avaient quatre modes principaux ou phrases harmoniques, qu'ils nommaient racines, et auxquels ils donnaient les noms de diverses contrées. Ces modes recevaient un certain nombre de dérivés adaptés chacun à une espèce de poésie particulière, ou à l'expression d'une passion distincte. Le mode Ishak, par exemple, était celui de l'amour, et le Doughiak, celui de la douleur. La science des accords leur était inconnue, et leurs plus savants accompagnements consistaient à jouer à l'octave; leur gamme cependant a des rapports étonnants avec la gamme italienne, et elles semblent calquées l'une sur l'autre. Il a pu arriver que l'Italie

en ait eu l'obligation à l'Arabie, par les Maures d'Espagne. Ils ont inventé le luth, qu'ils regardaient comme le plus beau des instruments; ils ont légué le tambour de basque aux Espagnols, et ils se servaient de l'orgue, de la flûte, de la harpe et de la mandoline.

Les découvertes que Guy d'Arrezzo, bénédictin du monastère de Pomposie, près Ravennes, fit dans la musique, vers la fin du onzième siècle, furent le signal de la renaissance de l'art. Il substitua aux six lettres de l'Alphabet romain dont on se servait dans le plain-chant grégorien, six notes qu'il tira de l'hymne de saint Jean.

UT *queant laxis* RESONARE *fibris*
MI*ra gestorum* FA*muli tuorum*,
SOL*ve polluti* LA*bii reatum*,
Sancte Joannes!

Cette découverte simplifia beaucoup l'étude de la musique, que Guy d'Arrezzo réduisit d'ailleurs en système raisonné par l'invention de l'échelle et les développements des principes du contre-point.

Mais si l'art musical progressait d'un côté, d'un autre il déclinait sensiblement. L'époque qui nous occupe, fut une époque de décadence pour la mu-

sique religieuse : dès le commencement du douzième siècle, la majesté et la simplicité du plain-chant avaient disparu ; vers 1316, un grand pape, né en France, Jean XXII reprend, dans une bulle, cette foule de notes accumulées qui ne laissaient plus distinguer l'intervalle des tons. Voici ses propres paroles : « *Adeo ut interdum Antiphonarii et Graduaris fundamenta despiciant, ignorent super quo ædificant, tonos nesciunt, quos non discernunt uno confundunt : quum ex earum multitudine notarum ascensiones pudicæ descensionesque temperatæ plani cantus, quibus toni ipsi secernuntur adinvicem, obfuscentur.* »

Il y avait deux causes à cette décadence de la musique hiératique au quatorzième siècle : la première et la principale est que ce n'étaient plus, comme aux beaux siècles de l'art hiératique, les évêques, les abbés, les doyens de chapitre, les membres, en un mot, les plus considérables déjà parvenus aux premières dignités, ou jugés dignes d'y parvenir, qui s'occupaient de la composition du chant. Ce soin était tombé entre les mains des clercs peu instruits, et peut-être entre celles de laïques qui ne possédaient plus la tradition hiératique. Secondement, et comme une conséquence de la première décadence, on ne composait presque plus de chants originaux. On était

tout-à-fait tombé dans l'imitation, et même dans le plagiat. On prenait, dit l'abbé Lebœuf, dans les offices de Saint-Nicolas ou de la Trinité, qui passaient alors pour les plus mélodieux, les phrases musicales dont on avait besoin, et presque toutes ces transpositions étaient très maladroites et souvent à contre-sens. C'est à ce degré qu'était descendu l'art musical hiératique, auparavant simple et nu, mais si grave et si sévère [5].

Nous avons tout dit sur les arts.

Les croisades et la philosophie scolastique n'eurent pas sur les sciences physiques et naturelles l'influence qu'avaient eue les Arabes. Au douzième siècle encore Averrhoës de Cordoue brillait comme philosophe, comme médecin, jurisconsulte et poète, et était, pour ainsi dire, la seule lumière de l'Europe, lumière empruntée, il est vrai, à Aristote qu'il reflétait complètement. Au treizième siècle les écoles de Salerne et de Montpellier étaient seules en honneur et toutes deux encore filles des Arabes. Celle de Paris était avilie par les empiriques qui s'en étaient emparés [6]. Dans le reste de l'Europe plusieurs circonstances heureuses favorisèrent l'étude des sciences : les

rois de France et d'Angleterre, les empereurs romains et les papes protégeaient avec ardeur l'instruction publique et rivalisaient, soit dans l'établissement d'institutions savantes, soit dans l'appui qu'ils accordaient aux savants eux-mêmes. L'empereur Frédéric II influa surtout d'une manière immédiate sur les destinées de l'histoire naturelle et de la médecine. Il attira à sa cour tous les savants du monde chrétien, ou les plaça dans les universités qu'il avait établies. Ce prince fut bien secondé par son chancelier Pierre des Vignes, mais un peu de superstition se mêlait à ses bienfaits. Frédéric, par exemple, confondait, dans son amour pour les sciences, l'astronomie et l'astrologie; et presque toujours, avant de rien entreprendre, il faisait consulter les astres par le célèbre Scot qui vivait à sa cour [7].

En Angleterre, les sciences exactes et naturelles fleurirent par les efforts d'un homme auquel la postérité a assigné l'une des premières places parmi les philosophes, mais qui fut persécuté par ses contemporains trop barbares pour apprécier son vaste génie : cet homme est Roger Bacon. Il combattit des préjugés enracinés, et voulait surtout qu'on se livrât à l'étude des anciens et à la culture des sciences exactes; mais il était trop hardi pour son siècle et il prêcha dans le désert.

Les voyages fréquents entrepris au treizième siècle dans les pays les plus éloignés contribuèrent à répandre les lumières et à faire connaître les productions de la nature dans tout le monde connu. La science géographique gagna aussi beaucoup à ces excursions lointaines.

Mais attachons-nous à l'état de la médecine et de la chirurgie.

Pendant le cours du treizième siècle, la théorie de cette science reçut la forme qu'on devait s'attendre à lui voir prendre sous le règne de l'astrologie et de la scolastique : au lieu de soumettre les opinions au creuset de l'expérience, on se perdait dans un dédale de subtilités, sans pouvoir éviter une foule de contradictions manifestes, parce qu'Aristote, Averrhoës, Gallien et Avicenne étaient regardés comme des juges infaillibles. On écrivait des volumes entiers pour résoudre des questions oiseuses, qui n'avaient aucune influence sur le fond de la science. Au lieu d'exposer simplement les résultats de l'observation, on accumulait doutes sur doutes, on parlait toujours d'idées abstraites, et on s'attachait à scruter *comment il peut se faire qu'une chose soit telle qu'elle est*..... Nous ne pouvons aujourd'hui nous faire une idée des subtilités scolastiques qu'on étalait alors dans toutes les écoles et dans tous

les ouvrages de médecine, et qu'on appliquait même à la pratique, et, par exemple, en examinant si la tisane d'orge convient aux personnes atteintes de la fièvre, on concluait que cette boisson ne saurait leur être utile parce qu'elle est *une substance!* tandis que la fièvre est *un accident!* Joignons encore à cela l'idée généralement admise qu'il existe une liaison des plus intimes entre le corps humain et l'univers, mais surtout les planètes, et que par conséquent le médecin ne doit pas y opérer le moindre changement sans avoir préalablement égard à l'influence des constellations. On ne saignait ou n'administrait jamais un purgatif, ou un vomitif, sans consulter les astres....

Gilbert d'Angleterre est un des premiers écrivains savants de son siècle, mais si savant, en effet, qu'il est parfois difficile de comprendre ou d'employer ses remèdes; nous n'en citerons que trois rapportés par Kurth-Sprengel: « Il guérissait la léthargie en attachant une truie dans le lit du malade. Dans l'apoplexie, il provoquait la fièvre avec un mélange d'œufs de fourmis, d'huile de scorpion et de la chair de lion...... Enfin, il prétendait forcer l'expulsion des calculs vésicaux en faisant boire au malade le sang d'un jeune bouc, nourri avec des herbes diurétiques....»

Quant à la superstition, il en avait aussi sa

part, à en juger par le traitement suivant : « Pour guérir l'impuissance, il faut s'attacher au cou un papier sur lequel on a écrit avec le suc de grande consoude : † *Dixit Dominus* : *Crescite* † Ulhiboth † *Et multiplicamini* † Tabechay † *et replete* tenanotamath [8]. † ».

Après Gilbert d'Angleterre vient, sur la même ligne, Pierre d'Abano, zélé partisan d'Averroës et protecteur de l'astrologie. Il jouissait, en Italie surtout, de la plus grande célébrité. On lit dans son principal ouvrage, que la saignée n'est dans aucun temps plus salutaire que dans le second quartier de lune ; que pour guérir les douleurs néphrétiques, il faut, au moment où le soleil passe dans le méridien, avec le cœur de lion, tracer la figure d'un lion sur une plaque d'or que l'on attache au cou du malade. Les instruments de fer sont préférables pour la cautérisation à ceux d'or, parce que Mars exerce une grande influence sur la chirurgie... [9].

Après ces noms nous pourrions en citer un grand nombre d'autres moins célèbres : ainsi l'étude d'Hippocrate trouva un ardent protecteur dans Thaddeus de Florence ; le dominicain, Vincent de Beauvais, mérita le surnom de *Pline du moyen âge* ; Simon de Cordo, de Gênes, rendit de grands services à la médecine et aux sciences

naturelles. Pierre d'Espagne, cardinal, et puis pape sous le nom de Jean XXI, fut aussi un excellent médecin pour son siècle. Enfin, Jean Saint-Amand, chanoine de Tournay, composa un thérapeutique excellent pour l'époque.

Un assez grand nombre de chirurgiens italiens se firent connaître dans le cours de ce siècle par leurs écrits qui nous fournissent quelques données pour baser notre jugement sur l'état dans lequel se trouvait la chirurgie. Ils ne formèrent, à proprement parler, que deux écoles, qui différaient en ce que l'une, pensant, avec Galien, que le relâchement et l'humidité sont un état plus naturel que la sécheresse, traitait toutes les plaies par les cataplasmes et les humectants; tandis que l'autre, suivant une méthode directement opposée, employait seulement les dessicatifs, parce que Galien avait dit, dans un autre endroit, que le sec se rapproche plus de l'état naturel que l'humide. C'est ainsi que, pendant ce siècle, on trouvait, dans un seul et même auteur, des raisons suffisantes pour autoriser des méthodes curatives entièrement contraires....

On cite parmi les chirurgiens les plus célèbres de cette époque, Roger de Parme, chancelier de l'université de Montpellier, Roland de Parme, Guillaume de Salicet, Lanfranc de Milan, Ovru-

mes de Padoue, Théodoric de Bologne, etc. [10].

Le quatorzième siècle fit de grands efforts pour sortir la raison de ses langes, et y réussit en partie.

On voit bien encore la danse de saint Guy, maladie épidémique qui régna en Allemagne, guérie par la lecture de quelques versets de la Bible [11], et d'autres exemples semblables; mais ils sont isolés, et d'un autre côté se fait remarquer le rétablissement de l'anatomie qui eut la plus puissante influence sur la marche que prit l'étude de la médecine. En 1315, Mondini de Luzzi, professeur de Bologne, disséqua, pour la première fois, deux cadavres de femmes, et publia bientôt après une description du corps humain qui avait sur tous les ouvrages anatomiques écrits depuis Galien, l'avantage immense d'avoir été faite d'après nature. Depuis cette époque, l'usage s'introduisit dans toutes les universités d'ouvrir publiquement une ou deux fois chaque année des cadavres humains. Un garçon barbier était toujours chargé de la dissection, qu'il exécutait d'une manière grossière avec un rasoir, et le professeur démontrait les diverses parties d'après l'ouvrage de Mondini, ou tout autre *compendium* généralement estimé parmi les médecins du quatorzième siècle, qui, depuis Mondini, se sont fait connaître par leurs tra-

vaux en anatomie : on distingue surtout Nicolas Bertrucci, Henri de Hermondaville et Pierre de la Cerlata [12].

La chimie fut aussi mieux cultivée pendant le cours du quatorzième siècle. Au moins trouve-t-on plusieurs médecins qui enseignaient à préparer, d'après les principes de cette science, les médicaments tirés du règne minéral; mais cette branche importante de l'histoire naturelle était encore confinée entre les mains des alchimistes.

L'un des plus célèbres alchimistes de ce siècle est Raimond Lulle, qui ne se rendit pas moins immortel par son charlatanisme philosophique et ses efforts pour convertir les païens.

Parmi les médecins et chirurgiens célèbres de ce siècle, on peut citer surtout Arnaud de Villeneuve (près d'Avignon), qui fut professeur à Barcelonne, à Montpellier, à Bologne, à Rome, et à Naples ; Torrigiani, qui se fit chartreux, après avoir laissé d'excellents ouvrages ; Gaddesden d'Oxford, le juif Varignana de Bologne, Gui de Cauliac du Gévaudan, et quelques autres moins célèbres ou célèbres à moins juste titre, et que la postérité à mis à leur place [13].

Rien n'est encore changé dans l'état de la botanique et de l'agriculture. L'Italie et la France prospérèrent plus que les autres nations de l'Eu-

rope et prospérèrent peu. Les esprits n'étaient pas tournés de ce côté. Les méthodes de la cour en France étaient à peu près au quatorzième siècle ce qu'elles étaient aux temps de Caton et de Columelle, renouvelées par Pierre de Crescentes [14].

La charrue était à peu de chose près l'araire des Romains; on laissait reposer les terres, un an sur trois, sur quatre ou sur cinq, suivant leur fertilité; on connaissait cependant les engrais artificiels depuis Albert-le-Grand [15], mais on semait, on fauchait, on sarclait, on moissonnait comme aux temps d'Hésiode et de Virgile....

Le setier de froment valait alors en France, quinze ou seize sols, et celui de seigle sept sols, une charretée de foin se vendait deux à trois livres. Un bœuf environ neuf livres, un porc deux livres et demie, et la livre de beurre huit sols....

La journée des moissonneurs était de deux sols six deniers, les faucheurs se louaient à quatre sols par arpent de pré. Les gages d'un garçon de charrue étaient de sept livres par an, et ceux d'un berger de trois livres dix sols [16].

Les sciences exactes et les sciences naturelles, étaient, on le voit, bien peu en progrès aux treizième et quatorzième siècles, et cependant les

champs d'observation ne manquaient pas aux dernières, car l'Europe fut bouleversée par les épidémies, les tremblements de terre, et les révolutions de tout genre, qui s'étendirent d'Asie en Europe [17]. En était-il ainsi du commerce, de l'industrie et de l'économie politique leur première base ?

A en croire un grand nombre d'auteurs, l'économie politique n'existait pas, ou n'existait qu'en germe avant le dix-huitième siècle.... Nous l'avons cru nous-mêmes sur la foi des autres ; mais, en examinant de plus près, nous nous sommes convaincus que c'est la théorie, ou peut-être le nom seul qui n'était pas connu. Les républiques de l'antiquité, dit-on encore, n'ont pu la connaître, car elles se fondaient sur l'esclavage des masses, et vivaient de despotisme.... soit ; mais c'était là leur économie, c'était ainsi qu'elles l'entendaient, il ne s'ensuit pas qu'elles n'en eussent point : l'esclavage dans les beaux siècles de Sparte et d'Athènes, la centralisation sous Charlemagne, le morcellement et l'isolement dans les siècles féodaux, le fisc et la corvée au dix-huitième siècle, et dans le nôtre le christianisme, la liberté et le bien de tous qui en découlent.... voilà les bases de chaque grande période, que les peuples européens s'en soient ou non rendu raison. Il est

vrai que nous avons des historiens que n'ont pas eu les siècles antérieurs, que nous nous rendons compte de tout, grâces à Adam Smith, Quesnay, Filangieri, Garnier, Say, Hufeland, Godwin, Ganilh, Sismondi, Kraus, Craig, Mill, Malthus, Blanqui, Pagès, Bargemont, etc., mais c'est là la seule différence.

Jetons donc un rapide coup-d'œil en arrière, voyons les tâtonnements, les pas de chaque peuple avant d'arriver à ce dix-huitième siècle auquel seul on accorde la gloire d'avoir découvert le secret de la science sociale.

Oui certes, Athènes, Sparte et Rome ont eu leur économie, comme la France et l'Angleterre, et cela se voit assez aux efforts qu'elles ont faits pour se débarrasser du paupérisme, de l'usure, des tarifs, et des impôts exagérés, vieilles plaies qui ont affligé les anciennes sociétés comme les nouvelles.

Leurs gouvernements ne veillaient-ils pas comme les nôtres sur les relations internationales, sur le régime de la navigation, les encouragements à donner à l'agriculture, et les impôts à lever sur le commerce et l'industrie? Ne trouve-t-on pas dans Platon une analyse de la division du travail; dans Xénophon des aperçus économiques clairs et judicieux; dans Aristote une excellente défi-

nition de la monnaie? Mais tous ces efforts partiels étaient autant d'étincelles séparées qui ne pouvaient encore constituer un foyer.

Athènes avait ses ilotes, le moyen âge ses serfs, comme nos colonies ont leurs esclaves, ce qui ne veut pas dire que nous n'ayons pas avancé; car l'esclavage, qui était la pierre angulaire de l'économie politique des Grecs, est la plaie honteuse de la nôtre; plaie qui tend à disparaître et qui disparaîtra certainement.

Athènes avait ses ilotes, et sa science se bornait à savoir en user. Elle les accaparait lorsqu'ils étaient en baisse, les livrait lorsque la matière était rare, et gardait toujours les plus vigoureux qu'elle marquait au front et louait à tant la journée pour les travaux les plus durs : on les voyait par troupes aller boire à la riviere avec les chevaux.... [18]. Un esclave se cassait-il une jambe, c'était un accident évalué à tant..... comme on évaluait à Londres le brisement d'une machine à vapeur, et c'était certainement un malheur bien moindre.

Mais, à part ce défaut d'humanité, cet-avilissement de l'homme, on ne peut s'empêcher de reconnaître de l'habileté dans leurs rouages administratifs.

Partout où le peuple connut sa force, il paya,

mais il voulut être nourri et amusé aux frais du trésor public ; il y eut des festins publics, des fêtes ruineuses dont les ordonnateurs cherchaient la popularité aux dépens de la prospérité réelle du pays.

Outre cette exigence le peuple républicain d'Athènes en avait une autre : il avait pour principe qu'aucun citoyen ne devait être dans le besoin, et il fallait accorder des secours à ceux que leurs infirmités corporelles rendaient incapables de pourvoir à leur subsistance. Cette libéralité, étendue outre mesure, tarissant au bout d'un certain temps la source de l'impôt, la misère se montra dans toute son horreur. Alors l'esprit public se réveilla et lutta avec énergie contre la détresse du trésor.

Les produits de leurs mines étaient la ressource à laquelle ils attachaient le plus d'importance et d'avenir ; cependant elles s'épuisèrent , et d'autant plus vite qu'elles étaient imparfaitement exploitées. Alors le désespoir fut affreux , car ils se virent réduits, les malheureux ! à chercher dans le travail un refuge contre la misère. Alors naquit aussi l'impôt sur les importations, l'octroi et avec l'octroi la fraude.

L'importance exagérée que les économistes athéniens attachaient à la monnaie d'or et d'ar-

gent donna naissance à plusieurs institutions financières assez remarquables, mais dont nous ne pouvons parler ici.

La profession de banquier devint fort lucrative, à en juger par le taux de l'intérêt qui était de dix à trente-six pour cent. L'usure prit cette épouvantable extension en raison des profits qu'on pouvait tirer des capitaux à l'aide des esclaves, et surtout à cause du peu de sécurité des prêteurs.

Passons d'Athènes à Lacédémone : bien autre était l'économie publique chez les Spartiates; elle suivait les mœurs, qu'elle n'avait pas la prétention de changer, malgré les beaux écrits de Platon, d'Aristote et de Xénophon; mais ces mœurs sont elles-mêmes filles des lois de Lycurgue qui a, autant que possible, réalisé l'irréalisable utopie du partage égal des terres. Ces lois renfermaient à la fois un système économique, un catéchisme religieux et un manuel industriel; elles réglaient l'ordre de succession au trône, et celui des mets dans les repas.

Là, il n'y avait ni impôt, ni trésor public, et cependant, à en croire Aristote, ce peuple, unique au monde, trouvait encore le moyen de prêter de l'argent. Les députés de Samos ayant fait un appel à sa libéralité, l'assemblée générale ordonna un jeûne universel de vingt-quatre

heures, hommes et animaux compris, pour obtenir une petite économie et en gratifier les alliés... Là, tous les enfants appartenaient à l'état, on les élevait en commun, et presque sur la place publique; le fouet est décrété l'institution par excellence; les cheveux et les souliers sont déclarés hors la loi comme recélant des saletés; ils couchent en toute saison sur des roseaux, ils sont obligés à voler des fruits pour leurs repas, et le fouet punit le voleur maladroit. Adolescents ils font entre eux l'apprentissage de la guerre et le sang ruisselle à ces innocents exercices.

Là, les femmes n'ont point la prétention d'être les compagnes de l'homme; on ne les estime qu'en raison de la vigueur de leur tempérament, elles courent presque nues dans l'arène et y lancent le javelot.....

Là enfin, les meubles ne sont travaillés qu'à la scie, et les planches à la cognée; les poutres sont des troncs d'arbres, et le potage du brouet noir. La science pour les Spartiates est synonyme de vice; les arts leurs sont inconnus, et les boxeurs sont préférés aux poètes. Honorant surtout la nature inculte et brutale, ils prétendaient, et en cela Platon est de leur avis [19], qu'elle n'a fait ni cordonniers, ni forgerons; que de pareilles occupations dégradent les gens qui les exercent, vils

mercenaires, misérables sans nom, qui sont exclus par leur état même des droits politiques. *Le citoyen* qui sera, disent les lois, *avili* par le commerce de boutique, sera poursuivi pour ce *délit*, et condamné à un an de prison.

Les arts manuels, dit ailleurs Xénophon, sont infâmes et indignes d'un citoyen, ils déforment le corps et obligent l'homme dégénéré de s'asseoir à l'ombre ou près du feu; ils ne laissent du temps ni pour la république ni pour les amis...

C'est là dira-t-on une singulière économie politique! Soit, elle est singulière, mais enfin c'en est une. On est forcé d'y reconnaître ce principe que la richesse n'a de prix que autant qu'elle contribue au bien général; le principe est bon, l'application seule est fausse et exagérée.

Les Grecs s'occupent exclusivement des masses et négligent l'individu; leur grande plaie c'est l'esclavage qui s'étendait jusqu'aux possessions utiles, et qui était la base de tout régime économique.

Entre les Spartiates et les Athéniens, la différence n'est que dans les mœurs, le principe est le même: les uns excellent à conduire un char, à ergoter sur le style, à chanter, à danser voluptueusement. Les autres boxent, volent, se couchent au soleil, et vivent à la façon des brutes; les étran-

gers trafiquent, les esclaves travaillent... C'est le premier principe économique [20].

A Rome, jusqu'à l'avènement d'Auguste, les conquérants, absorbés par la guerre, ne surent guère que broyer du grain et des hommes, et comme en Grèce, les étrangers trafiquaient, les peuples vaincus travaillaient pour ces maîtres superbes: les nations commerçantes, disaient-ils, doivent travailler pour nous, notre métier est de les vaincre et de les rançonner.

L'esclavage apparaît toujours comme élément social dans la constitution de l'état, mais avec des modifications nécessairement apportées par l'immense étendue de l'empire. Il fallait que le peuple et l'armée elle-même missent la main à l'œuvre. L'absence de la science sociale contribua à la ruine du colosse romain : habitué à consommer sans produire, il voulut continuer toujours ainsi, et cette erreur fondamentale amena l'exportation de tout le numéraire pillé chez les nations étrangères; de plus, aucun moyen de secourir le pauvre n'existait. Les Romains étaient donc, sur plusieurs points de la science sociale, en arrière des Grecs; et ils n'avaient guère fait de progrès que dans l'art de lever des taxes [21], lorsque le christianisme vint modifier les idées industrielles et commerciales, comme les idées religieuses. « On a beau n'être

pas un chrétien bien austère, dit un économiste peu orthodoxe, la majesté de ce bel édifice étonne et commande le respect. On ne peut voir sans une vive admiration cette organisation vigoureuse et luxuriante se former et se répandre sur le monde, partout semblable à elle-même comme le flot paisible sur la surface de la grève [22]. » Qu'est-ce en effet que la liberté civile, religieuse et commerciale d'aujourd'hui, si ce n'est le développement de la pensée fondamentale chrétienne? Sans le principe nouveau de l'égalité devant Dieu, l'esclave grec et romain infesterait encore le monde, la faiblesse serait toujours à la merci de la force, et la richesse serait encore produite par les uns pour être consommée par les autres, sans dédommagement [23]. Le pauvre périrait malheureux et sans secours, car on ne connaîtrait ni hôpitaux, ni aumônes, ni la divine charité elle-même, fille du Christ et mère de tout progrès social.

Avec l'élément chrétien arrivent les barbares, élément nouveau qui produit encore de nouvelles modifications que régularise le génie de Charlemagne. On voit dans les *Capitulaires* peu de traces d'anciens systèmes d'impôt, mais le revenu des amendes y suppléait. C'est au règne de Charlemagne qu'il faut attribuer le germe des progrès qui eurent lieu depuis lors dans la science écono-

mique. Les Capitulaires renferment une foule de dispositions plus libérales et mieux entendues que celles des empereurs romains. Quant à l'esclavage, s'il ne put le déraciner complètement, au moins il le modifia : les esclaves ne sont plus traités en bêtes de somme, ils peuvent se marier, avoir une famille, et, suivant la maxime de l'Évangile: *Quod Deus conjunxit homo non separet*, on ne peut plus séparer le mari de sa *moitié*.

Le grand défaut de Charlemagne en économie, c'est qu'il crut n'avoir dans son vaste empire que des prêtres et des guerriers. La classe bourgeoise n'existait pas encore, et son génie ne la découvrit pas dans la nation. La féodalité ne l'y vit pas mieux, mais plus grande et plus forte au douzième siècle, elle sortit de ses langes, et se fit émanciper de force. Nous sommes arrivés à l'époque que nous explorons dans ce volume.

L'influence des croisades fut immense sur le commerce et l'industrie de l'Europe, comme sur son économie. Il semblait que tous les navigateurs se fussent donné rendez-vous dans les mers d'Orient. Des flottes immenses étaient nécessaires pour transporter les armées qui s'y rendaient, et qui payaient leur passage à un très haut prix ; les communications avec l'Asie devinrent fréquentes, une émulation née de l'appât du gain naquit entre les villes

maritimes d'Italie, que Venise dominait, mais sans parvenir toutefois à les écarter du partage: Gênes, et Pise surtout lui faisaient une concurrence redoutable. Marseille paraît être la seule ville de France qui eût assez de moyens pour rivaliser avec ces grandes cités italiennes, et tirer parti des croisades. Avant ces expéditions guerrières, les négociants européens ne se hasardaient qu'avec réserve; un siècle après ils avaient sur ces plages lointaines des établissements fixes, des communautés formées de leurs concitoyens, les mêmes lois, les mêmes mœurs, et presque une seconde patrie [24]. L'architecture navale modifia, agrandit la forme des vaisseaux pour la facilité du transport des pélerins, et peu de temps après la troisième croisade, on vit sortir des grands ports de l'Europe, des flottes redoutables telles que la Méditerranée n'en avait jamais porté. Des lois maritimes furent faites, et des navigateurs de Barcelonne publièrent le premier recueil de ce genre qui ait fait autorité. La piraterie fut réprimée, et le commerce put se faire avec quelque sécurité [25].

L'industrie ne profitait pas moins que le commerce de l'impulsion donnée aux idées par les nombreuses expéditions en Terre-Sainte. Les découvertes se multipliaient et se mettaient à profit.

Nos grossiers aïeux voyaient sans cesse leurs désirs excités par des objets nouveaux. Le goût des arts et des commodités de la vie se répandit parmi eux; ils attirèrent les étrangers, et profitèrent de leurs lumières. Dans la foule des pélerins, il s'en était trouvé qui, plus instruits ou plus curieux que leurs compagnons, avaient remarqué des machines ingénieuses, des produits meilleurs ou plus beaux que ceux qu'ils avaient l'habitude de voir, et ils s'en étaient emparés. Celui qui rapporta le dessin des moulins à vent est bien digne de notre reconnaissance, l'histoire cependant n'en parle pas.

La canne à sucre a été cultivée en Arabie, en Nubie, en Égypte, avant d'être connue de la Sicile, qui la transmit plus tard au Portugal, d'où elle sortit pour faire rapidement le tour du globe.... [26].

Les Croisés enrôlaient de préférence les hommes qui avaient un métier ou qui exerçaient une profession mécanique; ces industrieux pélerins ne faisaient pas toujours un voyage inutile pour leur pays, et tandis que leurs compagnons marchaient à la conquête des lieux saints, l'industrie avait aussi sa croisade et dérobait aux Sarrazins et aux Grecs des secrets et des procédés plus précieux que des victoires [27].

En somme, les croisades ont relevé la puis-

sance des princes, et apporté de graves modifications au régime féodal. Les nobles devenus sujets, les bourgeois devenus commerçants, les villes devenues riches ont assuré aux revenus publics de nouvelles sources fécondes et régulières, qui ont consolidé le pouvoir des souverains. Dès ce moment le tiers-état put être opposé à la noblesse et devint peu à peu, sous les auspices de la royauté, une classe puissante et respectée. Ces résultats ne se sont point développés au même point et de la même manière dans toutes les contrées de l'Europe; mais ils n'ont pas eu de causes plus influentes que les croisades. Les rois de Jérusalem, qui avaient besoin de ces hardis commerçants, leur accordèrent de nouveaux priviléges et même des possessions territoriales. Ainsi naquit l'esprit colonial en Europe, et avec lui les rivalités sanglantes, les entreprises industrielles et les combinaisons financières, dans lesquelles les Juifs, ces économistes rusés du moyen âge, ont joué un rôle important. Ce serait en effet un spectacle curieux, mais que nous ne pouvons développer ici, que l'accroissement rapide de la richesse au milieu des troubles de l'Europe dû en partie à l'imagination féconde d'une caste qui semblait n'avoir de vie que pour subir les persécutions et les plus cruelles avanies [28], et qui au milieu de

ces persécutions, n'ayant ni territoire, ni fort, ni armée, a fini par accaparer toutes les richesses... Le secret principal des Juifs était de cacher, sous des apparences misérables, leur opulence réelle et le secret de leurs transactions. A force d'errer de contrée en contrée, ils avaient acquis une connaissance exacte des besoins de toutes les places : ils savaient où l'on devait acheter, et où l'on pouvait vendre : quelques échantillons et un carnet leur suffisait pour les opérations les plus importantes. Ils correspondaient entre eux sous la foi des engagements que leur intérêt les obligeait de respecter, en présence des ennemis de toute espèce dont ils étaient entourés. Le commerce a perdu la trace des inventions ingénieuses qui furent le résultat de leurs efforts; mais c'est à leur influence qu'il doit les progrès rapides dont l'histoire nous a signalé le phénomène au milieu des horreurs de la nuit féodale.

L'apparition des marchands de la Lombardie, de la Toscane et du reste de l'Italie acheva de perfectionner l'œuvre des Juifs d'où, pour le dire en passant, naquit l'invention des lettres de change, et donna au commerce du moyen âge une impulsion énergique.

Pendant ce temps, et comme pour aider ces efforts, et arriver au même résultat, plusieurs

villes maritimes de l'Allemagne s'unirent : leurs commencements furent faibles, mais leurs progrès rapides, leurs succès étonnants, et plus tard leur opulence pesa d'un grand poids dans la balance de l'Europe.

Les premiers traités que firent entre elles les villes anséatiques eurent pour but la répression de la piraterie ; les croisades offrirent bientôt un aliment plus actif à leur esprit d'entreprise : elles envahirent la Méditerranée. A Londres on leur avait accordé la faveur de s'organiser en corporations, elles en usèrent avec une telle habileté, qu'en moins de quinze années, le commerce anglais était tombé entre leurs mains. En Suède, en Danemarck, en Norwège, en Livonie, leur prééminence ne connaissait plus de bornes, et jusque dans Novogorod-la-Grande les magistrats de Lubeck exerçaient, sur les comptoirs anséatiques une influence respectée. A la fin du treizième siècle on voit déjà sept villes maritimes de la Baltique s'unir pour défendre des priviléges que le roi de Norwège voulait leur disputer dans ses ports; elles arment une flotte pour se les faire rendre et triomphent de la résistance des princes. Dans le siècle suivant, leur prépondérance est si grande, que la plupart des villes de l'intérieur de l'Allemagne décident de s'y rattacher, avec des

provinces entières. Tout le monde veut être de cette association où il y a tant de profits à faire, et si peu de risques à courir. Les petites villes y sont admises à titre de clientes, à condition de supporter leur part des charges générales, comme rançon de leur indépendance nouvelle. On croit que ce fut à cette occasion qu'on dressa le premier acte de confédération générale dans une assemblée tenue à Cologne, en 1364, où la ligue prit le nom d'anséatique ou de *hanse* qui signifiait, dans le vieux langage du pays, *corporation*. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'à partir de cette époque, on n'entend plus parler ni des *marchands de l'empire*, ni des *navigateurs de l'Allemagne*, mais des comptoirs et des factoreries des villes anséatiques.

Malheureusement, cette ligue portait dans son sein des germes de désorganisation qui devaient amener sa décadence et sa ruine. Elle manquait d'une puissance exécutive pourvue de moyens suffisants pour forcer tous les associés à se soumettre aux résolutions adoptées par la majorité; elle n'avait pas de chef institué pour diriger toutes les forces vers le bien général : « c'était un corps à cent bras, sans tête [29]. »

Nous disons *malheureusement*, car avec cette ligue était né le droit des gens pour la marine,

et la civilisation avait succédé sur les mers à la barbarie. Partout où flotta l'étendard des villes anséatiques, on vit succéder le respect des traités à l'abus de la force. Des agents commerciaux, des entrepôts, des comptoirs, des magasins s'établissaient sur tous les points où les échanges pouvaient avoir quelque importance. Elles ont merveilleusement servi ce mouvement favorable à la liberté et à la civilisation en rapprochant les peuples par les liens puissants des intérêts et des industries; elles ont accoutumé la barbarie féodale au respect du travail, et aidé à la complète émancipation des communes de France et d'Angleterre, en faisant voir de quel côté serait la force, du jour où les communes voudraient s'entendre et s'associer.

Cette émancipation elle-même, amenée par l'exemple des villes anséatiques et des républiques italiennes, par le travail des bourgeois et la richesse qui en fut la suite, par la force des choses enfin, qui veut que là où sont les lumières, l'activité, le travail et l'industrie soient la liberté et le pouvoir; cette émancipation, disons-nous, fut la source de nouveaux progrès pour le commerce et la science économique. Les relations ne furent plus de donjon à donjon, mais de commune à commune et de peuple à peuple. Elles n'eurent

plus pour but la déprédation et le pillage, mais l'échange, la production et le bien-être de tous. Ainsi nous voyons les communes surgir, s'élever, s'entendre, non seulement en France mais en Angleterre, en Italie, en Allemagne et jusque dans l'Espagne elle-même. Gênes, Florence et Venise; Brême, Lubeck, Hambourg, et Bruges; Paris, Lyon et Marseille; Londres et Bristol; Barcelonne enfin semblent animées d'un même esprit, régies par les mêmes lois: la richesse mobilière s'y établit à côté de la propriété foncière, la terre perd de son prestige, et l'industriel se place à côté du propriétaire, la manufacture à côté du château fort[30].

Les communes émancipées, la législation s'humanisa, et ceux qui y gagnèrent le plus furent les juifs; ces misérables parias cousus d'or eurent enfin la liberté de trafiquer sans risquer à chaque instant leur vie et leur liberté. Les vilains aussi furent protégés; on fit plus, on les attira dans les foires et sur les marchés, on leur accorda des tribunaux composés de leurs pairs, et ils furent exemptés des innombrables avanies dont on les accablait auparavant. Alors s'organisent hiérarchiquement les travailleurs : au feudataire, au serf, au vassal, succèdent le maître et l'apprenti, à la glèbe l'atelier. C'est à Louis IX qu'appar-

tient cette pensée de soumettre une telle armée au joug de la discipline, et de donner par elle à l'industrie un essor qui ne doit plus s'arrêter. Étienne Boyleau, garde de la prévôté de Paris, fut chargé de mettre à exécution cette pensée féconde qui avait pour but principal de mettre un terme aux fraudes nombreuses qui se commettaient au détriment des acheteurs, et de rédiger pour chaque métier des règlements particuliers [31]. *Le livre des métiers* contient plus de cent cinquante professions diverses, dont le nombre et la variété suffiraient pour démontrer l'importance que l'industrie avait acquise dans les villes. La plupart de ces règlements, qui seraient insupportables de nos jours, ont produit une véritable révolution dans les arts, qu'ils avaient pour but de surveiller ou de perfectionner.

Ces confréries prirent plus tard une extension qu'on n'avait pas cru leur donner en les fondant : elles se mirent sous la protection des saints, adoptèrent des bannières sacrées, étendards de leur indépendance, et vengèrent avec persévérance la moindre offense faite à l'un de leurs membres. Elles eurent leurs syndics, leurs chambres de discipline, leurs conseils, leurs défenseurs; elles s'élevèrent enfin au rang d'une véritable puissance dont les successeurs de Louis IX eurent

souvent à souffrir [32]. La civilisation avança; elles restèrent au *statu quo*, et l'harmonie n'existant plus, ce qui était bon devint mauvais, comme cela arrive toujours. Nous suivrons plus tard ces funestes conséquences; revenons pour aujourd'hui à l'industrie et à l'état matériel des trois siècles qui nous occupent.

Toutes les découvertes ne sont pas dues aux excursions lointaines des pélerins; les Belges et les Liégeois se disputent celle de la houille. A peine connue, elle remplaça le bois dans les arts et les usages domestiques. Elle a sur lui le double avantage de donner à poids égal une plus grande chaleur et d'être plus salubre [33]. L'exploitation en était déjà si considérable en 1347, que les *houilleurs* composaient une très grande partie de l'armée liégeoise.

Les ponts ne sont assurément pas une invention du douzième siècle; les Romains en ont fait de fort beaux; mais depuis l'invasion des barbares jusqu'au règne de Louis-le-Gros, on n'en a pas construit en France qui vaillent la peine d'être cités. C'est donc au douzième siècle que remonte la construction des ponts importants de la France qui présentent le plus d'ancienneté: ceux qui les avaient précédés avaient été détruits par les bar-

bares; on ne traversait les rivières qu'avec des bateaux. Une association, connue sous le nom de *frères du pont*, chercha à remédier à cet état de choses. Le premier pont qu'elle construisit fut établi sur la Durance, au-dessous de la chartreuse de Bon Pas; ses fondations se voient encore; le second est le pont d'Avignon, commencé en 1177. Le pont du Saint-Esprit et celui de la Guillotière à Lyon ont une semblable origine.

Antérieurement au quinzième siècle, Paris n'avait que des ponts de bois, fréquemment emportés par les inondations et les débâcles. Ce fut en 1412 que l'on y éleva le premier pont en pierre sur l'emplacement du pont Notre-Dame. Soixante ans après, on entreprit la construction du Pont-Neuf; et successivement on éleva le pont Saint-Michel, le pont de l'Hôtel-Dieu, le pont au Change, le pont Marie, le pont de la Tournelle, et enfin celui des Tuileries.

Le quatorzième siècle est le siècle des grandes découvertes : la boussole, le papier et la poudre à canon ont singulièrement accéléré le mouvement d'une civilisation que nous verrons désormais marcher avec une vitesse toujours croissante. La plus importante des trois, la boussole, contribua plus que tous les efforts de l'industrie des siècles précédents à perfectionner et à étendre la navi-

gation. On observa la merveilleuse propriété qu'a l'aimant de communiquer à une légère aiguille, la vertu de se diriger constamment vers les pôles de la terre; on ne tarda pas à sentir l'usage qu'on pouvait en faire pour régler la navigation, et l'on construisit cet instrument si utile et devenu si commun. Cette invention donnant aux navigateurs un moyen aussi sûr que facile de reconnaître dans toutes les saisons et dans tous les lieux le nord et le sud, ils ne furent plus réduits à se guider par la lumière des étoiles, ou par l'observation des côtes. Ils abandonnèrent la méthode lente et timide de côtoyer le rivage; ils se lancèrent hardiment en pleine mer, et, sur la foi de leur nouveau guide, naviguèrent au milieu de la nuit la plus sombre, et dans le temps le plus nébuleux, avec une sécurité et une précision dont on n'avait pas encore eu l'idée.

Flavio-Gioja, bourgeois d'Amalfi, ville de commerce du royaume de Naples, fit cette grande découverte en 1300. L'ignorance des écrivains contemporains a privé Gioja de la célébrité à laquelle il avait de si justes droits. Ils ne nous ont laissé aucune lumière sur sa profession, sur son caractère, sur le temps précis où il fit cette découverte, et sur le hasard ou les observations qui l'y ont conduit.

Plusieurs causes concoururent à empêcher cette invention utile d'avoir d'abord tout son effet. Les hommes n'abandonnent que lentement et avec répugnance les anciennes habitudes ; ils craignent les nouvelles tentatives, et ne s'y livrent qu'avec timidité. D'ailleurs les marins, accoutumés à ne jamais perdre de vue la terre, n'osèrent pas tout d'un coup s'abandonner à des mers inconnues, et ce ne fut que cinquante ans après la découverte de Gioja que les navigateurs se hasardèrent à entrer dans des mers qu'ils n'avaient pas encore fréquentées.

De tout temps on a fait honneur à deux moines de l'invention de la poudre à canon. Il est de fait que leurs découvertes y ont conduit, mais en cela, comme dans toutes les découvertes, il est bien difficile de trouver la véritable origine. Qui le premier inventa un bateau? qui imagina de plier une branche de frêne, de l'assujétir avec une corde faite de l'intestin d'un animal? Qui inventa la navette, les fours et les moulins?... De cette multitude d'arts qui secourent notre vie ou qui la détruisent, il y en a bien peu dont l'inventeur soit connu; c'est que personne n'inventa l'art entier.

On a prétendu que Roger Bacon, était le véritable inventeur de la poudre. Voici ce que l'on

trouve dans les œuvres de ce savant : « Nous avons une preuve des explosions subites dans ce jeu d'enfant qu'on fait par tout le monde. On enfonce du salpêtre dans une balle de la grosseur d'un pouce, et on la fait éclater avec un bruit si violent qu'il surpasse le rugissement du tonnerre, et il en sort une plus grande exhalaison de feu que celle de la foudre... » Il y a bien loin sans doute de cette petite boule de simple salpêtre à notre artillerie, mais elle a pu mettre sur la voie.

Cette invention meurtrière, et qui semblait devoir faire reculer la civilisation, fut au contraire favorable à l'humanité, en changeant l'art de la guerre. L'artillerie a établi entre les puissances une égalité qui rend les guerres moins funestes.

Ce fut vers le milieu du quatorzième siècle que le médecin Arnaud soumit le marc de raisin à l'action d'un feu ardent qui en sépara l'eau pour n'en retenir que la partie spiritueuse. On l'accusa presque de sorcellerie à Montpellier, où il avait fait cette première expérience, et il n'échappa au châtiment que par la fuite. Nommée d'abord eau de feu, puis eau de mort, l'eau-de-vie a survécu à ses persécuteurs, comme la découverte de Galilée, qui, ainsi que lui, souffrit pour la science dans un siècle plus éclairé.

L'invention des lunettes est due, disent les uns, à un Florentin nommé Salvino ; selon d'autres, nous les devons à un Pisan nommé Spina. Quoi qu'il en soit, on s'en servait au quatorzième siècle, et ce fut certainement une des plus utiles inventions.

Les chandelles de suif furent, dans leur principe, un objet de luxe, comme l'est de nos jours la bougie diaphane. Avant 1300, on ne s'éclairait qu'avec des éclats de bois dans les chaumières: on avait l'huile pour les salons.

Le règne de Charles VI nous a donné les chapeaux ; avant ce prince on portait des bonnets, des mortiers, des chaperons. Le roi, les princes, les chevaliers avaient seuls le droit de se servir du mortier, qui n'était autre chose qu'un bonnet de velours galonné. Le simple bonnet, qui était de laine, servait de coiffure au clergé, aux gradués et au peuple. Le chaperon, espèce de capuchon qui avait un bourrelet sur le haut et une queue pendante, se mettait sur le bonnet ou le mortier. Du temps de Charles VI on commença à porter le chapeau à la campagne ; on le porta en temps de pluie sous Charles VII, et en tout temps sous Louis XI. Louis XII reprit le mortier ; mais François 1er le quitta, et porta toujours un un chapeau.

On dit que l'origine des chapeaux vient d'Espagne, et qu'on doit cet usage à Tristan Salazar, qui était de Biscaye, et qui fut archevêque à Sens.

On a long-temps répété que les cartes avaient été inventées pour distraire le malheureux Charles VI. Il est vrai que ce motif leur fit prendre faveur, et que la chambre des comptes de ce prince vota une somme considérable pour le jeu de cartes apporté en France après sa démence; mais elles dataient déjà de quelques centaines d'années.

Sous le règne suivant un peintre nommé Jacquemin Gringonneur en inventa de particulières à la France. *Argine*, nom de la dame de trèfle, est l'anagramme de *Regina* : c'était la reine Marie d'Anjou, femme de Charles VII; *Rachel*, la dame de carreau, était Agnès Sorel; la dame de pique, sous le nom de *Pallas*, désignait Jeanne d'Arc, etc. Les quatre valets ont des noms historiques. Par le cœur on entendait la bravoure; par le pique et le carreau, les armes; par le trèfle, le fourrage indispensable au cavalier; l'as est le symbole des finances, au moins aussi nécessaires[34].

Si les bornes de cet ouvrage n'étaient tracées à l'avance par un cadre infranchissable, nous aurions donné ici la nomenclature détaillée des divers arts et métiers connus aux treizième et

quatorzième siècles ; mais nous y suppléerons en renvoyant nos lecteurs à l'ouvrage plein d'intérêt et d'érudition qu'a publié, en 1828, M. Monteil [35].

Il nous reste, pour terminer cet aperçu sur l'état de l'Europe, à donner une idée de la vie matérielle des princes, des grands, des bourgeois et du peuple, chez les diverses nations. Voyons d'abord le palais des rois de France.

On y faisait cinq repas, le déjeûner ou *non jeûner*, les jours autres que ceux de jeûne, le repas de dix heures *décim-heure* ou dîner, le *décimer* ou deuxième dîner, le souper et dans la nuit enfin, la collation.

Les jours ordinaires, on servait, à dîner, un potage au riz, aux poireaux ou aux choux, une pièce de bœuf, une autre de porc salé, un entremets de six poules ou de douze poulets partagés en deux, une pièce de porc rôti, du fromage et des fruits ; à souper, une pièce de bœuf rôti, un entremets de cervelle, des pieds de bœuf au vinaigre, du fromage et des fruits. Les autres jours, c'étaient d'autres mets dont l'espèce et la quantité étaient de même fixées. Les barons de la cour avaient toujours la moitié de la portion du dauphin ; les chevaliers le quart ; les écuyers, les chapelains le demi-quart ; les distributions de

pain, de vin étaient faites dans les mêmes proportions.

Dans les châteaux des hauts barons, les repas s'annonçaient au son du cor; cela s'appelait *corner l'eau,* parce qu'on se lavait les mains avant de se mettre à table. On dînait à neuf heures du matin, et l'on soupait à cinq heures du soir. On était assis sur des *banques* ou bancs, tantôt élevés, tantôt assez bas, et la table montait et descendait à proportion. Du banc est venu le mot *banquet.* Il y avait des tables d'or et d'argent ciselées, les tables de bois étaient couvertes de nappes doubles appelée *doubliers* : on les plissait comme *rivière ondoyante qu'un petit vent frais fait doucement soulever.* Les serviettes sont plus modernes; les fourchettes, que ne connaissaient point les Romains, furent aussi inconnues des Français jusque vers la fin du quatorzième siècle; on ne les trouve que sous Charles V. On servait des pâtisseries de formes obscènes, qu'on appelait de leurs propres noms. Les ecclésiastiques, les femmes et les jeunes filles rendaient ces grossièretés innocentes par une pudique ingénuité : la langue était alors toute nue...[36].

On usait en abondance de bière, de cidre et de vin de toutes les sortes. Il est fait mention du cidre sous la seconde race; le clairet était du vin

clarifié, mêlé à des épiceries ; l'hypocras, du vin adouci avec du miel. Un festin, donné par un abbé, en 1310, réunit six mille convives devant trois mille plats.

Les repas royaux étaient mêlés d'intermèdes. Au banquet de Charles IV, s'avança un vaisseau mû par des ressorts cachés : Godefroy de Bouillon se tenait sur le pont entouré de ses chevaliers. Au vaisseau succéda la cité de Jérusalem avec ses tours chargées de Sarrazins ; les chrétiens débarquèrent, plantèrent les échelles aux murailles, et la ville sainte fut emportée d'assaut. [37]

Froissard va nous faire encore mieux assister au repas d'un baron de son siècle :

« En cet état que je vous dis le comte de Foix vivait. Et quand, dans sa chambre, à minuit venait pour souper, en la salle, devant lui avait douze torches allumées que douze varlets portaient, et icelles douze torches étaient tenues devant sa table qui donnaient grand'clarté en la salle laquelle salle était pleine de chevaliers et d'écuyers; et toujours étaient à foison tables dressées pour souper qui souper voulait. Nul ne parlait à lui à sa table s'il ne l'appelait. Il mangeait par coutume foison de volailles, et en spécial les ailes et les cuisses tant seulement, et guère aussi ne buvait: il prenait en toute ménestrandie (musique) grand

ébattement, car bien s'y connaissait. Il faisait devant lui ses clercs volontiers chanter chansons, rondeaux et virelais. Il séait à table environ deux heures, et aussi il véait volontiers étranges entremets, et iceux vus, tantôt les faisait envoyer par les tables des chevaliers et des écuyers.

« Brièvement et ce tout considéré et avisé, avant que je vinsse dans sa cour, je avais été en moult de cours des rois, de ducs, de princes, de comtes et de hautes dames; mais je n'en fus oncques en nulle qui mieux me plut, ni qui fut sur le fait d'armes plus réjouie comme celle du comte de Foix était : on véait en la salle et ès chambres et en la cour chevaliers et écuyers d'honneur aller et marcher, et d'armes et d'amour les oyoit-on parler. Toute honneur était là dedans trouvée; nouvelles de quel royaume ni de quel pays que ce fût là-dedans on y apprenait; car de tous pays, pour la vaillance du seigneur, elles y apleuvaient et venaient. »

Ce comte, si célèbre par sa courtoisie, n'en avait pas moins tué de sa propre main son fils unique : « ....Le comte s'enfelonna (s'irrita), et, sans mot dire, il se partit de sa chambre et s'envint vers la prison où son fils était; et tenait à la male heure un petit long coutel et dont il appareillait ses ongles et nettoyait. Il fit ouvrir

l'huis de la prison et vint à son fils, et tenait l'alemelle (lame) de son coutel par la pointe, que il n'y en avait pas hors de ses doigts la longueur de l'épaisseur d'un gros tournois. Par mautalent (malheur), en boutant ce tant de pointe dans la gorge de son fils, il l'asséna ne sçais en quelle veine et lui dit : « Ha traitour (traître)! pourquoi ne manges-tu point? » Et tantôt s'en partit le comte sans plus rien dire ni faire, et rentra en sa chambre. L'enfès (enfant) fut sang mué et effrayé de la venue de son père, avecques ce qu'il était faibles de jeûnes, et qu'il vit ou sentit la pointe du coutel qui le toucha à la gorge, comme petit fut en une veine il se tourna d'autre part, et là mourut. »

Froissard se démène longuement pour excuser le crime de son hôte et ne réussit qu'à faire un tableau pathétique que les romanciers de notre siècle ont souvent reproduit.

On avait été obligé de frapper la table de lois somptuaires : ces lois n'accordaient aux riches que deux services et deux sortes de viandes, à l'exception des prélats et des barons qui mangeaient de tout en toute liberté; elles ne permettaient la viande aux négociants et aux artisans qu'à un seul repas; pour les autres repas « ils se doivent sustenter de beurre et de légumes. »

Le carême n'empêchait pas les réunions clandestines : « Une femme, dit Brantôme, avait assisté nu-pieds à une procession, et faisait la marmiteuse plus que dix. Au sortir de là, l'hypocrite alla dîner avec son amant, d'un quartier d'agneau et d'un jambon. La senteur en vint jusqu'à la rue. On monta en haut. Elle fut prise, et condamnée à se promener par la ville avec son quartier à la broche, sur l'épaule, et le jambon pendu au col ! »

Tout était plus modeste dans la maison des bourgeois : elle avait d'ordinaire trois étages, une seule pièce à chaque étage ; la pièce du rez-de-chaussée servait de salle basse, la famille y mangeait ; le premier étage était très élevé, comme moyen de sûreté ; c'est la circonstance la plus remarquable de la construction. A cet étage, une pièce dans laquelle le bourgeois, le maître de la maison habitait avec sa femme. La maison était presque toujours flanquée d'une tour à l'angle, carrée le plus souvent ; encore un symptôme de guerre, un moyen de défense. Au second étage, une pièce dont l'emploi est incertain, mais qui servait probablement pour les enfants et le reste de la famille. Au-dessus, une petite plate-forme destinée évidemment à servir d'observatoire. Toute la construction de la maison rappelle la guerre.

Les repas y sont simples et modestes, ce qu'il faut pour se soutenir, pas trop pour ne pouvoir vaquer aux affaires, et à la défense, s'il y a lieu. La table n'est pas là comme chez les princes et les hauts barons la principale occupation ; on n'y vit pas pour manger, mais on y mange pour vivre... Les femmes cependant, s'occupant moins de négoce, de guerres et d'affaires sérieuses, tendaient au luxe et s'entendaient déjà à dépenser les bénéfices du comptoir.

Nous reproduirons avec plaisir à ce sujet un fragment d'une épître du frère Jehan qui donne de curieux détails ; elle a pour objet les tribulations d'un jeune mari du quatorzième siècle.

« ... Rose, dit ce dernier, voulut une robe de toile de Perse qui me coûta 57 sous. Elle voulut avoir une robe-linge dont la façon me coûta 4 deniers. Elle voulut que j'en eusse une dont la façon coûta 8 deniers. Elle voulut des chemises de lin dont la toile coûta 10 sous et la façon 22 deniers. Elle voulut avoir de petites chausses qui coûtèrent 4 sous. Elle voulut avoir une ceinture à clous d'argent qui coûta 5 livres. Elle voulut que j'eusse une male-cotte ouatée qui coûta 8 livres. Elle voulut avoir des plumes, elle le voulut très vivement : je ne le voulus pas aussi vivement qu'elle ; mais on me dit qu'il fallait des plumes aux jeunes femmes, et que, lorsque leurs maris ne les achetaient pas, elles les achetaient... Je fus effrayé ; Rose était si jolie ! J'allai chercher promptement les plus belles plumes. Je fus obligé de les payer à raison de 6 livres la douzaine à un

ces persécutions, n'ayant ni territoire, ni fort, ni armée, a fini par accaparer toutes les richesses... Le secret principal des Juifs était de cacher, sous des apparences misérables, leur opulence réelle et le secret de leurs transactions. A force d'errer de contrée en contrée, ils avaient acquis une connaissance exacte des besoins de toutes les places : ils savaient où l'on devait acheter, et où l'on pouvait vendre : quelques échantillons et un carnet leur suffisait pour les opérations les plus importantes. Ils correspondaient entre eux sous la foi des engagements que leur intérêt les obligeait de respecter, en présence des ennemis de toute espèce dont ils étaient entourés. Le commerce a perdu la trace des inventions ingénieuses qui furent le résultat de leurs efforts; mais c'est à leur influence qu'il doit les progrès rapides dont l'histoire nous a signalé le phénomène au milieu des horreurs de la nuit féodale.

L'apparition des marchands de la Lombardie, de la Toscane et du reste de l'Italie acheva de perfectionner l'œuvre des Juifs d'où, pour le dire en passant, naquit l'invention des lettres de change, et donna au commerce du moyen âge une impulsion énergique.

Pendant ce temps, et comme pour aider ces efforts, et arriver au même résultat, plusieurs

villes maritimes de l'Allemagne s'unirent : leurs commencements furent faibles, mais leurs progrès rapides, leurs succès étonnants, et plus tard leur opulence pesa d'un grand poids dans la balance de l'Europe.

Les premiers traités que firent entre elles les villes anséatiques eurent pour but la répression de la piraterie ; les croisades offrirent bientôt un aliment plus actif à leur esprit d'entreprise : elles envahirent la Méditerranée. A Londres on leur avait accordé la faveur de s'organiser en corporations, elles en usèrent avec une telle habileté, qu'en moins de quinze années, le commerce anglais était tombé entre leurs mains. En Suède, en Danemarck, en Norwège, en Livonie, leur prééminence ne connaissait plus de bornes, et jusque dans Novogorod-la-Grande les magistrats de Lubeck exerçaient, sur les comptoirs anséatiques une influence respectée. A la fin du treizième siècle on voit déjà sept villes maritimes de la Baltique s'unir pour défendre des priviléges que le roi de Norwège voulait leur disputer dans ses ports; elles arment une flotte pour se les faire rendre et triomphent de la résistance des princes. Dans le siècle suivant, leur prépondérance est si grande, que la plupart des villes de l'intérieur de l'Allemagne décident de s'y rattacher, avec des

provinces entières. Tout le monde veut être de cette association où il y a tant de profits à faire, et si peu de risques à courir. Les petites villes y sont admises à titre de clientes, à condition de supporter leur part des charges générales, comme rançon de leur indépendance nouvelle. On croit que ce fut à cette occasion qu'on dressa le premier acte de confédération générale dans une assemblée tenue à Cologne, en 1364, où la ligue prit le nom d'anséatique ou de *hanse* qui signifiait, dans le vieux langage du pays, *corporation*. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'à partir de cette époque, on n'entend plus parler ni des *marchands de l'empire*, ni des *navigateurs de l'Allemagne*, mais des comptoirs et des factoreries des villes anséatiques.

Malheureusement, cette ligue portait dans son sein des germes de désorganisation qui devaient amener sa décadence et sa ruine. Elle manquait d'une puissance exécutive pourvue de moyens suffisants pour forcer tous les associés à se soumettre aux résolutions adoptées par la majorité; elle n'avait pas de chef institué pour diriger toutes les forces vers le bien général : « c'était un corps à cent bras, sans tête [29]. »

Nous disons *malheureusement*, car avec cette ligue était né le droit des gens pour la marine,

et la civilisation avait succédé sur les mers à la barbarie. Partout où flotta l'étendard des villes anséatiques, on vit succéder le respect des traités à l'abus de la force. Des agents commerciaux, des entrepôts, des comptoirs, des magasins s'établissaient sur tous les points où les échanges pouvaient avoir quelque importance. Elles ont merveilleusement servi ce mouvement favorable à la liberté et à la civilisation en rapprochant les peuples par les liens puissants des intérêts et des industries; elles ont accoutumé la barbarie féodale au respect du travail, et aidé à la complète émancipation des communes de France et d'Angleterre, en faisant voir de quel côté serait la force, du jour où les communes voudraient s'entendre et s'associer.

Cette émancipation elle-même, amenée par l'exemple des villes anséatiques et des républiques italiennes, par le travail des bourgeois et la richesse qui en fut la suite, par la force des choses enfin, qui veut que là où sont les lumières, l'activité, le travail et l'industrie soient la liberté et le pouvoir; cette émancipation, disons-nous, fut la source de nouveaux progrès pour le commerce et la science économique. Les relations ne furent plus de donjon à donjon, mais de commune à commune et de peuple à peuple. Elles n'eurent

de bois enflammé. Les vêtements des hommes étaient en peau, et non doublés; il entrait rarement de l'or ou de l'argent dans l'habillement. Le commun du peuple ne mangeait de la viandre que trois fois par semaine. Beaucoup de personnes ne buvaient pas de vin en été. Une petite provision de blé paraissait une richesse. La dot des femmes était peu considérable; leur habillement, même après le mariage, était simple. Les hommes mettaient leur orgueil à être bien montés en armes et en chevaux; la noblesse, à posséder de hautes tours; aussi les villes d'Italie en étaient-elles pleines. Mais aujourd'hui le luxe a remplacé la frugalité; pour l'habillement, on recherche tout ce qui est rare; l'or, l'argent, les perles, les étoffes de soie et les riches fourrures. On veut des vins étrangers, des mets délicats. De là l'usure, la rapine, la fraude, la tyrannie.—Ce passage est confirmé par d'autres témoignages presque contemporains. La conquête de Naples, par Charles d'Anjou, en 1266, paraît avoir été l'époque des progrès du luxe dans toute l'Italie. Les chevaliers provençaux, avec leurs casques panachés et leurs chaînes d'or, et le char de la reine couvert de velours bleu et parsemé de lis d'or, étonnèrent les habitants de Naples. La Provence avait joui d'une longue tranquillité.

source naturelle de la magnificence et du luxe ; et l'Italie, délivrée alors du joug de l'empire, plus heureuse et plus paisible qu'elle ne l'avait été depuis plusieurs siècles, recueillit bientôt les mêmes fruits de sa nouvelle existence. Le Dante s'exprime à peu près comme l'auteur que nous venons de citer, en parlant du changement des mœurs à Florence, où, suivant lui, le luxe et la dissolution avaient remplacé la simplicité et la vertu [39].

L'Angleterre, dit Hallam, vit, pendant tout le quatorzième siècle, le progrès rapide et continu de ce que nous pouvons appeler élégance, civilisation ou luxe, et l'Écosse même se ressentit de cette tendance générale.

Il n'est pas jusqu'à la Suisse qui, dans la sauvage simplicité de ses mœurs, ne tendît à une amélioration matérielle ; au quatorzième siècle ses habitants ne se couvraient pas la tête, et les flots de leur longue chevelure venaient se mêler à une barbe majestueuse. Sur une veste courte ils jetaient une grande robe à manches. Cette robe brillait de couleurs éclatantes, et était serrée par une ceinture que terminaient des franges très riches ; leurs souliers étaient recourbés par le bout, un anneau serrait l'orteil du pied, leurs bonnets brillaient d'argent et de soie, et à leurs

longues bottes étaient adaptées des manchettes qui remontaient jusqu'à la ceinture. On portait la manche gauche du pourpoint d'une autre couleur que la manche droite ; on laissait pendre sur la poitrine des plaques et des ornements, symboles d'amour, d'amitié, d'alliance, de devoir ou de plaisir. Les lois sévirent fréquemment contre les empiètements du luxe ; on défendit de porter le pourpoint assez serré pour marquer les formes du corps ; on réprima l'abus de la danse, les conversations des jeunes gens et des femmes dans l'église, et les repas trop splendides.

La classe inférieure s'affranchit, se civilise. Les métiers, les négoces deviennent chaque jour plus productifs. Pendant que la noblesse appauvrie cherche à vendre ses droits, la bourgeoisie industrieuse s'empresse de les racheter [40].

Nous voici arrivés à la fin du quatorzième siècle. Notre course est plus qu'à moitié fournie. Nous avons successivement parcouru tous les éléments de civilisation qui ont fait avancer le genre humain selon les voies de Dieu, qu'on ne saurait trop admirer. La Providence en effet, pendant les siècles déroulés sous nos yeux, n'a-t-elle pas fait servir ce qui apparaît aux hommes comme un

mal, à la réalisation et à l'accomplissement de l'œuvre de vérité? L'industrialisme, en appliquant les intelligences aux choses matérielles, semblait devoir arrêter l'essor des esprits; mais voilà que les idées se mettent en marche, et il se trouve que c'est l'industrie qui, par ses efforts, a ouvert toutes les issues par lesquelles les idées se font jour; c'est l'industrie qui a fabriqué les ailes rapides sur lesquelles le spiritualisme est porté d'un bout du monde à l'autre.

Ainsi, dit un grand écrivain, le philosophisme dans sa courte carrière a renversé les trônes et les institutions, brisé les instruments de supplice et de tortures, anéanti dans les lois les restes de la barbarie, puis il a péri. Mais son glaive a détruit les abus et les préjugés, son niveau a rétabli l'égalité des enfants de Dieu, et le christianisme en reprenant son empire, trouve le sol déblayé, et prêt à recevoir la semence féconde de la vérité...

Pendant que le Christ naissait, tandis qu'il instruisait ses apôtres, et qu'il donnait sa vie mortelle pour racheter le genre humain, Rome portait aux extrémités de la terre la puissance de ses armes. Les triomphes des empereurs semblaient devoir assurer partout le règne des dieux du Capitole et de la philosophie grecque, trans-

portée dans les écoles romaines. Mais les aigles des Césars n'ont fait que tracer les routes par lesquelles des hommes simples, armés seulement de foi et de vérité, devaient aller changer la face du monde, et marcher à la conquête intellectuelle, en foulant sous leurs pieds les idoles des faux dieux.

Ainsi, ces révolutions, ces grandes convulsions des empires que nous voyons dans tous les siècles, ces conquêtes que l'industrie fait sur la matière, cette agitation du monde en proie aux discordes, toute cette complication d'opinions, de principes et d'intérêts sont les voies par lesquelles le progrès social marque ses pas rapides sur la mappemonde; et ce que nous prenons pour un désordre n'est que la force motrice de ce progrès. C'est le levier d'Archimède qui a trouvé son point d'appui....

NOTES

ET

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

CHAPITRE PREMIER.

(1) On commença à se rendre en pieux pélerinage au tombeau du Christ aussitôt après son ascension. (SAINT JÉROME, ép. XVII.)

(2) Il n'était point de crime qui ne pût être expié par le voyage de Jérusalem. On voit dans les *Actes des Saints* que dès le temps de Lothaire cette opinion était établie parmi les Franks.

(3) A silly man, in simple weeds foreworne,
And soil'd with dust of the long dried way;
His sandales were with toilsome travell torne
And face all tan'd with scorching sunny ray,
As he had travell'd many a summer's day
Through boyling sands of Arabie and Inde;
And in his hand a Jacob's staffe, to stay
His weary limbs upon; and eke behind
His scrip did hang in which his needments he did bind.

(FAIRY queen : liv. I, c. 6.)

(4) Michaud, *Histoire des Croisades*.

(5) Voglio anche, e se non scritto, almen dipinto
Che te nel' porti dentro a te per quello
Che si reca il bordon di palma cinto.

(DANTE.)

(6) La foi nouvelle généralement répandue rendait, il est vrai, plus douce et plus facile la tâche que s'imposaient les pèlerins. Ils étaient accueillis partout sur leur passage avec plaisir, et pour prix de l'hospitalité on ne leur demandait que leurs prières, le seul trésor qu'ils portassent avec eux, comme la croix était leur seule arme défensive. Des hospices étaient fondés spécialement pour eux sur toutes les routes qui conduisent à Jérusalem.

(*Voy.* GLABER, GUILL. DE TYR, MICHAUD, etc.)

(7) Idem causabantur de cruce Domini, quæ privatim ac publice tot locis ostendatur, ut si fragmenta conferantur in unum, navis oneraria justum onus videri possint; et tamen totam crucem bajulavit Dominus.

(ERASME.)

(8) *Voy.* J. de Vitry, Sanuti, Guill. de Tyr, S. Arculphe, Michaud, Mills, etc.

(9) Le moine Bernard, français de naissance, partit de la Palestine en 870 avec un moine italien et un moine espagnol. La relation de son voyage est écrite en langue latine. — On peut aussi consulter sur ce sujet l'ouvrage de M. de Guignes sur le commerce des Français dans le Levant avant les croisades.

(10) Voy. le *Coran*.

(11) La foi des uns et la cupidité des autres! loin de nous l'idée qu'une vertu sublime et une basse passion fussent mêlées chez le même individu. (*Voy.* Guill. de Tyr, Sanuti, J. de Vitry, S. Arculphe, etc.)

(12) Ingulph, historien anglais.

(13) Cette expédition ne fut pas la seule : en 1054, Lietbert, évêque de Cambrai, partit pour la Terre-Sainte avec trois mille pèlerins des provinces de Picardie et de Flandre; lorsqu'il se mit en marche, le peuple et le clergé l'accompagnèrent fort loin de la ville. Ils furent en route pillés, massacrés et dispersés.

(14) Il est difficile, dit Guillaume de Tyr, de donner une idée de tous les genres de persécutions que souffraient alors les Chrétiens. Parmi les traits de barbarie cités par les anciens historiens, il en est un qui a donné au Tasse l'idée de son touchant épisode d'*Olinde et Sophronie*. — A peu près à cette époque la plupart des églises furent converties en étables, celle du Saint-Sépulcre fut détruite entièrement, et les Chrétiens, chassés de Jérusalem, se dispersèrent dans l'Orient.

(15) Au dixième siècle. *Voy.* le Recueil de dom Bouquet, etc.

(16) Le pape Victor III renouvela la tentative de Grégoire VII, mais il mourut avant d'avoir pu réaliser son projet d'attaquer les Infidèles en Asie.

(17) Il n'entre pas dans notre plan de donner des détails sur les divers gouvernements qui se sont succédé dans la Terre-Sainte, quoique cela eût pu jeter du jour sur les événements qui ont précédé et amené les croisades. Nous nous bornerons à dire en quelques mots que jusqu'au septième siècle les abords

du Saint-Sépulcre furent libres et embellis par la pieuse libéralité de Constantin ; à dater de cette époque les Arabes en furent maîtres par droit de conquête, et après eux les Turks Seldjoukides, peuple féroce sorti des vastes plaines qui s'étendent au nord-est de la mer Caspienne. Ce fut en 1076 qu'ils enlevèrent la Palestine et Jérusalem aux kalifes du Caire.

(18) Sacerdos quidam, Petrus nomine, de regno Francorum, de episcopatu Ambianensi, qui et re et nomine cognominabatur *heremita*, eodem fervore tractus Hierosolymam pervenit. Erat autem hic idem statura pusillus, et quantum ad exteriorem hominem persona contemptibilis. Sed *major in exiguo regnabat corpore virtus*. Vivacis enim ingenii erat *et oculum habens perspicacem* gratumque ; et sponte fluens ei non deerat eloquium.

(GUILL. DE TYR.)

(19) *Voy.* Guill. de Tyr.

(20) Lanea Tunica ad purum, cucullo super, utrisque talaribus, byrrho de super induebatur, brachiis minime, nudipes autem. (GUIBERT.)

(21) Quidquid agebat namque, seu loquebatur, quasi quiddam subdivinum videbatur, præsertim quum etiam de ejus mulo pili pro reliquiis raperentur.

(GUIBERT.)

(*Voy.* aussi Michaud, *Histoire des Croisades*, t. Ier.)

(22) Nous rapportons ce discours, non tel que l'a élégamment arrangé M. Michaud, mais tel qu'il est donné par Guillaume de Malmsbury, historien présent au concile et à tous égards digne de foi.

(23) *Deus vult* criait le clergé qui parlait alors latin, *Diex el volt*, *Die li volt* criait le peuple dans l'idiome du temps et du pays.

(24) Urbain refusa l'honneur de guider les Croisés, et alla prêcher la croisade dans d'autres conciles qui se tinrent à Nîmes, à Tours et à Rouen.

(25) Malmsbury, p. 416.

(26) Totum vulgus tam casti quam incesti, adulteri, homicidæ, fures, perjuri, prædones universumque genus christianæ professionis ; quin et sexus fæmineus pœnitentia ducti, ad hanc lætanter concurrunt viam.

(ALBERTUS.)

(27) Fuller dit que six millions d'individus prirent la croix. Guillaume de Malmsbury adopte ce calcul, réduit par quelques historiens modernes.

(28) Michaud, t. Ier. — Nous empruntons quelques détails aux divers historiens des Croisades, et nous nous étendons davantage sur les mœurs de cette époque dans les chapitres destinés au récit des événements par la raison qu'ici les mœurs se lient intimement aux faits et ne peuvent guère en être séparés. La société tout entière vit dans les Croisades ; arrivés aux récits de batailles nous serons sobres des détails, que ne comporte pas un résumé succinct ; et comme le dit Gibbon, nous abrègerons le récit monotone et fatigant d'exploits obscurs *exécutés par la force et décrits par l'ignorance.*

(29) Le portrait de la plupart de ces chefs a été fidèlement quoique poétiquement dépeint par le Tasse ; celui de Godefroy surtout est d'une vérité parfaite :

> Veramente è costui nato all'impero,
> Si del regnar, del commandar sa l'arti :
> E non minor che duce è cavaliero;
> Ma del doppio valor tutte ha le parti.
> Ne fra turba si grande uom più guerriero,
> O più saggio di lui potrei mostrarti,
> Sol Raimondo in consiglio, ed in battaglia,
> Sol Rinaldo e Tancredi a lui s'agguaglia.
>
> (*La Gerus. liber.*)

Il ne nous est malheureusement pas possible de justifier ces éloges par des détails qui, comme nous l'avons dit, feraient de ce résumé un ouvrage de plusieurs volumes. Nous renvoyons donc nos lecteurs à l'histoire des Croisades de M. Michaud, comme à la meilleure qu'ils puissent consulter, sans cependant approuver la tournure poétique qu'il donne à des faits assez intéressants par eux-mêmes sans ce brillant entourage qu'on désire dans un poeme, qu'on pardonne au roman historique, qu'on regrette de trouver dans une histoire sérieuse surtout lorsqu'il éloigne de la vérité.

(30) « Lorsque les Croisés découvrirent de loin Jérusalem, dit l'historien Fuller, ce fut un spectacle touchant que la joie qu'ils en montrèrent, et les divers mouvements qui leur servirent à l'exprimer ; les uns se prosternaient à terre, les autres s'agenouillaient, d'autres pleuraient à chaudes larmes, et tous avaient grand peine à maitriser leurs transports. »

Le Tasse a tracé de cette première vue de Jérusalem, un tableau aussi animé que fidèle ; nous renvoyons nos lecteurs au troisième chant de son admirable poème.

(31) Il est intéressant, dit Gibbon, d'observer avec quel soin Le Tasse a conservé et embelli les moindres détails du siége de Jérusalem.

(32) D'autres états avaient été fondés pendant le cours de cette première Croisade ; Edesse, Antioche, Tripoli et Tibériade étaient les plus considérables.

(33) Les Assises de Jérusalem, écrites en vieux français, ont été imprimées avec les coutumes de Beauvoisin, par Beaumanoir. C'est un monument fort précieux de jurisprudence féodale. Ce nouveau code scellé du sceau du roi et du patriarche fut déposé dans le Saint Sépulcre, et consulté avec respect à chaque question douteuse dans les tribunaux de la Palestine. Il était intitulé : *Alta e bassa corte o le Assise de Jerusalem.*

(34) Le portrait des Templiers dégénérés est tracé avec autant de vigueur

que de vérité dans deux romans historiques de Walter-Scott : *Richard en Palestine* et *Ivanhoë*.

(35) La plus célèbre des prédications de l'abbé de Clairvaux se terminait ainsi : Oui, le Dieu vivant m'a chargé de vous annoncer qu'il punira ceux qui ne l'auront pas défendu contre ses ennemis. Volez donc à vos armes, qu'une sainte colère vous anime au combat, et que le monde chrétien retentisse de ces paroles du prophète : *Malheur à celui qui n'ensanglante pas son épée.*

(36) *Voy.* Michaud, Milis, etc.

(37) Michaud.

(38) Ce fut alors, disent les auteurs orientaux, que les fils du paradis et les enfants du feu vidèrent leur terrible querelle. Les flèches retentirent dans l'air comme le vol bruyant des passereaux ; l'acier des glaives, le sang des guerriers jaillit du sein de la mêlée et couvrit la terre comme l'eau de la pluie. Les chrétiens se défendirent d'abord vaillamment, mais Saladin, ayant fait mettre le feu à des herbes sèches qui couvraient la plaine, la flamme environna leur armée et pénétra sous les pieds des hommes et des chevaux. — J'ai vu, dit un auteur arabe, secrétaire et compagnon de Saladin, j'ai vu dans cette journée les drapeaux chrétiens abandonnés et souillés de sang, j'ai vu les collines et les plaines couvertes de morts et les têtes abattues, les membres dispersés et les cadavres entassés pêle-mêle comme des pierres.

(39) La dime saladine, dit Michaud, fut employée à soutenir une guerre sacrilége qui outrageait la morale et la nature. Cette guerre retint long-temps les princes croisés, mais ils ne partirent pas moins. — Elle contribua cependant à annuler plus tard l'effet de la Croisade.

(40) A l'occasion de cette Croisade, dit un historien, Innocent III avait auguré que la puissance de Mahomet touchait à sa fin, puisque, disait-il, c'est la bête de l'Apocalypse, dont le nombre est six cent soixante-six et qu'il y en a près de six cents de passés (six cents ans depuis le commencement de l'hégyre).

(41) Richard, demeuré après tous les autres souverains à la dernière Croisade, avait fait et signé un traité qui permettait aux Chrétiens inoffensifs l'entrée de Jérusalem après leur long pélerinage.

(42) *Histoire des Croisades*, t. III.

(43) Joinville.

(44) Joinville fait de ces maladies une peinture naïve et pleine d'intérêt. Nous en citerons quelques passages. . . « Pour les dites maladies, accouchai en mon lit malade en la mi-carême, dont il advint ainsi que mon prêtre me chantait la messe devant mon lit, en mon pavillon, et avait la maladie que j'avais. Or advint ainsi que en son sacrement il se pâma. Quand je vis que il voulait choir, je, qui avais ma cotte vêtue, saillis de mon lit tout deschaus et l'embrassai et lui dit que il fit tout à trait et tout bellement son sacrement, que je

ne le laisserais tant que il l'aurait tout fait. Il revint à soi, et fit son sacrement et parchanta sa messe tout entièrement, ne onques puis ne chanta ; et mourut. »

« Nous ne mangions nuls poissons en l'ost tout le carême, mais que bourbette, et les bourbettes mangeaient les gens morts pour que ce sont glous poissons ; et pour ce meschief et pour l'enfermeté du pays, là où il ne pleut nulle fois goutte d'eau nous vint la maladie de l'ost, qui était telle que la chair de nos jambes séchait toute, et le cuir de nos jambes devenait tavelé (taché) de noir et de terre, aussi comme une vieille heuse (botte), et à nous qui avions telle maladie venait chair pourrie ès gencives, ne nul échappait de cette maladie que mourir ne s'en convenist. Le signe de la mort était tel que là ou le nez saignait il convenait mourir... La maladie commença à engregier (augmenter) en l'ost en telle manière que il venait tant de chair morte ès gencives à notre gent que il convenait que barbiers otassent la chair morte pour ce que ils pussent la viande mâcher et avaler. Grand pitié était d'ouir braire les gens, parmi l'est, auxquels on coupait la chair morte ; car ils brayaient aussi comme femmes qui travaillent d'enfants. »

(45) La retraite des Français coûta la vie à soixante-dix mille hommes frappés par le fer ou noyés dans le fleuve.

(46) Leblanc dit qu'on peut évaluer la rançon de Louis IX à sept millions de livres de monnaie française moderne.

(47) Ses sujets ne partageaient pas son espoir : Deux chevaliers, s'entretenant ensemble de la nouvelle Croisade, Joinville entendit l'un d'eux répondre à l'autre : « Si le roi se croise, ce sera une des délivreuses journées qui oncques fut en France : car si nous nous croisons, nous perdrons Dieu parce que nous ne nous croiserons pas pour lui. » D'après de tels sentiments, il est peu croyable que tous les Croisés français partageassent l'enthousiasme du roi ; Joinville lui-même, malgré son attachement pour saint Louis, refusa de l'accompagner. Comme nous l'avons au reste précédemment observé, il y avait déjà long-temps que le zèle de l'Europe pour les Croisades s'était refroidi.

(*Voy.* MILLS, MICHAUD, TIBY, etc.)

(48) Durant les progrès de son mal, Louis ne cessa de louer Dieu et de le prier pour ceux qu'il avait amenés en Afrique. Lorsqu'il perdit l'usage de la parole, ses gestes exprimèrent ce que sa bouche ne pouvait plus articuler. Il faisait continuellement le signe de la croix, et s'étendait sur le plancher couvert de cendres ; enfin, dans un dernier effort de la nature, il éleva les yeux au ciel et s'écria : *Seigneur, j'entrerai dans votre maison, je vous adorerai dans votre Saint Tabernacle !*... puis il expira.

(*Voy.* GUILL. DE NANGIS, et JOINVILLE.)

CHAPITRE SECOND.

(1) CHATEAUBRIAND, *Etudes historiques.*

(2) 300 mille selon les uns, 500 mille selon les autres, et 50 mille seulement d'après l'abbé de Vaux-Cernay.

(3) Léopold, duc d'Autriche, Guillaume, duc de Jasus, Adolphe, comte de Mons, etc., furent de ce nombre.

(4) Nous pourrions accumuler les preuves de la cruauté de Montfort; nous nous contenterons de celle-ci : Ce seigneur ayant condamné au feu deux Albigeois, le plus jeune déclara qu'il renonçait à l'hérésie ; on demandait sa grâce, le général refusa, et donna une singulière raison de son refus : « Si cet homme est sincèrement converti le feu lui servira pour l'expiation de ses péchés; s'il feint de l'être, il souffrira la peine de son imposture. » Après la prise de Lavaur, ce même Montfort, dont le P. Daniel vante la douceur, fit jeter toute vivante dans un puits la femme du châtelain d'Aymery; son frère fut pendu ; quatre-vingts gentilshommes égorgés de sang-froid, quatre cents hérétiques livrés aux flammes. « Chaque jour, dit M. de Sismondi, l'église célébrait le sacrifice de nombreuses victimes humaines. La ruine d'un si beau pays, le contraste entre son opulence passée et sa désolation actuelle; le souvenir de ces fêtes, de ces tournois, des cours d'amour assemblées dans les grands châteaux, des troubadours, des ménestrels, et la vue des bûchers, des villages déserts, des maisons incendiées auraient fait succéder une profonde pitié aux horreurs de la guerre si toute autre cause que le fanatisme avait mis aux croisés les armes à la main. Mais la superstition et la cruauté étaient à l'ordre du jour. Le christianisme si beau, si simple dans sa source, n'était plus reconnaissable. »

(*Voy.* le P. DANIEL, VULSON, SISMONDI et *l'Histoire du Languedoc.*)

En 1229 l'histoire de Nimes donne de nouvelles preuves de l'établissement de l'inquisition dans une partie du Languedoc, comme des cruautés de Montfort et des horreurs de la guerre des Albigeois.

(5) Voy. *l'Histoire de Saint-Louis,* par le sire de Joinville, mise en lumière par maître Claude Ménard. *Voy.* aussi MIGNET, *Institutes de Saint-Louis,* etc.

(6) *Preuves du différend de Boniface VIII et de Philippe IV.*

(7) A son retour d'une expédition, Philippe voulut imposer une nouvelle charge de six deniers, pour livre de chaque denrée vendue ; toutefois on ne lui voulut obéir. Au moyen de quoi, par l'avis d'Enguerrand de Marigny, grand superintendant de ses finances, pour obvier à ces émeutes, il pourpensa d'obtenir cela de son peuple avec plus de douceur. Voulant faire un nouvel impôt, il fit ériger un grand échafaud dedans la ville de Paris, et là, par l'organe d'Enguerrand, après avoir hautement loué la ville, l'appelant chambre royale, en laquelle les rois anciennement prenaient leur première nourriture, il remontra aux syndics des trois états, les urgentes affaires qui tenaient le roi assiégé, pour subvenir aux guerres de Flandre, les exhortant de le vouloir secourir en cette nécessité publique, où il allait du fait de tous. Auquel lieu on lui présenta corps et bien, levant, par le moyen des offres libérales qui lui furent faites, une imposition fort grièvc partout le royaume.

(Ét. Pasquier, *Recherches sur la France*, écrites en 1560.)

Voy. le chaptire VIII de ce volume, sur les assemblées nationales et législatives.

(8) Le pape mourut le 20 avril 1314, et le roi le 29 novembre 1314.

(9) Le chanoine de Saint-Victor.

(10) *Histoire de Bourgogne*, t. II.

(11) C'est ainsi qu'on nommait les franciscains des deux sexes. Tous ces détails ont été puisés par M. de Sismondi, dans les *Annales ecclésiastiques* de Regnaldi, et je les ai revus dans *l'Histoire du Languedoc*.

(12) *Histoire du Languedoc*, t. 4 ; Sismondi, t. 9.

(13) C'est à cette époque que se trouve le beau dévoûment de six bourgeois de Calais, que nous engageons nos lecteurs à lire en entier dans le t. 2 des *Chroniques de Froissard*. Ce récit est un chef-d'œvre de simplicité naïve et gracieuse.

(14) Matteo-Villani, t. 14.

(15) Sismondi, t. 2.

(16) *Histoire du Languedoc*, t. 4.

(17) Barante, d'après le *Livre des faits du roi Charles V*, par Christine de Pisan.

(18) *Voy.* le Religieux de Saint-Denis, Juvenal des Ursins et M. de Sismondi, t. 12.

CHAPITRE TROISIÈME.

(1) La charte de Henri Ier promettait de ne point toucher aux revenus ecclésiastiques pendant les vacances des abbayes ou des évêchés ; de laisser aux héritiers des barons et des vassaux la possession de leurs héritages, sans exiger les grosses sommes qu'on en tirait sous les derniers règnes ; de renoncer au droit de garde-noble, en vertu duquel la couronne jouissait des biens des mineurs ; de consentir aux mariages que les barons voudraient faire pour leurs filles, leurs sœurs, leurs nièces, etc., à moins que l'époux proposé ne fût son ennemi ; enfin de modérer les impôts, de pardonner le passé, de décharger les débiteurs de la couronne, de maintenir les lois de saint Edouard, si précieuses à la nation. Les arrière-vassaux devaient jouir des mêmes priviléges qu'il accordait aux grands seigneurs. Ainsi l'autorité royale paraissait se resserrer dans de justes bornes. (*Voy*. les historiens anglais.)

(2) Un synode tenu à Westminster dans le cours de ces différends, avait défendu les cheveux longs à tous les laïques. Henri se fit couper les cheveux pour vivre en paix avec le clergé. (L'abbé MILLOT.)

(3) Henri Ier se fit un plaisir de servir son fils à table le jour de son sacre, et lui fit observer en riant que jamais monarque n'avait été servi avec plus d'honneur : « Il n'est pas étonnant, dit le jeune prince, que le fils d'un comte serve le fils d'un roi. » (*Voy*. HUME, LINGARD, MILLOT, etc.)

(4) Quelques juifs ayant paru au couronnement du roi, malgré une défense publique d'y assister, le peuple les massacra, et étendit sa fureur sur les autres ; leurs maisons furent pillées et réduites en cendres ; de riches chrétiens furent confondus avec eux : car on en voulait surtout à l'argent. L'exemple de Londres alluma en plusieurs villes la rage et l'avidité populaire. Cinq cents juifs se réfugièrent dans le château d'Yorck, où réduits au désespoir, ils égorgèrent leurs femmes, leurs enfants; et après avoir jeté les cadavres à leurs ennemis, ils mirent le feu à leurs maisons et se précipitèrent au milieu des flammes. L'autorité du roi ne put empêcher cet affreux désordre. (*Voy*. l'abbé MILLOT et les chroniques anglaises.)

(5) L'histoire a conservé une parole assez remarquable qu'il dit à saint Louis de France, en soutenant que les sermons ne valaient pas la messe : « J'aime mieux m'entretenir une heure avec un ami que d'entendre vingt discours habilement travaillés à sa louange. »

(6) Edouard avait introduit cette clause dans un de ses statuts : « Personne, de quelque état et condition qu'il soit, ne pourra être dépouillé de son bien, ni arrêté, ni emprisonné, ni déshérité, ni mis à mort sans être entendu juridiquement. » Voilà pour la justice. — Edouard, pour bâtir le magnifique château de Windsor, obligea les habitants des provinces à se cotiser et à lui envoyer des maçons et des ouvriers de tout genre.... Voilà pour le despotisme.

(*Voy.* HUME, etc.)

(7) Nous avons essayé, mais en vain, de résumer les histoires partielles des divers peuples de l'Europe à cette époque : les événements se succèdent et se multiplient d'une manière si effrayante qu'on recule épouvanté devant un travail qui d'ailleurs serait dénué de tout intérêt. Un résumé de noms et de dates ne peut rien laisser dans l'esprit fatigué à pure perte ; il nous a semblé dès lors plus convenable de donner le caractère général de chaque époque, sans oublier toutefois de mentionner les événements que personne ne doit ignorer.

CHAPITRE QUATRIÈME.

(1) La Hollande au quatorzième siècle commençait déjà à prendre une position distinguée parmi les états de l'Europe; Amsterdam, fondée dans un marais par des pêcheurs, prit place parmi les villes commerçantes de première classe. (ARN. SCHOEFFER.)

(2) C'est au milieu du douzième siècle que l'on entendit pour la première fois les noms fameux de *Guelfe* et de *Gibelin*, qui devaient entretenir le feu des discordes civiles dans des contrées éloignées, et long-temps après que leur signification primitive aurait été oubliée. Les Guelfes ou Welfs étaient les ancêtres de Henri, et ce nom est devenu en quelque sorte patronymique dans sa famille. Le mot *Gibelin* vient de Wibelung, ville de Franconie, d'où sortaient, dit-on, les empereurs de cette dynastie. La maison de Souabe était considérée en Allemagne comme représentant la maison de Franconie; et l'on peut aussi, avec quelque raison, regarder les Guelfes comme représentant la maison de Saxe.

Hie Welf était le cri de guerre du parti Guelfe. *Hie Gieblingen* celui des Hohenstauffen, dont le fief de famille s'appelait Gieblingen.

(*Voy.* STRUVIUS, SCHMIDT, HALLAM, SCHOEFFER, etc.)

(3) Le triomphe des Guelfes, comme on le verra plus tard, ne fut pas définitif; les Gibelins l'emportèrent souvent encore dans cette longue lutte.

(4) *Voy.* Daru, Gaillardin, Dumont et Théod. Bur. *Voy.* aussi Sismondi, *Histoire des Républiques italiennes.* — L'histoire de Venise n'a réellement de l'importance qu'au quatorzième siècle.

(5) Grégoire IX prêcha contre Frédéric II une croisade dans ses états d'Europe pour le forcer à y retourner. — Les troupes du pape portaient sur leurs habits les clefs de saint Pierre, comme les Croisés de la Palestine portaient la croix.

(6) *Voy.* le chapitre II de ce volume. — Conradin fut amené avec ses compagnons sur la place de Naples, en face de cette baie enchantée, où il avait espéré régner en maître. Le roi, toute sa cour, une foule immense remplissaient la place. Lorsque le juge provençal récita la sentence, Robert de Flandre, gendre de Charles, se jeta sur lui et le poignarda en disant : « Il ne t'appartient pas de condamner un si noble seigneur. » Mais la volonté inflexible du roi ne

permettait pas d'espérer grâce. Conradin détacha son manteau, se mit à genoux pour prier, et se relevant, il dit : « Oh ! ma mère, quelle douleur je vous ai préparée » Alors il se retourna vers le peuple, jeta son gant dans la foule, et tendit sa tête à la hache. Frédéric d'Autriche mourut après lui, puis deux comtes de Lancia, dont la famille avait été dévouée à Mainfroi, puis Gérard et Gavano Donoratico, de Pise. Les Gibelins de Sicile, découragés par cette exécution, tombèrent les uns après les autres aux mains des Français ; vingt-quatre barons de Calabre, saisis au château de Gallipoli, furent tous envoyés au supplice. En Sicile, le farouche Guillaume assiégea Augusta, entre Catane et Syracuse, la prit par trahison, et ne laissa pas échapper un seul de ses mille défenseurs. Les Sarrasins de Lucera furent dispersés ou exterminés. Charles d'Anjou étendit sa vengeance jusque dans Rome, sur les citoyens qui avaient reconnu Conradin.

Ainsi s'éteignit la maison de Souabe.

(7) La même histoire se trouve mêlée aux traditions du Danemarck, écrites dans le douzième siècle par Saxo-Grammaticus ; les noms seuls diffèrent.

(8) La plus grande partie de ce récit est empruntée à l'histoire de Suisse de M. Chasles, qui l'a tirée lui-même du bon Muller, vénérable historien de l'Helvétie.

(9) *Histoire de Russie.*

(10) Les souverains de la Russie étaient ainsi nommés à cette époque *Voy.* Karamsin, *Les Annales russes*, etc.

(11) *Voy.* pour l'histoire des peuples du nord, Bonfinius, Schœl, Karamsin, *Les Annales de Russie*, Muller, Scheffer, Ségur, Rabbe, Gaillardin, etc.

(12) Cette chute de l'empire grec eut lieu en 1453.

CHAPITRE CINQUIÈME.

(1) Voy. *Le Sem. Apolog.*, t. V. — Le paganisme rejetait les hommes dans l'ignorance en ouvrant la porte à toutes les erreurs; le mahométisme en a fait autant plus tard, en fermant toute issue à la vérité; le christianisme seul ordonne cette soumission éclairée qui tient le milieu entre le pyrrhonisme et la crédulité. (BACON.)

(2) La société temporelle est perfectible, parce qu'elle a sa racine dans une société plus parfaite, parce que, par cette société, elle est mise en rapport avec la source de toute perfection, avec Dieu. Le progrès social, c'est le mouvement par lequel la société temporelle s'efforce de s'élever à la hauteur de la pensée divine, d'où elle est sortie; c'est le travail par lequel elle cherche à réaliser dans ses institutions, dans ses lois, dans toutes les formes changeantes de son existence finie, au degré où la chose est possible, le type que lui représentent les notions de justice infinie sur lesquelles sa base est posée, le progrès social c'est la gravitation naturelle par laquelle ces êtres collectifs que l'on nomme peuples doivent tendre, ainsi que tous les êtres libres, émanés de Dieu, à se rapprocher de Dieu.

Nous voyons, en même temps, à quelles conditions s'accomplit le progrès; la part de Dieu et la part de l'homme dans le mouvement du monde social.

Car la vie de la société temporelle se développe en dehors de la société spirituelle, et par l'action libre de l'homme; mais, premièrement, le principe de cette vie ne vient pas de l'homme, mais de Dieu; ce principe, ce sont ces primitives croyances, placées au-dessus des entreprises de la raison humaine, parce qu'elles ont leur source dans la révélation; ainsi, au milieu des mobiles révolutions qui modifient, qui transforment d'âge en âge, l'économie et le plan extérieur de la société, il est une chose qui doit demeurer immobile, c'est la base sacrée qui a été posée par la main de Dieu, et que la main de l'homme ne peut ébranler sans que tout l'édifice s'écroule.

Secondement, non seulement le progrès véritable ne brise point l'unité divine qui constitue la société, mais il sort de son unité comme le fruit de son germe. Car, « tout droit émanant de Dieu, » ainsi que Rousseau lui-même le reconnaît, « la justice des hommes ayant sa racine dans la justice ordinairement révélée, » comme Cicéron le proclamait au milieu des siècles païens, il est évi-

dont que le développement de la société temporelle ne peut être autre chose que le développement des principes divins qu'elle a reçus de la société spirituelle, que l'application de ces principes aux besoins que manifestent les périodes successives de son existence ; en sorte que les peuples qui, détournant les yeux de la lumière que la révélation fait luire devant eux, demandent à la raison seule de l'homme la route du progrès, ne peuvent que s'égarer et se perdre dans d'inévitables abimes.

Cela posé, si nous nous transportons au point de départ de la race humaine, lorsque, après la chute, la miséricorde de Dieu recueille les débris du monde primitif, que voyons-nous?

Une œuvre qui commence, la réparation du monde, plus merveilleuse que la création ; l'amour infini qui renoue à l'espérance d'un Rédempteur le lien de la double société du temps et de l'éternité, brisé par le péché ; qui rétablit, qui rehausse en Jésus-Christ tout ce qui est tombé en Adam.

Mais ce dessein qui doit remplir tous les temps, Dieu ne nous en montre que l'ébauche, à l'origine des siècles ; nous n'apercevons encore que les pierres d'attente de l'édifice surnaturel, dont le sacrifice du Fils de Dieu doit poser un jour la base dans les profondeurs de la mort, et élever le faite jusqu'aux hauteurs de l'éternité.

Si nous considérons la société de l'homme avec Dieu dans ces premiers commencements, et que nous la comparions avec le plan immortel, réalisé au Calvaire, nous la trouverons imparfaite sous un double rapport :

Premièrement, Dieu n'avait soulevé qu'un coin du voile qui couvrait l'ordre surnaturel dans lequel l'humanité devait être introduite par la parole de Jésus-Christ ; la révélation qui éclaira le monde naissant n'était à l'admirable lumière de l'Évangile, que ce que les premières et incertaines lueurs qui blanchissent l'horizon, encore à moitié enveloppé dans les ombres de la nuit, sont aux splendeurs du soleil après qu'il est monté au plus haut point du ciel.

Secondement, les premiers rudiments de la loi céleste, manifestés sur le berceau du genre humain, ne furent point confiés, comme la loi complète, promulguée sur le Calvaire, à une autorité extérieure, universelle, assistée de Dieu ; excepté chez la nation juive, point de tribunal, dans les temps anciens, investi du droit de résoudre les doutes de la conscience ; nul autre pouvoir dans l'ordre religieux, que le pouvoir du père de famille, chargé de transmettre à sa postérité les enseignements qu'il a reçus de ses ancêtres ; point d'autre source de la vérité et de la justice que la source de la tradition domestique, si facile à altérer et à corrompre.

De cette double imperfection de la société religieuse résultait, nécessairement, l'imperfection de la société temporelle.

Cette conséquence découle de tout ce qui a été dit sur le lien intime qui unit les deux sociétés.

Cette conséquence deviendra d'ailleurs un fait sensible pour nous, lorsque le moment sera venu d'étudier l'œuvre divine de la réparation ; lorsque, de la parole de celui qui d'un mot créa l'univers, nous verrons sortir un monde nouveau; lorsque le cercle des destinées temporelles de l'homme sera élargi sur le Calvaire en même temps que le cercle de ses éternelles destinées; et que toutes choses seront renouvelées par le Sauveur, sur la terre comme dans le ciel; lorsque l'Église à qui a été confié le dépôt des vérités célestes, nous apparaîtra comme un phare immortel, placé par la main de Dieu, sur un rocher inaccessible aux nuages, et d'où s'échappe une lumière croissante qui indique à l'humanité comme aux hommes la route du double progrès par lequel elle doit avancer peu à peu, à travers les écueils du temps, vers le port de l'éternité. (L'abbé de SALINIS.)

(3) *Voy.* le meurtre de Th. Becket, dans le résumé de l'histoire d'Angleterre; la longue querelle des Guelfes et des Gibelins, dans l'histoire d'Allemagne, et on peut consulter, pour avoir des détails circonstanciés et pleins d'intérêt, l'*Histoire ecclésiastique de Fleury*, celle de Beraut-Berrastel, et mieux encore Guillaume de Tyr, Bernard, Baron, Duchesne, Zonare, Ducange, Baluze, Durand de Maillane, Raynaldi, Dupuy, Heisl, d'Argentré, la *Bibliothèque ecclésiastique*, etc., etc.

(4) Le concile général de Latran, termina réellement la querelle des investitures en 1123. Rome avait triomphé en arrachant à Henri V la partie de la juridiction spirituelle long-temps administrée par ses ancêtres, et qu'il avait juré lui-même de conserver avec la puissance impériale.

(5) Montalembert, d'après Hurter, Rayneldus, Raumer, etc.

(6) *Voy.* Giannone, Velly, Hallam et Muratori. Il paraît, au dire de ce dernier, que le pape Boniface profita de cette solennité pour remplir le trésor pontifical : « *Papa innumerabilem pecuniam ab iisdem recepit, quia die et nocte duo clerici stabant ad altare sancti Pauli, tenentes in eorum manibus rastellos, rastellantes pecuniam infinitam...* » (MURATORI, *Annales.*)

(7) Baluze, Bercastel, Gibbon.

(8) Clément V fit, dit Baluze, tout de suite une promotion de dix cardinaux ; neuf Français et un Anglais.

(9) Desmichels.

(10) *Voy.* l'abbé de Sade, et *Les Lettres de Pétrarque.*

(11) *Voy.* Muratori, le père Ducerceau, Fleury, Baluze, Ducange, Hallam, Gibbon, etc.

Nous joindrons ici, comme dans nos deux premiers volumes, la nomenclature des papes de ces trois siècles.

Douzième siècle. — Gelase II, Calixte II, Honorius II, Innocent II, Célestin II, Luce II, Eugène III, Anastase IV, Adrien IV, Alexandre III, Luce III, Urbain III, Grégoire VIII, Clément III, Célestin III, Innocent III.

Treizième siècle. — Honorius III, Grégoire IX, Célestin IV, Innocent IV, Alexandre IV, Urbain IV, Clément IV, Grégoire X, Innocent V, Adrien V, Jean XXI, Nicolas III, Martin IV, Honorius IV, Nicolas IV, Célestin V, Boniface VIII.

Quatorzième siècle. — Benoît XI, Clément V, Jean XXII, Benoît XII, Innocent VI, Clément VI, Urbain V, Grégoire XI, Urbain VI, Clément VII, Boniface IX, Benoît XIII.

CHAPITRE SIXIEME.

(1) *Voy.* Pluquet, *Gallia Christi*, variæ appendices. etc

(2) *Voy.* Pluquet et l'*Histoire de Languedoc.*

(3) *Voy.* le deuxième chapitre de ce volume. *Voy.* aussi Roger de Hoveden, Pluquet, l'*Histoire de Languedoc*, Matter, etc.

(4) La discipline canonique décrétée par le concile de Vérone en 1134 a fait croire à quelques historiens que l'établissement de l'inquisition datait de cette époque. L'idée principale de cette discipline était bien quelque chose de semblable, mais ce n'était pas encore l'inquisition.

(5) *Voy.* Llorente, Gallois, etc.

(6) *Voy.* Scharling : *de Stedingis comment.*

(7) Boileau : *Histoire des Flagellants.*

(8) *Voy.* le livre intitulé : *l'Explicateur du grand arrêt de malédiction*, cité par Pluquet.

(9) *Voy.* dans Pluquet la doctrine de Wiclef. Elle se trouve aussi dans la collection des conciles d'Angleterre et dans les archives de l'Université d'Oxford. Cette dernière, après avoir examiné les livres de Wiclef, en tira deux cent soixante-dix-huit propositions qu'elle jugea dignes de censure.

(10) Jean Huss fut ainsi nommé, selon la coutume de ce temps, du nom d'une ville ou d'un bourg de Bohême dont il était originaire. Il fit ses études à l'Université de Prague, y prit le degré de maître ès arts, devint doyen de la faculté de théologie et fût fait recteur de l'Université au commencement du quinzième siècle, en 1409.

(11) M. de Ravignan : *Conférences de Notre-Dame.* — Cet éloquent orateur dont la parole est plus puissante encore dans la chaire que refroidie par le sténographe, a terminé les conférences de 1837, par la preuve historique de la vérité et de l'excellence du catholicisme. Ce morceau rentre assez dans notre sujet, pour que nous nous fassions un devoir de le reproduire :

« Ou bien le catholicisme n'est qu'un mot abusif, ou bien il signifie l'Eglise même de Jésus-Christ, fondée par lui et ses apôtres, l'Eglise avec l'ensemble de ses dogmes, de ses lois et de sa hiérarchie..... Or, l'existence de l'Eglise est un fait, bien supérieur sans doute, en importance et en dignité, à tous les autres ; mais enfin c'est un fait de la même nature, matériellement pris, que sont tous les faits historiques et permanents, comme seraient, par exemple, les ins-

titutions d'un grand peuple, alors surtout qu'elles ont reçu la sanction du temps.

« C'est donc comme un grand fait vivant et traditionnel à la fois, comme un fait existant et transmis, qu'il faut de toute nécessité envisager le catholicisme, comme un fait positif, réel, achevé, et non pas comme une théorie vague et humaine.

« Sous ce point de vue, deux caractères principaux lui appartiennent incontestablement : le catholicisme c'est par excellence le fait accompli, et, pardessus tout, le fait divin accompli. Fait accompli, fait divin, exposons en peu de mots ces deux caractères.

« La foi à une réparation divine, vous le savez, par l'espérance et par l'attente d'abord, avait été donnée au monde, dès l'origine, comme voie de vérité et de vie, pour saluer et conquérir à l'avance la régénération de l'homme en Jésus-Christ par l'Église ; mais les nations corrompirent en toute leurs voies ; la conservation cependant, la préparation puissante et fidèle eurent lieu aussi par le pacte mosaïque : Dieu s'était choisi une arche où il avait placé la vérité au milieu des flots tumultueux de ce déluge d'erreur. Il devait ainsi amener le grand jour des révélations plénières.

« Ce jour vient enfin : Dieu nous parla une fois dans son fils. Alors les ombres disparurent, la réalité et la plénitude de la lumière furent données une fois à la terre pour l'éclairer, la consoler et la guérir. Le catholicisme s'établit, se répandit partout l'univers, et dès lors fut accompli ; il fut le grand fait accompli pour vivre et demeurer toujours tel que l'homme-Dieu le fonda ; car j'entends, et l'on doit entendre, même par un fait véritablement accompli, celui qui, préparé et amené ainsi par les voies providentielle s'est réalisé d'une manière stable, et passe, pour y vivre et y demeurer, dans les institutions et dans les mœurs des peuples. Or, tel est assurément et tel fut toujours le catholicisme, même de nos jours.

« Suivez en effet ses traces au milieu des bouleversements des nations, suivez fidèlement les faits et la raison saine des faits ; tout change, tout se modifie, tout s'ébranle ou s'améliore, ou périt sur cette terre, l'Église resta et reste ce qu'elle est, malgré la lutte, malgré le conflit des libertés et des passions humaines. Spectacle étrange, et qui jamais ne sera assez étudié par vous ! C'est la colonne antique et mystérieuse qui est debout quand tout s'écroule autour d'elle, et qui sert toujours d'appui à l'édifice qu'on veut relever. L'Eglise a vaincu le sophisme, et il est tombé accablé sous le poids même de ses armes. L'Église a vaincu l'énergie farouche des barbares, qui s'est adoucie et abaissée devant la foi. Dans cette mêlée si confuse et si cruelle, la foi, vous le savez, sauva la civilisation et la science encore. Devant la foi tomba le schisme, malgré toutes ses fureurs, toutes ses forces unies. Devant la foi, devant la ligue chrétienne, que guidait son chef auguste et paternel, devant elle seulement

s'est arrêté le géant envahisseur de l'islamisme, cet ennemi redoutable de la sociabilité humaine. Devant la foi encore, devant le vif éclat de l'unité, en présence des gloires romaines, des gloires catholiques, la réforme se dissout et s'en va par lambeaux, malgré toute son énergie d'indépendance ou plutôt à cause d'elle. Et puis, est venu l'inconcevable dix-huitième siècle, enfant de la réforme, qui a passé à son tour, et nous avons su, grâce à Dieu, en rougir. Et nous passons à notre tour, nous-mêmes : l'Eglise demeure, demeure toujours ce qu'elle est, ce qu'elle a été, avec ses dogmes, ses lois, son culte, sa hiérarchie sacrée ; la voyez-vous?

« Ainsi l'Eglise est-elle ce grand fait accompli par excellence, qui vit, qui demeure, toujours inébranlable, au sein des institutions et des libertés humaines. Ainsi vous voyez qu'il y a dans l'Eglise cette force surhumaine, constante et divine, d'établissement et la durée, contre la lutte, contre tous les assauts des passions humaines ; au milieu de tant de causes de destruction et de ruines, quand toutes les doctrines humaines, toutes les opinions philosophiques de toutes les écoles sont bouleversées l'une sur l'autre avec fracas, comme les empires, le christianisme demeure toujours le même, toujours calme, toujours posé avec la constitution de l'Eglise; il s'élève, il s'étend, il s'accomplit avec elle; par un travail mystérieux et puissant, il entre et il s'incorpore, quoiqu'on en ait dit, au plus intime du cœur des nations, dans leurs institutions, dans leurs mœurs et dans leurs lois. Cette action, si douce et si forte, partout dans l'univers depuis dix-huit siècles, vous la retrouverez présente ; son histoire est inséparablement liée à toutes les histoires, ou plutôt, pour qui sait bien lire, l'histoire du christianisme est toute l'histoire prise sous un point de vue supérieur et universel. En lui se résume en effet tout le gouvernement providentiel du monde; il est le grand, l'unique but des conseils divins; à lui, sur cette terre, se rapportent irrévocablement toutes les révolutions et toutes les phases de l'humanité; à lui, au grand œuvre de la réhabilitation de l'homme en Jésus-Christ par l'Eglise.

« Dans le catholicisme se résume encore toute vérité, comprenez-le bien; il est ce fonds de vérité une, universelle, souveraine, déposé par la main divine dans le genre humain, pour servir de base et comme de nœud à toutes les doctrines et à toutes les institutions saines. Et les faits parlent ici bien haut, les faits parlent dans ces hommes-là même qui, naguère, attaquèrent l'Eglise et sa foi avec tant de haine et de violence : ce qu'ils retinrent d'élevé, de touchant et de pur, ce qu'ils ont dit de vraiment utile et de bienfaisant pour l'humanité, la révélation qu'ils ont blasphémée le leur donna toute seule, et le brusque et bizarre sophiste de Genève savait bien le leur reprocher nettement en face, en les accusant d'injustice et d'ingratitude.....

« Voilà comment encore le catholicisme est entré dans la civilisation, dans les institutions humaines, pour y vivre et y demeurer toujours.

« Et je n'ai pas besoin de vous rappeler encore ce grand fait du catholicisme constitué en société, lui-même société si puissante et si forte, société spirituelle, qui, sans s'altérer jamais dans son unité, dans son autorité, s'accommode à tous les besoins, à tous les temps, à tous les lieux et à tous les états. Là cependant, dans ce vaste ensemble, dans cette longue durée à travers les bouleversements des siècles, vous retrouverez une constitution toujours la même ; là seulement, un pontife toujours et toujours des évêques gouvernent : c'est la société des intelligences et des cœurs, la société de croyances et d'amour ; c'est la grande, la seule unité du genre humain, l'unité vraie, universelle, de tous les hommes en Dieu, en Jésus-Christ ; c'est l'Église, et en elle seulement, comprenez-le bien jeunes gens ! en elle seulement réside pleinement le principe réparateur et divin de sociabilité humaine. Et la dernière raison, la voulez-vous ? La voici : c'est qu'en Dieu seul, et par le lien seul d'autorité catholique dans la foi, les hommes sont un ; hors de là, sans la foi, sans ce lien de la foi, ils sont deux, divisés, troubles, guerre, désordre, chaos, ténèbres, agonie, mort ! Et les faits, l'expérience, l'ont assez prouvé.

CHAPITRE SEPTIÈME.

(1) Les causes qui amenèrent les conciles œcuméniques sont : 1° l'unité de la foi, le premier lien de la société chrétienne. Per illud (conc. gén.) Religio consecratur christiana in fidei unitate quæ primum est vinculum societatis humanæ. C. canones dist. 15.

2° Le plus grand éclaircissement de la vérité et un nouvel appui à la foi produit par le résultat d'une assemblée où tout se traite avec maturité et conseil : ad firmiorem et meliorem dilucidationem veritatis in dubiis. C. Prudentiam de offic. deleg.

3° Pour extirper l'hérésie : ad ericandos errores et vepres de agro dominico et ad evellendas et extinguendas hæreses. C. Clericos 24, q. 3.

4° Pour faire cesser les schismes et les scandales : ad extinguendam scandala quæ suscitantur in Ecclesiâ.

5° Enfin Joan. de Turre cremata ajoute pour cinquième cause l'examen de la conduite et des actes de la puissance papale : Ad refrenandam exorbitantiam quorumdam pontificum qui pontificatum, spretis sanctorum patrum regulis, pro voluntate exercent, aut simoniacâ pravitate pontificatum deshonestant, aut seculi vanitate vel vitâ scandalosâ omnia confundunt.

(JACOBA, *in tract. concil.*—V. aussi Durand de Maillane : *Droit canonique*.

(2) Ce n'est point, nous l'avons dit, dans des livres apocryphes et empreints d'un esprit de critique malveillante que nous avons puisé nos documents. Nous joindrons à ceux que nous avons déjà donnés l'assertion de saint Bernard lui-même : « Le venin, s'écrie-t-il en chaire, circule aujourd'hui dans toutes les veines de l'Église ; plus il s'étend, plus le mal est sans espoir, et d'autant plus dangereux qu'il est intérieur ; car, s'il s'élevait ouvertement un ennemi hérétique, on le pousserait dehors, et il serait desséché ; si c'était un ennemi violent, on l'éviterait en se cachant. Maintenant qui chasser ? de qui se cacher ? Tous sont amis, et tous ennemis ; tous sont les siens et ses adversaires ; tous dans sa maison, mais en guerre intestine ; tous sont près d'elle, et tous ne cherchent pas son bien ; ils sont les ministres du Christ et les serviteurs de l'antechrist ; ils marchent honorés des biens du Seigneur et sans souci d'honorer Dieu. De là cet éclat de courtisane qui frappe nos yeux ; ces vêtements d'histrions, cette parure royale ; de là ces freins, ces selles, ces éperons dorés et plus

brillants que les autels ; de là ces tables splendides par les mets et les coupes ; de là ces longs repas et ces ivresses, de là ces cithares, ces lyres et ces flûtes ; de là ces pressoirs écumants qui vomissent leurs vins dans ces celliers si bien garnis ; ces barriques de parfums, ces bourses qui regorgent d'or. C'est pour cela qu'ils veulent être et qu'ils sont doyens, archidiacres, évêques, archevêques. Ces honneurs ne sont pas donnés au mérite, mais à la chose qui marche dans les ténèbres, à l'hypocrisie.

« Il a été prédit autrefois et les temps sont arrivés : voici dans la paix mon amertume la plus amère. Amère d'abord dans la mort des martyrs, plus amère dans la lutte des hérétiques, plus amère encore dans les mœurs de ses enfants. Elle ne peut ni les mettre en fuite ni les fuir, tant ils ont pris de force, tant leur nombre s'est multiplié. Le mal de l'Église est intérieur et incurable, et c'est pour cela que dans la paix son amertume est la plus amère. »

(3) Le principe du christianisme est une intervention si directe de l'Être-Suprême dans les affaires de l'homme, qu'on peut la nommer en quelque sorte une incarnation de Dieu. A ce principe se rattachent toutes les théories fondamentales de l'Évangile ; intervention dans la pensée, révélation ; intervention dans la volonté, grâce ; intervention dans l'action, sanctification.

Se peut-il rien concevoir de plus sublime à la fois et de plus simple, de plus digne d'être accepté par la raison ?

Mais voyons ces théories fondamentales dans leur application à la vie ; le christianisme, ici encore, peut-il prétendre à la perpétuité, à l'immortalité ?

Qu'est-il ? Que fait-il ?

Il s'adresse à l'humanité entière, dans quelque région, à quelque degré de civilisation qu'elle se trouve, il s'adapte à toutes les formes de la vie sociale, il s'unit avec toutes les institutions morales et politiques.

Il parle à l'homme tout entier, à sa raison, à sa conscience, à toutes ses pensées, à toutes ses affections. Il le reçoit à son berceau et le guide au-delà de sa tombe.

Le gardant parmi toutes les circonstances de la vie, il modère toutes ses joies, console toutes ses infortunes et l'appelle sans cesse de la terre aux cieux, où il lui réserve, après la mort, cette destinée infinie que le mortel porte dans son cœur comme le signe sacré de son origine.

Cette immense mission, dont le christianisme est chargé auprès de nous, il ne la perd jamais de vue. Il nous convie à tous les genres de grandeur, nous prescrit toutes les vertus et nous ouvre toutes les voies de tous les perfectionnements. C'est la condition nécessaire pour aller à nos fins dernières. Le développement de toutes nos facultés intellectuelles et morales, le christianisme ne se borne pas à le permettre, il le commande...

La philosophie et la religion qu'on a souvent voulu confondre ont chacune

leur mission, leurs devoirs et leurs droits, pour expliquer l'homme et ses facultés, pour enseigner les droits qu'elles donnent et les devoirs qu'elles imposent, pour organiser la vie privée et la publique, pour conduire toutes les affaires de ce monde : la *philosophie*.

Pour expliquer l'autre monde, pour y conduire l'homme et lui assigner son rang parmi les êtres intelligents, destinés comme lui à l'immortalité ; pour lui donner ce degré de lumière et de force qui le rend digne de s'élever dans les régions où aspire sa foi, pour le soutenir dans toutes ses luttes, pour le consoler dans toutes ses épreuves et lui adoucir tous les maux, même la honte et la misère ; pour lui faire voir, dans tout ce qu'il y a de plus douloureux ou de plus humiliant, un sujet de joie et de glorification : la *religion*.

On le voit, rien ne peut remplacer la religion, rien ne pouvant remplir sa mission.

Or, la religion, pour le monde moderne, n'est pas autre chose que le christianisme. Le christianisme est donc encore la foi du monde.

Et le christianisme prétend conserver son empire tant que la philosophie gardera le sien, c'est là sa *perpétuité*.

Et le christianisme gardera pour fidèles tous ceux qui comprennent ce que c'est qu'une religion, ce que c'est qu'une philosophie. C'est là son *universalité*.

Quand son fondateur a dit : *Mon empire n'est pas de ce monde*, il a dit à tous les chrétiens le secret de la perpétuité et de l'université de ses doctrines, de ses institutions.

Sous quelles formes le christianisme sera-t-il universel et perpétuel ?

La forme, c'est la part du temps ; le fond seul est la part de l'éternité.....

(*V.* Degérando, Matter, etc.).

CHAPITRE HUITIÈME.

(1) Guizot.

(2) On trouve dans les chroniques des exemples fréquents de cruautés exercées par les vainqueurs sur les bourgeois vaincus; nous n'en citerons qu'un passage : « Novum genus spectaculi, continuo namque armati limen sanctissimæ ædis absque reverentiæ modo irrumpentes, alios interfecerunt, alios truncatis manibus et pedibus demembrarunt : quibusdam vero oculos fodiebant, quibusdam frontes ferro ardente notabant. »

(*Chronic.* BALDERICI.)

(3) Thierry.

(4) Ce mot nouveau de commune ou *communion*, association pour la défense mutuelle des bourgeois, était en horreur au clergé et à la noblesse du douzième siècle. « Communio (dit un auteur ecclésiastique du douzième siècle) autem, novum ac pessimum nomen, sic se habet, ut capite censi omnes solitum servitutis debitum dominis semel in anno solvant, et si quid contra jura deliquerint, pensione legali emendent. Cæteræ censuum exactiones, quæ servis infligi solent omnimodis vacent.

(GUIBERTUS ABBAS, *de vita sua*.)

(5) Ainsi, en 1189, le roi approuva la révolte de Nantes, *attendu la trop grande oppression du peuple*; celle de la Rochelle, *attendu* les injures et insultes qu'éprouvaient fréquemment les habitants, etc., etc. C'est cette approbation que la plupart des historiens prennent pour une concession complète, attribuant ainsi à la politique de Louis-le-Gros, Philippe-Auguste ou saint Louis, ce qui n'est que le résultat de l'insurrection populaire, et travestissant en réforme administrative ce qui n'est qu'un énergique mouvement de l'esprit de démocratie qui eût été droit à la république s'il y avait eu à cette époque les lumières nécessaires pour la constituer.

(6) *V.* Guizot, Thierry, Sismondi et Barante, qui ont remonté aux sources et ont su les comprendre. En parlant des historiens qui sont restés dans l'erreur, c'est Mézeray, Anquetil, Velly, Villaret, Garnier et autres que je veux surtout désigner.

(7) Thierry.

(8) V. *le Recueil des ordonnances des rois*.

(9) Voyez, dans le chapitre suivant, les élections municipales à Sommières en Languedoc et ailleurs.

(10) C'est en Italie seulement que le principe communal s'est élevé à la hauteur et à la clarté d'un régime politique; c'est donc là qu'on en peut reconnaître la vraie nature, et saisir toutes les conséquences.

Qu'arriva-t-il en Italie? la liberté politique y succomba sous ses propres excès, faute de pouvoir procurer la sécurité sociale. Ces turbulentes républiques tombèrent rapidement sous le joug d'une aristocratie fort concentrée et de ses chefs. C'est là l'histoire de Venise, de Florence, de Gênes, de presque toutes les cités italiennes.

(11) Pendant que de petites communes s'affranchissaient, se formaient à grand'peine en France, les républiques italiennes étaient déjà constituées et fortes et imprégnées de l'esprit de l'ancien régime municipal, mais elles contenaient peu de germes d'amélioration, d'extension et de durée. Il y manquait deux choses essentielles, la sécurité de la vie et le progrès des institutions; il y manquait de plus la force d'union contre les agressions étrangères.

Le midi de la France ressembla à l'Italie jusqu'à la croisade des Albigeois, qui y rétablit le régime féodal pour un certain temps.

(12) « La royauté du douzième siècle, dit M. Guizot à qui j'emprunte quelques-unes de ces idées, n'est plus ni royauté barbare, ni royauté religieuse, ni royauté impériale, elle ne possède qu'un pouvoir borné, incomplet, accidentel, le pouvoir en quelque sorte (et je ne connais pas d'expression plus exacte), le pouvoir de grand juge de paix du pays. »

(13) *Voy.* Hallam, Velly et Pasquier.

(14) Forcés de nous renfermer dans un cadre peut-être trop restreint pour notre sujet, nous laissons de côté l'Angleterre, et la lutte qui depuis la conquête jusqu'à la fin du treizième siècle fut engagée entre l'aristocratie et la royauté pour obtenir, d'une part, des chartes ou des confirmations de chartes; de l'autre part, pour les refuser, les modifier, les violer ou les rétracter. Cette longue histoire des chartes, qui semble finir à la dernière confirmation obtenue d'Édouard Ier, n'offre d'évènement vraiment remarquable que la guerre des barons contre le roi Jean; et l'on ne peut nier que la grande charte ne soit le plus important des actes de ce genre. Les autres guerres et les autres chartes ne sont que des répétitions affaiblies de celle-ci. Quand le roi avait besoin d'argent ou qu'il n'était pas le plus fort, les barons lui faisaient la loi, et il signait. Quand il avait de l'argent et qu'il se trouvait fort, il révoquait et annulait tout, en disant qu'il n'avait pas joui de sa liberté. Le quatorzième siècle vit comme en France les premiers essais des formes représentatives.

(15) *Ordonnances du Roi*, tome Ier.

(16) *Voy.* Bodin, Hallam, et surtout Pasquier, *Recherches de la France*. Voici en quels termes parle ce dernier des assemblées nationales et du parti

que les rois surent en tirer, à partir de Philippe le Bel [illegible] d'yeux, ajoute Pasquier, qu'on [illegible] que le [illegible] l'ancien ordre de France, à cette assemblée [illegible] tant que c'estait celuy sur lequel [illegible] principalement [illegible] charge, afin qu'estant [illegible] promesse, il [illegible] de rectifier ou murmurer. Invention grandement sage et politique : car, comme ainsy soit que le commun peuple trouve toujours à redire sur ceux qui sont appelés aux plus grandes charges, et qu'il pense qu'en [illegible] ses doléances on rétablira toutes choses de mal en bien, il ne désire rien tant que l'on entre de telles assemblées. D'ailleurs se voyant honoré pour y avoir lieu, et [illegible] du vent de ce vain honneur, il se rend plus hardy [illegible] qu'on luy demande. Mais ayant une fois promis, il ne luy est pas possible de resilier de sa parole, pour l'honneste obligation qu'il a contractée avec son prince en une occasion si solemnelle. [illegible] qui est celuy qui [illegible] roy plein de debonnaireté, lequel par [illegible] subjects ce que quelques esprits hagards penseraient pouvoir estre exigé par une puissance absolue. Tellement que soubs ses beaux et doux appats [illegible] n'ouvre jamais telles assemblées, que le peuple n'y accourre, ne les embrasse, ne s'en esjouysse infiniment, ne considerant pas qu'il n'y a rien qui [illegible] craindre, comme estant le général [illegible] de tirer argent du roy. [illegible] ce lieu, dit encore le même auteur, quelques bonnes ordonnances que l'on fasse pour la réformation générale, ce sont [illegible] de parade à une [illegible]. Cependant l'impôt que l'on accorde au roy est [illegible] bien mis à l'effect. »

(17) Mignet, *Des Institutions de saint Louis*.

(18) *Voy.* le troisième volume de cet ouvrage. Depuis [illegible] changé de face; mais malgré les institutions de saint Louis, cet usage [illegible] que rien n'a jamais pu déraciner de nos mœurs existait encore.

Nous citerons à ce sujet un passage intéressant de l'histoire des Français, par M. Monteil : « Une jeune demoiselle, fille d'un gentilhomme, étant allée à un château voisin, est insultée par un homme dont le visage était couvert. Elle croit reconnaître un jeune écuyer, et l'accuse. Le jeune homme nie, elle persiste, il n'y avait pas de témoins, la bataille a été ordonnée entre l'accusé et le père de la demoiselle qui soutenait l'accusation.

« Le gage est jeté et relevé : le jour est pris.

« Vous connaissez la grande esplanade gazonnée, située près de notre couvent entre les murs de la ville et la rivière. C'est là que le combat a eu lieu. Dès le point du jour le peuple de la ville et de la campagne avait couvert d'abord les échafauds dressés autour des lices, ensuite le haut des remparts, des tours et des clochers. Midi est près de sonner ; une cavalcade arrive à la porte des lices. Le héraut crie : *Qui l'appelant [illegible]*. Le père de la fille se présente [illegible]

mement à l'ordonnance, il était à cheval, armé de toutes pièces, l'écu pendu à son cou, la visière baissée, portant à la main l'image de saint Jacques. La porte s'ouvre : il entre, et il est conduit à son pavillon. Peu de temps après une seconde cavalcade se présente. Le héraut crie : *Que l'appele viegne !* La porte des lices se rouvre. Le jeune homme armé aussi de toutes pièces, la visière baissée, tenant à la main l'image de saint Martin de Tours, entre, et il est de même conduit à son pavillon. Alors le héraut, vêtu de sa robe armoriée de fleurs de lis, s'avance vers le milieu des lices et crie de toutes ses forces : *Or oez ! or oez ! seigneurs chevaliers, écuyers, gens de tout état, notre souverain seigneur, par la grace de Dieu, roi de France, défend sur peine de vie et de la confiscation des biens, de crier, de parler, de tousser, de cracher, de faire aucun signe.* Aussitôt règne un profond silence. On n'entend plus que le sifflement du vent, le bruit de la rivière et le cri des oiseaux. Les deux champions sortent successivement de leur pavillon, pour faire séparément les deux premiers serments. Au troisième, ils viennent ensemble et le maréchal du camp prend à chacun la main droite, dépouillée du gantelet, et la pose sur la croix.

« Ici commencent, suivant l'usage, les fonctions ecclésiastiques,

« L'appelant et l'appelé ayant persisté, on leur a fait jurer qu'ils soutenoient une cause juste, et en outre qu'*ils n'avoient sur eux ni sur leur cheval aucune parole, pierre, herbes, charme, charroi ou invocation d'ennemi, et qu'ils ne vouloient combattre que par leur corps, leur cheval et leurs armes.* Alors pour la dernière fois, je leur ai présenté à baiser le *Te igitur* et le crucifix, et je me suis retiré, en même temps que les deux champions rentraient dans leurs pavillons.

« Un moment après, le héraut est venu faire le dernier cri : *Faites vos devoirs !* a-t-il crié par trois fois. Aussitôt les deux combattants environnés de leurs conseillers sont sortis de leurs pavillons, qui à l'instant ont été enlevés et jetés hors des lices. Enfin, le maréchal du camp ayant crié : *Laissez-les aller ! laissez-les aller ! laissez-les aller !* les conseillers se sont retirés. Tout de suite les deux champions sont montés lestement à cheval, et, à un signal donné, ont fondu l'un sur l'autre.

« Tout le monde a remarqué l'extrême fureur du père, qui, âgé de plus de soixante ans, mais encore plein de vigueur, n'a pas voulu se faire remplacer par un jeune avoué, qui pour une somme raisonnable se seroit battu pour lui. Il ne faisoit que porter des coups sans vouloir perdre de temps à parer ceux de son adversaire, tandis que celui-ci, jeune homme d'une complexion délicate, mais d'une adresse rare, paroit et frappoit en même temps. Après une demi-heure de combat au plus, le père ayant voulu profiter de la supériorité de sa taille pour asséner un grand coup d'épée sur la tête du jeune homme, celui-ci fait une passe à droite, et jetant sa grande épée il saisit avec la promptitude de l'éclair sa petite épée appelée *miséricorde*, dont au défaut de l'aisselière il

transperce le bras du père en l'entraînant au bas de son cheval, il saute légèrement à terre, et, retirant sa miséricorde du bras du père, qu'il tient sous lui, il la lui porte à la gorge, lui fait crier merci, et lui accorde la vie.

Au même instant un bruit confus de cris, de voix et d'acclamations s'élève autour des lices, et s'étend dans la ville et dans la campagne. En même temps que les gardes du camp transportent le vaincu, et s'assurent de sa personne, pour attendre les ordres du duc de Touraine, qui seul a le droit de lui faire grace; un nombreux cortége suivi de tout le peuple reconduit en triomphe le vainqueur.

« Peignez-vous maintenant une scène bien différente. Tout à côté des lices, dans un pavillon était détenue la demoiselle, jeune personne d'environ seize ans, les mains liées, ayant autour de son cou la corde destinée à l'étrangler si dans le combat celui qui soutient sa cause a du pire; aux premiers cris elle apprend que son père est vaincu. Elle voit approcher la mort sans montrer la moindre faiblesse. Un moment après on lui apprend que le vainqueur a fait grâce, qu'il y a tout à espérer de la clémence du roi. »

(19) Mignet.

(20) Pendant la période féodale, quatre-vingts seigneurs battaient monnaie dans leurs terres, et pour leur propre compte, et les monnaies avaient successivement baissé de valeur. Le sou de Charlemagne valait un tiers de moins sous Philippe I[er], il baissa de moitié sous Louis VI, des trois quarts sous Philippe-Auguste, et enfin sous saint Louis il ne lui restait plus qu'un cinquième de son ancienne valeur.

Le roi, aussi plein de jugement que de bonté, comprit la nécessité de mettre la monnaie à l'abri de ces fréquentes variations, utiles pour un moment au prince, mais funestes à l'état, dont elles bouleversaient tous les rapports.

Il fabriqua plusieurs espèces, et en fixa la valeur. Le denier d'or, appelé agnel, pesant soixante-dix-sept grains, valant douze sous le denier tournois; le sous tournois, appelé gros denier d'argent, pesant soixante-dix-neuf grains, valant douze deniers tournois; le petit tournois, appelé maille d'argent, pesant la moitié ou le tiers du gros tournois; le denier, alliage d'argent et de cuivre, ne contenant du premier que six grains et demi; enfin l'obole, ne valant que la moitié du denier, et la pougeoise, que le quart.

Ces monnaies suffisant à toutes les opérations par leur diversité, restèrent long temps dans cet état. Saint Louis, dans son ordonnance de 1265, désigna celles qui auraient cours en évaluant leur prix d'après celui des tournois, et condamna les autres, qui étaient trop altérées pour être admises. Il donna quelque temps pour les porter à la monnaie, et prescrivit de les retirer dans les domaines royaux et dans les terres des seigneurs qui n'avaient pas le droit de battre monnaie [illegible]
les [illegible]

(24) Voyez les établissements de saint Louis, Beaumanoir, Ducange, Joinville, Défontaine, Laurière, etc., etc. — Parmi les contemporains, MM. Sismondi, Beugnot et Mignet. — M. Guizot s'est malheureusement arrêté avant de parler des institutions de saint Louis; il eût plus que personne contribué à jeter la lumière sur cette époque si intéressante dans l'histoire de l'ordre social.

CHAPITRE NEUVIÈME.

(1) Voyez l'ordonnance de Philippe-le-Bel sur la bourgeoisie, confirmée par le roi Jean en 1351.

(2) *V.* l'Histoire d'Arras.

(3) *V.* la Chronique bordelaise et l'Histoire de l'établissement de la commune de Laon.

(4) *V.* les Chroniques de Froissart et les Mémoires du maréchal de Fleurange.

(5) *V.* Alexis Monteil, d'après diverses chroniques et manuscrits du temps de Charles V et Charles VI. — Il n'en était cependant pas partout ainsi; dans l'Angleterre, par exemple, s'il faut en croire la chronique saxonne, partout où les hauts barons normands étaient assez confiants dans leurs forces pour croire à l'impunité, ils opprimaient le peuple en lui faisant construire des forteresses; et lorsqu'elles étaient construites, ils les remplissaient de scélérats qui s'emparaient des hommes et des femmes de qui ils espéraient arracher une rançon, les jetaient dans des cachots, et leur infligeaient des tortures plus cruelles que jamais martyr n'en supporta. Ils étouffaient les uns dans la boue, suspendaient les autres par les pieds, par la tête, ou par les pouces, allumant du feu au-dessous d'eux. A quelques-uns ils serraient la tête avec des cordes pleines de nœuds, jusqu'à ce qu'elles pénétrassent dans leur cerveau, tandis que d'autres étaient jetés dans des culs de basse-fosse remplis de serpents, de vipères et de crapauds...

(6) Monteil : *Histoire des Français.* — Frère Jehan, cordelier de Tours, au frère André, cordelier de Toulouse. Épitre XX. — C'est en effet une chose curieuse à constater que ce changement dans la chevalerie, opéré dans le quatorzième siècle. A la féodalité brutale succède une gentilhommerie galante et toute polie; ce ne sont plus ces hommes d'armes farouches, ces châtelains oppresseurs, ces seigneurs déloyaux qui tyrannisent les nobles dames. La vie des châteaux s'est embellie et civilisée, les tournois ne se font plus à fer émoulu, à épée tranchante; les pas d'armes, les batailles courtoises sont réglées avec une galanterie de forme jusqu'alors inconnue. Le roi René a pris lui-même le soin de décrire de sa main et de colorier en miniature toutes les cérémonies des tournois, depuis la procession des chevaliers avec bannières, les échafauds où sont placés les dames et les prud'hommes, jusqu'aux lices brillantes [illegible]

chevaliers combattent à pied et à cheval, à l'épée ou à la lance. Et il y avait force gens qui couraient après les chevaliers égarés dans la forêt dévoyable pour y chercher des aventures, et leur portaient force hypocras blanc et clairet, et force juleps et sirop de violace, confitures et autres épiceries pour les reconforter. Et lorsqu'ils furent tous réunis au château, fut le banquet grand et plantureux; il s'y voyait assis en une seule salle cent douze gentilshommes, sans les dames et demoiselles; et dans les cours, au dehors dudit château, étaient d'autres tables, car auxdites fêtes avaient été nourries et défrayées plus de deux mille personnes, et la dame de Sandricourt fut moult aise d'avoir donné dans son château si belle, si magnifique, si *gorgiale* fête.

Oncques depuis le temps du roi Artus
Ne furent tant les armes exaulcées,
Aux barrières ont plusieurs combattus
Et par le champ maintes lances froissées.
(*Relation manuscrite du hérault d'Orléans*).

A cette tendance nouvelle de la chevalerie, il faut reporter les trois grands changements qui plus tard agirent si puissamment sur notre caractère national : la galanterie, type et orgueil de nos aïeux; la fidélité loyale et de dévoûment des gentilshommes envers le roi, la substitution de la fidélité à la féodalité, et des liens de l'honneur aux devoirs de la teneur féodale; enfin cet esprit de gentilhommerie, cette foi, cette probité de la noblesse de province, étrangère aux intrigues, et vivant dans ses manoirs, de cette vie de liberté et de dévoûment qui brilla plus tard aux armées et aux états provinciaux.

(7) Monstrelet, Sainte-Palaye, Félibien, Monteil, et diverses histoires partielles des villes et des provinces.

(8) *V.* Lacurne de Sainte-Palaye et les nombreux mémoires qu'il cite à l'appui de ses récits.

(9) *V.* le Traité de Charles IX sur la chasse.

(10) *Hist. of Craven, et hist. of Whalley.*

(11) Hallam, d'après J. de Salisbury, Legrand, Young, etc.

(12) *V.* Capefigue et Monteil. Nous devons à ce dernier un conte assez plaisant à ce sujet : il a voulu mettre en opposition les mœurs galantes de la noblesse des villes et les mœurs religieuses, au quatorzième siècle : les cours d'amour et les cloîtres; et il a puisé ses preuves dans le Glossaire de Ducange, l'Histoire des poètes provençaux de Nostre-Dame, les *Arresta amorum* de Martial d'Auvergne, etc. Voici ce conte ou plutôt cette épître d'un cordelier de Tours à un cordelier de Toulouse : « J'ai été voir aujourd'hui la dame de Chanteloup; elle était avec ses deux jeunes nièces et ses deux suivantes. Elles étaient occupées les unes à broder, les autres à coudre. Ce travail ne les satisfaisait pas sans

doute assez pour qu'une des deux nièces ne se soit mise à dire tout haut : « Il me semble que cette journée est bien longue et qu'on s'ennuie cette après-midi plus qu'à l'ordinaire. » Presque dans le même instant la guiterne de deux ménestrels provençaux s'est fait entendre sous les croisées. Je vous laisse à deviner s'ils ont facilement obtenu la permission d'entrer. Ils se sont présentés comme troubadours de Provence. L'un, qui avait déjà une assez longue barbe brune, était âgé de vingt à vingt-deux ans; l'autre, au menton cotonneux, annonçait dix-sept ans au plus. Ils ont chanté des romances tendres, langoureuses, qui ne finissaient pas. A mon tour j'étais prêt à dire : « Il me semble que cette journée est bien longue et qu'on s'ennuie cette après-midi plus qu'à l'ordinaire. » J'ai cru cependant devoir prendre patience. Ces deux jeunes gens ont cessé de chanter, et ils ont présenté à la dame de Chanteloup un livre en parchemin contenant les arrêts de la cour d'amour avec des vignettes enluminées. Du temps que la jeune dame les parcourait, ils ont récité quelques tensons, ou jeux-partis aux autres femmes, qui écoutaient avec une attention et un silence qu'elles auraient dû réserver pour une meilleure occasion.

« Lequel vaut mieux, a dit en grasseyant légèrement le plus jeune des ménestrels, ou l'amant qui meurt de douleur de ne plus voir sa maîtresse, ou l'amant qui meurt de plaisir de la revoir?

« Lequel vaut mieux, ou boire, chanter et rire, ou pleurer, soupirer et aimer?

« Lequel vaut mieux, ou l'amour qui s'allume, ou l'amour qui se rallume?

« Lequel vaut mieux ou posséder ou espérer?

« J'étais placé à mon ordinaire assez loin des jeunes personnes; je me trouvais pour ainsi dire blotti tout près de la porte; les deux ménestrels ne m'avaient pas vu en entrant, et depuis qu'ils étaient entrés ils avaient eu toujours la tête tournée vers les dames et opposée à mon côté. Imaginez quelle a été leur surprise quand ma voix de gardien a tout-à-coup retenti près de leurs oreilles.

« Lequel vaut mieux, leur ai-je dit, ou ce monde ou l'autre?

« Lequel vaut mieux, ou quelques moments de plaisir, ou des plaisirs à jamais durables?

« Lequel vaut mieux, ou une mort douce et paisible au milieu des chants, des harpes, des cithares, des chœurs des anges qui entourent le juste à sa dernière heure, ou une mort de réprouvé, environné de démons et de flammes qui, à travers les voûtes de l'enfer, pénètrent jusqu'à lui.

« Lequel vaut mieux, pour éviter cette horrible mort, ou cent jolis rondeaux avec cent jolies miniatures, ou cent jeûnes au pain et à l'eau avec cent bons coups de discipline. Ils ont été surpris, étonnés, effrayés. Je leur ai fait signe de disparaître, sur-le-champ ils se sont retirés. La jeune dame de Chantel-

s'est souvenue qu'elle ne leur avait rien donné ; elle a appelé une de ses femmes et elle lui a remis une petite pièce d'argent ; les deux nièces en ont joint une autre ; les suivantes ont voulu donner aussi quelque chose. Pendant qu'on allait porter cette aumône, si peu méritée et si peu méritoire, j'ai dit à ces jeunes femmes que le diable n'apparaissait pas toujours sous la forme d'un grand bouc, tenant une grande fourche ; que, pour nous tenter, il prenait tantôt la forme d'un homme de guerre, tantôt celle d'un jeune clerc, tantôt celle d'un agréable troubadour, d'un beau ménestrel, qu'il savait surtout bien choisir son temps. Je les ai laissées sur ces réflexions et je suis sorti. »

Écrit à Tours, le vingt-sixième jour du mois de mai 13..

(13) Capefigue : *Histoire constitutionnelle et administrative de la France.*

(14) Esquiros.

(15) Capefigue : *V.* Le même ouvrage.

(16) Les quinzième et seizième siècles nous fourniront aussi leurs exemples. On cite surtout celui d'une truie brûlée, en 1446, par arrêt du parlement de Paris, comme convaincue de péché mortel avec un homme... — Un coq brûlé comme sorcier, en 1474, par le juge de Bâle, pour avoir fait un œuf... — Une vache et un homme condamnés à être pendus, par arrêt du parlement, en 1546, pour monstruosités... — Une mule brûlée pour même fait à Montpellier, en 1565, etc., etc.

(17) *V.* Raynaldi et la chronique de Saint-Denys.

(18) *Histoire de Languedoc*, Raynaldi, etc.

(19) *V.* l'Histoire de Louis VIII, les registres du parlement cités par Saint-Foix, et les diverses ordonnances des rois, aux treizième et quatorzième siècles.

V. aussi le continuateur de Nangis, *anno* 1321, et Alex. Monteil.

(20) *V.* le continuateur de Nangis et Sismondi.

(21) Si nous ne parlons ici que de la France, c'est que partout en Europe se retrouve, à peu de chose près, le même spectacle : la superstition, le fanatisme et la cruauté suivent partout l'ignorance. Les exemples sont plus féconds et plus sûrs dans notre pays, ils offrent aussi plus d'intérêt. Nous aurions pu les multiplier à l'infini, mais forcés de nous arrêter pour ne pas entraver notre marche rapide, nous nous contenterons de citer les suivants comme pièces justificatives.

Chacun peut lire, dans les anciennes éditions du dictionnaire géographique de Vosgien, que Humbert IV, sire de Beaujeu, afin de peupler la ville de Villefranche qu'il avait fondée, permît aux maris qui viendraient l'habiter de battre leurs femmes jusqu'à l'effusion du sang.

Les gentilshommes avaient seuls le droit de porter un faucon sur le poing Si quelque roturier volait un de ces faucons, il était condamné à une forte amende, ou à se laisser enlever six onces de chair sur la poitrine par le faucon.

Un seigneur de la maison du Châtelet voulut être enterré debout dans un

piliers de l'église des Cordeliers, à Neufchâteau, [illegible] par-dessus son [illegible].

Voici, en bref, ce que j'extrais textuellement d'un manuscrit de 1314. — Sous Louis-le-Hutin, entre plusieurs statuts que l'on attribue directement à Enguerrand, ceux qui s'ensuivent méritent d'être cités : « Que les enfants sont censés en la puissance des pères, les femmes en la puissance des maris ; que sur icelles les maris ont droit de vie et de mort ; qu'il est aussi loisible aux pères de vendre leurs enfants qu'au mari (lequel est transporté de colère, d'impatience et de douleur) de tuer sa femme, pourvu que *solennellement* il jure en être repentant, il est exempt de toute peine. »

Les conflits entre les justices royales et les justices seigneuriales étaient nombreux et donnaient fréquemment lieu à des décisions ridicules. En voici un exemple : « Sur ce que le bailli de Vermandois avait fait justice au malfaiteur qu'il avait enlevé aux gens de justice du chapitre de Laon, il fut ordonné par arrêt du parlement, des octaves de Toussaint, en 1300, que ledit bailli remettrait en mains desdites gens du chapitre une figure représentant ledit malfaiteur, pour lesdites gens exercer leurs droits sur ladite figure. »

Des lettres-patentes du roi Louis X, en 1314, constatent une autre absurdité; mais en l'abolissant elles constatent aussi que la raison commençait à [illegible]. Elles furent données au sujet d'une contestation entre le procureur de Moirg, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et Charles, comte de Vermandois, parce que ledit procureur avait fait pendre et exposer aux fourches patibulaires *pour l'exemple*, un taureau qui avait tué un homme qui passait.

(12) Nous extrayons les statuts suivants d'un manuscrit que nous croyons encore inédit, et qui a été trouvé chez un notaire ou *tabellion apostolique* d'Avignon. C'est une ordonnance de la reine Jeanne, qui donnera une idée des mœurs de cette époque dans le midi de la France.

« 1° L'an mil tres cent quaranto e set, au hueit d'aou mes d'avous, nostro bono reino Jano a permes lou bourdeou dins Avignoun e vol que toutes las fremos debauchados non se tengoun dins la cioutat; mai que sian fermados din lou bourdeou e que per estre couneigudos que portoun une aguilletto rougeo sus l'espallo dé la man escairo.

2° Se quauquno a fach faouto e vouolgue continua de mal faire, lou clavaire ou capitano deis sergeans la menara souto lou bras per la ciutat, lou tambourin batten et la lougeara din lou bourdeou ambé las autros, ly defendra de non sortir deforo per la ville, à peno deis estrivados la premiera vegado, dau fouet e la bandido la segoundo fés.

3° Nostro bono reino coumando que lou bourdeou siegue à la carriero de *Pont-trauca*, pres deis fraires augustins, et que siegue uno porto dount touto la gent intraran e sarrado à clau, per garda que gens [illegible]

jouinesso non vegoun las *dondos* senza la permissioun dé la badesso ou baylouna que sara noumado per lous consouls, etc.

4° La Reina vol que tou lous lous samédis la baylouna et un barbier deputats das consouls visitoun toudos las filias débauchadas que saran aou bourdeou. Se sen trova qualuno qu'abia mal, vengut de paillardisa, que sian separados per evita lou mal que la jouinesso pourié prendre.

5° Se se trobo qualco fillio que siego estado impegnado, la baylouno n'en prendra gardo que l'enfan noun se perdo, etc.

6° La baylouno noun permettera a gis d'amos d'intra dins lou bourdeou lous jours *vendré e samdé san né lou jour de Pasquas* a peno d'avé lou foué!...

7° La baylouno noun dounara entrado a gis de Jasious. Que se per finesso se trobo que qualoun sié intrat cagué agut counouissence dé qualuna donda, que avé lou foué..., etc. »

A cette même époque Pétrarque écrivait à l'un de ses amis : « Avignon est devenu un enfer, la sentine de toutes les abominations: les maisons, les palais, les églises, les chaires des pontifes et des cardinaux, l'air et la terre, tout est imprégné de mensonge; on traite le monde futur, le jugement dernier, les peines de l'enfer, les joies du paradis, de fables absurdes et puériles. » Pétrarque cite à l'appui de ses assertions des anecdotes scandaleuses sur les débauches des cardinaux. Et lui-même, abbé, chaste et fidèle amant de Laure, était entouré de bâtards : « *Ebbe*, dit à ce sujet l'historien Soggi, *ebbe allora Petrarca un figlio naturale e dopo alcuni anni una figliuola, ma protestò che, non ostante queste licenze, egli non amò mai altra que Laura...* »

La Suisse, peut-être seule en Europe à cette époque, conservait des mœurs pures. Ses lois dénotent un esprit de turbulence contre lequel elles emploient toutes leurs forces; c'était là la grande, la seule plaie des cantons helvétiques.

(23) L'histoire d'une seule famille fait voir quel était l'esprit du douzième siècle, dans quel honneur s'y trouvait le monachisme et de combien de fortunes séculières il allait s'enrichissant.

Le père d'Abélard, Bérenger, seigneur du palais, se laisse persuader d'abandonner sa femme et ses enfants, de se retirer dans un cloître de Bretagne et de mourir moine. — Lucie, mère d'Abélard, prend aussi ce voile du vivant de son mari et meurt comme lui dans un monastère. — Abélard, après avoir été chanoine de Notre-Dame, comme l'était Fulbert, se fait moine bénédictin à Saint-Denis, fonde le Paraclet, et devenu abbé de Saint-Gildas, meurt dans un monastère de l'ordre de Cluny. — Héloïse, d'abord prieure d'Argenteuil, meurt première abbesse du Paraclet. Deux nièces d'Abélard, Agnès et Agathe, prennent le voile dans cette abbaye. — Enfin, son fils, Astre-

fale, s'il ne trouva pas de prébende, acheva pieusement sa vie dans un monastère...

Dans ce siècle un roi de France, Philippe Ier, était vivement sollicité par Hugues, abbé de Cluny, de venir dans son cloître se faire bénédictin. Adélaïde, veuve de Louis-le-Gros, et son troisième fils, devinrent l'une abbesse de Montmartre et l'autre moine de Clairvaux.

CHAPITRE DIXIÈME.

(1) Un grand nombre de colléges s'élevèrent auprès des universités. Sous Philippe-le-Bel, qui fonda l'université d'Orléans, on vit s'établir le collége de la reine de Navarre, celui du cardinal Le Moyne, et celui de Montaigu, archevêque de Narbonne. Depuis le règne de Philippe de Valois jusqu'à la fin du règne de Charles V, on compte l'érection du collége des Lombards pour les écoliers italiens, des colléges de Tours, de Lisieux, d'Autun, de l'*Ave Maria*, de Mignon ou Grandmont, de Saint-Michel, de Cambrai, d'Aubusson, de Bonnecour, de Tournai, de Bayeux, des Allemands, de Boissy, de Demville, de Maître-Gervais, de Beauvais, etc. (*Histoire de l'Université*, t. III, liv. 3, *Antiq. de Paris*).

(2) *V.* Savigny, Lerminier, etc.

(3) A cette opinion de MM. Savigny et Lerminier, sur l'état de l'université et la suprématie de celle de Paris à la fin du douzième siècle, nous joindrons celle de M. Huster de Schaffhouse, et nous citerons de lui un morceau fort intéressant de son histoire d'Innocent III, relatif à cet objet : « Le jeune Lothaire Conti (Innocent III plus tard), suffisamment préparé aux études supérieures, se rendit de Rome à Paris. Depuis longues années cette capitale était célèbre par les maîtres qui y enseignaient les arts libéraux.

« Plus tard toutes les sciences y furent accueillies et cultivées avec soin, aussi devint-elle le rendez-vous commun des hommes désireux d'obtenir dans leur patrie, au moyen d'une instruction solide, honneurs et considération. Telle était l'ambition de l'université de Paris, d'embrasser les diverses branches des connaissances humaines, que, dès que le droit canonique eût commencé d'être enseigné avec succès à Bologne et d'y attirer une foule de maîtres et d'élèves, elle s'empressa de créer des chaires, où plus d'un professeur venait recueillir, en l'expliquant, les applaudissements de son auditoire. La médecine pouvait se faire gloire d'Egidius de Corbeil, dont les œuvres n'ont point paru dépourvues de mérite aux yeux de la science moderne. De l'aveu général, nulle part la doctrine chrétienne et tout ce qu'on y rattachait alors, n'était enseigné à la jeunesse d'une manière aussi vaste, aussi profonde, aussi complète qu'à Paris, et, pour devenir un habile théologien, c'était là qu'on devait aller étudier. Ses docteurs jouissaient dans toute la chrétienté d'une haute réputation. De même

que de graves questions de droit civil et canonique étaient soumises à la décision de ceux de Bologne, de même on s'adressait à ceux de Paris pour décider des cas importans de conscience, pour terminer les différends ecclésiastiques, et les papes mêmes demandaient leur avis sur des points de théologie et de morale; un clerc discutait-il avec intelligence et profondeur les articles de la foi chrétienne, le plus grand éloge à lui donner était celui-ci : On dirait qu'il a passé sa vie à l'école de Paris.

« Aussi, dès le milieu du douzième siècle l'affluence des jeunes gens y était si grande, que peut-être jamais on n'en vit nulle part de pareille. A peine pouvait-on trouver des logements, et plus d'une fois le nombre des étrangers surpassa celui des habitants. « Tout ce qu'un pays a de précieux, » disent les historiens enthousiastes de cette époque, « tout ce qu'un peuple a d'éminent, « tous les trésors de la science, et tous les biens de la terre; les jouissances « de l'esprit et du corps, les enseignements de la sagesse, la splendeur des « arts libéraux, l'esprit chevaleresque, l'élégance des mœurs, tout cela se « trouve à la fois à Paris. Jamais en Égypte, à Athènes, et dans toutes les « cités où fleurirent les sciences, ceux qui allaient chercher la sagesse terrestre « n'égalèrent en nombre ceux qui viennent puisser la sagesse céleste à Paris. « Athènes n'a qu'un point de ressemblance avec lui : dans les deux villes les sa- « vants étaient au premier rang. » Paris, continuent-ils dans l'ardeur de leur enthousiasme, « est la source de la sagesse, l'arbre de vie du paradis terrestre, « le flambeau de la maison du Seigneur. » Cette ville avait en outre depuis long-temps la réputation de cité noble, populeuse et commerçante, de point de réunion des peuples, de reine des pays, de trésor des princes. L'agrément de ce séjour, l'abondance de toutes les choses nécessaires à la vie, la dignité imposante du clergé, la gaité du peuple attiraient et retenaient les étrangers; ils y oubliaient volontiers leur patrie. Ces avantages acquéraient plus de prix encore par une paix sans trouble, par la protection amicale et la bienveillante sollicitude des rois. Louis VII avait octroyé à l'université des priviléges qui reçurent une nouvelle extension pendant le long règne de Philippe, son fils. Les princes étaient fiers de cette institution, dont ils faisaient l'objet de soins particuliers. Mais le plus grand attrait de Paris, c'est la réunion brillante des docteurs illustres dont la considération et la gloire rejaillissaient sur lui. On voyait de hauts dignitaires ecclésiastiques, se tenir honorés d'y obtenir une chaire. D'éminents docteurs pris dans son sein, étaient élevés aux honneurs de l'église, et, sans l'abandonner tout à fait, échangeaient le titre de professeur pour celui de pasteur. Les papes jetèrent les yeux sur plusieurs d'entre eux, persuadés que l'éclat de leur savoir ou de leurs vertus serait un ornement pour l'église romaine.

« Des libraires, dont l'industrie croissante a donné son nom à une des rues de la ville, se chargeaient, sous la direction des professeurs, de fournir les [illegible]

truments et les objets nécessaires aux études. Des bourgeois, et surtout des Juifs, alors comme aujourd'hui adonnés à ce trafic, prêtaient aux jeunes gens sur une demande de leurs parents, ou moyennant sûretés. Des bourses, fondées par des rois et des princes, procuraient aux pauvres étudiants un entretien gratuit. Les rapports intérieurs étaient assurés par les immunités que les souverains avaient accordées, par la participation des écoliers aux funérailles de leurs camarades défunts, et aux prières de l'Église pour le repos de leurs âmes. Les règlements exigeaient une mise décente, fixaient les heures de leçon des professeurs et les exercices oraux des élèves. Dès le matin les salles de cours s'emplissaient, puis commençait la leçon du maître. L'après-midi, c'étaient des discussions, de nouvelles leçons et des conférences ; des répétitions terminaient la journée.

« Cependant le séjour de Paris n'était pas sans danger. Des filles de joie cherchaient à prendre dans leurs filets la jeunesse légère et sans expérience, qui heureusement ne s'éloigna jamais assez complètement des bonnes mœurs, pour ne pas se prêter elle-même à diminuer le danger. L'abondance engendrait la débauche, et des orgies auxquelles on se livrait dans des cercles d'amis, détournaient quelquefois du but principal. La pétulante jeunesse regardait avec hauteur les bourgeois, dont les modestes occupations faisaient l'objet de ses dédains; et souvent, alors comme aujourd'hui, de frivoles prétextes donnaient lieu à des rixes sanglantes entre eux et les étudiants unis par une sorte de point d'honneur de caste. Aussi à côté des éloges prodigués par les auteurs qui ne considéraient que l'éclat de la science, entendons-nous les plaintes de ceux aux yeux desquels la pureté des mœurs était le premier ornement et le principal bien de la jeunesse. « O Paris ! » s'écrie l'un d'eux, « filet de tous les vices, « piége de tous les maux, flèche de l'enfer, qui perce le cœur de l'imprudent ! » Les efforts de l'esprit pour pénétrer les profondeurs des doctrines que l'homme peut seulement croire avec humilité ou rejeter avec dédain, car il ne saurait les comprendre, conduisaient par la voie de subtilités décorées du nom d'explications, à des aberrations déplorables. Autre sujet de plaintes : beaucoup de jeunes gens élevés au grade de docteur, s'avisaient d'enseigner les autres au risque de les induire en erreur. Cet abus provoqua plus tard une ordonnance qui défendait de professer la théologie avant l'âge de trente-cinq ans.

« Des princes du sang royal venaient à Paris amasser les connaissances sans lesquelles ils croyaient ne pouvoir jouir des fruits de la paix ou de la guerre. Une foule de grands personnages de France et des pays qui formaient alors la chrétienté en Europe, imitaient leur exemple ; par là ils exercèrent une salutaire influence sur la civilisation intellectuelle et morale des populations avec lesquelles ils furent en contact. Dès les premiers temps, de hauts dignitaires ecclésiastiques avaient jeté à Paris les fondements de leur savoir et de leur piété ; il en était de même alors : les hommes les plus importants de l'époque

avaient s'y préparer à leur action future sur le monde. Des papes l'ornèrent du siége de saint Pierre par leur dignité grave, leurs lumières profondes et leur courage surnaturel; des cardinaux, leurs aides et coopérateurs par leur sagesse et leur vaste expérience, des patriarches en qui l'Orient pouvait reconnaître la majesté de l'église plus libre d'Occident; des archevêques, les flambeaux d'un troupeau nombreux; des évêques, pénétrés de la hauteur de leurs fonctions; de pieux abbés placés à la tête de monastères fameux, augmentaient de jour en jour sa réputation d'école féconde, d'où partaient les rayons qui allaient éclairer l'univers. Des amitiés s'y formaient, dont l'effet était de resserrer plus intimement l'union de la grande société chrétienne, union qui était le principe vital de l'Europe, et d'en répandre l'heureuse influence sur chaque pays en particulier. Ainsi la civilisation française, la magnificence du service divin, l'amour des sciences et des arts étaient portés dans tout l'Occident par cette institutrice du monde.

« Était-on doué des avantages de la naissance, de la fortune ou du talent; aspirait-on, non pas seulement à revêtir les hautes dignités de l'Église, mais à se rendre capable d'en remplir les fonctions, on courait à Paris où la foule d'étudiants et de peuple ne pouvait se compter. Par tous les pays d'Europe régnait cette croyance que, pour avoir droit dans sa patrie à la considération et au crédit, il fallait avoir passé sa jeunesse à Paris et suivi les leçons des professeurs de son école. Aussi, outre le grand nombre d'évêques français, dont plusieurs y furent successivement disciples et maîtres, beaucoup de prélats des royaumes étrangers lui durent leur instruction. Le pape Alexandre III y envoya une légion de jeunes clercs italiens. Venise en envoya aussi qui acquirent ensuite une haute illustration. L'Angleterre se plaignait que Oxford était désert; et à mesure que cette école déclinait par suite de l'oppression et de l'odieuse tyrannie de Henri II à l'égard du clergé, s'élevait celle de Paris. Les Allemands y brillaient à la fois par leur naissance et leur rang, par leur esprit et leur savoir. Peut-être étaient-ce les vieux souvenirs des Normands qui y avaient d'abord attiré quelques Danois; mais plus tard des fondations assurèrent à un grand nombre une existence libre de tout souci. Absalon, archevêque de Lund, envoyé en ambassade à Paris, en [illegible], transporta dans sa patrie des chanoines de Sainte-Geneviève, et établit ainsi entre les deux royaumes des rapports religieux. Par là aussi durent se former les liens d'un commerce scientifique, et s'augmenter le nombre des jeunes Danois qui venaient à Paris se préparer à leurs carrières diverses. Enfin ce nombre s'accrut encore par suite de l'alliance des maisons royales des deux pays. Le Danemark ne fut pas le seul à y envoyer des princes du sang; la Hongrie vit aussi partir un des fils de son roi. La Suède elle-même ne se trouva point trop distante de cette capitale de la civilisation européenne, et les pays slaves ne lui demeurèrent pas étrangers. Ives, évêque de Cracovie, y vint chercher ce que jamais il n'eût pu acquérir

en Pologne. Tel était Paris vers l'an 1180, quand Lothaire (Innocent III) y arriva pour étudier à l'université. »

(*Geschichte pabst Innocenz III und seiner zeitgenossen*).

(4) Peut-être ne serait-ce pas une raison convaincante, car Abélard avait assez l'habitude de soutenir les deux thèses. On connaît son fameux traité, *Sic et non*, dans lequel il prétendait démontrer qu'il n'y a guère de sujet en philosophie sur lequel on ne puisse soutenir le pour et le contre...

(5) L'Anglais Occam professait que l'idée générale n'a pas de sujet. « Elle n'est donc pas, disait-il, subjective dans l'âme : c'est une fiction objective, comme l'objet même auquel elle se rapporte existe dans son sujet. L'esprit connait un objet et il en imagine un autre semblable, mais qui n'est en lui-même qu'une fiction; alors il pourrait concevoir l'objet correspondant hors de lui. La fiction contient tous les objets de cette espèce, et a par conséquent le caractère de l'idée générale, en sorte qu'on peut la mettre à la place de toute idée individuelle réelle. »

Parmi les disciples de ce redoutable adversaire des scotistes, on distingue Gauthier Burleygh, professeur de philosophie à Oxford, et Buridan, qui se rendit célèbre par ses doctrines sur la liberté. « La volonté, disait ce dernier, toutes choses égales d'ailleurs, peut-elle choisir entre deux actions diamétralement opposées ? Si on répond par l'affirmative, il n'y a point de détermination; car la volonté flotte indifféremment entre ces deux actions, et il manque une raison déterminante. Si on répond par la négative, on détruit le libre arbitre. » Buridan, sans résoudre les difficultés que la solution du problème sur la liberté présente, s'attacha ensuite à démontrer que le déterminisme peut très bien se concilier avec la morale.—Voyez, pour les divers sujets traités dans la première partie de ce chapitre, Savigny, Bruckery, Crevier, Lerminier, Matter, de Gérando, Malbouche, Millon, Laurent, et *l'Histoire de l'université*.

(6) Toutes les gloires contemporaines rayonnent en effet autour d'Abélard, et retracer son histoire c'est retracer celle de son époque. « Abélard, dit M. Villenave, qui s'est spécialement occupé de la biographie du moine philosophe, Abélard est la figure la plus saillante du douzième siècle. Ecclésiastique, chanoine et docteur; amant, père et époux; philosophe et novateur, théologien et hétérodoxe, poète et moine ; reportant dans son caractère l'effervescence d'un sens éteint, et dans son esprit les chagrins de son cœur; fondateur d'un monastère et directeur de congrégations des deux sexes ; chef d'école et condamné dans deux conciles; poursuivi par deux saints, et absous par un autre; non moins traversé dans sa théologie que dans ses amours ; toujours agité et inquiet, toujours renommé et malheureux : tel fut l'amant d'Héloïse. Il eut pour ami Pierre-le-Vénérable, et pour ennemis saint Bernard et saint Norbert. Il fit de la femme la plus célèbre de son siècle, de celle qui en fut la plus ai-

mante, la plus spirituelle et la plus éclairée, son élève, sa maîtresse, sa femme : il en fit aussi une prieure, une abbesse, une savante théologienne et un écrivain éloquent.

Les noms d'Abélard et d'Héloïse sont unis par le malheur et par la gloire, comme leurs cendres le sont dans le même tombeau ; et ces deux noms inséparables ont déjà traversé plus de huit siècles sans cesser d'exciter un intérêt vif et puissant. »

(7) C'est à peu près vers cette époque que Foulques écrivait à Abélard : « Rome t'envoyait ses enfants à instruire ; et celle qu'on avait entendue enseigner toutes les sciences montrait, en te passant ses disciples, que ton savoir était encore supérieur au sien. Ni la distance, ni la hauteur des montagnes, ni la profondeur des vallées, ni la difficulté des chemins parsemés de dangers et de brigands, ne pouvaient retenir ceux qui s'empressaient vers toi. La jeunesse anglaise ne se laissait effrayer ni par la mer placée entre elle et toi, ni par la terreur des tempêtes, et à ton nom seul, méprisant les périls, elle se précipitait en foule. La Bretagne reculée t'envoyait ses habitants pour les instruire ; ceux de l'Anjou venaient te soumettre leur férocité adoucie. Le Poitou, la Gascogne, l'Ibérie, la Normandie, la Flandre, les Teutons, les Suédois, ardents à te célébrer, vantaient et proclamaient sans relâche ton génie. Et je ne dis rien des habitants de la ville de Paris. »

La traduction de la lettre de Foulques, que nous venons de citer, est de Madame Guizot. Le rapprochement si naturel qui se présentait à elle en l'écrivant devait animer sa plume et faire battre son cœur d'un juste orgueil...

(8) ... O maxime conjux !
O thalamis indigne meis ! hoc juris habebat
In tantum fortuna caput ! cur impia nupsi,
Si miserum factura fui ! nunc accipe pœnas,
Sed quas sponte luam.

(*Pharsal.*, *Lib. VIII*).

(9) Le premier en 1119, l'autre en 1116.

(10) Les historiens ne rapportent pas comme Abélard ce qui se passa au concile, cependant tout porte à croire que, sauf l'exagération et la partialité du récit, le fond des choses est vrai. Abélard n'eut d'ailleurs pas avancé des faussetés que tant d'écrivains auraient pu confondre, dans un pareil siècle surtout.

(11) *Mémoires d'Abélard*, ou *Lettre sur sa vie*, divisée en quinze chapitres et datée du monastère de Saint-Gildas ! — Les points intermédiaires indiquent les passages que nous avons laissés de côté, comme inutiles au sujet que nous traitons. La traduction de cette lettre, intéressante surtout en ce qu'elle reproduit les mœurs monacales de l'époque, est due à M. Villenave.

(12) Villenave. — Parmi les contemporains d'Héloïse on peut citer le témoignagne irrécusable de Pierre-le-Vénérable. Il écrivait à Héloïse elle même : «Vous avez vaincu en savoir toutes les femmes, et vous avez surpassé presque tous les hommes. »

Héloïse lisait les livres saints en grec et en hébreu.

Elle les lisait aussi philosophiquement, comme on le voit par les XLII *problèmes* dont elle demanda la solution à Abélard, et qu'on trouve dans les œuvres de ce dernier. — Héloïse fut le meilleur poète latin : c'est le témoignage de plusieurs auteurs contemporains, entre autres de Hugues Metel, de Toul, cité par dom Mabillon, dans son édition des *OEuvres de saint Bernard.*

(13) Cette lutte, dans laquelle quelques auteurs n'ont vu qu'une vaine rivalité d'amour-propre, avait des bases plus profondes et plus nobles. Saint Bernard ne l'avait point provoquée, il s'y résigna, et craignant la parole puissante de son antagoniste, il usa de tous ses moyens pour assurer la victoire à l'église qu'il défendait ; mais lorsque le concile eut prononcé et qu'Abélard se fût soumis, la réconciliation de ces deux nobles caractères, ne se fit pas attendre ; saint Bernard prouva surtout par ce retour sincère qu'il n'avait d'autre passion que le désir de l'unité catholique.

(14) Galliarum Socrates, Plato maximus Hesperiarum,
Noster Aristoteles ; logicis quicumque fuerunt
Aut par aut melior ; studiorum cognitus orbi
Princeps ; ingenio varius, subtilis et acer.
Omnia vi superans rationis et arte loquendi.
Abelardus erat, etc.

(15) Héloïse avait placé les restes d'Abélard dans une petite chapelle de son monastère. C'est là que, dans les heures silencieuses de la nuit, et lorsque le sommeil était entré dans les cellules de ses compagnes, Héloïse venait pleurer celui qu'elle avait tant aimé. Et après vingt ans de deuil et de regrets, elle alla reposer avec lui dans le même tombeau...

(16) « In ægritudine positâ præcepit ut mortua intra mariti tumulum poneretur, et sic eâdem defunctâ, ad tumulum apertum deportatâ, maritus ejus qui, multis diebus ante eam defunctus fuerat, elevatis brachiis eam recepit, et itâ eam amplexatus brachia sua strinxit. »

(*Chron.* TURON.)

(17) Il parait cependant qu'en 1497 une piété trop sévère essaya de séparer ce *que Dieu avait uni* : les ossements d'Abélard et d'Héloïse furent mis dans deux tombes placées aux deux côtés du chœur ; mais le temps avait mêlé les cendres, et les os seuls peuvent être distingués. En 1630, Marie de Laroche-

foucauld, vingt-troisième abbesse du Paraclet, fit transporter les deux tombes dans la chapelle de la *Trinité*. En 1766, une autre Marie de Larochefoucauld, vingt-sixième abbesse, conçut le projet d'un monument qui fut érigé après sa mort et qui a eu encore bien des vicissitudes de fortune ; la dernière de ces révolutions l'a enfin conduit au père Lachaise, où un repos éternel l'attend. Quelques voyageurs curieux de visiter les marbres historiques viennent seuls à de rares intervalles troubler le silence du mausolée. On y voit cependant parfois des couronnes fraiches d'immortelles, tribut touchant payé, après tant de siècles, à la mémoire des deux amants...

CHAPITRE ONZIÈME.

(1) Nous ne parlons ici que des auteurs contemporains ; nous citerons parmi les antiquaires et les historiens qui se sont plus particulièrement occupés de ce sujet : Pasquier, Fauchet, Ducange, Le Laboureur, Ménestrier, Brussel, Duchesne, Le Blanc, Caseneuve, Galland, Sainte-Palaye, Le Bœuf, Barbazan, Foncemagne, La Ravaillère, Le Grand d'Aussy, etc., etc.

(2) Nous avons choisi de préférence des caractères historiques tels que Bertrand de Born et Richard II. On retrouve dans les ouvrages de MM. Raynouard et Thierry des détails intéressants sur le premier, que Dante lui-même a fait apparaître dans son enfer :

I' vidi certo : ed ancor par ch'io'l veggia, etc.

Voy. la fin du chant XXVIII.

(3) Avant que les travaux de MM. Raynouard et Sismondi eussent jeté la lumière sur ces origines de notre idiome, on avait à cet égard des notions si confuses, que l'abbé Millot, qui a composé trois volumes sur les troubadours, a traduit tout de travers cette chanson de Richard, et, de plus, a mêlé les deux textes en voulant citer un couplet.

(4) Les *sirventes* étaient, comme nous croyons l'avoir déjà dit, des chansons satiriques en général dirigées contre les grands, les chansons de *Gestes* étaient des chansons historiques (du latin *Gestus*); elles étaient destinées à célébrer les hauts faits des guerriers.

(5) Preuves de l'*Histoire du Languedoc.*

(6) Dante est l'Homère du moyen âge ; il l'est par la hardiesse et l'originalité de son génie ; il l'est aussi par la vive et complète peinture des mœurs, des croyances, de la vie tout entière de cette époque de convictions religieuses et politiques. Là est la gloire du Dante, comme celle d'Homère fut de faire revivre les temps héroïques et les rudes populations de la Grèce primitive avec leurs coutumes, leurs physionomies si simples et si poétiques. Le poëme du Dante est l'encyclopédie du moyen-âge. Littérature, science, théologie, astronomie, tous les âges, tous les peuples y apparaissent. Aussi la *Divine Comédie*, qui est tout à la fois drame, sermon, satire, épopée, hymne, ne se peut bien comprendre que par la situation intellectuelle, politique, religieuse de ces

temps si confus, si animés, si merveilleux; tableau immense sur lequel se dessinent, comme caractères principaux, l'enthousiasme classique, l'enthousiasme religieux, et l'amour, qui est encore de la religion. Triple passion du moyen âge, qui fut aussi la triple inspiration du Dante.

(CHARPENTIER.)

(7) D'une affreuse beauté son style étincelant
Est comme son enfer, profond, sombre et brûlant.

(DELILLE.)

(8) Sa main en traits de feu jette l'œuvre hardie
Où va se déployer sa pensée agrandie.
Les plus mâles tableaux se pressent sous ses yeux,
Et le triple théâtre où s'ourdit son poème
Dans son vaste système
Doit embrasser la terre et l'enfer et les cieux...

(CHENEDOLLÉ.)

(9) Il ne faut pas se le dissimuler, il y a plus que de l'inspiration et du génie dans cette œuvre incompréhensible du Dante, il faut faire aussi la part de la folie, et bien des passages ne peuvent être expliqués qu'au moyen de cette concession, qui aux yeux de ses admirateurs ardens paraîtra sans doute un blasphème. Cette Béatrix, par exemple, personnage mystérieux qui a si souvent embarrassé les commentateurs, et qui est, tout à la fois, amour, théologie et femme, ne peut être que la création d'un génie délirant.

(10) Villemain.

(11) Laure, qui n'avait guère plus de vingt ans alors, était, dit Ginguené, aussi sage que belle; aucune espérance coupable ni légitime ne pouvait naître dans le cœur du poète. La pureté d'un sentiment que ni le temps, ni l'âge, ni la mort même de celle qui en était l'objet ne purent éteindre, a trouvé beaucoup d'incrédules; mais on est aujourd'hui forcé de reconnaître, d'une part, que ce sentiment est très réel et très profond dans le cœur de Pétrarque; de l'autre, que si Pétrarque toucha celui de Laure, il n'obtint jamais d'elle rien de contraire à son devoir. Chanter l'objet de son ardente et chaste passion, tel était le seul but de Pétrarque, tel fut pendant trois ans le seul emploi de son talent et de sa vie; et cela est d'autant plus remarquable qu'Avignon, alors, comme le dit Pétrarque lui-même, était la *Babylone française*, et qu'il était lui-même jeune, beau et illustre. C'est, ajoute ailleurs Ginguené, qu'avec tout ce qui inspire les désirs Laure avait ce qui les contient et ce qui imprime le respect. Ses yeux semblaient purifier l'air autour d'elle, et rien que de chaste comme elle n'aurait osé l'approcher. Elle n'était pourtant pas insensible. Sa pudeur, sa tristesse, quand son amant s'éloignait d'elle, quelques mots, quelques doux reproches dont on voit les traces

dans les vers de Pétrarque et quelques particularités que l'on peut recueillir dans ses autres ouvrages, le prouvent assez; mais jamais l'impression qu'un si long amour, des soins si soutenus et si tendres, firent sur son cœur, ne coûtèrent rien à sa sagesse. Tout l'esprit naturel que peut avoir une femme, toute l'adresse qu'elle peut employer pour retenir en même temps qu'elle enflamme, pour alimenter l'espérance sans donner des droits, elle sut en faire usage; et c'est ainsi qu'elle parvint à captiver pendant vingt ans le plus grand génie et l'homme le plus passionné de son siècle... Quelle était en effet la consolation du poète. Il nous la peint lui-même dans cinq vers admirables dont le dernier seul est bien rendu dans ceux-ci :

Plus les déserts où je la vois
Sont reculés au fond des bois,
Parmi d'âpres rochers, sur un triste rivage,
Plus belle est sa divine image;
Et quand ma douce erreur fuit loin de mes esprits,
Je demeure immobile; en ce lieu même assis,
En pierre transformé; sur la pierre sauvage,
Je pense, je pleure, et j'écris, etc.

(12) *Rime del Petrarca, canzone III.*

(13) Cette traduction de Ginguené vaut mieux encore que les traductions en vers que nous connaissons. Aucun poète français n'a pu saisir l'admirable concision du poète italien; et par exemple combien ces trois derniers vers :

Se tu avessi ornamenti quant' hai voglia
Potesté ardimenti
Uscir del bosco e gire infra la gente,

sont lâchement rendus par les huit grands vers français de M. de Saint-Geniez :

Mes vers, célébrez tant d'attraits,
Répétez l'hymne de sa gloire :
De ce jour fortuné consacrez la mémoire.
Puisse l'image de ses traits
Se réfléchir sur vous et vous prêter des armes
Pour conquérir les cœurs en vous prêtant ses charmes!
Vous serez sûrs de plaire, et vous pouvez, mes vers,
Au sortir de ces bois parcourir l'univers.

N'est-ce pas une sorte de parodie à l'eau rose?

(14) Nous nous contenterons d'indiquer les noms des littérateurs célèbres de

l'Italie des douzième, treizième et quatorzième siècles. Nous l'empruntons au catalogue chronologique de M. Salfi.

Douzième siècle. Alcamo de Sicile, Drusi de Pise, Folcacchiero de Sienne, Vernaccia d'Urbin, Nicoletto de Turin.

Treizième siècle. Folchetto le *Marseillais* de Gênes, Calvi de Gênes, Georgi de Venise, Vignes de Capoue, Frédéric II de Jesi, Lasius de Palerme, Mainfroi de Palerme, Doria de Gênes, Guinicelli de Bologne, Ghisilieri de Bologne, Malespini de Florence, Guittone d'Arezzo, Spinello de Giovinazzo, Latini de Florence, Ubiciani de Lucques, Cavalcanti de Florence.

Quatorzième siècle. Jacopone de Todi, Giordano de Rivalta, Crescenzi de Bologne, Dante Alighieri de Florence, Stabili d'Ascoli, Mussato de Padoue, Cino da Pisteja, Cavalca de Pise, Bartolommea de San-Concordio, Villani de Florence, Passavanti de Florence, Uberti de Florence, Bussolari de Pavie, Petrarca d'Arezzo, Boccaccio de Certaldo, Buonaccorso de Montemagno, Fiorentino de Florence.

(15) Louis Viardot; *V.* aussi Sismondi, Villemain et Charpentier.

(16) *V.* Charpentier, etc.

(17)

La robe ne fait pas le moine...
Et se font povre, et si se vivent
De bons morciaus délicieux,
Et boivent les vins précieux;
Et la povreté vont preschant
Et les grans richesses peschant.
Faites ce qu'ils sermoneront,
Ne faites pas ce qu'ils feront;
De bien dire n'ièrent jà lent,
Mès de faire n'ont-ils talent.
. . . .
Preude fame, par Saint-Denis,
Dont il est mains que de fénis...
Salemon, qui tout esprova,
En mil homes un bon trova;
Mès des fames ne trova nule...
Qui cuer de fame apercevroit
Jamès fier ne s'i devroit.

L'auteur recherchant dans l'antiquité et jusque dans les belles églogues de Virgile des idées gracieuses qu'il avait l'art de salir pour les accommoder au goût de son siècle, ne craint pas d'appliquer aux femmes ce vers de Virgile :

O pueri, fugite hinc, latet anguis in herba.

(18) *V.* Raynouard, *Journal des Savants* : octobre 1816.

Il en fut de même, lorsque Martin le Franc, dans son *Champion des Dames*, essaya de les venger contre Jean de Meung : il employa aussi des êtres moraux, des personnages allégoriques, tels que *Franc-Vouloir, Male-Bouche, Bouche-d'Or, Sens-Abesti, Vilain-Penser*, etc.

(19) Froissart, ainsi que nous l'avons dit, ne s'en tenait pas à ses Chroniques, son esprit extraordinairement actif trouvait encore le temps de composer des romans. Voici comment il raconte la réception que lui fit le roi d'Angleterre, Richard II, lorsqu'il fut admis à lui présenter son Méliador. « Si le vis en sa chambre, dit-il, car tout pourveu je l'avoie, et luy mis sur son lict; et lors l'ouvrit et regarda dedans, et luy plut très grandement; et plaire bien luy devoit, car il estoit enluminé, escrit et historié, et couvert de vermeil veloux à dix clous d'argent dorez d'or et rose d'or au milieu, à deux gros fermaux dorez, et richement ouvrez, au milieu rosiers d'or. Adonc, demanda le roy de quoy il traitoit et je luy dys d'amour. De cette responce fut tout resjouy; et regarda dedans le livre en plusieurs lieux, et y lisit, car moult bien parloit et lisoit françois; et puis le fit prendre par un sien chevalier qui se nommoit messire Richard Credon, et porter en sa chambre de retrait, dont il me fit bonne chère. »

C'est ainsi qu'en voyageant, interrogeant et écrivant sans cesse, au milieu de la vie la plus remuante qui fut jamais, ces fameuses Chroniques se trouvèrent faites. C'était là, il faut l'avouer, un singulier chanoine et un singulier siècle !

(20) Journal de Francfort, etc.

(21) *V.* l'Histoire du Théâtre-Français, Magnin, etc.

(22) Un concile de 1240 se plaint des danses, des jeux du siècle et surtout des *secularibus ludis circa corpora mortuorum*.

(23) Anquetil, Sauval, Magnin, etc.

(24) Magnin, Serrure et Monteil. — Voici un passage assez curieux de ce dernier à ce sujet :

« Quelle belle fête donna à Paris Philippe-le-Bel, lorsque ses fils furent armés chevaliers ! Je ne sais si depuis on en a donné de plus belle, même d'aussi belle. Frère André, vous en souvenez-vous, dites-moi ? l'un et l'autre nous étions si jeunes ! vous plus que moi, car, ne vous déplaise, je suis un peu votre aîné.

« A Tours, on parlait encore de cette fête plusieurs années après. Mon père, qui s'y était trouvé, aimait, surtout aux repas avec ses amis ou aux veillées de famille, à se rappeler ce qui l'avait le plus frappé; et c'était, si je ne me trompe, le grand mystère représenté sur un beau théâtre tout drapé de riches tapis qu'on avait élevé au milieu du pré ou île Notre-Dame. Là, disait-il, on voyait les scènes qu'offre la vie humaine dans les divers états; on y voyait les

artisans avec leurs instruments, les médecins avec leurs fioles, les gens de justice avec leurs écritoires, les gens de guerre avec leurs épées, les gens d'église avec leurs chapes; on y voyait l'intelligence humaine personnifiée sous l'emblème de l'animal le plus intelligent, le renard, successivement apprenti, mime, chirurgien, médecin, procureur, avocat, juge, président, clerc, moine, abbé, évêque, archevêque, pape; et cependant toujours renard, toujours laissant sortir de dessous ses habits sa grande queue, ses petites oreilles; toujours montrant ses yeux vifs et spirituels; toujours croquant œufs, poussins et poules. Figurez-vous en même temps, ajoutait mon père, çà et là des groupes de rois de la fève, de ribauds en chemise, d'hommes sauvages entourés de jeunes parisiens, de jeunes parisiennes, formant différentes danses, différents branles, et à l'extrémité, la vénérable figure d'Adam, regardant, au quatorzième siècle, sa nombreuse race ainsi habillée, costumée, bariolée. Mes enfants, nous disait-il lorsque nous étions seuls, vous vous conduiriez bien mieux et vous seriez bien plus sages si, comme moi, vous aviez vu l'enfer et le paradis des prés Notre-Dame, images des deux issues inévitables de notre vie. L'enfer y était représenté comme un vaste lac de soufre, de poix et de feu; au milieu de ses noirs flots était une profonde caverne, ouvrant son épouvantable bouche, par laquelle sortaient et rentraient des légions de diables tout chargés d'âmes. Et mon père, qui avait une excellente mémoire et beaucoup d'esprit, en imitait alors les tourments, les gémissements avec tant d'art, qu'on voyait, qu'on entendait, j'ajoute même qu'on sentait pour ainsi dire, quand il parlait, de l'atmosphère vaporeuse, épaisse et puante qui s'élevait au-dessus de l'enfer. Il en était de même lorsqu'il parlait des richesses, de la musique et des parfums du paradis : on voyait, on entendait, on sentait.

« Mon père se plaisait aussi à rendre justice au pieux génie des artistes parisiens qui avaient figuré Jésus-Christ dans son enfance, si naïf, si aimable, un chapelet au bras, causant, riant, mangeant des pommes avec sa mère : ensuite dans sa passion, si doux, si touchant, expirant au milieu des cris et des huées, le pardon sur ses lèvres; enfin dans le jour de son triomphe, brisant les voûtes de la mort, sortant de son tombeau, montant au ciel dans l'éclat de sa puissance et laissant sur la terre Pilate vêtu de sa robe de juge, Caïphe coiffé de sa mitre, Hérode sa couronne sur la tête, leçon terrible aux mauvais magistrats, aux mauvais prêtres, aux mauvais rois.

« Dans ces temps, n'est-il pas vrai, frère André, le goût de ces représentations théâtrales était général; et à Tours, notre municipalité, pour faire comme ailleurs, donna la représentation du mystère des Apôtres en prières.

« . . . .

« Ce soir, à la récréation, les jeunes gens, comme s'ils eussent deviné ce qui s'était passé à cette assemblée secrète, ayant demandé à faire la répétition du mystère pantomime des Cordeliers, nous y avons volontiers consenti. Aussi, t

à l'imitation des clercs du parlement de Paris ou de la Bazoche, qui montent sur la table de marbre de la salle du palais où nos rois font leurs festins solennels, nos jeunes gens sont montés sur la grande table du réfectoire, et toute la nombreuse communauté étant rangée et assise autour, ils ont commencé.

« A la première scène, un jeune garçon est retenu dans le monde par les démons sous la forme des femmes, des dignités, des honneurs, de l'ambition, de la fortune, de la richesse; saint François le tire d'un bras vigoureux et le fait entrer dans le cloître. Nouvelle scène : le jeune garçon a les cheveux coupés, on lui fait une belle couronne de ses cheveux blonds; repas, banquet de réception. Nouvelle scène : le noviciat, silence, étude, application, soumission, obéissance, contentement, joie. Nouvelle scène : plus grande joie, la profession. Nouvelles scènes : le chapitre, les élections. Frère André, je me suis aperçu que ces jeunes étourdis figuraient fort bien et trop bien les allées, les venues, les chuchotements, les flatteries, les ruses, les intrigues; alors j'ai levé le bras, et d'une voix forte j'ai ordonné qu'on passât outre. Suite des nouvelles scènes de dignités successives de sacristain, de chantre, de lecteur, de vicaire, de gardien, de visiteur, de provincial, de général. A chaque nouvelle scène, le cordelier se redresse, se redresse et se redresse. Quand il est général de l'ordre, il regarde pour ainsi dire le monde à ses pieds : nous avons tous souri. Sont venues ensuite les scènes du déclin de l'âge : à chaque nouvelle scène, le cordelier se courbe, se courbe et se courbe. Enfin, il est étendu sur son lit de mort. Le diable est là qui rugit; il veut renverser le bénitier, mais la terrible eau bénite le mouille; il veut éteindre les chandelles, mais il se brûle les griffes. Le cordelier meurt. En voyant l'âme monter au ciel, le diable fait cent mille divertissantes grimaces qui renvoient les spectateurs gais et contents.

« Ce mystère sera donné au peuple la prochaine fête, dans le préau s'il fait beau temps; et, s'il pleut, ce sera dans le cloître. »

(25) *Douzième siècle :* Jean-le-Milanais composa le fameux livre en vers léonins qui a rendu si populaire le nom de l'école de Salerne. Il contenait 1239 vers, dont 372 seulement nous sont parvenus.

Hildebert, évêque de Tours, écrivain élégant, théologien méthodique et précis, poète supérieur à ceux de son siècle.

Guibert, abbé de Clermont. Aucun théologien de cette époque ne s'est distingué par une plus saine critique et par un plus grand éloignement pour les superstitions indignes du christianisme, que l'ignorance du peuple a trop souvent mêlées à ses croyances. Il s'éleva contre les fausses reliques, les saints inconnus, les faux miracles, et condamna sévèrement cette scolastique frivole dont les subtilités s'introduisaient dans l'enseignement des lettres sacrées.

Marbode, moine de Saint-Aubin, écrivain lettré et savant remarquable. — *Marbodi liber. in-4 — Hymnes et poesies ascétiques.*

Honorius, d'Autun. — *De prædestinatione et libero arbitrio.* — *De imagine mundi*, etc.

Donnisson. — *Vita comitissæ Mathildis, carmine heroico.*

Saint Amédée, parent de l'empereur Henri V, mort évêque de Lausanne, vers 1158. — *De Maria Virginea matre Homiliæ VIII.*

Pierre Lombard, surnommé *le Maître des Sentences*, évêque de Paris. Ce docteur a eu 500 commentateurs, parmi lesquels saint Thomas-d'Aquin. Il vivait à l'époque d'Abélard et de saint Bernard, que nous ne nommons pas ici, nous en étant occupés ailleurs.

Saint Thomas Becket, plus connu par son assassinat et sa canonisation que par ses propres œuvres.

Sainte Hildegarde. — Ses principaux ouvrages consistent en visions qui n'ont pas l'aveu solennel de l'Église, quoique la publication en ait été autorisée par un pape. Ce livre extraordinaire se fait remarquer par un style vif, figuré, empreint d'une exaltation mystique propre à entraîner des imaginations ardentes.

Jean de Salisbury, né en Angleterre, mort évêque de Chartres, élève d'Abélard et secrétaire du pape Alexandre III. — Les écrivains ecclésiastiques le regardent comme le plus grand homme de son siècle.

Pierre Comestor ou le Mangeur. — *Historiæ sacræ, libri XVI.*

Alain, de Lille, jouissait d'une telle réputation qu'il était passé en proverbe que sa présence tenait lieu de tous les enseignements : *Sufficiat vobis vidisse Alanum*, et qu'il est nommé dans son épitaphe :

Alanum... qui totum scibile scivit.

Treizième et quatorzième siècles. Absalon, né en 1128, en Zélande, mort archevêque de Lund, en Scanie, primat des royaumes de Danemark, Suède et Norwège, ministre et général. — Un des plus grands hommes dont il soit fait mention dans l'histoire du Nord. — *Sermones festivales quinquaginta.*

Gervais de Tilbury, maréchal du royaume d'Arles. — Leibnitz a édité une partie de ses œuvres : *Otia imperialia.*

Innocent III, pape, l'un des plus savants de son siècle. — *De miseria humanæ conditionis seu de contemptu mundi.* — *Epistolæ.*

Saint François d'Assise. Ses œuvres ont surtout l'effusion d'une foi profonde et la naïveté d'une âme simple et sincère.

Saint Antoine de Padoue. *Sermones in psalmos*, etc.

Guillaume d'Auvergne, l'un des plus grands hommes du moyen âge et maintenant tout-à-fait inconnu. — *Opera [illegible].*

Vincent de Beauvais. — *[illegible].* — *Speculum historiale, naturale, morale, doctrinale.* — *De principum et nobilium puerorum institutione.*

Albert-le-Grand (Albertus Teutonicus, etc.), le plus profond des phy-

graphes et l'homme le plus extraordinaire du treizième siècle. Ses contemporains le crurent magicien, et il ne faut pas lui attribuer les innombrables turpitudes tant de fois imprimées sous son nom, — *Compendium Theologicæ veritatis*, — *Summa de Eucharistia*, — *Sermones notabiles*, — *De Mysterio missæ*, — *De Laudibus*, — *Postilla in evangelium*, — *De adhærendo Deo*, — *De arte intelligendi, docendi et prædicandi*, — *De duobus sapientiis*, — *Liber aggregationis seu secretorum*, — *Logicalia*, — *Philosophia naturalis*, — *De Animalibus*, — *Secreta mulierum et virorum*, — *Liber secretorum de virtutibus herbarum lapidum et animalium*. Ces deux derniers ouvrages, d'après M. Nodier, sont évidemment supposés.

Saint Bonaventure, général de l'ordre de saint François, auteur de plusieurs ouvrages parmi lesquels on distingue celui-ci : *Meditationes vitæ Christi*. Ce volume, très rare, est regardé comme le premier livre imprimé à Augsbourg.

Saint Thomas d'Aquin, élève d'Albert-le-Grand, le dernier des pères de l'Église, et l'un de ses plus grands docteurs. — *Opera omnia jussu Pii edita* soixante-onze vol. et seize in-folio. — L'énumération de ses ouvrages serait trop longue.

(26) Il paraît à peu près certain maintenant, d'après une nouvelle découverte faite à Lyon, que J. Gerson est le véritable auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ*. « Les épais nuages qui dérobaient aux respects du monde le nom de l'auteur de l'imitation, dit M. de Fontfalcon, viennent d'être dissipés par de savantes recherches, et une découverte heureuse. L'imitation, *on peut l'affirmer maintenant d'une manière positive*, est une production née dans notre ville, elle a été écrite à Lyon, non loin de ce palais où vous siégez, et notre sol couvre encore la dépouille mortelle de son auteur. »

Ce livre sublime ne pouvait en effet être d'un moine obscur, ignorant des choses de ce monde, et du cœur humain surtout. Ce livre, dit avec tant de justesse M. de Latour, ne doit-il les larmes qu'il a fait couler qu'à ce doux épanchement de la charité évangélique, au charme singulier du dialogue établi entre l'humanité faible et le Dieu qui l'aide à se combattre elle-même ? N'est-ce là que la prière fervente d'un pauvre moine qui entr'ouvre la porte de son couvent pour regarder ce monde où les chemins sont tortueux, le ciel sombre, le saisons incertaines, et qui se hâte de rentrer dans la sainte demeure où tout est calme, où rien ne change, où le chemin tracé mène toujours de la cellule à la chapelle ? Non, le livre écrit sous cette inspiration aurait eu son originalité, mais le monde n'en eût tiré qu'une conclusion : le bonheur de la vie monastique. Oh ! c'est qu'il y a plus dans ce livre ! c'est que ce n'est pas un évangile tombé du ciel dans la solitude d'un monastère. C'est un poème chanté par un homme, et écrit avec ses douleurs ; c'est que cet homme a été blessé par ce monde dont il raconte si bien les périls ; c'est que ces passions qu'il analyse avec tant de délicatesse, il a senti leur flamme le brûler au cœur ; c'est que

ces faiblesses qu'il énumère avec tant d'effroi, il y a succombé comme nous. Il y a des âmes dans lesquelles se développe merveilleusement la tendresse cachée du christianisme, et qui s'en vont sans effort de l'innocence de l'enfant à la vertu forte et intelligente de l'homme. Ici ce n'est pas cela; l'âme qui palpite sous chaque ligne de l'*Imitation* a connu et aimé le monde avant d'aimer le Christ. Il ne faut pas se laisser abuser par l'ingénuité de la forme; c'est un homme qui parle par la bouche de cet enfant qui interroge; Jésus-Christ a son précurseur dans beaucoup d'âmes, comme il l'eut pendant sa vie mortelle, au bord du Jourdain où Jean baptisait, et ce précurseur, c'est le monde. Quand ce monde a bien ravagé une âme, c'est alors le tour du Christ; car les hommes creusent des abîmes que Dieu seul a le pouvoir de combler. C'est dans cette connaissance terrible du cœur humain qu'est toute la puissance du livre de l'Imitation; si l'auteur nous attire à lui, ce n'est pas, seulement parce qu'il s'élève vers le ciel, c'est aussi parce qu'il est parti de la terre. »

CHAPITRE DOUZIÈME.

(1) M. Magnin a parlé avec étendue, notamment à propos de l'art populaire, des sculptures grotesques et satiriques qui se trouvaient dans les églises. L'art une fois tombé dans les mains laïques, offre infiniment plus de traces de ces représentations bouffonnes qui quelquefois deviennent satiriques ; mais c'est au quatorzième siècle que cette mode envahit l'architecture ecclésiastique. Le clergé commence à s'en plaindre ; nous avons vu ce qu'en pensait saint Bernard. Un carme saxon, nommé Joannes Hildes Hemensis, écrivit vers 1370 un poème contre les artistes mal avisés. *Scripsit*, dit Fabricius, *opus metricum de monstris in ecclesia et in turpia pigentes*. M. Magnin a déjà décrit, d'après d'Agincourt, plusieurs sculptures grotesques et satiriques qui représentaient, et cela dans une église, une figure de chien et de loup affublés d'un habit monacal, et lisant dans un livre ouvert. Si cette sculpture est réellement du treizième siècle, il est probable que c'est un trait de satire du clergé séculier contre le clergé régulier.

Mais, plus tard, au quatorzième siècle, on trouve, tant dans les bas-reliefs que dans les peintures des monastères et des cathédrales, de nombreuses caricatures dirigées contre le clergé. M. Magnin a cité, comme un des modèles les plus remarquables de ces peintures satiriques, celles de l'église abbatiale d'Alpirsbech, dans le duché de Wurtemberg, et celles du monastère d'Embrach, en Suisse.

Celles d'Alpirsbech ont été publiées, quoique fort grossièrement, par Wolf, (*Lect. memor. et rec.*, t. 1, p. 312). Elles représentent un abbé assis sur un siége autour duquel sont rassemblés un agneau, un loup revêtu d'un cuculle ou capuchon, et lisant dans un livre, avec ces mots gravés en exergue dans le rouleau obligé : *Ferus in rapinâ*, et un ours jouant de la harpe, avec cette épigraphe : *Vagus in ludo*. Les secondes, celles du monastère d'Embrach, reproduisent en quatorze figures les désordres de tous genres auxquels se livraient les religieux de ce couvent. Elles ont été gravées à Zurich, en 1772, d'après la copie originale prise par Hottinger. (*Blunstchli mem. figuria*, p. 20, 3ᵉ édit.)

Quant aux sculptures satirique placées par les artistes libres dans l'intérieur même des églises, M. Magnin a cité celles de la cathédrale de Strasbourg. On a gravé plusieurs fois ces sculptures grotesques, qui depuis long-temps ont

cessé de scandaliser les fidèles. Jean Fischart, syndic de Francfort, mort en 1581, fut le premier qui les recueillit; Wolf les a reproduites (T. 1, p. 552; t. 2, p. 969, *Lect. mem.*). Ces figures laissent voir des animaux occupés de différentes fonctions sacerdotales. Les figures du pilier du côté du chœur représentaient l'enterrement d'un personnage remarquable, *le renard*, symbole allégorique de la papauté au quatorzième siècle. Un ours, qui ouvrait la marche, tenait d'une main un bénitier et de l'autre un goupillon. Il était suivi d'un loup qui portait la croix, d'un lion ayant entre ses pattes un cierge allumé. Un cochon et un bouc venaient ensuite, portant sur un brancard un renard mort. Entre les jambes des porteurs paraissait une chienne qui tirait le cochon par la queue.

Sur l'autre pilier du côté du portail, se trouvait un autel; dessus était un calice découvert, un cerf debout paraissait célébrer la messe. Derrière le cerf, un âne à longues oreilles chantait l'évangile dans un livre qu'un chat tenait devant lui, appuyé sur son front comme sur un pupitre. Schad pense que ces sculptures sont de l'an 1298; cette conjecture est vraisemblable.

(2) Parmi les architectes les plus célèbres du douzième siècle, on cite en Italie, Bonanno, Guillaume, Marchione; en France, Robert de Luzarches, Pierre de Montereau. — Dans le treizième siècle, Robert de Coucy, Hugues Libergier, un Margaritone, un Arnolfo, et surtout un Brunelleschi, qui osa, le premier, faire revivre les formes de l'architecture antique dans l'église de Santa-Maria-del-Fiore, à Florence. Il ouvrit la carrière que Le Bramante et Michel-Ange ont parcourue avec tant de succès.

(3) *V.* MM. de Saint-Quintin, le Prévost, Châteaubriand, Hallam, Esquiros, l'abbé Lebœuf, de La Rue, de Jolimont, Schweighauser, Rickman, de Roujoux et surtout M. de Caumont. — D'après les indications précises de ce dernier antiquaire, on peut classer ainsi les principaux styles d'architecture qui ont régné du cinquième au seizième siècle.

ARCHITECTURE ROMANE. — Primordiale : depuis le cinquième siècle.
Secondaire : depuis la fin du dixième siècle.
Tertiaire ou de transition : du onzième au douzième siècle.

ARCHITECTURE OGIVALE. — Primitive : treizième siècle.
Secondaire : quatorzième siècle.
Tertiaire : quinzième et la première moitié du seizième siècle.

(4) *V.* Vasari, Félibien, de Roujoux, etc.

(5) *V.* Laborde, *Essai sur la musique*; de Roujoux, l'abbé Lebœuf, Maguin, etc.

(6) *V.* Tourtelle.

(7) *V.* Sprengel et Muratori.

(8) *V*. Gilberti Anglici : *Compendium medicinæ*, etc.

(9) *V*. Pierre d'Albano : *Conciliator differentium*.

(10) *V*. Kurth-Sprengel.

(11) *V*. Bsovius, Raynald, etc.

(12) *V*. Facciolati, Portal, etc.

(13) *V*. Kurth-Sprengel, Cabanis, Tourtelle, Muratori, etc., etc.

(14) *V*. Petrum de Crescentiis. On peut voir d'après cet auteur du quatorzième siècle que l'agriculture française de cette époque différait peu de l'agriculture italienne.

(15) *V*. Alberti Magni : *Opera de generatione et corruptione*.

(16) *V*. *Les Rouleaux de l'abbaye de Long Champs*, *les Ordonnances de Charles VI*, *de Charles VII*, etc.

(17) Nous ne parlerons pas ici des épouvantables catastrophes qui désolèrent la Chine et toute l'Asie pendant le quatorzième siècle. L'Europe en offre assez à elle seule pour ne pas en chercher ailleurs :

« C'est entre 1342 et 1344 que des tremblements de terre violents annoncèrent à l'Égypte et à la Syrie les désastres qui devaient suivre, et la peste éclata avec une telle furie qu'elle moissonna au Caire journellement de dix à quinze mille personnes, nombre qu'une violente peste locale y moissonne habituellement pendant toute sa durée. On raconte que vingt-deux mille habitants moururent à Gaza dans l'espace de six semaines, ainsi que presque tous les animaux.

« Ce que l'histoire rapporte de cette époque de l'île de Chypre surpasse dans son résumé tragique tout ce que l'imagination a jamais pu rêver. Cette île, avantageusement située sur la route du commerce de l'Inde à Constantinople, à Venise, à Gênes et à Marseille, et d'ailleurs riche par la nature de son sol et de ses productions, se trouvait alors dans un état extrêmement florissant; mais les communications qu'elle entretenait avec l'Égypte venaient d'y introduire la peste, qui d'abord attaqua les maîtres mahométans. Dans la crainte que leurs esclaves ne profitassent de la circonstance pour se révolter et se rendre maîtres de l'île, les premiers imaginèrent de les mettre à mort. Mais cette cruelle précaution ne profita à personne ; car une catastrophe terrible devait bientôt anéantir presque tous les êtres vivants. Un tremblement de terre vint ébranler les fondements de l'île, et fut accompagné d'un ouragan si affreux que rien ne lui résista. La mer se brisa contre les rochers, entraîna avec elles les vaisseaux qui se trouvaient dans les ports, et presque aucun de ceux qui les montaient ne put échapper à la mort.

« Un vent pestilentiel s'était élevé peu avant le tremblement de terre et avait répandu des miasmes mortels ; d'affreuses convulsions saisissaient les malades, qui périssaient presque aussitôt ; ceux qui essayaient par la fuite d'échapper à ce fléau trouvaient la mort sous leurs pas, et étaient ensevelis dans les abîmes

que la terre mouvante creusait autour d'eux. L'île auparavant si riante ne fut bientôt plus qu'un affreux désert.

« Spangenberg dit, d'après les chroniques : Il y avait aussi beaucoup de sauterelles que l'ouragan avait jetées dans la mer et que les vagues renvoyèrent mortes sur le rivage, d'où résulta une odeur qui corrompit l'air. On vit de plus du côté de l'orient un brouillard extraordinaire qui s'étendit ensuite vers le nord et sembla aller se poser sur les côtes de la Grèce.

« Comme nous l'avons dit plus haut, on avait bien aperçu plusieurs symptômes alarmants dans quelques contrées de l'Europe; mais en général on y vivait encore sans appréhension de plus grands maux. Les environs du Rhin et quelques contrées de la France avaient été visités, en 1342, par des inondations extraordinaires, qu'il était impossible d'attribuer seulement aux pluies, car on avait vu dans beaucoup d'endroits et même sur les cimes des montagnes, jaillir des sources dont on n'avait jamais auparavant entendu parler, et quelques lieux ordinairement très secs s'étaient trouvés submergés sans qu'on pût savoir d'où l'eau était venue.

« En 1345, l'ordre des saisons parut changé; les grosses pluies, les inondations, le manque de récoltes, furent universels, et ces fléaux épargnèrent très peu de pays; tous les historiens en sont d'accord. Les suites en furent bientôt très sensibles, surtout en Italie, où une pluie continuelle, durant quatre mois, avait gâté les semences. On fut obligé de distribuer du pain aux pauvres, notamment à Florence, où on établit de grandes boulangeries qui confectionnaient journellement 94,000 rations de 12 onces. Muratori dit qu'il y eut dans les années 1346 et 1347 une cherté extraordinaire de vivres par toute la chrétienté, que beaucoup de gens mouraient de faim, et qu'en général il y eut une grande mortalité par tout le monde.

« Ce ne fut cependant qu'en l'année 1348 qu'éclatèrent violemment en Europe les signes de la grande révolution souterraine qui avait annoncé son existence d'une manière si effrayante en Chine. Le 25 janvier de cette année, un tremblement de terre sans exemple dans son étendue ébranla la Grèce, l'Italie et les contrées voisines. Naples, Rome, Pise, Bologne, Padoue, Venise et beaucoup d'autres villes en souffrirent considérablement; des villages entiers furent ensevelis. Selon le témoignage de Jean Villani, célèbre historien, et d'autres contemporains de cette époque, des maisons, des églises, des bourgs s'écroulèrent totalement. Trente communes et toutes les églises furent renversées de fond en comble en Carinthie, et on retira plus de mille victimes de dessous les décombres. La ville capitale, Villach, fut complètement détruite, et fort peu d'habitants survécurent. Vitoduran, dans sa chronique, assure qu'après le tremblement on trouva la surface du sol changée. Beaucoup de villages ne se rencontrèrent plus, et des montagnes s'étaient remuées de leur place. On lit dans les œuvres de Pétrarque une mention de cet affreux ébranle-

ment qui s'étendit jusque dans les environs de Bâle ; et la préface du *Decameron* nous donne une bien terrible idée de la peste de Florence.

« On peut aisément s'imaginer la consternation des populations même dans les localités où l'on n'avait point ou seulement peu souffert du phénomène. Dans beaucoup de lieux la terreur se répandit à la vue de météores qui parurent dans le ciel. On aperçut, le 20 décembre 1348, au lever du soleil, à Avignon, où le pape avait alors sa résidence, une colonne de feu qui s'arrêta pendant une heure entière au-dessus du palais papal (Villani). Un grand globe lumineux s'était montré au mois d'août de la même année, au coucher du soleil, au-dessus de Paris, et s'était distingué, au dire de Guill. de Nangis, de toutes les apparitions semblables par une très longue durée.

« Depuis 1348, les tremblements de terre se succédèrent en Europe jusqu'en 1360, comme ils s'étaient succédé en Chine jusqu'en 1346 ; et si leurs effets n'ont pas frappé comme là des centaines de lieues à la fois de manière à les faire disparaître de la surface du sol, néanmoins ils ébranlèrent, comme nous l'avons déjà dit, toutes les surfaces en Italie, en Allemagne, en Pologne, en Angleterre, en Danemark, et plus au nord jusque vers le pôle.

Nous trouvons dans Mézeray « qu'un tremblement de terre universel, mesme « en France et aux pays septentrionaux, renversoit les villes tout entières, dé- « racinoit les arbres et les montagnes et remplissoit les campagnes d'abysmes si « profonds qu'il sembloit que l'enfer eût voulu engloutir le genre humain. »

« On eut de partout des nouvelles très affligeantes, dit Muratori. La famine et la peste régnaient par tout le monde, et particulièrement parmi les infidèles ; on dit qu'il mourut en Barbarie huit personnes sur dix, et beaucoup de pays furent abandonnés. Frapali et d'autres endroits restèrent entièrement déserts en Sicile.

« Si nous suivons cette révolution *tellurgique* jusque vers le pôle du nord, nous apprenons que les habitants de l'Islande et du Groenland ne furent point protégés par les glaces de leur climat, de l'ennemi dévastateur qui s'était emparé du globe en venant du sud-est de l'orient. Il poussa jusqu'au septentrion, et le Danemark et la Norwége furent tellement occupés de leurs maux, que même la navigation habituelle avec le Groenland en fut interrompue ; mais ce qui est surtout fort remarquable, c'est que, dès cette époque des montagnes de glaces s'attachèrent et s'amoncelèrent sur les côtes orientales du Groenland, que depuis lors aucun mortel, étranger au pays, n'a plus visitées. (Forfaei, *Grœland. antiq.* — Pontan, *Rer. Dan. Hist.*)

Laissons les glaces du nord et rétrogradons jusque sur les rivages fertiles du Bosphore. Là régnait alors l'empereur Cantacuzène, qui est aussi connu comme auteur, et qui laissa des notices circonstanciées sur les évènements, les maux et les maladies qui affligèrent son pays : son propre fils Andronicus en fut une des nombreuses victimes.

« L'empereur Cantacuzène, selon la chronique universelle byzantine, rapporte que la peste vint à Constantinople du pays des Scythes hyperboréens, par conséquent du nord de la Mer-Noire, et il est toujours fort digne de remarque que le mal qui avait poussé jusqu'alors sa route d'orient en occident, en changea une fois qu'il était arrivé en Tauride et sur les bords de la mer Caspienne, car au lieu de pousser de suite plus loin au nord-ouest et d'attaquer la Russie, la Pologne et l'Allemagne, il se rabattit au sud et gagna Constantinople et l'Europe méridionale au commencement de 1348. Les royaumes du nord n'en furent visités que près de deux ans plus tard, en novembre 1349, et la Russie en 1351.

(18) V. Xénophon : *Des moyens d'augmenter le revenu de l'Attique.*

(19) Platon : *Traité des lois.*

(20) Aristote lui-même proclame ce principe, et de plus il le donne comme une institution de droit naturel :

« Les animaux, dit-il, se divisent en mâles et femelles. Le mâle est plus parfait ; il commande. La femelle est moins accomplie ; elle obéit. Or, il y a dans l'espèce humaine des individus aussi inférieurs aux autres que le corps l'est à l'âme ou que la bête l'est à l'homme ; ce sont ces êtres propres aux seuls travaux du corps et qui sont incapables de faire rien de plus parfait. Ces individus sont destinés par la nature à l'esclavage, parce qu'il n'y a rien de meilleur pour eux que d'obéir... Existe-t-il donc, après tout, une si grande différence entre l'esclave et la bête ? Leurs services se ressemblent. C'est par le corps seul qu'ils nous sont utiles. Concluons donc de ces *principes* que la nature crée des hommes pour la liberté et d'autres pour l'esclavage, qu'il est utile et qu'il est *juste* que l'esclave obéisse. »

(21) Les Romains de l'empire avaient des droits de douanes, les dîmes, l'octroi, et une foule de taxes passagères parmi lesquelles nous ne citerons que celle sur les urines, inventée par Vespasien.

(22) Blanqui aîné, *Hist. de l'Econ. polit.*

(23) *V.* le même auteur.

(24) *V.* Heeren, *Essai sur l'Infl. des Croisades.*

(25) *V.* Blanqui, *Hist. de l'Econ. polit.*

(26) Après s'être long-temps servi du sucre brut, on est parvenu à le raffiner. Diverses circonstances politiques ont naguère forcé les Français à chercher les moyens d'en fabriquer eux-mêmes, et nos savants ont su en tirer de la betterave, du raisin, de la châtaigne, du tilleul, de l'amidon et de plusieurs autres substances ; mais le sucre de betterave est le seul connu dans le commerce.

(27) *V.* Michaud, *Hist. des Croisades.*

(28) *V. les Ordonnances des rois de France, l'Hist. d'Angleterre* d'Argentré : *Hist. de Bretagne*, Walter-Scott, Arthur Beugnot *les Juifs d'Occident*, etc., etc. *V.* aussi le chap. IX de ce volume.

(29) *V.* Sartorius, Schœl, Blanqui, etc.

(30) On trouvera, dans l'*Europe au moyen âge*, de Hallam, des détails précieux sur le commerce de l'Europe aux douzième, treizième et quatorzième siècles, que leur longueur nous empêche de rapporter ici.

(31) Enfin, dans les classes industrielles, se formèrent, au quatorzième siècle, sous le patronage d'Etienne Boileau, des corps d'arts et métiers où l'on n'était admis que moyennant un *chef-d'œuvre*, qui avaient leur noviciat sous le nom d'*apprentissage*, leurs institutions de censure sous le nom de *maîtrises* et de *jurandes*.

De la réunion de ces ordres et corporations étaient formées les communes, dont l'affranchissement général remonte à la même époque; de la réunion des communes, les provinces, et de la réunion des provinces, l'état ou la nation. Chacune de ces communautés, incorporée à l'état avec ses franchises, administrait elle-même ses intérêts particuliers.

Depuis l'humble artisan qui aspirait à la maîtrise jusqu'au souverain qui recevait des mains de son sujet l'épée de chevalier, chacun était classé par son mérite personnel dans la hiérarchie sociale; chaque individu devait compte de ses actions et de ses principes au corps dont il dépendait; chaque corps était solidaire de tous ses membres; la société politique était comme une pyramide dont les institutions locales formaient la base et dont le trône était le sommet.

(F. BÉCHARD.)

(32) Une ordonnance de Charles VI, en 1407, commence à modifier les prescriptions de Louis IX; l'édit de Henri III établit, en 1581, sur les corporations, une taxe élevée sous forme de droit royal; un autre édit de Henri IV, rendu en 1597, confirme le précédent et y ajoute quelques dispositions nouvelles; enfin Louis XIV, par son édit de mars 1673, créa plus de quarante mille offices parasites et établit des corporations partout; ainsi mutilées, ces corporations ne ressemblent plus guère à ce qu'elles étaient sous Louis IX, et il ne reste presque rien de la haute pensée qui les avait constituées. Elles ne présentent plus qu'une vaste arène où se livrent d'ignobles combats mercantiles.

V. Blanqui, à l'excellent ouvrage duquel j'ai emprunté la plus grande partie de ces données.

(33) On assure que la fumée de la houille diminue l'effet de quelques maladies contagieuses; les Anglais du moins le pensent. Le fait est que, depuis que l'usage en est devenu général à Londres, on a vu disparaître les fièvres qui auparavant ravageaient la ville. — Depuis l'apparition du choléra dans les contrées méridionales de l'Europe, plusieurs médecins ont aussi prétendu que les ouvriers des houillères et des entrepôts de houille n'étaient que très-rarement atteints par cette cruelle maladie.

(34) La révolution de 1789 s'est fait sentir jusque dans les figures des cartes.

Les noms de roi et de valet étaient des contrastes avec les idées républicaines. Ces noms eurent le sort de ceux des saints du calendrier. Voici le curieux arrêté qui fut imprimé à cette époque sur l'enveloppe de tous les jeux de cartes :

« Les quatre éléments remplacent les quatre rois ; les quatre saisons, les quatre dames ; les quatre cultivateurs, les quatre valets : les tierces, quatrièmes ou quintes majeures se prononceront toujours par l'as : mais l'on dira tierce, quatrième ou quinte d'éléments, ou de saisons ou de cultivateurs ; et ces mêmes figures auront, dans tout autre jeu, la même valeur que les figures ci-devant ; comme au brelan, l'on dira brelan d'éléments, de saisons ou de cultivateurs... »

(35) *Hist. des Français des divers états*, tome 2, p. 43 à 124.

(36) Châteaubriand : *Etudes historiques*.

(37) Vers le milieu du mois de décembre 1377, Charles IV, empereur des Romains, vint rendre visite à son cousin Charles V de France, qu'il avait prévenu de son arrivée. Il fut reçu avec pompe et courtoisie. Parmi les fêtes que lui donna le roi, on cite surtout le repas que nous rappelons dans le texte ; en voici quelques détails :

« La salle du palais fut tendue en courtines et parée de tapis de haute lice à images : ces draperies étaient disposées de telle sorte que les statues en pierre des rois de France, placées dans des niches autour de la salle, s'offraient aux regards des convives et paraissaient surveiller cette fête royale. On avait dressé cinq buffets. Le premier, au coin de la salle, était garni de vaisselle d'or et de grands flacons d'argent émaillés. Le second, qui se trouvait près du siége des requêtes, était couvert de pots et de vaisselle blanche. Sur les trois autres on avait placé des vins de toute espèce et de la vaisselle. Le roi s'assit dans le milieu du front de la table, l'empereur avait sa droite, le roi des Romains sa gauche. Un ciel de drap d'or bordé de velours aux armes de France couvrait ces trois nobles personnages. Par-dessus ce dais on en avait attaché un second de housses de drap d'or. Après le roi des Romains, à une assez grande distance, venaient les évêques de Paris, de Beauvais. Sous un autre dais, entre la table de marbre et la chambre du parlement, prirent place le duc de Saxe, le Dauphin, le duc de Berry, le duc de Bourgogne, le fils du roi de Navarre, le duc de Bar et le chancelier de l'empereur, qui n'était pas évêque. Le duc de Bourbon, le comte d'Eu, le sire de Coucy, le comte d'Harcourt, se tenaient debout autour du Dauphin. Un ciel couleur paille, de velours et de drap d'or, était tendu au-dessus de cette table.

« Les autres ducs et princes mangeaient en belle et bonne ordonnance à la suite du Dauphin.

« Le roi avait ordonné de servir quatre assiettes de quarante paires de mets ; toutefois, craignant que la longueur du repas n'incommodât davantage l'empereur déjà très souffrant, il fit ôter une assiette, et on ne dressa sur la table que

trois assiettes de quarante paires de mets; on fit présent à l'empereur de la quatrième assiette.

« Pour égayer le festin et divertir sa majesté impériale, suivant la coutume de l'époque, on avait préparé deux entremets. Je laisse le chroniqueur raconter lui-même ces ingénieux intermèdes : « L'histoire et l'ordonnance des entremets fut comment Godefroy de Bouillon conquit la sainte cité de Jérusalem, et fit le roi faire à propos cette histoire pour ce qu'il lui sembloit que devant plus grands en chrétienté ne pouvait-on ramentevoir, ne donner exemple de plus notable fait. A l'un des bouts de la salle étoit une nef très bien façonnée, en forme de navire de mer, garnie de voiles et de mâts, devant, derrière, et de tous autres habillements et ordonnances qui appartiennent à nef pour aller sur mer, et était si joliment peinte et habillée, et très richement plaisamment, et dedans étoit garnie de gens, par semblance, armés bien joliment, et étoient leurs cottes d'armes et leurs écus et bannières ès-armes de France que Godefroy de Bouillon portoit, et jusques à douze étoient comme dit est, armés des armes des notables chevaliers qui furent à la dicte conquête de Jérusalem avec le dit Godefroy de Bouillon, et étoit au-devant sur le bout de la dicte nef Pierre l'Hermite, en l'ordonnance et manière, et au plus près qu'il se pouvoit faire, selon ce que l'histoire raconte, et fut la dicte nef mise hors et gens qui couvertement étaient dedans et fut menée très légèrement par le côté sénestre du dict palais et légèrement tournée, qu'il sembloit que ce fust une nef flottant sur l'eau, et ainsi fut amenée jusques au grand dais audit côté de l'autre part qui fut le côté dextre de la dite salle, et après ce fut mis hors de la dicte place du côté où la dicte nef étoit partie.

« Le second entremet fait à la façon et semblance de la cité de Jérusalem et y étoit le temple, ainsi comme les Sarrasins ont de coutume où ils crient leur loi. Là, y avoit un homme vêtu d'un habit de sarrasin très proprement, et qui en langue arabique crioit la loi, en la manière que font les Sarrasins, et étoit la dicte tour si haute que celui qui étoit dessus joignoit bien près les *trefs* (tente-plafond) de la dicte salle, et le bas, tout autour de la cité, où il y avoit forme de créneaux et de tours étoit garni de Sarrasins armés à leur maniere, et bannières et pannons, et ordonnés à combattre pour défendre la cité.

« Ainsi fut amenée à force de gens qui étoient dedans si couverts que l'on ne les pouvoit voir jusque devant le grand dais à la dextre partie. Et lors se mirent les deux entremets l'un contre l'autre et descendirent ceux de la dicte nef, et par belle et bonne ordonnance vinrent donner assaut à la cité et longuement l'assaillirent, et y eut bon ébattement de ceux qui montoient à l'assaut à échelles, qui en étoient ravallés et abattus à terre, et finalement montèrent ceux de la nef et conquirent la dicte cité et jetoient hors ceux qui étoient en habit de sarrasin, en mettant sus les bannières de Godefroy de Bouillon et des autres. »

« Et mieux plus proprement fut fait et vu que en écrit ne se peut mettre ;

et quand le dict battement fut parfait, les entremets furent ramenés tout entiers en leurs places premières. »

« Cette fête fut en tous points digne du roi qui la donnait et de l'hôte à qui elle était offerte ; et au rapport des hérauts, huit cents chevaliers, sans compter les autres gens, prirent part à ce festin. »

(38) Alex. Monteil : *Hist. des Français des divers états.*

(39) *V.* Le Dante, Muratori, Hallam, etc.

(40) *V.* Muller, Ph. Chasles, etc.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE QUATRIÈME VOLUME.

CHAPITRE HUITIÈME.

CHAPITRE NEUVIÈME.

CHAPITRE DIXIÈME.

CHAPITRE ONZIÈME.

CHAPITRE DOUZIÈME.

